

DEPARTEMENT

DORDOGNE



DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents** : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAINANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations** : Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés** : Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STJEVENARD.

Délibération N°2024-001

**OFFICE DU TOURISME SARLAT SARLAT-PERIGORD NOIR (OTSPN) : CANDIDATURE ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DES TERRITOIRES TOURISTIQUES CANDIDATURE (ACTT)**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que l'Office du Tourisme Sarlat-Périgord Noir (OTSPN) a déposé un dossier de candidature Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques (ACTT) auprès de la Région Nouvelle Aquitaine en décembre 2023.

Il précise que le dispositif ACTT est un appel à projets (voir annexe ci-jointe) destiné à soutenir et à guider les territoires touristiques dans leur transition vers des pratiques plus durables et écoresponsables. Il vise à renforcer l'économie touristique tout en prenant en compte les défis environnementaux actuels.

Ce programme encourage l'adoption de stratégies de tourisme durable, le développement de la responsabilité sociétale des entreprises, et l'optimisation des performances économiques et environnementales des structures touristiques. Il est ouvert aux consortiums d'acteurs touristiques, associations, et établissements publics de coopération intercommunale.

Trois axes sont au cœur de cet appel à projets :

- Soutien à l'Appropriation d'une Stratégie de Tourisme Écoresponsable
- Favoriser le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), avec un accent sur la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs touristiques
- Développer et optimiser la Stratégie Économique des Professionnels du Tourisme

Les ambitions stratégiques suivantes sont au cœur de notre dossier :

- Développer la notoriété et l'économie touristique hors saison
- Renforcer la chaîne de valeur du tourisme durable

Quatre axes stratégiques :

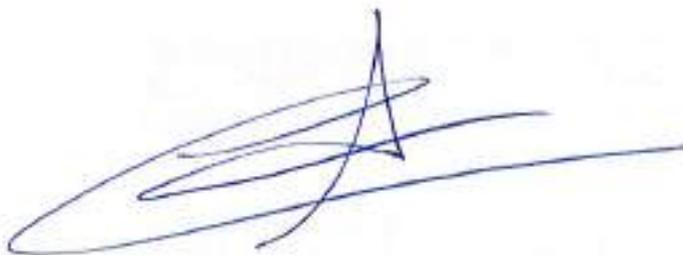
- Positionner l'office comme un acteur engagé du tourisme durable
- Faire évoluer l'offre territoriale vers plus de durable
- Accompagner les évolutions des acteurs engagés et les valoriser
- Déployer une démarche d'intelligence territoriale

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature de l'Office du Tourisme Sarlat-Périgord Noir (OTSPN) au dispositif "Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques" (ACTT) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et à déposer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention à intervenir.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, le jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti



# ACTT : Accompagnement au Changement des Territoires

## Touristiques

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-2024\_001-DE

Le dispositif "Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques" (ACTT) est un appel à projets destiné à soutenir et à guider les territoires touristiques dans leur transition vers des pratiques plus durables et écoresponsables. Il vise à renforcer l'économie touristique tout en prenant en compte les défis environnementaux actuels. Ce programme encourage l'adoption de stratégies de tourisme durable, le développement de la responsabilité sociétale des entreprises, et l'optimisation des performances économiques et environnementales des structures touristiques. Il est ouvert aux consortiums d'acteurs touristiques, associations, et établissements publics de coopération intercommunale. Trois axes sont au cœur de cet appel à projets :

- **Soutien à l'Appropriation d'une Stratégie de Tourisme Écoresponsable** : Ce volet vise à accompagner et valoriser les actions en faveur de la transition écologique et à sensibiliser différents acteurs aux enjeux du tourisme durable.
- **Favoriser le Développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : Il s'agit d'impulser la mise en œuvre de démarches RSE dans les entreprises et structures touristiques, avec un accent sur la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs touristiques.
- **Développer et Optimiser la Stratégie Économique des Professionnels du Tourisme** : Ce volet se concentre sur le repositionnement de l'offre touristique et des services, l'amélioration de la performance économique des structures touristiques, et l'accompagnement à la transformation numérique.

## Constats, contraintes et préconisations (synthèse)

Facteurs externes	Facteurs internes
Le tourisme durable, la RSE est au cœur de la plupart des stratégies territoriales et institutionnelles actuelles.	Le territoire dispose d'une offre touristique et culturelle d'exception. Son patrimoine naturel est également hors norme. Il y a des marges de progression pour la valorisation des sports naturels et les mobilités douces sur place.
En termes de clientèle, il n'y a pas de lien entre la performance économique et l'implication dans le tourisme durable. Autrement dit, une politique durable forte n'est pas un avantage concurrentiel. L'immense majorité des clients ne dépasse pas le seuil du déclaratif et ne sélectionne pas son lieu de vacances selon des critères liés au durable.	L'importance économique du tourisme, la forte fréquentation impose au territoire de préserver son principal actif : les paysages, la nature et l'environnement. Un positionnement fort a été adopté par notre collectivité : PCAET, PLUI... Le projet ACTT est donc un outil supplémentaire pour contribuer à cette dynamique
Les actions des acteurs, les médias, les évolutions sociétales laissent à penser que le volet "durable" constituera un des fondamentaux d'une destination dans les années à venir. Dis autrement, déployer le tourisme durable n'apporte pas d'avantage quand il est présent, mais son absence sera pénalisante à court terme.	Le territoire doit s'adapter aux évolutions de l'environnement concurrentiel à venir. Au niveau de l'allocation des ressources, un redéploiement est nécessaire vers l'investissement (structuration de l'offre) quitte à réduire la part relative dédiée à la communication. Celle-ci doit être partenariale et suffisante pour préserver les parts de marché de la destination en saison et valoriser le hors saison.

# Les ambitions et les axes stratégiques

Les ambitions stratégiques :

- Développer la notoriété et l'économie touristique hors saison
- Mettre en place une stratégie réseau et d'intelligence territoriale
- Renforcer la chaîne de valeur du tourisme durable

Les axes stratégiques	Les objectifs
Axe 1 : positionner l'OT comme un acteur engagé	Initier une démarche éco-responsable pour les événements / structure
	Intégrer la RSE dans l'organisation publique du tourisme
	Intensifier notre politique d'achat local
	Valoriser l'engagement de l'office de tourisme
	Mieux connaître les flux pour mieux conseiller
	Améliorer la Qualité de vie au travail
	Obtenir le Label Tourisme et handicap
Axe 2 : faire évoluer l'offre vers plus de durable	Structurer une offre éco-touristique
	Structurer une offre de pleine nature
	Mieux appuyer le développement de l'itinérance
	Réorienter les ressources vers la structuration de l'offre
	Intégrer la dimension Numérique dans notre stratégie RSE / Durable
Axe 3 : accompagner les évolutions et les valoriser	Déployer une éco-charte en lien avec nos partenaires
	Sensibiliser les hôtels à la valorisation des démarches environnementales
	Favoriser les labels en lien avec la RSE / T.Durable
	Mettre en oeuvre une stratégie marketing orientée vers le hors saison
	Accompagner les démarches des syndicats de gestion des déchets
	Favoriser les liens entre acteurs touristiques et acteurs ESS
Axe 4 : déployer une démarche d'intelligence territoriale	Mettre en place une veille stratégique
	Manager et diffuser l'information stratégique
	Sensibiliser aux actifs de la destination
	Stabiliser et renforcer les actions partenariales
	Développer les indicateurs agiles permettant de calibrer les actions de l'office de tourisme et du réseau

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents** : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations** : Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés** : Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD .

Délibération N°2024-002

**DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE  
TOURISTIQUE POUR LES COMMUNES DE BEYNAC ET  
CAZENAC, LA ROQUE GAGEAC, SAINT ANDRE ALLAS,  
SAINT VINCENT DE COSSE, VEZAC ET VITRAC**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que lorsqu'elle est possible, la dénomination commune touristique a des avantages évidents. En effet, si les avantages liés à cette dénomination étaient limités en 2009, certains textes entrés en vigueur depuis lors ont institué de nouveaux droits pour les collectivités concernées.

Il précise que c'est notamment le cas du décret du 10 mai 2017, codifié à l'article 3332-1 du code de la santé publique, qui permet de prendre en compte la capacité d'accueil touristique, en sus de la population municipale totale, pour le calcul du quota à respecter en matière d'ouverture de débits de boissons, soit 1 débit pour 450 habitants.

Il ajoute que s'agissant des conditions dans lesquelles une commune peut prétendre à être dénommée commune touristique, l'article R133-32 du Code du Tourisme précise que cela est possible pour les communes qui :

- disposent d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination,
- organisent, en périodes touristiques des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturel protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif (voir annexe 1 ci-jointe),
- disposent d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R2151-1 du CGCT est supérieur ou égal à un pourcentage fixé par l'article R133-33 du Code du Tourisme (voir annexe 2 ci-jointe).

Monsieur le Président rappelle que par la délibération n°2018-96 du 10 décembre 2018, la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir a demandé la dénomination « commune touristique » pour les communes de Beynac et Cazenac, La Roque Gageac, Saint André Allas, Saint Vincent de Cosse, Vézac et Vitrac. Celles-ci avaient ainsi obtenu la dénomination "commune touristique" en 2019, pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Président propose donc de renouveler la demande le classement pour les communes énoncées ci-dessus.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2151-1 et L5211-21 ;
- Vu** le Code du Tourisme, notamment ses articles L133-11, L134-3, R133-32 et suivants ;
- Vu** la délibération n°2018-96 du 10 décembre 2018 de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir demandant la dénomination de commune touristique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2023 classant l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir en catégorie I ;
- Vu** l'avis du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue aux articles R133-32 et R133-36 du Code du Tourisme susvisé pour le territoire constitué des communes ci-après désignées : Beynac et Cazenac, La Roque Gageac, Saint André Allas, Saint Vincent de Cosse, Vézac et Vitrac ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti

Annexe 1

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 024-200027217-20240319-D2024\_002-DE



**Demande de dénomination de commune touristique**

**Liste des manifestations par commune**

<b>LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES</b>			
<b>BEYNAC ET CAZENAC</b>			
<b>Date</b>	<b>Nom de la manifestation</b>	<b>Occurrences</b>	<b>Description</b>
03/03/2023	Concert Alexander Baillie	1	De passage en Périgord, le grand violoncelliste britannique Alexander Baillie offre un récital Bach en l'église de Beynac le vendredi 3 mars à 20h.
11/04/2023	Multisport tour	1	Viens découvrir de nouveaux sports individuels ou collectifs entre copains !
15/04/2023	Châteaux en Fêtes : Château de Beynac	1	Visiter le château de Beynac c'est visiter un château fort dans un état de restauration absolument exceptionnel permettant aux visiteurs de faire l'expérience d'une visite en immersion totale au cœur d'un « vrai château-fort » !
24/06/2023	Feu de la Saint Jean à Beynac	1	Feu de la Saint-Jean
14/08/2023	Fête du 15 Aout à Beynac	1	Traditionnelle fête du 15 Aout à Beynac. Animations, concert, buvette et feu d'artifice.
10/07/2023	Visite découverte du village de Beynac	10	Suivez le guide pour une visite de 1h30 dans le village médiéval de Beynac, accroché à la falaise, à l'abri du château.
14/07/2023	Vide Grenier Beynac	1	Vide-grenier organisé par le Comité des fêtes de Beynac-et-Cazenac.
18/07/2023	Stage d'art - Vacances d'été	12	Pour les vacances d'été, l'association Bout d'Ficelle avec le soutien de l'Amicale Laïque et de la Mairie de Beynac propose des stages pour les enfants de 4/7 ans et les 8/12 ans pour apprivoiser l'art !
05/08/2023	Nuit des étoiles	1	Pour tout savoir sur les étoiles, rendez-vous au pied de l'église !

**LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES****BEYNAC ET CAZENAC**

06/08/2023	Semaine des Arts	1	Une semaine incroyable et unique d'événements artistiques adaptés à tous, avec l'artiste Jo Tyler dans la magnifique ville inspirante de Beynac et Cazenac
10/08/2023	Été actif 2023 : Pack Raft	1	Venez découvrir cette nouvelle activité, originaire d'Alaska.
16/09/2023	Journées Européennes du Patrimoine	1	Eglise Notre Dame de l'Assomption de Beynac ouverte de 10h à 18h Eglise Saint Martial de Cazenac ouverte de 10h à 18h
17/09/2023	Festival Prendre Soins de Soi	1	Venez découvrir et expérimenter différents outils pour prendre soin de soi !
08/10/2023	Marche dans le cadre d'Octobre Rose	1	Dans le cadre d'Octobre Rose, randonnée organisée par le Comité des Fêtes & Mairie de Beynac-et-Cazenac, au profit de la Ligue contre le Cancer.
26/10/2023	Multisport Tour	1	Viens découvrir de nouveaux sports individuels ou collectifs entre copains ! Pour les 6-8ans, les 9-12 ans et les 13-15 ans.
31/10/2023	Halloween à Beynac	1	Défilé dans les ruelles de Beynac à la recherche de bonbons. Chaque participant devra apporter un plat salé ou sucré à partager ensemble en fin de promenade. Velouté de potimarron et crêpes offerts.
18/11/2023	Repas choucroute à Beynac	1	Soirée Choucroute traditionnelle organisée par le Comité de Jumelage.
25/11/2023	Prendre soin de soi, de l'autre et s'unir dans la Paix	1	LE MATIN : Yoga & Massage Tenue souple et confortable LE MIDI : Pique-nique végétarien à partager L'APRES-MIDI : Danse de la Paix universelle Jupe, robe ou pantalon fluide recommandé
02/12/2023	Marché de Noël de Beynac	1	Le Comité des Fêtes de Beynac-et-Cazenac vous convie à son traditionnel Marché de Noël le 2 & 3 décembre dès 10h.
31/12/2023	Réveillon de à la Petite Tonnelle	1	Le restaurant la Petite Tonnelle vous propose son menu de fête !
06/04/2024	Les Insolites du Périgord Noir	1	Les 6 et 7 avril prochain, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir organisent la deuxième édition des Insolites du Périgord Noir.
13/04/2024	Châteaux en fête - Château de Beynac	1	Visiter le château de Beynac c'est visiter un château fort dans un état de restauration absolument exceptionnel permettant aux visiteurs de faire l'expérience d'une visite en immersion totale au cœur d'un « vrai château-fort » !

**LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES**



## LA ROQUE-GAGEAC

Date	Nom de la manifestation	Occurrences	Description
11/06/2023	Marche à l'arrivée gourmande	1	L'Amicale Laïque de La Roque-Gageac vous propose une marche de 10km au départ du village dès 8h30.
21/06/2023	Les Musics Halle de La Roque	1	Concerts, buvette, grillades
11/07/2023	La Roque-Gageac sous les étoiles	10	Laissez vous surprendre par une visite qui vous guidera à travers les ruelles d'un des Plus Beaux Villages de France.
12/07/2023	Les Énigmes d'Éliette : La Roque-Gageac Révélée- Visite théâtralisée en costume	15	En trouvant la solution des charades que lui a données sa grand-mère qu'elle vient de perdre, Éliette Peyrotou va nous entraîner dans le village de La Roque de Gageac en rappelant certains des événements qui l'ont marqué.
12/07/2023	Partir en Livre	2	Comme chaque année pour "Partir en livre" (manifestation nationale du 22 juin au 23 juillet 2023), les bibliothèques du réseau de la CC Sarlat-Périgord Noir proposent des animations pour les jeunes dans les villages du territoire.
13/07/2023	Méchoui	1	L'Amicale laïque organise un méchoui le jeudi 13 juillet à 19 h 30 à la salle du foyer laïque Fernand Valette.
03/08/2023	Été actif 2023 : Marche nordique	1	<p>Marche Nordique : Plus dynamique que la randonnée, la marche nordique a pour principe d'accentuer le mouvement de balancier naturel des bras à l'aide de deux bâtons. Le corps est ainsi propulsé vers l'avant.</p> <p>20 personnes maximum par groupe, Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte.</p>

### LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES



<b>LA ROQUE-GAGEAC</b>			
04/08/2023	Fête votive avec feux	1	Fête du village ! Attractions foraines, buvette, concours de pétanque, repas champêtre et feu d'artifice.
21/08/2023	Fête des Terroirs Gourmands	1	Fête des Terroirs Gourmands, Organisée par le LIONS CLUB de Sarlat, au profit de ses œuvres sociales. Trente exposants, Produits régionaux à déguster, Animation tourneur sur bois, Restauration et Buvette.
23/08/2023	Chants traditionnels corses avec l'artiste Xinarca	1	Chant corse sacré et de montagne accompagné du seul cistre traditionnel d'époque encore joué aujourd'hui, la "Cètera d'Oletta" âgée de 230. L'instrument avait disparu au tournant du XXème siècle et tout le répertoire fut perdu ainsi que sa technique de jeu.
10/09/2023	Marché des Créateurs	1	Rendez-vous sous la halle de La Roque-Gageac pour un marché des créateurs.
30/09/2023	Faites du sport	1	Faites du Sport, est une animation itinérante, gratuite et tout public, lancée en mars dernier par la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.
01/10/2023	Marche dans le cadre d'Octobre Rose	1	Dans le cadre d'Octobre Rose, randonnée au profit de la Ligue contre le Cancer.
15/12/2023	Soirée occitane Laroquoise	1	Le 15 décembre, venez nombreux pour discuter en occitan ! Soirée type auberge espagnole sucrée organisée par l'Amicale Laïque de La Roque Gageac
16/12/2023	Théâtre : Une fleur sur les ruines	1	"Une fleur sur les ruines" Auteur : Olivier Jollivet / Mise en scène : Antoine Heijboer / Technique son et lumière : Julien Baillieu et Franck Albert COMPAGNIE L'ART ROQUOIS*
31/12/2023	Réveillon de La Saint Sylvestre O Plaisir des Sens	1	Le restaurant O Plaisir des Sens vous propose son menu de fête !
02/02/2024	Soirée occitane Laroquoise	1	Le 02 Février, venez nombreux pour discuter en occitan ! Soirée type auberge espagnole sucrée organisée par l'Amicale Laïque de La Roque Gageac
14/02/2024	Menu Saint Valentin O Plaisir des Sens	1	Menu de Saint Valentin O Plaisir des Sens
06/04/2024	Les Insolites du Périgord Noir	1	Les 6 et 7 avril prochain, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir organisent la deuxième édition des Insolites du Périgord Noir.
<b>LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES</b>			



## SAINT ANDRÉ ALLAS

Date	Nom de la manifestation	Occurrences	Description
31/03/2023	Concert Union Philharmonique de Sarlat	1	Concert de l'Union Philharmonique de Sarlat : musique de film, dessin animé, contemporain, classique...
08/04/2023	Faites du sport	1	Faites du Sport, est une nouvelle animation itinérante, gratuite et tout public, proposée par la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.
15/05/2023	Concert André Manoukian	1	Spectacle exceptionnel à la salle des Fêtes d'André Manoukian. Piano solo "Anouch".
20/05/2023	Fêtes du village de Saint André	1	Fête du village de Saint Andre Allas Journée familiale et festive, avec des jeux en bois, château gonflable, barbe à papa, chichis...
05/06/2023	Rendez-vous aux jardins "Jardins de Haute Terre"	1	Une belle découverte multi-branches à structure naturaliste posée dans le parc naturel de l'Hermitage. Jardins d'études ethnobotaniques situés sur le toit du Sarladais, patrimoine historique de l'homme au cœur du Périgord noir.
22/07/2023	Fête de Saint-André Allas	1	La soirée débutera à partir de 19h30 avec une animation musicale.
<b>LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES</b>			



## SAINT ANDRÉ ALLAS

04/08/2023	Eté actif 2023 : Escape game	1	Escape game en famille
17/09/2023	16ème Course de Caisses à Savon	1	16ème course de Caisse à Savon ! Parmi les nombreuses attractions de la journée , il y aura une tombola dont le premier prix sera une caisse à savon.
29/09/2023	La Pierre Sèche en Fête à Saint-André Allas	1	Salle des fêtes de Saint André-Allas Vendredi 29 dès 10h : Exposition petit patrimoine par Hervé Demaison. Animations pour les grands et les petits avec l'école de St André-Allas.
12/11/2023	Vide grenier	1	Vide grenier organisé par l'Amicale Laïque.
25/11/2023	Loto de l'Amicale Laïque	1	Loto organisé par l'Amicale Laïque de Saint André d'Allas
02/12/2023	La diagonale des Fous	1	En soutien au Téléthon, on vous propose ce nouveau challenge !  Que vous soyez coureur ou non, chaussez vos baskets et participez au challenge le plus fou de Dordogne : battre le dénivelé positif de 10 000m de la diagonale des fous !
03/12/2023	Vide ta chambre	1	Vide ta chambre organisé par la coopérative scolaire au profit de l'école.
03/12/2023	Marché de Noël	1	Marché de Noël de créateurs
20/01/2024	Soirée Contes avec Clément Bouscarel	1	Soirée conte engagé par Clément Bouscarel, paysan passionné !
28/01/2024	Fête du jeu	1	Fête du jeu en collaboration avec Guyajoux & les délégués des parents d'élèves.
10/02/2024	Dîner spectacle Paris-Londres	1	Soirée organisée par le Rotary club de Sarlat au profit de la caisse des écoles de Saint-André d'Allas .
14/02/2024	Menu Saint Valentin à Lo Gorissado	1	Menu de Saint Valentin à Lo Gorissado
15/03/2024	Concert Joan de Nadau	1	Soirée proposée par la Mairie de Saint-André-Allas
06/04/2024	Les Insolites du Périgord Noir	1	Les 6 et 7 avril prochain, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir organisent la deuxième édition des Insolites du Périgord Noir.

## LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

### SAINT-VINCENT-DE-COSSE

Date de début	Nom de la manifestation	Occurrences	Description commerciale
08/08/2023	Été actif 2023 : Randonnée nocturne	1	Randonnée nocturne : la nuit de la chouette. A travers une balade nocturne, vous entrerez dans l'univers mystérieux des rapaces nocturnes...
30/09/2023	Course Cycliste	1	Course cycliste organisée par la municipalité et le Sprinter club Vinécossois
31/12/2023	Réveillon de La Saint Sylvestre au Château de Monrecour	1	Le restaurant du Château de Monrecour vous propose son menu de fête !
28/01/2024	Cours de cuisine	1	Cours de Cuisine proposé par l'Association of the Bilingual Children of the Dordogne.
04/02/2024	Légo & jeux en bois	1	A l'occasion de la chandeleur, rendez-vous au restaurant l'Excellent au port d'Enveaux pour une après-midi jeux en bois et légo.
11/02/2024	Séance de Yoga	1	Séance de Yoga proposé par l'Association of the Bilingual Children of the Dordogne.
14/02/2024	Menu Saint Valentin au Domaine de Monrecour	1	Séjour spécial à l'occasion de la Saint Valentin
14/02/2024	Repas Saint-Valentin - Domaine de Monrecour	1	Rejoignez-nous pour une expérience gastronomique inoubliable au Domaine de Monrecour avec notre menu exclusif de la Saint-Valentin pour le dîner du 14 février. Savourez chaque instant de cette soirée magique dans un cadre romantique et enchanteur. Sur réservation.
17/02/2024	L'Agate Rouge contée par Daniel Chavaroche	1	Soirée organisée par les Amis de St-Vincent de Cosse contée par Daniel Chavaroche.
15/03/2024	Fête de la Saint Patrick	1	Fête de la Saint Patrick proposé par l'Association of the Bilingual Children of the Dordogne.
06/04/2024	Troc de végétaux	1	Préparez graines, plants, boutures pour un troc de végétaux organisé par "Les Amis de Saint-Vincent de Cosse".
06/04/2024	Les Insolites du Périgord Noir	1	Les 6 et 7 avril prochain, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir organisent la deuxième édition des Insolites du Périgord Noir.
24/04/2024	Châteaux en Fête - Château de Panassou	1	VISITE EXTERIEURE AUX FLAMBEAUX Visite extérieure du site aux flambeaux avec ateliers de



présentation au cours de la visite (les gardes, la cuisine, l'écriture, la monnaie...)

## LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

### SAINT-VINCENT-DE-COSSE

24/04/2024	Châteaux en Fête - Château de Panassou	1	<p>VISITE &amp; DECOUVERTE DES JEUX DU MOYEN-AGE</p> <p>En plus de la visite classique du site (payante), les visiteurs pourront découvrir des jeux du Moyen Age pendant l'après-midi, animés par l'association les Compagnons d'Azur.</p>
27/04/2024	Olympiades	1	Rendez-vous sportif en famille au grand air pour célébrer les jeux Olympiques !
17/05/2024	Spectacle de Théâtre	2	Spectacle de théâtre proposé par l'Association of the Bilingual Children of the Dordogne.
29/06/2024	Fête de la Saint Jean	1	Fête du village organisée par diverses associations de Saint-Vincent pour célébrer les vacances d'été !

PROJET

## LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

### VÉZAC

Date de début	Nom de la manifestation	Occurrences	Description commerciale
01/02/2023	Concert au Trait d'Union : les mercredis culturel	4	
02/02/2023	Les Jeudis au Trait d'Union	4	
03/02/2023	La Jam du Trait d'Union	4	Tous les vendredis, soirée Jam !
05/02/2023	Brunch au Trait d'Union	5	Tous les 1er Dimanches du mois, de 11h à 14 BRUNCH suivi d'un café philo à partir de 15h.
26/03/2023	Soirée "Contes entre Amis" avec Bouscarel	1	Soirée « Conte entre amis » avec « Bouscarel », soupe et vin.
09/04/2023	Pâques à Marqueyssac	1	Ici, nul besoin de se bousculer, seule une inscription au préalable est nécessaire.
12/04/2023	Yoga aux Jardins de Marqueyssac	55	L'Association ÉNEART en partenariat avec l'Association Swayoga et le soutien de la Mairie de Sainte Nathalène vous proposent des cours de Yoga hebdomadaires à la salle des fêtes de Sainte Nathalène. Ces cours s'adressent à tout public, y compris les débutants et seniors. Il ne s'agit ni de performance ni de compétition, mais d'auto-exploration et d'observation par le corps, le souffle et l'esprit, pour être plus à l'écoute de Soi, de son propre rythme et nature.
02/06/2023	Rendez-vous aux Jardins de Marqueyssac	1	Vend, sam et dim 10h15-17h : visite guidée de 35 minutes se déroulant aux abords de la demeure et apportant les bases pour une meilleure approche du site de Marqueyssac sur des sujets variés tels que l'histoire du domaine, les différentes phases des aménagements, l'entretien des buis et les travaux de restauration entamés en 1996.
21/06/2023	Fête de la Musique à Vézac	1	Concert Badaswing
27/06/2023	Les nocturnes du Labyrinthe de Mais	9	Venez vous amuser dans le Labyrinthe de Mais des Château !

## LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

### VÉZAC

04/07/2023	Démonstration de fabrication de savons et Musée du savon	9	Venez découvrir notre savonnerie artisanale nichée au pied du château de Castelnaud la Chapelle.
07/07/2023	Marqueyssac aux chandelles	17	Chaque soirée, 2000 bougies sont mises en place dans les jardins et plus de 150 sources lumineuses jalonnent la promenade des Falaises jusqu'aux cascades.
09/07/2023	Marché Gourmand au Trait d'Union	8	Tu ne savais pas quoi faire de tes dimanches soirs? On t'a concocté une prog' anti-flemme Viens te régaler avec les Foodtrucks du coin tout en écoutant de la bonne zik' en live !
27/07/2023	Boat party sur la Dordogne	1	On vous attend à 17h pétante le 27 Juillet à bord de la Gabarre Caminade à la Roque-Gageac pour une session de kiffe et du bon son dans les oreilles avec Don Pablito !
27/07/2023	Été actif 2023 : Kick bike	1	Venez découvrir ce sport à sensations...un mélange entre la trottinette et un VTT, le kick bike vous permettra de descendre les pentes des forêts périgourdines.
12/08/2023	Grande braderie Cabanes & Compagnie x Batela	1	Grande Braderie Promotion, fin de série, échantillons... Textile homme, femme enfant & bébé Décoration
01/10/2023	Vide grenier Vézac		Vide grenier organisé par l'Amicale laïque et la Mairie de Vézac.
19/11/2023	Marché de créateurs	1	Marché de Noel des artisans créateur !
16/12/2023	Marché de Noel au Trait d'Union	1	Marché de Noel des artisans créateur !
02/02/2024	La Jam du Trait d'Union	2	Live jam session de musiciens locaux animée par FREED.
04/02/2024	Brunch du Trait d'Union	4	Tous les premiers dimanche du mois, réservez votre brunch !

## LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

### VÉZAC

09/02/2024	Concert au Trait d'Union	8	
10/02/2024	Les SameDJ du Trait d'Union	2	Les SameDJ du Trait d'Union
14/02/2024	Menu Saint Valentin au Trait d'Union	1	Menu de Saint Valentin au Trait d'Union
15/02/2024	Apéro tarot au Trait d'Union	4	Apéro-Tarot une fois par mois.
16/02/2024	Danse au Trait d'Union	4	Noche Salsa avec Rachel ! Venez participer à la soirée Salsa organisée par Rachel dès 22h / Ambiance chaude au programme toute la nuit !
16/02/2024	Loto de Vézac	1	Loto organisé par le comité de jumelage.
17/02/2024	Foire au gras et Ateliers confection pâtés	1	Comme chaque année, le Cellier du Périgord organise une foire au gras qui se tiendra du 17 au 26 février à Vézac. L'occasion d'acheter des produits locaux de premier choix et de permettre à nos clients de réaliser leurs propres recettes : foies gras, confits et autres spécialités gourmandes.
21/02/2024	Mercredi Culturel au Trait d'Union	3	Viens finir tes Mercredi aux cotés de @chocval notre experte sexologue clinicienne.
06/04/2024	Les Insolites du Périgord Noir	1	Les 6 et 7 avril prochain, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir organisent la deuxième édition des Insolites du Périgord Noir.

## LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

### VITRAC

Date de début	Nom de la manifestation	Occurrences	Description commerciale
02/04/2023	Marché de créateurs et vide-greniers VITRAC	1	L'Amicale laïque organise un marché de créateurs & un vide greniers le dimanche 2 avril au stade du Bastié.
18/06/2023	Vide Grenier Vitrac - Montfort	1	Vide Grenier Restauration et buvette sur place.
25/06/2023	Sport pour tous - Bodega	1	Viens découvrir de nouveaux sports individuels ou collectifs entre copains !
20/07/2023	Été actif 2023 : Golf	1	Testez votre swing au practice, puis après vous apprécierez le parcours dans un cadre magnifique et exceptionnel !
20/07/2023	L'incroyable histoire de Montfort	5	L'incroyable histoire de Montfort  Cette visite guidée du village de Montfort à Vitrac vous plongera dans les épisodes les plus sombres du château de Montfort.
22/07/2023	Pique-Nique à Montfort	1	Pique-nique à la Roche Percée à Vitrac
11/08/2023	Soirée concert - Chez Ninon	3	Programme des soirées concerts Chez Ninon en Aout
12/08/2023	Soirée LEM	1	La soirée LE LEM Vol.3 revient à VITRAC !
27/08/2023	Repas Sanglier à la broche	1	L'Amicale des Chasseurs de Vitrac organise un repas sanglier à la broche le dimanche 27 août à 12 heures à la salle de Bastié à Vitrac.
17/09/2023	Vide Grenier Vitrac	1	Vide Grenier Restauration et buvette sur place.



## LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

### VITRAC

24/09/2023	Murder Party théâtralisé	2	Pour le meilleur et surtout pour le pire ! Venez jouer à notre nouveau jeu d'enquête théâtralisé.
30/09/2023	Fête des Vitracois	1	Fête des Vitracois à Vitrac Port "Le Chalet"
07/10/2023	Pique-Nique à Vitrac	1	Pique-nique végétarien à Vitrac Apportez un plat végétarien, assiette et couverts.
21/10/2023	Faites du sport	1	Faites du Sport, est une animation itinérante, gratuite et tout public, lancée en mars dernier par la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir
29/10/2023	La Vitracoise "Octobre Rose"	1	L'Association "la vitracoise" organise sa 2ème course et randonnée "Octobre Rose", dimanche 29 octobre, à Vitrac.
18/11/2023	Soirée théâtre	1	Soirée théâtre "L'inaccessible étoile" par la compagnie Utopie Bars. Libre adaptation du roman "Don Quichotte" de Miguel Cervantes.
03/12/2023	Marché de Noël	1	Marché de Noël organisé par le Comité de jumelage de La Roque-Gageac. Rendez-vous de 10h à 17h salle du BASTIE à Vitrac.
09/12/2023	Café Bla Bla avec la ligue contre le Cancer	2	Rendez-vous convivial proposé aux malades autour d'un thé ou café offert par La Ligue contre le Cancer.
09/12/2023	Randonnée pédestre au profit du Téléthon	1	L'Amicale Laïque de Vitrac organise une après-midi pour le téléthon

## LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

### VITRAC

16/12/2023	Marché de Noël des Artisans créateurs	1	Le Trait d'Union organise le 16 et 17 décembre prochain, son marché de Noël d'artisans créateurs.  20 stands de créateurs locaux ( bijoux,tourneurs,cuir,coutelier,...) vous attendront de 10h à 18h pour glisser des pépites faites main sous votre sapin.
31/12/2023	Réveillon de La Saint Sylvestre à La Treille	1	Le restaurant La Treille vous propose son menu de fête !
31/12/2023	Winter station au Domaine de Rochebois	1	Sortez les moonboots et les doudounes à paillettes pour le réveillon 2023 !
01/01/2024	Brunch de Nouvel An au Domaine de Rochebois	1	Brunch du 1er Janvier au Domaine de Rochebois
07/01/2024	Brunch du dimanche	52	Tous les dimanches, le Domaine de Rochebois vous propose de venir découvrir et redécouvrir leur "Brunch du Dimanche".
14/02/2024	Repas Saint-Valentin - Le M de Rochebois	1	Le restaurant Le M de Rochebois à Vitrac vous propose un menu spécial Saint-Valentin servi le 14 février. Sur réservation.
14/02/2024	Menu Saint Valentin au Domaine de Rochebois	1	Menu de Saint Valentin au Domaine de Rochebois
06/04/2024	Les Insolites du Périgord Noir	1	Les 6 et 7 avril prochain, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir organisent la deuxième édition des Insolites du Périgord Noir.

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 024-200027217-20240319-D2024\_002-DE

## ANNEXE 2

### Capacité d'hébergement de la population non-permanente sur les communes concernées

Communes	Chambres en hôtellerie classée et non-classée	Lits en résidence de tourisme	Logements meublés classés et non-classés	Emplacements en terrain de camping	Lits en village de vacances et maison familiale de vacances	Résidences secondaires	Chambres d'hôtes	Anneaux de plaisance	Total	Population municipale légale totale 2021	Capacité d'hébergement / population totale	Pourcentage minimum exigé de capacité
Lits par unité	2	1	4	3	1	5	2	4				
Beynac et Cazenac	40	0	208	396	0	90	44	0	778	508	153,15%	15,0%
La Roque Gageac	104	0	300	1 260	0	305	50	0	2 019	433	466,28%	15,0%
St André Allas	0	0	188	1 341	0	320	20	0	1 869	896	208,59%	15,0%
St Vincent de Cosse	74	0	196	186	32	135	42	0	665	385	172,73%	15,0%
Vézac	86	0	184	1 224	0	405	28	0	1 927	521	369,87%	15,0%
Vitrac	274	0	376	1 887	22	405	64	0	3 028	858	352,91%	15,0%



**DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE**

Département : 24

Commune : **Beynac et Cazenac** N° INSEE : 24040

Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier :

Délibération du conseil municipal / communautaire du :

Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du :

**CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE**

Natures	Nombres		Coeffi-cients de pondé-ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	20	X	2	=	40
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	0
Logements meublés classés et non classés	52	X	4	=	208
Emplacements en terrain de camping	132	X	3	=	396
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	0
Résidences secondaires	18	X	5	=	90
Chambre d'hôtes	22	X	2	=	44
Anneaux de plaisance		X	4	=	0
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					778

**POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE**

Population municipale résultant du dernier recensement (B)	508
Pourcentage (A) / (B) X 100 =	153,15%



**DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE**

Département : 24

Commune : **La Roque Gageac** N° INSEE : 24355

Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier :

Délibération du conseil municipal / communautaire du :

Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du :

**CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE**

Natures	Nombres		Coeffi-cients de pondé-ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	52	X	2	=	104
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	0
Logements meublés classés et non classés	75	X	4	=	300
Emplacements en terrain de camping	420	X	3	=	1 260
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	0
Résidences secondaires	61	X	5	=	305
Chambre d'hôtes	25	X	2	=	50
Anneaux de plaisance		X	4	=	0

CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) : 2 019

**POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE**

Population municipale résultant du dernier recensement (B) 433

Pourcentage (A) / (B) X 100 = 466,28%



DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE					
Département : 24					
Commune : <b>St André Allas</b>			N° INSEE : 24366		
Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier :					
Délibération du conseil municipal / communautaire du :					
Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du :					
CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Natures	Nombres		Coeffi-cients de pondé-ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	0	X	2	=	0
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	0
Logements meublés classés et non classés	47	X	4	=	188
Emplacements en terrain de camping	447	X	3	=	1 341
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	0
Résidences secondaires	64	X	5	=	320
Chambre d'hôtes	10	X	2	=	20
Anneaux de plaisance		X	4	=	0
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					1 869
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					896
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					208,59%



<b>DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE</b>					
Département : 24					
Commune : <b>St Vincent de Cosse</b>			N° INSEE : 24510		
Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier :					
Délibération du conseil municipal / communautaire du :					
Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du :					
<b>CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE</b>					
Natures	Nombres		Coeffi-cients de pondé-ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	37	X	2	=	74
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	0
Logements meublés classés et non classés	49	X	4	=	196
Emplacements en terrain de camping	62	X	3	=	186
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances	32	X	1	=	32
Résidences secondaires	27	X	5	=	135
Chambre d'hôtes	21	X	2	=	42
Anneaux de plaisance		X	4	=	0
<b>CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :</b>					<b>665</b>
<b>POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE</b>					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					385
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					172,73%



**DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE**

Département : 24

Commune : **Vézac** N° INSEE : 24577

Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier :

Délibération du conseil municipal / communautaire du :

Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du :

**CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE**

Natures	Nombres		Coeffi-cients de pondé-ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	43	X	2	=	86
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	0
Logements meublés classés et non classés	46	X	4	=	184
Emplacements en terrain de camping	408	X	3	=	1 224
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	0
Résidences secondaires	81	X	5	=	405
Chambre d'hôtes	14	X	2	=	28
Anneaux de plaisance		X	4	=	0
<b>CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :</b>					<b>1 927</b>
<b>POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE</b>					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					521
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					<b>369,87%</b>



DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE					
Département : 24					
Commune : <b>Vitrac</b>			N° INSEE : 24587		
Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier :					
Délibération du conseil municipal / communautaire du :					
Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du :					
CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Natures	Nombres		Coeffi-cients de pondé-ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	137	X	2	=	274
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret		X	1	=	0
Logements meublés classés et non classés	94	X	4	=	376
Emplacements en terrain de camping	629	X	3	=	1 887
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances	22	X	1	=	22
Résidences secondaires	81	X	5	=	405
Chambre d'hôtes	32	X	2	=	64
Anneaux de plaisance		X	4	=	0
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					3 028
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)				858	
Pourcentage (A) / (B) X 100 =				352,91%	

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



## DELIBERATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

### Séance du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	1
Exprimés	32
Pour	32
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoît SECRETAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAINANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

### OFFICE DU TOURISME SARLAT SARLAT-PERIGORD NOIR (OTSPN) : MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR ET DES MODALITES DE VERSEMENT

Délibération N°2024-003

Monsieur Le Président, rappelle aux membres du Conseil communautaire que les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) exposent les modalités d'instauration par le Conseil communautaire de la taxe de séjour.

Il rappelle également que les tarifs de la taxe de séjour ont été successivement modifiés par la délibération du Conseil communautaire n°2015-69 en date du 25 juin 2015 avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, puis par la délibération n°2016-68 en date du 30 septembre 2016 avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis par délibération n°2018-50 en date du 13 juillet 2018 avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, puis par délibération n°2020-93 en date du 28 septembre 2020 avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il indique que les tarifs plafonds de la taxe de séjour sont révisés chaque année en se basant sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année N-2 défini par l'INSEE.

Il indique que le projet proposé au Conseil communautaire est issu d'une proposition de la commission finance de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme de Sarlat Périgord Noir.

Monsieur le Président propose de voter, pour 2025, une nouvelle grille fixant les tarifs de la collectivité.

Vu les articles L. 2333-26 et suivants, L. 7333-2 et L. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (art. 112 à 114) ;

Vu la loi n° 2018-1217 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 (art. 162 et 163) ;

Vu la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 (articles 44 et 45) ;

Vu la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 (article 86) ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 relatif aux taxes de séjour ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2016 relatif aux modalités de transmission et de publication des infomutinus concernant la taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu la délibération n° 7 du 13 avril 2017 fixant les modalités de perception de la taxe de séjour applicable sur le territoire de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) ;

Vu les délibérations n° 2015-69 du 25 juin 2015, n° 2016-68 du 30 septembre 2016 et n° 2018-50 en date du 13 juillet 2018 et n° 2020-93 en date du 28 septembre 2020 modifiant les tarifs de la taxe de séjour applicable sur le territoire de la CCSPN ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 32 voix Pour et 1 Abstention,

- **APPROUVE** les modifications des tarifs de la taxe de séjour tels que proposés ci-dessous (hors taxe additionnelle départementale) :

Catégories d'hébergements	Tarif par personne et par nuitée
Palaces	4.60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravannage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravannage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement (côte s. résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme, ...) à l'exception des hébergements de plein air. Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit pour l'EPCI Sarlat Périgord Noir, le tarif applicable aux palaces. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. (cf. article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017)	5%

- **DIT** que ces modifications s'appliquent aux 13 communes de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (Beynac & Cazenac, La Roque Gageac, Marcillac Saint Quentin, Marquay, Proissans, Sarlat-la Canéda, Sainte Nathalie, Saint André Allas, Saint Vincent de Cosse, Saint Vincent Le Paluel, Tamniès, Vézac et Vitrac) ;
- **DIT** que les mesures d'exonérations déjà en vigueur continuent de s'appliquer ;
- **DIT** que conformément à la réglementation, sont désormais exonérées les personnes qui peuvent justifier être domiciliées sur le territoire de la Communauté de communes ;
- **DIT** que le montant prévu par délibération n°2015-69 du 25 juin 2015, fixant loyer minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour, continue de s'appliquer, soit 15 € par nuit (hors hôtellerie de plein air) ;
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques ;
- **DIT** que les tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2025, augmentés de la taxe additionnelle de 10% instituée par le Conseil départemental de la Dordogne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président

Jean-Jacques de Peretti





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents** : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAINANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations** : Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés** : Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

**ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA  
DORDOGNE : APPROBATION DU SCHEMA 2024-2029**

Délégation N°2024-004

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage prévoit l'adoption dans chaque département d'un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV 2024-2029), ayant vocation à programmer pour une période de six ans et par secteur géographique :

- des aires de grands passages
- des aires permanentes d'accueil
- des dispositifs de sédentarisation (terrains familiaux locatifs ou habitat adapté)
- des actions à caractère social.

Il indique que les communes de plus de 5000 habitants doivent obligatoirement figurer au schéma, et qu'elles sont tenues de participer à sa mise en œuvre en mettant à la disposition des gens du voyage une ou plusieurs aires d'accueil, aménagées et entretenues, ou en contribuant financièrement à l'aménagement et à l'entretien de ces aires d'accueil dans le cadre de conventions intercommunales.

Il ajoute que la loi Egalité et Citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 prend en compte les évolutions qui s'avèrent complémentaires à la politique d'accompagnement à la mobilité. La loi définit aussi de nouvelles obligations en matière d'aménagement de terrains locatifs familiaux. Ces derniers deviennent prescriptibles.

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage a vocation à programmer pour une période de 6 ans, par secteur géographique : des équipements publics d'accueil (aires permanentes d'accueil et aires de grand passage), des équipements à usage privé d'habitat (terrains familiaux locaux), des actions à caractère social.

Cette programmation est effectuée à partir d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante notamment de la fréquence et la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leur mode de vie et de leur ancrage, de la scolarisation des enfants, de l'accès aux soins et de l'exercice des activités économiques. Le bilan des schémas précédents fait apparaître notamment une tendance à l'ancrage territorial des gens du voyage.

Fruit d'une démarche concertée ayant associée l'ensemble des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, Caisses d'Allocations Familiales, gestionnaires des sites, associations représentant les gens du voyage, bailleurs sociaux et associatifs) intervenant sur cette problématique, ce nouveau schéma comporte plusieurs fiches action.

Par courrier en date du 3 novembre 2022 le Préfet de la Dordogne informant du lancement d'une démarche d'actualisation du Schéma en cours (2018-2023) et le 23 novembre 2023 il a saisi pour avis les collectivités sur les propositions d'évolutions relatives aux prescriptions et obligations sur le ou les sites des FPCI du Département.

La CCSPN doit donc se prononcer sur les éléments suivants la concernant.

Le Conseil communal prend acte des prescriptions et des préconisations du schéma 2024-2029 relative à l'aire des Réaux à Sarlat :

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 32 places sur la commune de Sarlat	- 2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant  - Etudier la possibilité d'aménager 2 terrains locaux familiaux afin de permettre la déshabitation de ménages fixés sur l'aire permanente d'accueil de Sarlat	- Une aire permanente de 28 places sur la commune de Sarlat  - Réflexion à engager sur la transformation partielle de l'aire d'accueil en 4 places de terrains créatifs familiaux en aménagement 2 terrains de 2 places afin de permettre la déshabitation de ménages sédentarisés sur l'aire permanente d'accueil de Sarlat	- 2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant
Prescriptions réalisées	Prescriptions réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 32 places sur la commune de Sarlat	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'équipement permanent d'accueil réalisé mais transformation d'une partie de l'aire en terrains locaux familiaux pour des familles sédentarisées sur l'aire, ce qui est possible en vu de la configuration de celle-ci,</li> <li>- Attention à maintenir la capacité d'accueil de l'aire pour des familles en situation de mobilité,</li> <li>- Mise en place d'un comité de pilotage de l'aire d'accueil et étude approfondie de son fonctionnement,</li> <li>- Ecrire et déclinaison d'un projet socio-éducatif comportant notamment une thématique sur le diagnostic des besoins en matière d'accès à un habitat adapté,</li> <li>- Mise en place des actions d'accompagnement social qui émanent de la conduite du projet socio-éducatif, portant sur les axes principaux suivants : scolarisation, santé, accès aux droits et insertion professionnelle.</li> </ul>	

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

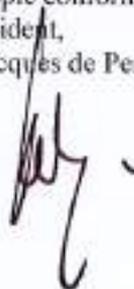
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2024-2029.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, le jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délibération N°2024-005

**CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE A L'ECHELLE  
DU BASSIN DE MOBILITE DU PERIGORD NOIR**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) charge la Région de coordonner l'action des acteurs de la mobilité que sont la Région, les Autorités Organisatrices de la Mobilité locale, les syndicats mixtes de type loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), les départements concernés, ainsi que les gestionnaires de gares et de pôles d'échanges. A cet effet, un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) doit être élaboré à l'échelle du bassin de mobilité. Une fois établi, la Région en assure l'animation.

Il indique que ce COM, qui dure six ans à partir de sa signature, peut contenir les aspects suivants :

- les différentes formes de mobilité et l'intermodalité en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
- la création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ;
- les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien ;

- le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ;
- l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transport ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité.

En l'occurrence, la feuille de route opérationnelle du Contrat Opérationnel de Mobilité du Périgord Noir, issu d'un processus de co-construction entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les six Communautés de communes du Pays, prévoit les projets suivants :

- une étude de mobilité locale à l'échelle des Communautés de Communes du Pays de Fénélon (non-AOM), Vallée Dordogne – Forêt Bessède (non-AOM), Domme Villefranche-du-Périgord (non-AOM) et Sarlat-Périgord Noir (AOM),
- la réalisation d'un Plan d'Action commun en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS) sur le périmètre des six Communautés de communes avec le concours des acteurs locaux, du Département de la Dordogne et de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- l'amélioration du service de cars estivaux mis en place par la Région en lien avec les Communautés de communes,
- une intermodalité Train Express Régional + vélo et Car + vélo facilitée,
- la réalisation du projet de boucle multimodale de Beynac,
- la sécurisation des abords de la halte ferroviaire de Saint-Cyprien,
- la structuration d'une stratégie sur le covoiturage,
- une facilitation de la communication sur la mobilité partagée.

Outre le bilan à mi-parcours, le COM fait l'objet d'une réunion de suivi annuelle qui peut être l'occasion de procéder à une actualisation du document.

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature du Contrat Opérationnel de Mobilité du Périgord Noir avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Dordogne, le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, SNCF Gares et Connexions et les autres Communautés de communes du Périgord Noir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et exécuter cette convention, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Le Président  
Jean-Jacques de Peretti




# CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE PERIGORD NOIR



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**





## ENTRE

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, agissant en qualité de Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, désigné ci-après par « La Région » ;

## ET

Le **Département de la Dordogne**, représenté par Monsieur Germinal PEIRO, agissant en qualité de Président du Conseil Départemental de Dordogne, désigné ci-après par « Le Département » ;

## ET

Le **Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités**, représenté par Monsieur Renaud LAGRAVE, agissant en qualité de Président, désigné ci-après par « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » ;

## ET

**SNCF Gares et Connexions**, gestionnaire de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux, représenté par Florent KUNC, agissant en qualité de Directeur Régional désigné ci-après par « SNCF Gares et Connexions » ;

## ET

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale composant le bassin de mobilité du Périgord Noir :

- La **Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir**, représenté par Monsieur Dominique BOUSQUET, son Président ;
- La **Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme**, représentée par Monsieur Philippe LAGARDE, son Président ;
- La **Communauté de Communes du Pays de Fénelon**, représentée par Monsieur Patrick BONNEFON, son Président ;
- La **Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir**, représenté par Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, son Président ;
- La **Communauté de Communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède**, représentée par Monsieur Serge ORHAND, son Président ;
- La **Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord**, représentée par Monsieur Jean-Claude CASSAGNOLE, son Président ;



Fait en 10 exemplaires

Le Président de la Région Nouvelle-  
Aquitaine

Fait à ....., le ...../...../.....

Alain ROUSSET

Le Président du Conseil  
Départemental de Dordogne

Fait à ....., le ...../...../.....

Germinal PEIRO

Le Président de Nouvelle-Aquitaine  
Mobilités

Fait à ....., le ...../...../.....

Renaud LAGRAVE

Le Directeur Régional de SNCF Gares  
et Connexions

Fait à ....., le ...../...../.....

Florent KUNC

Le Président de la Communauté de  
communes de la Vallée de l'Homme

Fait à ....., le ...../...../.....

Philippe LAGARDE

Le Président de la Communauté de  
communes du Terrassonnais en

Périgord Noir Thenon Hautefort

Fait à ....., le ...../...../.....

Dominique BOUSQUET

Le Président de la Communauté de  
communes du Pays de Fénelon

Fait à ....., le ...../...../.....

Patrick BONNEFON

Le Président de la Communauté de  
communes Sarlat Périgord Noir

Fait à ....., le ...../...../.....

Jean-Jacques de PERETTI

Le Président de la Communauté de  
communes Vallée de la Dordogne et  
Forêt Bessède

Fait à ....., le ...../...../.....

Serge ORHAND

Le Président de la Communauté de  
communes Domme-Villefranche du  
Périgord

Fait à ....., le ...../...../.....

Jean-Claude CASSAGNOLE

## VISA

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L4221-1,  
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite MAPTAM,  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite NOTRe,  
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM  
Vu le Code des transports, et notamment ses articles L1211-3, L1215-1 et L1215-2, L1231-1 et suivants,  
Vu la délibération n°2016.6.SP du Conseil Régional du 4 janvier 2016 relative au fonctionnement du Conseil Régional : Délégations de l'Assemblée Plénière à la Commission Permanente,  
Vu la délibération n°2019.1021 du Conseil Régional du 09 juillet 2019 relative à la feuille de route « NeoTerra » pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine,  
Vu la délibération n°2023.2083.SP du Conseil Régional du 13 novembre 2023 relative à la feuille de route « NeoTerra 2 »,  
Vu la délibération n°2019.2251 du Conseil Régional du 16 décembre 2019 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),  
Vu la délibération n°2017.728.SP du Conseil Régional du 10 avril 2017 relative à la politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine,  
Vu la délibération n°2017.739.SP du Conseil Régional du 10 avril 2017 relative au « Règlement d'intervention régional en faveur de l'aménagement des arrêts ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux »,  
Vu la délibération n°2018.2427.SP du Conseil Régional du 17 décembre 2018 relative à « principes généraux de différenciation des aides régionales sur les territoires vulnérables »,  
Vu la délibération n°2019.618.SP du Conseil Régional du 12 avril 2019 relative au « Plan régional des services routiers 2020-2030 et la tarification commerciale interurbaine »,  
Vu la délibération n°2019.2261.SP du Conseil Régional du 16 décembre 2019 relative à « communication sur la politique contractuelle territoriale en matière de mobilités »,  
Vu la délibération n°2020.2291.SP du Conseil Régional du 17 décembre 2020 relative au « nouveau cadre d'intervention régionale sur les Contrats de Mobilité »,  
Vu la délibération n°2021.2129.SP du Conseil Régional du 13 décembre 2021 relative au « Contrats Opérationnels de Mobilité : cartographie des Bassins de Mobilité et feuille de route »,  
Vu la délibération n°2021.2130.SP du Conseil Régional du 13 décembre 2021 relative à la « Création et mise en place du Comités des partenaires régional »,  
Vu la délibération n°2020-90 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme du 3 décembre 2020 relative à la « Compétence Autorité Organisatrice des Transports (AOM) »,  
Vu la délibération n°2021/051/5.7.5 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, du 31 mars 2021 relative à la « Prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité »,

Vu la délibération n°2021-02 du 22 mars 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir, relative à la « Prise de compétence Mobilités »,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fénelon du 11 mars 2021 relative à la « Compétence Mobilités »,

Vu la délibération n°026-2503-2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède du 25 mars 2021 relative au « Transfert de la compétence Mobilité ».

## PREAMBULE

### La Région Autorité organisatrice de la Mobilité Régionale

La LOM, promulguée le 24 décembre 2019, renforce le rôle de la Région qui devient **autorité organisatrice de la mobilité régionale** (AOMR), sa compétence est élargie à l'ensemble des solutions de mobilité, notamment actives, partagées et solidaires.

Elle est ainsi compétente pour organiser :

- Les services ferroviaires régionaux de personnes et les services routiers effectués en substitution de ces services ferroviaires régionaux ;
- Les services réguliers de transport public de personnes (routiers, scolaires et transport à la demande) ;
- Les services relatifs aux mobilités actives ;
- Les services relatifs aux usages partagés ;
- Les services de mobilité solidaire.

### Communautés de Communes et Région, Autorités organisatrices de la mobilité locale

Au 1er juillet 2021, la Région est devenue, par substitution, l'**Autorité Organisatrice de la Mobilité locale** (AOML) dans le ressort territorial de **92 Communautés de Communes** (CdC). Celles-ci ayant fait le choix de ne pas prendre la compétence mobilité au 31 mars 2021.

Dans le même temps, **35 CdC nouvellement AOM apparaissent et s'ajoutent** aux 28 préalablement existantes : Métropole, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomérations et la Communauté de Communes MACS. Au sein de la Région, 63 EPCI sont donc autorités organisatrices de la mobilité.

### La Région, Cheffe de file des mobilités

De plus, la LOM étend **le chef de filât** de la Région à la **coordination de l'action commune** en matière de mobilité, se traduisant par l'élaboration et l'animation des **Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) à l'échelle de bassins de mobilité**.

Ce nouvel outil a pour objectif d'initier un travail de coordination avec l'ensemble des acteurs de la mobilité : la Région, les AOM locales, les syndicats mixtes de type loi SRU, les départements concernés, ainsi que les gestionnaires de gares et de pôles d'échanges.

### L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine

- Création de Nouvelle-Aquitaine Mobilités

La Région Nouvelle-Aquitaine a créé en 2018 au côté de 26 Autorités organisatrices de la Mobilité le Syndicat mixte SRU Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Son rôle est de développer, faciliter et promouvoir les transports en commun et l'intermodalité sur le périmètre de la Nouvelle-Aquitaine en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la mobilité. NAM compte aujourd'hui 33 membres.

C'est pourquoi Nouvelle-Aquitaine Mobilités exerce les compétences obligatoires suivantes :

- Il coordonne les services de transports de voyageurs organisés par ses membres ;
- Il met en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers pour le compte de ses membres ;
- Il met en place une tarification coordonnée permettant de la délivrance de titres de transports uniques et unifiés.

➤ Communication sur la mobilité locale en séance plénière du 16 décembre 2019

La Région présente une communication en séance plénière du 16 décembre 2019 sur la politique territoriale en matière de mobilités. Elle y inscrit le cadre légal des contrats opérationnels de mobilité en y intégrant la mobilité locale, en prévision de la prise ou non de la compétence mobilité par les Communautés de Communes.

➤ Délibération en séance plénière du 17 décembre 2020

La Région a délibéré, en séance plénière du 17 décembre 2020, un cadre d'intervention régionale relatif aux Contrats Opérationnels de Mobilité. Ce cadre prévoit la mise en place d'un principe de cofinancement des renforts d'offre ferroviaire et routière, la mise en place d'un bouquet de mobilité locale et des principes de financement au profit des Communautés de Communes qui ne sont pas AOM. Cette délibération modifiait également le règlement d'intervention sur l'aménagement et l'équipement des points d'arrêts des transports collectifs régionaux.

➤ Définition des bassins de mobilité en séance plénière du 13 décembre 2021

Afin de coordonner les politiques régionales, et d'utiliser une échelle déjà existante et identifiée, les Contrats Opérationnels de Mobilité sont établis à la même échelle que les Contrats de Développement et de transition. **Les bassins de mobilité sont ainsi au nombre de 54.** La volonté de la Région d'élargir les COM à la mobilité locale et le souhait des EPCI de disposer d'une échelle fine de discussion justifie le choix d'une maille resserrée pour cette démarche. L'identification des besoins locaux, souvent spécifiques d'un territoire à l'autre, ainsi que les modalités de rabattement vers le réseau structurant régional sont deux enjeux auxquels cette échelle peut permettre de répondre.

### Le rôle des acteurs des mobilités

La Région Nouvelle-Aquitaine mobilise l'ensemble des acteurs sur le bassin de mobilité, au travers de plusieurs réunions de travail réunissant élus et techniciens. Les principaux acteurs participants à la démarche sont les suivants :

- o **La Région Nouvelle-Aquitaine**, autorité organisatrice de la mobilité régionale, organise et finance un réseau de transport comportant des lignes ferroviaires, des lignes routières interurbaines et des lignes scolaires. Elle accompagne les autres collectivités dans leurs projets de mobilité.
- o **Nouvelle Aquitaine Mobilités**, assure pour le compte de ses membres, dont la Région, la coordination des services de transport, la gestion d'un système

d'information multimodale régional, ainsi que la mise en place de titres de transports unifiés et de tarifications coordonnées ;

- **Le Département de la Dordogne**, gestionnaire de voirie sur les routes départementales. Il intervient également sur la mobilité solidaire au titre de la compétence sociale et sur les volets covoiturage et cyclable au titre de ses règlements d'intervention.
- **Les EPCI** et/ou les communes, sont compétents en matière de voirie et d'espaces publics, d'urbanisme. Certains EPCI sont directement Autorité Organisatrice de la Mobilité, d'autres sont Autorité organisatrice de la mobilité de second rang par délégation de la Région.
- **SNCF Gares et Connexions**, société anonyme à capitaux publics qui exploite et commercialise les gares.

#### Comité des partenaires régional

La loi d'Orientation des Mobilités instaure la tenue d'un comité des partenaires pour toute autorité organisatrice de la mobilité. La Région Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'AOM régionale, organise ainsi un comité des partenaires à l'échelle de son ressort territorial.

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine préside le comité qu'il réunit périodiquement, une fois par an. L'ensemble des partenaires doivent débattre sur toute évolution substantielle de l'offre de mobilité et de la politique tarifaire, mais également de la qualité des services et de l'information aux usagers.



## Plan du document

La Région Nouvelle-Aquitaine est en charge de l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité, en accord avec toutes les parties prenantes.

Le présent contrat est constitué de **4 volets** :

1. Les **dispositions administratives générales**, relatives à la vie du contrat et à son évolution ;
2. Un bilan de l'organisation et des dynamiques territoriales, visant à partager un **diagnostic commun** et dégager des enjeux d'amélioration ;
3. Une **feuille de route** basée sur un recensement des besoins, attentes et projets envisagés par les partenaires du contrat. Ce volet résulte des discussions entre les parties prenantes ayant permis de **formaliser un projet de mobilités commun fédérateur sur le bassin** ;
4. Les **principes d'intervention qui peuvent être mobilisés** pour l'accompagnement technique et financier des EPCI.



## SOMMAIRE

---

Plan du document.....	9
I. Dispositions administratives générales .....	12
Art.1 – Objet.....	12
Art.2 – Bassins de mobilité.....	12
Art.3 – Des orientations stratégiques à prendre en compte : SRADDET, Néo Terra .....	14
Art.4 – Durée et prise d'effet .....	15
Art.5 – Signature .....	15
Art.6 – Suivi de l'exécution .....	15
Art.7 – Communication autour du contrat .....	15
Art.8 – Modification et évolution du Contrat Opérationnel de Mobilité .....	15
Art.9 – Evaluation et indicateurs de suivis et de performance.....	16
Art.10 – Résiliation du contrat et litiges.....	16
II. Organisations et dynamiques territoriales.....	17
Chapitre 1 – Territoire de contractualisation.....	17
Chapitre 2 – Systèmes de transport existants.....	18
III. Enjeux territoriaux et projets pour la mobilité.....	19
Chapitre 3 – Optimisation des transports régionaux pour l'intermodalité.....	19
3-1. Triptyque Rabattre-Transporter-Diffuser .....	19
3-2. Evolution du réseau ferroviaire et routier régional.....	20
4-3. Plan 2025-2030 Nouvelle-Aquitaine Mobilités .....	21
3.4 – Amélioration du système de mobilité locale .....	24
IV. Feuille de route opérationnelle.....	25
V. Principes d'intervention et d'accompagnement des EPCI.....	30
Chapitre 4 – Intermodalité, desserte et horaires.....	30
4-1. Schéma multimodal régional.....	30
4-2. Système d'Informations Multimodales et Maas régional.....	31
4-3. Billettique et schéma de distribution régional.....	33
4-4. Tarification.....	34
Chapitre 5 – Aide à la conception des services et infrastructures de mobilité .....	40
5-1. Cadre d'intervention régional sur les Contrats Opérationnels de Mobilité.....	40
5-2. Aires de covoiturage et pistes cyclables .....	42
5-3. Stratégie vélo.....	45
5-4. Covoiturage .....	47

Chapitre 6 – Mobilités inclusives .....	47
Chapitre 7 – Gares, haltes et pôles d'échanges multimodaux.....	47
7-1. Schéma directeur des gares et haltes de Nouvelle-Aquitaine .....	47
7-2. Intégration urbaine et foncière des points d'arrêts structurants .....	48
Chapitre 8 – Situation dégradées et continuité des services régionaux .....	49
8-1. Convention TER.....	49
8-2. Concessions de service public des lignes régulières, renforts scolaires et dessertes d'établissements .....	51
Chapitre 9 – Recensement et diffusion des pratiques de mobilités.....	51
9-1. Diffusion des pratiques .....	51
9-2. Observatoire des mobilités .....	51
9-3. Valorisation des mobilités .....	52

## I. Dispositions administratives générales

### *Art.1 – Objet*

La Région Nouvelle-Aquitaine est autorité organisatrice de la mobilité régionale et autorité organisatrice de la mobilité locale sur les territoires des CdC non AOM, et cheffe de file en matière de mobilité et d'intermodalité.

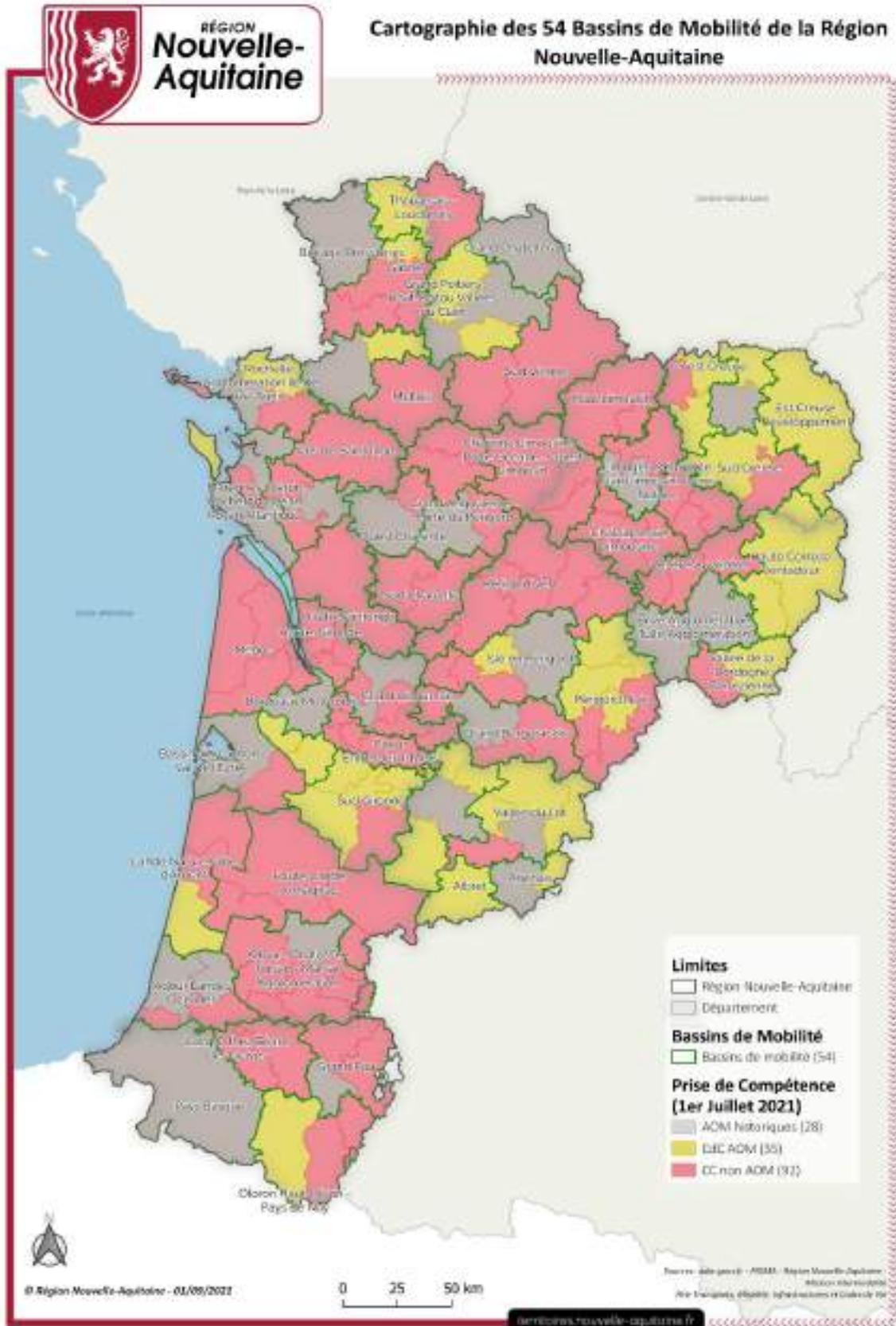
En cette qualité, et conformément aux mesures de la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019, elle doit coordonner l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à travers des Contrats Opérationnels de Mobilité, qui peuvent comprendre :

- Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
- La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ;
- Les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien ;
- Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ;
- L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transport ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité.

### *Art.2 – Bassins de mobilité*

Les Contrats Opérationnels de Mobilité s'appliquent à l'échelle de Bassins de Mobilités préalablement définis et concertés avec les AOM locales, les syndicats mixtes de type « loi SRU » et les départements du territoire.

La cartographie de ces Bassins a été actée le **13/12/2021** par délibération **2021.2129.SP** en séance plénière du Conseil Régional.



### Art.3 – Des orientations stratégiques à prendre en compte : SRADDET, Néo Terra

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté le 16 décembre 2019 le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce document structurant fixe les priorités et orientations de la Région Nouvelle-Aquitaine pour réduire les déséquilibres territoriaux et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Il fixe notamment comme priorité numéro 2 : *Lutter contre la déprise et gagner en mobilité, pour se déplacer facilement et accéder aux services.*

Le SRADDET définit un panel d'objectifs répondant à des enjeux précis en matière de mobilité et motivant l'orientation des Contrats Opérationnels de Mobilité :

- Objectif 18 : Développer les innovations dans les transports et la mobilité ;
- Objectif 22 : Maintenir le réseau existant, moderniser l'offre ferroviaire, favoriser le transfert modal ;
- Objectif 32 : Assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants ;
- Objectif 45 : Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo ;
- Objectif 64 : Mettre en place le partenariat et la réciprocité au cœur des relations entre territoires ;
- Objectif 73 : Consolider la gouvernance et la coopération pour une offre de mobilité « sans couture » ;
- Objectif 74 : Réinventer les gares et les pôles d'échanges ;
- Objectif 75 : Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier sur les territoires fragiles mal desservis.

Ces objectifs, ainsi que les règles générales qui y sont associées, dans le SRADDET, s'imposent aux documents d'urbanisme et de planification des collectivités : SCoT, PLU, Plans de mobilités, PCAET. Ils participent ainsi de la stratégie locale et doivent être pris en compte dans l'élaboration du projet et des engagements mutuels du présent contrat.

Au-delà des orientations à portée réglementaire prises dans le SRADDET, la Région a formalisé son engagement pour les transitions écologique et énergétique par le vote de la feuille de route Néo Terra 2. Celle-ci fixe 6 ambitions à l'horizon 2030, dont celle de « Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire » (objectif 1). Les contrats de mobilités viennent ainsi affirmer et décliner cette volonté régionale dans les territoires en concourant à développer une mobilité moins impactante en termes de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie fossile, et de santé humaine.

Ces deux documents stratégiques définissent les orientations régionales à long terme et les Contrats Opérationnels de Mobilité tiendront compte des ambitions portées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

#### *Art.4 – Durée et prise d'effet*

La durée du présent Contrat Opérationnel de Mobilité est de 6 ans et prend effet à sa signature.

#### *Art.5 – Signature*

La Loi d'Orientation des Mobilités définit les signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité :

- La Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Le ou les Département(s) du bassin de mobilité ;
- Les EPCI AOM « locales » ;
- Le ou les syndicats de transport, s'ils existent ;
- Les gestionnaires de gares et pôles d'échanges multimodaux, s'ils existent ;

Dans une perspective de dialogue partenarial au sein des bassins de mobilité, la Région Nouvelle-Aquitaine a élargi la signature de ces contrats en y intégrant :

- Le Syndicat Mixte SRU Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;
- Les Communautés de Communes non-AOM.

#### *Art.6 – Suivi de l'exécution*

L'exécution du Contrat Opérationnel de Mobilité fera l'objet d'une réunion de suivi annuelle, en présence des élus et techniciens représentant l'ensemble des signataires du contrat.

#### *Art.7 – Communication autour du contrat*

Les signataires et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat. Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention de financement Ad hoc. Les signataires s'engagent également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région dont les informations seront fournies par la Région.

#### *Art.8 – Modification et évolution du Contrat Opérationnel de Mobilité*

La feuille de route présentée au (V) pourra faire l'objet d'une actualisation par la réunion de suivi annuelle, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires du présent contrat et des conventions associées (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique. L'évolution des périmètres ou des compétences des collectivités territoriales doit être discutée et peut entraîner une modification des cadres d'intervention techniques et financiers des signataires.

### *Art.9 – Evaluation et indicateurs de suivis et de performance*

Une évaluation du contrat sera effectuée à mi-durée, soit à n+3 ans à partir de la date de prise d'effet du présent contrat. La mise en place d'indicateurs de suivi, permettra d'évaluer les actions engagées dans le contrat en mesurant la réalisation de la feuille de route, ainsi que l'évolution des pratiques de mobilité au sein du bassin de mobilité.

L'évaluation sera conduite sur la base de l'analyse de :

- **L'évolution de la part modale des Transports en Commun dans les flux Domicile – Travail et Domicile – Etude (MOBPRO INSEE) ;**
- **La fréquentation et l'efficacité des services de mobilité locale mise en œuvre sur la base des bilans d'exploitation.**

### *Art.10 – Résiliation du contrat et litiges*

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

## II. Organisations et dynamiques territoriales

### Chapitre 1 – Territoire de contractualisation

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité prend effet sur le bassin de mobilité Périgord Noir, composé des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- **Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ;**
- **Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme ;**
- **Communauté de Communes du Pays de Fénelon ;**
- **Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir ;**
- **Communauté de Communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède ;**
- **Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord.**



## Chapitre 2 – Systèmes de transport existants

Les résultats de l'étude de mobilité locale comprendront un diagnostic à l'échelle du bassin de mobilité qui assemblera les parties suivantes :

- Dynamiques démographiques
- Dynamiques économiques
- Tourisme
- Migrations pendulaires et parts modales
- Système ferroviaire
- Système routier (Transports interurbains, Transport à la Demande)
- Réseaux de transport urbain
- Transport saisonnier et touristique
- Services de mobilité locale et solidaire
- Autres infrastructures de transports

Voir Annexes n°4.1 et 4.2 : « COPIL de lancement » et « Diagnostic Etude de mobilité locale ».

### III. Enjeux territoriaux et projets pour la mobilité

#### Chapitre 3 – Optimisation des transports régionaux pour l'intermodalité

##### 3-1. Triptyque Rabattre-Transporter-Diffuser

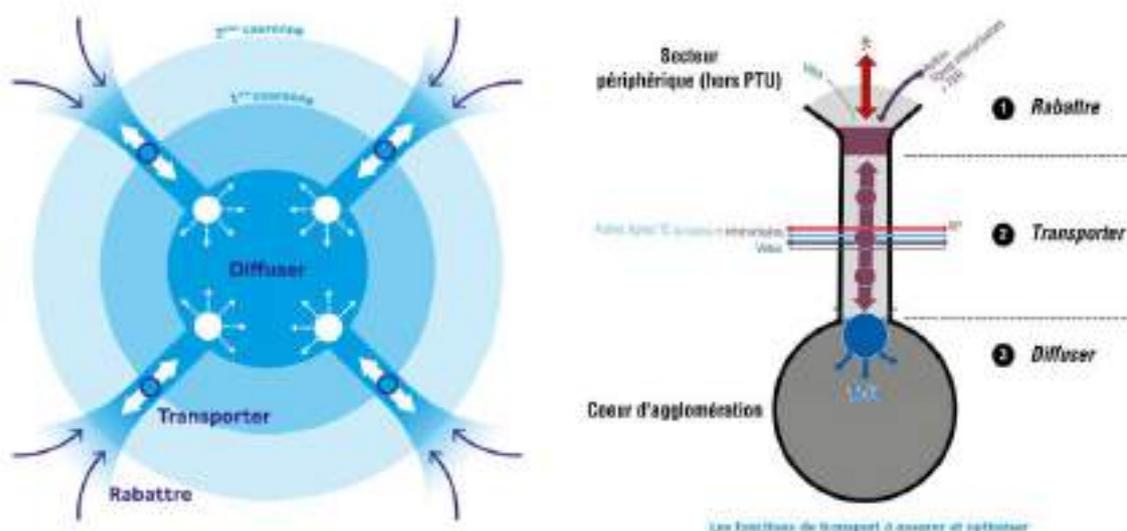
Aujourd'hui, les transports publics visent à apporter une réponse attractive à la population, quel que soit le motif du déplacement. Le caractère pendulaire de certaines activités, en particulier l'emploi et l'éducation, génère une quantité de déplacements importante.

Le modèle de desserte mis en place pour les transports de masse – les transports en commun urbains, les TER, les cars interurbains, etc... – se fait selon une logique d'arrêts placés dans des zones suffisamment denses pour attirer une base d'utilisateurs justifiant l'affectation d'un matériel spécifique au transport collectif.

Néanmoins, accéder à ce point d'arrêt implique un **premier** déplacement depuis le lieu de domicile, afin de s'y rendre : il s'agit d'un déplacement en « **rabattement** » vers une offre de transport structurante s'effectuant au gré de modes actifs, véhiculés ou partagés. Un second déplacement permet d'effectuer le déplacement le plus long, celui qui permet de rapprocher le lieu de départ initial du lieu d'arrivée. Il se fait au gré d'un mode de transport de masse : bien souvent les lignes TER et les lignes structurantes des réseaux de transport en commun, il s'agit du « **transporter** ». Pour atteindre sa destination finale, le cheminement s'inverse dans la mesure où le point d'arrêt ne la dessert pas en proximité immédiate. Un **troisième** déplacement, dit de « **diffusion** », est réalisé au gré de modes actifs ou partagés.

Ainsi, effectuer ces déplacements par le biais des services de transport, implique quasi automatiquement une chaîne modale nommée « **Rabattre – Transporter – Diffuser** ». C'est par ce triptyque que la Région Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités réalisent leur approche régionale de la mobilité.

L'amélioration du seul « Transporter » est un vecteur d'attractivité, quel que soit le réseau, mais il ne peut fonctionner sans améliorer l'ensemble du schéma de



déplacement. Renforcer le rabattement et la diffusion sont des clés majeures pour optimiser le transporter, chaque maillon de la chaîne est interdépendant. Là où les véhicules motorisés personnels n'impliquent qu'un seul déplacement, aucun rabattement et peu de diffusion sauf difficultés de stationnement, les transports se doivent d'être efficaces pour concurrencer au mieux l'utilisation de la voiture tout en prenant en compte la chaîne de déplacement qu'ils génèrent.

Afin de structurer une réponse coordonnée à l'échelle de la Région et de l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité, le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités a réalisé un Plan de Mobilité 2025-2030 s'appuyant sur cette chaîne modale pour définir une stratégie régionale.

### 3-2. Evolution du réseau ferroviaire et routier régional

#### 1- La Région s'est engagée...

<b>Actions réalisées</b>	
<b>Offre de transport</b>	
<b>TER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déploiement OPTIM'TER depuis 2021                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L32 = +38% d'offre</li> <li>○ L33 = +16% d'offre</li> <li>○ L34 = +32% d'offre</li> </ul> </li> </ul>
<b>Points d'arrêts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renouvellement de la concession de service public du réseau de la Dordogne en 2021                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création de 4 lignes estivales dans le Périgord Noir</li> </ul> </li> </ul>
<b>Intermodalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan mobilité 2025-2030 de NAM</li> </ul>
<b>Infrastructures de transport</b>	
<b>TER</b>	Travaux de maintien de la performance entre Agen et Monsempron-Libos (2023) Travaux de maintien de la performance entre Niversac et St-Pierre-de-Chignac Modernisation des haltes du Buisson (2022), Terrasson et Condat-le-Lardin (2023)

#### 2- ...Et continue à développer ses réseaux

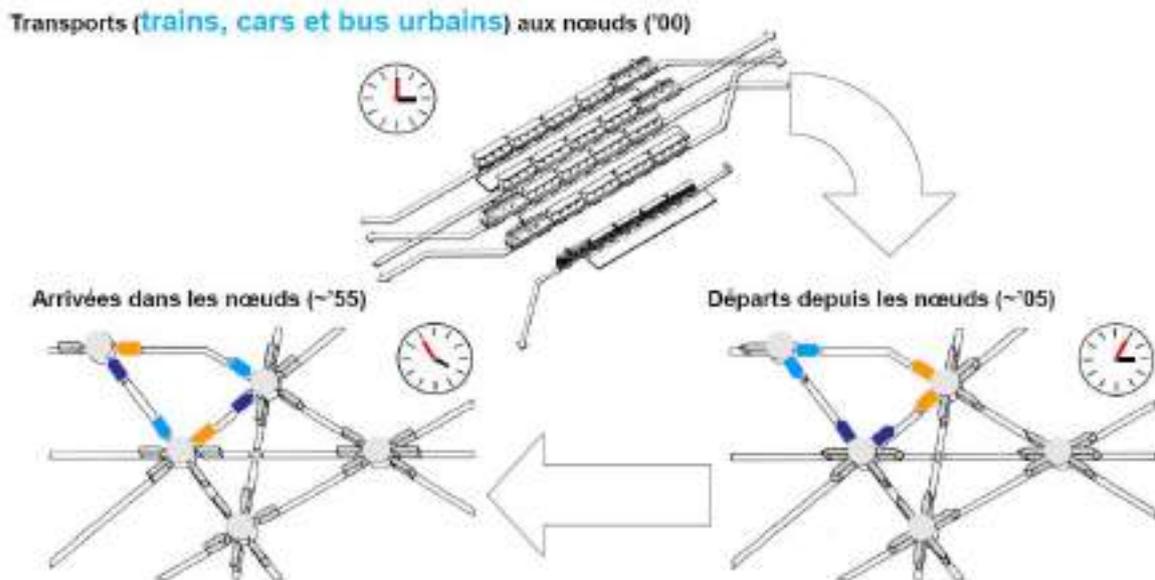
<b>Liste des projets</b>	
<b>Offre de transport</b>	
<b>TER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création 1 AR/j Bergerac – Sarlat le week-end à partir de 2026</li> <li>➤ Adaptation des horaires sur la L33</li> </ul>
<b>Intermodalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Schéma multimodal régional de NAM</li> <li>➤ Déploiement billettique</li> </ul>
<b>Infrastructures de transport</b>	
<b>TER</b>	Travaux de maintien de la performance entre Périgueux et Le Buisson (2024) Travaux de maintien de la performance entre Périgueux et Brive fin 2024 Etude Préliminaire de régénération Périgueux – Agen (2,5M€) en cours

Modernisation des gares et haltes de Sarlat, Siorac et St-Cyprien en 2024
---

#### 4-3. Plan 2025-2030 Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Le Plan de Mobilité 2025-2030 réalisé par Nouvelle-Aquitaine Mobilités définit la stratégie régionale pour améliorer et optimiser l'intermodalité entre les différentes offres de transport à l'échelle régionale.

Plusieurs grands principes résident en la coordination et le cadencement des offres de mobilités, notamment en faisant arriver les trains, cars et bus urbains dans les nœuds régionaux à n-5 minutes d'avance, puis de laisser 10 minutes aux utilisateurs pour effectuer leur rupture de charge avant un départ du nœud à n+5 minutes. L'objectif est de passer d'une offre issue de réseaux superposés à un horaire global coordonné et cadencé dans les nœuds de correspondance principaux de la Région.



Cette amélioration de la coordination repose notamment sur :

- La mise en qualité de l'offre ferroviaire sur les axes performants ;
- La structuration du rabattement des lignes routières autour de l'offre ferroviaire ;
- Le calage des horaires à partir des nœuds de correspondances et au niveau des pôles de rabattement et de diffusion identifiés.

Les bénéfices apportés par cette démarche pour les utilisateurs permettent de rendre les horaires plus lisibles et de réduire les temps de correspondance, tout en répondant aux besoins des usagers. In fine, il s'agit d'un facteur d'attractivité faisant augmenter l'usage des infrastructures ferroviaires, d'avoir une part modale plus importante et ainsi de faire diminuer le coût du transport au kilomètre.

Plus globalement, ces éléments ont pour objectif d'apporter une réponse fiable et structurante aux usagers, dont les déplacements pendulaires se concentrent sur des plages horaires définies et récurrentes, provoquant un effet de saturation. Pour cela, le Plan de Mobilité identifie des corridors à enjeux où se concentrent les flux. Ces

grands couloirs de déplacements sont étudiés pour définir un mode ainsi qu'un niveau de service en adéquation avec la demande existante.

**Le bassin Périgord Noir contient justement un corridor régional :**

- **Terrasson – Brive – Tulle en mode ferroviaire.**



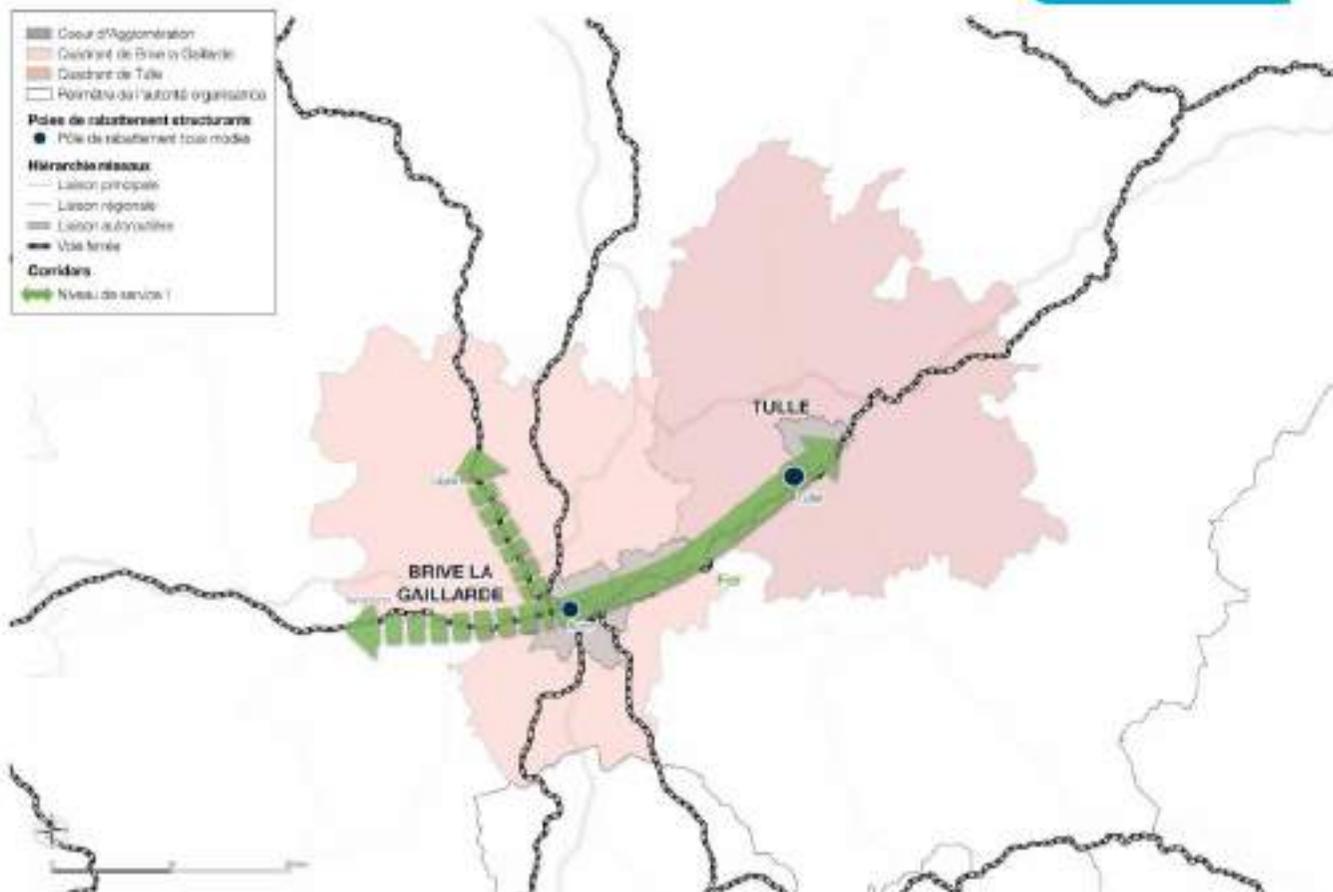
# Brive-Tulle



Rabattre

Transporter

NOUVELLE-AQUITAINE  
**MOBILITES**



### 3.4 – Amélioration du système de mobilité locale

La mobilité locale a vocation à **mettre en place des services de mobilité**, adaptés aux tissus périurbains, peu denses et ruraux :

- Elle répond à un **besoin très localisé de déplacement**, à l'échelle d'une commune comme de l'EPCI ou d'un groupement.
- Elle constitue une **solution de rabattement** pour les usagers vers les modes lourds et cadencés. Cela augmente les possibilités de rabattement vers les points d'arrêts structurants et augmente la zone de chalandise de ces derniers.

La mise en place de services de mobilité locale adaptés aux tissus et aux publics, s'appuie grandement sur la **mobilisation des compétences** de l'ensemble des signataires du COM.

Cette démarche collective vise à conforter une offre de service de transports publics optimisée, associée à des politiques urbaines tournées vers les offres de transport, des aménagements doux sécurisés, des voiries vers les points d'arrêt, la création de stationnements multimodaux.

#### IV. Feuille de route opérationnelle

La feuille de route est le fruit d'une co-construction et d'une concertation impliquant l'ensemble des acteurs de la mobilité intervenant sur le bassin de mobilité Périgord Noir.

L'ensemble des projets listés s'appuie sur la base des différents échanges entre partenaires ainsi qu'avec le Pays du Périgord Noir et constitue une stratégie commune pour optimiser les déplacements du bassin de mobilité.

La feuille de route mobilise l'ensemble des signataires du COM au regard de leurs compétences propres, ainsi que des dispositifs financiers existants ou permettant d'engager des projets au cours de la durée de vie du COM (cf partie V. : principes d'intervention et d'accompagnement des EPCI).

Pour mettre en place les projets relatifs à la mobilité locale, les EPCI du bassin de mobilité Périgord Noir sont classés de la manière suivante : **Vulnérabilité intermédiaire Pays de Fénelon ; Très vulnérable Vallée de la Dordogne | Domme Villefranche-du-Périgord.** Le bouquet de mobilité locale de la Région peut ainsi être mobilisé dans les conditions suivantes :

EPCI	Population 2021	Taux de cofinancement RNA	Budget max Région	Budget théorique EPCI	Budget max mobilité locale
CC Pays de Fénelon	9 862	60%	39 448 €	26 299 €	65 747 €
CC Vallée de la Dordogne	9 232	70%	36 928 €	15 826 €	52 754 €
CC Domme-Villefranche	8 777	70%	35 108 €	15 046 €	50 154 €
Périgord Noir	73 026		111 484 €	57 171 €	168 655 €

A travers les échanges menés par les partenaires lors de la construction du contrat, la feuille de route du Contrat Opérationnel de Mobilité Périgord Noir liste les projets de mobilité suivants :

##### ➤ **Services de mobilité locale**

1. Les Communautés de communes du Pays de Fénelon (non-AOM), Vallée de la Dordogne (non-AOM), Domme Villefranche-du-Périgord (non-AOM) et Sarlat – Périgord Noir (AOM) souhaitent réaliser une **étude de mobilité locale** pour diagnostiquer les enjeux de mobilité du territoire et développer une stratégie pour mettre en œuvre les services de mobilité locale les plus adaptés. Les services qui en découleront devront également permettre de supprimer les zones blanches (axes Sarlat – Gourdon et Sarlat – Salignac – Brive), et mesurer l'opportunité de services mutualisés à l'échelle du Pays ou de regroupement d'EPCI. Cette étude, d'un montant de 18 525€ TTC, sera financée à 50% par la Région Nouvelle-Aquitaine.
2. Les 6 Communautés de Communes souhaitent développer les dispositifs de mobilité solidaire. Une stratégie d'action devra être mise en place par la **réalisation d'un Plan d'Action commun en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS)** avec le concours des acteurs locaux, du Département de la Dordogne et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce travail sera lancé durant la durée du COM.

➤ **Mobilité touristique estivale**

Le Périgord Noir est l'espace régional le plus touristique en Nouvelle-Aquitaine en dehors du littoral atlantique. Le tourisme « vert » à une place importante en période estivale et sera accompagné par l'ouverture prochaine de multiples voies vertes (Flow Vélo, V91...). Bien que le COM ait pour objectif principal de co-construire et accompagner des services de mobilités locales à l'attention, prioritairement, des déplacements du quotidien, l'ensemble des partenaires souhaitent mettre en place des actions d'accompagnement pour structurer et sécuriser les déplacements touristiques :

3. La Région et les Communautés de communes entendent **améliorer le service de cars estivaux** mis en place par la Région. Un bilan sera réalisé à l'issue de la saison estivale 2024 pour identifier les augmentations d'offre, les réorganisations ou les diminutions nécessaires à un fonctionnement optimisé des 4 lignes.
4. La Région et les Communautés de communes souhaitent **faciliter l'intermodalité TER+vélo et Car+vélo** par le biais de plusieurs solutions :
  - La Région mettra en place une **information voyageur dédiée sur la L33**, la plus fréquentée du Périgord Noir, afin d'inciter les touristes à emporter leurs vélos dans le TER aux heures creuses pour limiter les conflits d'usage.
  - Parallèlement, la Région étudiera les possibilités d'**augmenter de la capacité d'emport des vélos dans les lignes estivales de cars régionaux**, grâce éventuellement à des racks ou dans les soutes. Sur les lignes de cars réguliers, ce service est proposé sur réservation obligatoire et gratuite : la réciprocité devrait également être nécessaire pour les liaisons touristiques. Cette réflexion dépendra des capacités financières et techniques de la Région, des transporteurs et des fournisseurs des matériels roulants, mais aussi des échéances le facilitant (renouvellement des marchés/contrats) et devra s'inscrire en cohérence avec l'ensemble des autres actions du COM.
  - Enfin, les Communautés de communes et la Région souhaitent multiplier les solutions et répondre aux besoins des usagers quotidiens et touristiques par **l'installation des stationnements sécurisés dans les gares** du bassin de mobilité. Un groupe de travail sera monté en 2024 pour préciser les projets. La Région pourra contribuer à l'installation des équipements cyclables qui bénéficient d'un taux de financement pouvant aller jusqu'à 70%, plafonné à 70 000€.

➤ **Création d'une boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'Or**

5. Le Département de la Dordogne, les Communautés de communes Domme – Villefranche du Périgord et Sarlat – Périgord Noir, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Gares&Connexions, s'engagent au côté des communes à la **création d'une boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'Or**. L'objectif majeur du projet de boucle multimodale est de développer des alternatives modales décarbonées (desserte ferroviaire, continuités cyclables et pédestres, navette électrique) aux mobilités actuelles.



Dans cette optique, le projet repose sur trois éléments complémentaires et interdépendants :

- a. La création d'une **boucle multimodale** apportant de nouvelles conditions de déplacement dans la vallée et entre les deux rives de la Dordogne, sécurisées et efficaces, répondant aux besoins de desserte des sites touristiques du Triangle d'Or, et permettant d'offrir aux populations locales des opportunités de déplacement décarboné. Elle permet de réduire le trafic automobile au sein du Triangle d'Or en offrant diverses possibilités de mobilités douces :
  - o En créant **une nouvelle desserte ferroviaire par la L33 grâce à la réouverture de la halte de Castelnaud-Fayrac** (arrêts systématiques en période estivale et à la demande le reste de l'année, en fonction des études de faisabilité restant à réaliser) et l'aménagement d'une halte Nature et Randonnée constituant un point de départ et d'arrivée des différentes mobilités.
  - o En aménageant **un réseau de voies modes doux dédiées ou de voiries partagées** mais sécurisées, donnant accès à l'ensemble des sites à vélo ou pied, à partir de lieux de stationnement aménagés.
  - o En créant **deux circuits de navettes électriques** venant compléter cette boucle multimodale pendant la période estivale, en assurant une desserte régulière des principaux sites et bourgs du triangle d'Or en cohérence avec les lignes estivales existantes de cars régionaux.

Cette boucle permet d'assurer la continuité de la Véloroute V91, dont la réalisation était suspendue à cause du verrou infranchissable de Beynac. Elle permet également de relier et ainsi valoriser les différents circuits déjà existants ou en cours d'aménagement qui participent à la dynamique touristique et culturelle du Périgord Noir (chemins de randonnée, grands itinéraires pédestres comme le chemin d'Amadour et le chemin de Harrison Baker, les chemins de terre et d'eau...).

- b. La réalisation **d'une nouvelle infrastructure en site propre**, suivant le tracé de la voie ferrée Bergerac – Sarlat, composée d'une voie routière et d'une voie modes doux dédiée et permettant d'assurer la continuité du trafic routier de transit de la voie de la Vallée de la Dordogne,
  - o En supprimant le point noir de la traversée de Beynac grâce au report des 2/3 du trafic sur la nouvelle voie, de sécuriser la circulation pour les riverains et les accès aux sites touristiques.
  - o En offrant une desserte routière éloignée des secteurs de falaise à risque sur la RD703 à proximité de Beynac et sur la RD52 desservant Castelnaud.
  - o De créer une nouvelle accessibilité aux territoires et aux sites touristiques en plein développement, situés en rive gauche de la Dordogne et actuellement enclavés.
- c. La **mise en place d'un plan de circulation** qui organise la gestion des flux de véhicules de tourisme et de poids lourds, en limitant le trafic routier dans Beynac à la seule desserte locale afin d'assurer :

- La sécurisation de la traversée des bourgs et en particulier celui de Beynac en empêchant les blocages inhérents à l'impossibilité de croisement des PL dans le bourg.
- L'évitement des zones à risques des falaises pour au moins 2/3 du trafic existant.
- La desserte facilitée et sécurisée des sites patrimoniaux du Triangle d'Or.
- La possibilité de promouvoir et développer les mobilités douces, en faveur des habitants, des actifs et des touristes pour de nouvelles mobilités sécurisées.

**Un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs définit les grands contours du projet** (annexe 4.4 « Convention Boucle multimodale de Beynac »).

➤ **Infrastructures de mobilité**

6. La Communauté de Communes Vallée de la Dordogne – Forêt Bessède et la commune de St-Cyprien-sur-Dordogne souhaitent **sécuriser les abords de la halte de St-Cyprien**. Le parvis débouchant sur la D703, voirie fréquentée par plus de 5000 véhicules/jour, et nécessite un traitement pour faciliter la pratique des modes doux et la liaison vers le bourg et la future V91. La Région et le Département pourront éventuellement s'associer à la démarche pour transformer la halte en pôle d'échange multimodal. En fonction du projet retenu, la Région pourra contribuer à ce projet à hauteur de 25% des dépenses éligibles à la subvention régionale, études et travaux (une bonification de 10% pourra être appliquée pour le territoire dont le degré de vulnérabilité est classé : « fort »).

➤ **Mobilité partagée**

7. Les 6 Communautés de communes souhaitent **structurer une stratégie sur le covoiturage** car la pratique se développe de manière informelle sur certains croisements de voirie départementale. Cette stratégie pourra définir 2 volets, l'un portant sur l'aménagement d'infrastructures de covoiturage, et l'autre sur l'aide à l'organisation d'un service pour faciliter et suivre la pratique en territoire peu dense. Une réflexion poussée s'engagera en 2024 dès la présentation de la nouvelle stratégie départementale sur le covoiturage. Ensuite, la Région, avec le concours de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, pourra mettre gratuitement à disposition la plateforme **Covoit Modalis** par délégation de compétence. Les CC non-AOM demandeuses pourront ainsi animer des communautés de covoitureurs et proposer la solution dans les tissus d'entreprises, d'associations.

➤ **Communication**

8. La Région ainsi que les Communautés de communes s'engagent à **faciliter la communication sur la mobilité partagée**. Dès 2024, une meilleure coordination entre les collectivités permettra de mieux préparer les saisons estivales et plus largement, le relai local de l'information sur les offres de mobilité existantes et saisonnières. La transmission anticipée des horaires annuels TER permettra de définir plus rapidement les horaires des lignes estivales de cars régionaux, et de s'appuyer sur le tissu touristique pour diffuser l'information. De plus, les CC pourront relayer l'information sur la possibilité d'utiliser les circuits scolaires pour les passagers commerciaux, sous certaines conditions.

*NB : Le rôle des partenaires inscrits dans chaque action, ainsi que les financements associés lorsque l'action est amorcée, ou les leviers à mobiliser lorsque celle-ci est à engager, sont précisés dans l'annexe n°4.3 « COPIL de validation ». Pour donner suite aux différentes études menées sur les actions relevant de la mobilité locale, les partenaires se concerteront sur les suites à donner dans le respect du budget régional et de l'enveloppe maximum indiquée ci-dessus.*

## V. Principes d'intervention et d'accompagnement des EPCI

La Région Nouvelle-Aquitaine a défini un cadre d'intervention propre aux Contrats Opérationnels de Mobilité, que les EPCI partenaires peuvent décider de mobiliser pour développer, de manière partenariale, l'offre de transport au sein de leurs territoires. Au-delà de ces dispositifs, la Région souhaite faire de ce contrat un outil de dialogue sur la mobilité au bénéfice des acteurs locaux. Ces dispositifs s'ajoutent aux travaux menés par la Région et Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière d'intermodalité.

### Chapitre 4 – Intermodalité, desserte et horaires

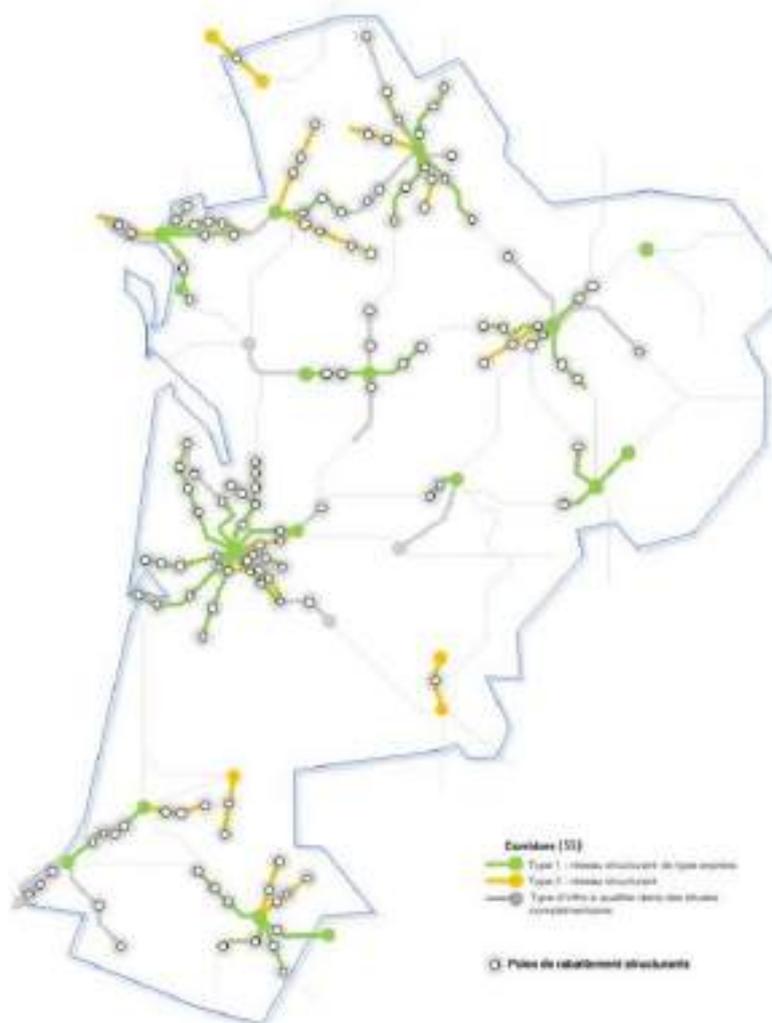
#### 4-1. Schéma multimodal régional



Suite à l'étude multimodale 2025-2030, les élus de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ont notifié le lancement d'un Schéma Multimodal, à visée opérationnelle, afin de mettre en coordination horaire les réseaux membres aux horizons 2025 et 2030. Cette étude a pour objectif de :

- **Mener un diagnostic** visant à faire état des niveaux de service existants et mesurer l'efficacité des correspondances actuelles tout en croisant les volumes de flux observés, les niveaux d'offre de transports collectifs existants et les perceptions de besoins de mobilité de la part des élus et des habitants.
  
- **Répondre aux besoins de mobilité :**
  - **en adaptant les horaires afin d'améliorer les temps de correspondance et les amplitudes horaires ;**
  - en traduisant les besoins identifiés en fonctionnalités techniques ;
  - en **élaborant des schémas fonctionnels de dessertes** selon les principes de mise en coordination de réseaux de transport (cadencement et structuration des réseaux autour des nœuds de correspondance) ;
  - en **construisant les trames horaires systématiques multimodales de demain.**

Fruit de travaux de concertation institutionnelle, le schéma ci-dessous synthétise l'**expression de besoins de mobilité** des élus en suivant les infrastructures ferroviaires et routières existantes, et dont la grande majorité correspond à une offre en transports en commun actuelle.



#### 4-2. Système d'Informations Multimodales et MaaS régional

Le Système d'Informations Multimodales, dit SIM, a été conçu initialement par la Région en 2018, et a ensuite été transféré au Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités, qui développe ces services pour le compte de ses membres.

Il est constitué de trois briques : le référentiel multimodal régional (RMR), le calculateur d'itinéraires et les médias (site internet et applications en propre ainsi que des marques grises des membres). Le RMR évoluera en une seconde version intégrant des données de mobilité et un observatoire de la mobilité, les premières fonctionnalités entrent peu à peu en service depuis octobre 2021.

Le SIM historique va progressivement évoluer vers un MaaS, au travers d'un projet porté par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et répondant aux prérogatives instituées par la Loi d'Orientation des Mobilités. En effet, la loi demande à chaque région de se doter d'un MaaS au sein de son ressort territorial.

Le MaaS ou « Mobility as a Service » est une plateforme / application qui permet de faciliter la recherche de solutions de mobilité en lien avec le besoin de transport d'un usager.

Cette plateforme doit présenter de manière claire et transparente les différentes offres possibles, et permettre l'achat d'un billet unique sur un trajet donné.

Pour répondre à cela, la Région Nouvelle-Aquitaine et son syndicat construisent une stratégie dont les échéances à court terme vont rapidement modifier les pratiques de déplacement :

- 2022/2023 : Évolution du RMR (Référentiel Multimodal Régional) et mise en place d'un observatoire de la mobilité ;
- 2022 à 2024 : Mise en œuvre d'une plateforme / application MaaS incluant l'évolution du SIM ;
- 2023 et au-delà : Mise en œuvre de solutions de billettique pour les réseaux membres le souhaitant ;
- Mise en œuvre d'interfaces avec des systèmes billettiques existants.

L'objectif est de pouvoir disposer d'un outil capable de répondre aux besoins de mobilité adapté à l'échelle de chaque territoire et de faciliter l'intermodalité.

Le développement d'acceptation de titres entre réseaux ou la création de titres combinés permettra également d'enrichir l'offre monomodale.

Cette plateforme permettra également la distribution par des tiers, des titres de transport, et pourra elle-même intégrer des offres proposées par des tiers (offre nationale SNCF, co-voiturage, services privés de mobilité, objets en libre-service,...).

La Région s'engage pleinement dans ce projet afin de pouvoir :

- Déployer le SIM sur toute son offre (cars et trains express régionaux, TAD) : déjà réalisé ;
- Ouvrir ses données d'offre théorique : déjà réalisé ;
- Mettre en place la solution Ticket Modalis, application d'achats et validations de titres de transport ;
- Déployer la billettique sur les réseaux de cars non équipés, sur les trains express régionaux, et diffuser largement le support Modalis (carte) ;
  - Ces supports peuvent être utilisés sur d'autres réseaux du territoire
- Ouvrir ses données temps réels (en lien avec le point précédent) ;
- Ouvrir ses données d'usage en lien avec l'observatoire de mobilité.

L'objectif est d'offrir aux usagers des outils physiques et dématérialisés qui leur facilitent l'accès aux offres du réseau régional, et de leur laisser la possibilité de passer d'un canal à l'autre en fonction de leur besoin.

A ce titre, la Région garantit le respect des données personnelles des usagers empruntant ses réseaux en accord avec le Règlement Général sur la Protection des Données du Parlement européen.

L'ensemble des solutions seront évolutives, permettront d'intégrer de futures offres de transport et, le cas échéant, prendront en compte les éléments de réglementation en lien avec la loi Climat et résilience.

Le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités peut déployer des solutions pour ses membres, adaptées à leur territoire et à l'offre locale. L'ensemble des offres ainsi déployées seront accessibles via le MaaS.

Les briques construites par NAM sont intégrables aux outils locaux des territoires et des partenaires sous la forme de marque grise Modalis.

#### 4-3. *Billettique et schéma de distribution régional*

Dans un contexte de facilitation de l'accès aux transports pour les usagers, d'interopérabilité des modes et des réseaux, de gestion et de répartition des recettes par les autorités organisatrices, mais également d'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire et de diversité des opérateurs, la Région engage la définition d'un schéma de distribution. Ainsi, les modes et canaux de distribution actuels des titres de transports ainsi que les stratégies d'évolution ont été étudiés dans l'objectif de les réorganiser.

Afin de distribuer les titres de transport ferroviaire régionaux, la Région anime, via la SNCF, 129 guichets et 139 distributeurs de billets régionaux répartis dans les 331 gares néo-aquitaines de la manière suivante :

- Très grandes gares (1) : 9 DBR + guichet
- Grandes gares (13) : 3 guichets et 21 DBR
- Gares et haltes urbaines (32) : 39 guichets et 28 DBR
- Gares et haltes périurbaines intermédiaires (68) : 43 guichets et 45 DBR
- Gares et haltes de proximité (217) : 34 guichets et 35 DBR

En ce qui concerne les canaux d'achat des cars régionaux, ils sont multiples et varient en fonction des départements puisque les canaux actuels de vente sont essentiellement issus des systèmes anciennement mis en place par les Départements :

- Vente à bord (majoritaire et plébiscité)
- Dépôt transporteurs (35)
- Boutiques (10)
- E-boutique (3)
- Dépositaires (132)

Aujourd'hui, on observe certaines tendances en matière de distribution :

- Un taux de digitalisation en augmentation depuis 2010 : la dématérialisation des titres est un réel succès en Nouvelle-Aquitaine, avec par exemple 51% des titres TER qui sont vendus au format digital.
- De nombreuses évolutions technologiques telles que l'e-ticket, les applications MaaS et l'utilisation de la carte bleue en forte augmentation depuis la crise sanitaire.
- D'autres nouveaux usages, aussi liés au contexte de la crise sanitaire.

Ces nouvelles tendances appuient donc le besoin de renouveler et engager une mutation des systèmes de distribution.

Il est également à noter que 20% de la population reste « offline », par difficultés liées à la langue, difficultés cognitives, matériel vieillissant ou hors d'usage et absence de

moyen de paiement. La proximité reste donc un enjeu fort et un facteur important pour l'attractivité des transports sur certains territoires.

Partant des constats précédents en matière de changements des modes de distribution, la Région, accompagnée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, a mis en place le projet « Maas-billettique Modalis » depuis 2021, qui a entre autres permis :

- la digitalisation des titres de transport avec la mise en place de l'application Ticket Modalis, déployée le 30/08/2021 sur l'ensemble des 12 sites routiers régionaux et sur de nombreux réseaux interurbains, et qui s'étend aujourd'hui au mode ferroviaire avec la vente du Pass Télétravail 20-30 voyages,
- la création de la carte de transport unique régionale Modalis, s'inscrivant dans une logique de simplification et d'harmonisation,
- l'organisation du futur déploiement, à partir de 2023 pour de nombreux réseaux de cars régionaux & urbains et en 2024 pour le TER, de nouveaux équipements de distribution Modalis.

### > Billettique Modalis



#### 4-4. Tarification

##### 1- Tarification ferroviaire

La gamme tarifaire des Trains Express Régionaux est déterminée par la Région, en tant qu'AOM régionale, puis distribuée par la SNCF.

Afin de rendre son offre attractive au regard des usagers, mais également pour l'ouvrir à des publics spécifiques, la Région Nouvelle Aquitaine détermine une large gamme tarifaire. Elle introduit des abonnements, hebdomadaires, mensuels et annuels variant en fonction des publics et donnant des avantages supplémentaires, principalement pour effectuer des trajets pendulaires et intermodaux. Cette gamme contient également plusieurs tarifications ciblant des publics spécifiques voyageant ponctuellement sur le réseau ferroviaire régional.

<b>Trajets quotidiens</b>		
<b>Gamme tarifaire</b>	<b>Trajets</b>	<b>Avantages</b>
Pass abonné hebdo/mensuel/annuel	Voyages illimités sur un parcours défini.	-25% en semaine et -50% les week-ends et jours fériés sur billets loisirs
Pass abonné -28 ans hebdo/mensuel/annuel	Réduction de 33% sur Pass abonné tout public : Voyages illimités sur un parcours défini.	
Pass abonné télétravail	Pass 20 ou 30 voyages Jusqu'à -20% de réduction sur les Pass abonnés tout public	Eligible à la prime « Transport Employeur »
Abonnements combinés TER+transports urbains	Voyages illimités sur un parcours défini + accès au réseau urbain concerné.	Abonnements combinés : TBM – Bordeaux YELO – La Rochelle R'BUS – Rochefort TAC – Châtellerauld BUSS – Saintes AGGLO'BUS – Guéret TUT'AGGLO – Tulle LIBEO – Brive  Réduction abonnements urbains : IDELIS – Pau VITALIS – Poitiers MÖBIUS - Angoulême
<b>Trajets déplacements ponctuels</b>		
<b>Gamme tarifaire</b>	<b>Conditions d'accès</b>	<b>Avantages</b>
Tarif solidaire	Quotient familial fiscal mensuel < 870€ Bénéficiaires Allocation aux adultes handicapés	-80% sur le billet unitaire au tarif normal
Billets Jeunes	-28 ans	6 paliers de prix de 4 à 20€ Jusqu'à -50% de réduction sur le billet unitaire au tarif normal
Tarif tribu	Voyage en groupe	-20% pour une tribu de 2 voyageurs -30% pour une tribu de 3 voyageurs -40% pour une tribu de 4 voyageurs -50% pour une tribu de 5 voyageurs

		Les enfants de 4 à 12 ans bénéficient d'une réduction de 50%
Carte+	+28 ans	-50% sur les voyages effectués les week-ends, jours fériés et vacances scolaires -25% le reste de l'année sur tous les trajets TER Prix de 29€
Billet petit prix	Mise en ligne à J-60 et J-2	Gamme tarifaire à 5, 10, 15 et 20€
Pass escapades	1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 1 ou 2 jour(s) en semaine ou week-end Gratuit < 11 ans	Prix de 8 à 39€ selon trajet Trajets éligibles : Pau – Oloron Saintes – Châtelailon Brive – Périgueux Limoges – Emoutiers-Vassivière Bayonen – Saint-Jean-Pied-de-Port Agen – Les-Eyzies Angoulême – Royan Poitiers – La Rochelle Bordeaux – Sarlat Limoges – Bordeaux
Pass Pau – Canfranc		12€ Aller TER+autocar

## 2- Tarifification cars régionaux

Le réseau routier interurbain est destiné à l'usage des passagers commerciaux. Compétence héritée des Départements après la loi NOTRe de 2015, la gamme tarifaire a dû être harmonisée à l'échelle régionale.

Le coût unitaire d'un trajet s'élève à 2.30€, l'achat d'un billet permet la correspondance avec les autres lignes de transport du réseau routier régional dans une durée limitée de 2 heures.

Le ticket Modalis est déployé à ce titre sur l'ensemble du réseau.

La gamme tarifaire régionale en vigueur introduit également des abonnements, hebdomadaires, mensuels et annuels variant en fonction des publics et donnant des avantages supplémentaires, principalement pour effectuer des trajets pendulaires et intermodaux.

Trajets quotidiens		
Titre	Taux de réduction	Prix
Abonnement hebdomadaire		16,60 €
Abonnement hebdomadaire tarif réduit	- 50%	8,30 €
Abonnement mensuel		43 €
Abonnement mensuel tarif réduit	- 50%	21,50 €
Abonnement annuel		430 €
Abonnement annuel tarif réduit	- 50%	215 €

Trajets déplacements ponctuels		
Titre	Taux de réduction	Prix
Billet unitaire		2,30 €
Billet unitaire solidaire	- 80%	0,40 €
Billet aller-retour	- 10%	4,10 €
Carnet 10 voyages	- 20%	18,40 €
Carnet 10 voyages tarif réduit	- 50%	9,20 €
Groupe (>10 personnes)	- 30%	16€ pour 10 personnes puis 1,60 €/ pers supp.

Une tarification interurbaine harmonisée comprenant des titres au tarif normal et réduit :

- **Tarif réduit** : disponible pour les jeunes de moins de 28 ans.
- **Tarif solidaire** : réservé aux personnes à faibles ressources, basé sur le quotient familial. Une réduction de 80% s'applique sur le réseau de lignes routières sur le billet unitaire.
- **Les tarifs intermodaux** : Plusieurs combinaisons intermodales existent avec les réseaux urbains TBM, IDELIS, YELO, R'BUS, BUSS, CARA'BUS, MÖBIUS, STCL.

### 3- Tarification transport à la demande

La tarification applicable sur les services de TAD locaux cofinancés par la Région Nouvelle-Aquitaine doit être conforme avec la tarification en vigueur sur le réseau routier régional, soit un ticket unitaire de 2,30€. L'A/R est fixé à 4,10€ et le titre solidaire à 0,40€. Enfin, il existe la possibilité de fixer un tarif majoré pour les déplacements longue distance au-delà du périmètre communautaire.

La correspondance avec les lignes régulières du réseau routier régional est gratuite et autorisée pour une durée de 2 heures (service gratuit pour les enfants de moins de 4 ans, pour les accompagnateurs des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite ainsi que pour les anciens combattants).

### 4- Tarification scolaire

Pour transporter les élèves des collèges et lycées, la Région s'appuie sur une tarification solidaire calculée sur la base du quotient familial de chaque foyer, de



manière à l'ajuster en fonction des revenus. Ainsi, la Région prend en charge le coût du service à hauteur de **1066 € environ** par élève en 2023, soit **90% du coût réel**.

Ce tarif est établi à partir du **quotient familial** (déterminé selon le revenu fiscal mensuel et le nombre de parts fiscales - informations présentes sur l'avis d'impôt sur le revenu) qui permet de déterminer in fine la **part familiale**, c'est-à-dire le montant restant à la charge de l'utilisateur :

<b>Tarifs 2023 en € TTC</b>			
<b>Tranche</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif annuel 1/2 pensionnaire</b>	<b>Tarif annuel Interne</b>
<b>1</b>	inférieur ou égal à 495 €	<b>30 €</b>	<b>24 €</b>
<b>2</b>	entre 496 et 720 €	<b>52,50 €</b>	<b>40,50 €</b>
<b>3</b>	entre 721 et 960 €	<b>84 €</b>	<b>64,50 €</b>
<b>4</b>	entre 961 et 1 375 €	<b>118,50 €</b>	<b>96,00 €</b>
<b>5</b>	supérieur à 1 375 €	<b>156 €</b>	<b>124,50 €</b>
<b>Non ayant-droit sur circuit scolaire</b>		<b>202,50 €</b>	<b>156 €</b>
<b>Navette RPI, internats</b>		<b>30 €</b>	<b>-</b>
<b>Inscription après vacances de printemps</b>		<b>24 €</b>	<b>24 €</b>
<b>Frais de dossier inscription après 20 juillet</b>		<b>24 €</b>	

Depuis septembre 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine ouvre l'usage des cars scolaires aux passagers commerciaux et propose ainsi une offre supplémentaire, à destination des usagers. Les modalités tarifaires applicables s'appuieront sur la gamme tarifaire en vigueur pour les lignes routières régulières interurbaines.

#### 5- Acceptations tarifaires et Abonnements combinés

La Région met en place des acceptations tarifaires (possibilité d'emprunter le TER ou les Cars Interurbains au sein du Périmètre de Transport Urbain, avec un titre de transport urbain), et des Abonnements combinés (ajout d'un abonnement TER et d'un abonnement urbain à prix réduits : TER+urbain ou ajout d'un abonnement Car interurbain et d'un abonnement urbain à prix réduits : Car + urbain)

Ces accords permettent à l'utilisateur de bénéficier d'une expérience voyageurs simplifiée, plus rapide et globalement plus attractive grâce à un titre de transport unique et des tarifs adaptés.

AOM concernées	Réseau urbain	Type d'accord
<b>TER</b>		
<b>Bordeaux Métropole</b>	TBM	Acceptation des abonnements TBM sur la ligne du Médoc Abonnement combiné TER+TBM
<b>COBAS</b>	Baïa	Acceptation tarifaire abonnés et occasionnels Baïa
<b>Pau Béarn Pyrénées Mobilités</b>	Idélis	Abonnements TER+Idélis
<b>La Rochelle Agglomération</b>	Yélo	Acceptation tarifaire abonnés et occasionnels Yélo Abonnements TER+Yélo
<b>Rochefort Océan</b>	R'Bus	Tarifification TER+R'Bus
<b>Grand Châtellerauld</b>	TAC	Tarifification TER+TAC
		Réduction abonnement Vitalis pour abonnés TER
<b>Saintes Agglomération</b>	Buss	Abonnement TER+Buss
<b>Agglomération de Royan Atlantique</b>	Carabus	Abonnement TER+Carabus
<b>Grand Angoulême</b>	Möbius	Réduction abonnement Möbius pour abonnés TER
<b>Grand Guéret</b>	Agglo'Bus	Abonnements TER+Agglo'Bus
<b>Limoges Métropole</b>	STCL	Acceptation tarifaire abonnés et occasionnels sur Solignac – Limoges, Nieul – Limoges, Peyrilhac - Limoges
<b>Brive Agglo / Tulle Agglo</b>	Libéo & TUT	Tarifification intermodale « Passeo » Libéo+TER+TUT
<b>Car</b>		
<b>Bordeaux Métropole</b>	TBM	Abonnements Car+TBM Acceptation tarifaire
<b>Pau Béarn Pyrénées Mobilités</b>	Idélis	Abonnements Car+Idélis Acceptation tarifaire
<b>La Rochelle Agglomération</b>	Yélo	Acceptation tarifaire Abonnements Car+Yélo
<b>Rochefort Océan</b>	R'Bus	Abonnements Car+R'bus
<b>Saintes Agglomération</b>	Buss	Abonnements Car+BUSS
<b>Royan Atlantique</b>	CARA	Abonnements Car+Carabus
<b>Grand Angoulême</b>	Möbius	Réduction abonnement Möbius pour abonnés Cars Acceptation tarifaire Möbius pour scolaires et étudiants Car si dépose du car à plus d'1,5km de l'établissement
<b>Limoges Métropole</b>	STCL	Acceptation tarifaire

## Chapitre 5 – Aide à la conception des services et infrastructures de mobilité

### 5-1. Cadre d'intervention régional sur les Contrats Opérationnels de Mobilité

Afin de préparer l'élaboration de ces contrats de mobilité, la Région a adopté, dans sa **délibération n°2020.2291.SP** un cadre d'intervention régionale sur 3 grands thèmes qui seront au cœur de l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité :

#### 1- Principes généraux de cofinancement relatifs aux renforts d'offre régionale

Pour permettre l'émergence de nouveaux projets partenariaux, la Région a établi des principes de cofinancement entre elle et ses partenaires sur le **renforcement de l'offre régionale**.

- sur les territoires où n'exerce **qu'une seule AOM**, la Région financera le renfort d'offres **à parité (50%)** avec l'ensemble de ses partenaires,
- en présence de **plusieurs AOM**, la Région assurera **40% du financement**.

Dans tous les cas, le cofinancement par les EPCI est réparti au prorata du nombre d'habitants, des kilomètres effectués et des intercommunalités concernées. Une bonification tenant compte de la vulnérabilité des territoires (territoires en situation intermédiaire : taux d'intervention majoré de 5%, territoires les plus vulnérables : taux d'intervention majoré de 10%) et de leur capacité contributive sera également appliquée.

#### 2- Mise en place d'un bouquet de mobilité locale

La Région soutient la mise en place d'une **offre de mobilité locale** élaborée dans chaque bassin de mobilité avec les **communautés de communes et les Départements**, puis formalisée au sein des contrats opérationnels de mobilité. Ce dispositif est à destination des territoires où la Région est en responsabilité, celui des EPCI qui ont fait le choix de laisser la compétence à la Région par substitution.

- Cofinancement **à 50% de services de mobilité locale pour chaque CdC non-AOM** dans la limite d'une participation régionale de 4€ par an et par habitant.
- Une bonification de l'intervention régionale est mise en place en fonction du niveau de vulnérabilité des territoires :
  - Cofinancement régional **augmenté à 60%** dans la limite de 4€/habitant pour les CdC en situation de **vulnérabilité intermédiaire** ;
  - Cofinancement régional **augmenté à 70%** dans la limite de 4€/habitant pour les CdC en situation **très vulnérables**.

La Région flèche l'utilisation de ce cofinancement à destination d'un bouquet de services de mobilité locale (internes au périmètre du territoire couvert par le COM), dont le modèle d'exploitation répond mieux aux problématiques des territoires périurbains et ruraux, pouvant notamment prendre la forme de :

- Aide à la réalisation d'études de mobilité ;
- Transport à la demande ;
- Covoiturage dynamique ;
- Auto-stop organisé ;
- Location de vélo ;
- Actions de communication « mobilité »,

L'organisation et la gestion des services de mobilité sont déléguées grâce à des conventions de délégation et de financement à la CdC non-AOM concernée.

3- La modification de son règlement d'intervention sur les points d'arrêts structurants des réseaux régionaux

Au-delà de leur fonction transport, les pôles d'échanges doivent constituer des lieux de vie qui structurent les territoires. La Région encourage donc la réalisation d'espaces publics exemplaires, tant en termes d'intermodalité que d'insertion dans leur environnement.

Ainsi, auparavant limité à l'aménagement des « gares et points d'arrêts ferroviaires », le règlement d'intervention concernera désormais :

- **L'aménagement et équipement des emprises ferroviaires (bâtiment voyageur et équipements, plateau ferroviaire) ;**
- **L'aménagement et équipement des pôles d'échanges multimodaux ferroviaires et routiers :**
  - Desservis par au moins 1 ligne ferroviaire.
  - Desservis par au moins 3 lignes routières régionales régulières dont au moins une ligne structurante – définies par les 3 premiers niveaux du plan de transport routier.

Par ailleurs et conformément aux autres dispositifs de financement partenarial de la mobilité, les taux de financement évoluent selon les critères suivants :

**- Le statut du partenaire maître d'ouvrage :**

- Pour les projets situés dans la métropole de Bordeaux, les communautés urbaines de Limoges et Poitiers et les communautés d'agglomérations : le taux d'intervention régional maximal est de 15% hors équipements vélos.
- Pour les projets situés dans les autres collectivités, le taux d'intervention régional maximal est de 25% hors équipements vélos.

**- La vulnérabilité des territoires**

- Territoires en situation intermédiaire : +5%
- Territoires les plus vulnérables : +10%

**Les équipements relatifs aux usages cyclistes** font également l'objet d'un taux maximal régional d'intervention renforcé de 70%, quelle que soit la typologie du PEM considéré. Cette bonification est plafonnée à 70 000€.

Dans le cas d'un projet éligible aux **fonds FEDER** (dont la Région est autorité de gestion) le périmètre éligible régional sera identique au périmètre éligible FEDER. Le total de financement « Région + FEDER » pourra représenter **jusqu'à 60% du coût total des études et travaux du projet**, hors acquisitions foncières et hors bonification éventuelle pour vulnérabilité.



## 5-2. Aires de covoiturage et pistes cyclables

Le Département de la Dordogne met en place des accompagnements à destination des collectivités locales pour faciliter la création d'infrastructures de mobilité, un schéma départemental des aires de covoiturage a été adopté par délibération n°15-195 du 30 janvier 2015.

- **Aires de Covoiturage : implantation et aménagement d'une aire de covoiturage**

Trois possibilités :

<b>1. Aire à créer sur le domaine départemental</b>	
Maître d'ouvrage	C. D. 24
Maître d'œuvre	D.P.R.P.M. (Pôle Paysage et Espaces Verts) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet d'aménagement</li> <li>▪ Plan de jalonnement</li> <li>▪ Dénomination de l'aire de covoiturage</li> </ul>
Réalisation sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aire "Les Chasselines" RD 6089 – La Bachellerie - 44 places</li> <li>▪ Aire "Bonfond" RD 6/704 – Sarlat la Canéda -10 places</li> </ul>

<b>2. Aire existante avec renforcement de la signalisation sur le domaine communal, Intercommunal ou Privé</b>	
Maître d'ouvrage	C. D. 24
Maître d'œuvre	D.P.R.P.M. (Pôle Paysage et Espaces Verts) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fourniture et mise en œuvre de la signalisation (totem d'accueil, signalisation de position)</li> <li>▪ Plan de jalonnement</li> <li>▪ Dénomination de l'aire de covoiturage</li> <li>▪ Convention pour une durée de 6 ans</li> </ul>
Réalisation sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aire "de Saint Genies" RD 704 – Saint Genies - 9 places</li> </ul>

<b>3. Aire à créer sur le domaine Communal, Intercommunal ou Privé</b>	
Objectif : mutualiser les besoins et identifier l'aire	
Maître d'ouvrage	Porteur de projet + C. D. 24 partenaire
Maître d'œuvre	Désigné par le porteur de projet
Rôle du Conseil Départemental 24	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistance technique si nécessaire</li> <li>▪ Participation financière à hauteur de la fourniture et pose de la signalisation (totem, jalonnement)</li> <li>▪ Dénomination de l'aire de covoiturage</li> <li>▪ Plan de jalonnement</li> <li>▪ Convention pour une durée de 6 ans</li> </ul>

## ▪ Volet cyclable

### Objectifs :

Le Conseil Départemental de la Dordogne a adopté lors de sa session plénière en date du 23 juin 2023 son Premier Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes. Ce plan mobilisera sur la période 2023-2027 près de 4 M€ en complément des 1,8 M€ qui seront mobilisés sur les dispositifs de droit commun.

Ce nouveau Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes 2022-2027 a ainsi pour ambition de :

- Fédérer l'ensemble des initiatives, projets en cours ou à venir, portées par les collectivités locales.
- Déployer un véritable réseau cyclable sur le territoire de la Dordogne en favorisant les connexions aux itinéraires nationaux et régionaux.
- Renforcer l'attractivité touristique du département.

### Moyens mobilisés :

Aussi et pour compléter les financements mobilisables dans le cadre des contrats de territoire 2022-2024, le Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes ouvrira des financements complémentaires.

Doté de 4 M€, le Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes permettra d'accompagner les projets d'investissement portés par les collectivités dont principalement les intercommunalités.

Les projets d'aménagement d'itinéraires cyclables, véloroutes nationales et régionales, ou circuits de boucles locales, devront s'inscrire dans le cadre du Plan Départemental Vélo 2022-2027 et mobiliser l'ingénierie départementale afin de développer une offre sécurisée et cohérente à l'échelle départementale.

### Les conditions spécifiques d'intervention :

Sont concernés les projets d'aménagement recensés supra. Bien sûr ceux-ci pourront faire l'objet de priorisation et modification en lien avec le Plan Départemental Vélo 2022-2027.

#### Eligibilité des dépenses

L'ensemble des typologies d'itinéraires sont éligibles : véloroutes et voies vertes, boucles locales.

Les véloroutes : itinéraires pour cyclistes à moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions,

Les voies vertes : aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Les itinéraires doivent être linéaires, continus, sécurisés, jalonnés, balisés et adaptés aux cyclistes de tout niveau ; leur déclivité, notamment, sera limitée à 3% en général.

Ils doivent permettre une offre de très haut niveau de sécurité avec un programme d'entretien permanent.

L'ensemble des itinéraires doit intégrer une offre de services spécifiques vélo, locaux, touristiques, en liaison avec les transports publics – et notamment le train – auxquels ils donnent accès

Tous les types de dépenses sont éligibles à l'exception des études et des services spécifiques dédiés qui sont par ailleurs finançables.

#### Dépenses éligibles

- Acquisitions foncières
- Travaux
- Infrastructures
- Signalétique

Les études sont inéligibles.

Cependant les études prévues dans les projets inscrits au titre des Territoires Petites Villes de Demain et des programmes ORT conventionnés pourront quant à elles bénéficier des crédits intermédiés de la Banque des Territoires en gestion départementale.

#### Taux d'intervention

Le taux d'intervention activé dans le cadre du Plan Départemental Véloroutes Voies 2022-2027 est de 15 % maximum.

#### Possibilité de cumul de subvention

L'aide maximale accordée par projet pourra être portée à 25 % maximum avec un principe de cumul des dispositifs :

- 15 % maximum au titre du Plan Départemental Véloroutes Voies Vertes,
- 10 % maximum au titre des Contrats de Territoires.

Le Service instructeur veillera à ce que l'ensemble des cofinancements publics soient mobilisés qu'il s'agisse des aides européennes (FEDER et FEADER), des aides nationales et régionales pour porter le niveau de financement public de 60 à 80 %.

Les dossiers sont à déposer sur la plateforme départementale <http://subventions.dordogne.fr> et feront l'objet d'une instruction avant toute programmation.

### 5-3. Stratégie vélo

La Région Nouvelle-Aquitaine a approuvé le 16 décembre 2019 son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, dit SRADDET. Il s'impose aux SCoT et aux Plans de Mobilité en vigueur sur les territoires, incitant notamment à déterminer un schéma cyclable en déclinaison du schéma régional, puis à mener une réflexion sur la mise en vigueur de zones apaisées afin de sécuriser les modes doux.

Dans ce cadre, la Région a adopté en 2020, un schéma régional des véloroutes et voies vertes (SRVV) sur la période 2020-2030. Il succède aux trois schémas cyclables des anciennes régions ayant fusionné par le biais de la Loi NOTRe. Ainsi, les travaux préalablement engagés ont permis de construire 42 000 km d'itinéraires cyclables européens, nationaux et régionaux, une réalisation de 73% des linéaires qui étaient inscrits dans les différents plans.

Le schéma régional 2020-2030 identifie un linéaire de 6 740 km, hiérarchisé tel que suit :

- 3 730 km d'axes européens, dont 730 km à réaliser ;
- 3 000 km d'axes régionaux, dont 1 800 km à réaliser.

La réalisation de ces 2500km d'aménagements dédiés équivaut à un investissement allant de 120 à 340 millions d'euros en fonction du type d'aménagement choisi. Cela pourrait amener près de six millions d'usagers par an qui, en fonction de leur motif de déplacement, pourraient générer près de 275 millions d'euros de retombées économiques dans les territoires néo-aquitains. Ainsi, la Région apporte son soutien à hauteur de :

- 25% maximum du montant HT de l'opération, modulable selon la priorité de l'aménagement et la participation des Départements ;
- une majoration de 10% maximum sera possible en cas d'absence de contreparties Etat ou Europe et/ou si le projet est implanté sur un territoire très vulnérable ;
- les participations aux comités d'itinéraires peuvent varier entre 10 000 et 20 000 € par an selon l'enjeu de l'itinéraire et le nombre de partenaires.

Les études et travaux d'aménagement d'itinéraires inscrits au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SRVV) portent sur des aménagements ou équipements suivants :

- en site propre (voies vertes, pistes cyclables), comprenant l'infrastructure principale, la signalétique réglementaire, les aires de repos (ou relais vélos) et équipements de services connexes (borne recharge, RIS...), l'implantation de compteurs ;
- en véloroutes, complétant les portions d'itinéraire principal sur routes peu fréquentées (uniquement les dépenses de jalonnement et d'aménagements indispensables à la sécurisation du parcours) ;
- les antennes de dessertes des pôles de services ou touristiques majeurs (pôle multimodal, gares, sites de visites, plages), ainsi que les axes de liaison entre itinéraires du schéma régional offrant un nombre de services qualifiés.



Le décret 2021-41 du 19 janvier 2021, issu de la Loi d'Orientation des Mobilités instaure et prévoit un minimum d'emplacement pour les futurs matériels : « les nouveaux matériels TER doivent offrir un nombre d'emplacements vélos de 2% des assises fixes, sans les strapontins, avec un minimum de 4 emplacements par rame. »

En l'état, et à l'échelle de la Région, l'ensemble des rames du matériel roulant sont conformes. L'objectif principal reste cependant de privilégier les places assises pour répondre aux sur-fréquentations d'un trafic TER croissant à l'échelle régionale.

Les nouvelles commandes de matériels permettront d'offrir plus d'emplacements tout en conservant un nombre de places assises cohérent avec les besoins identifiés.

Face aux conséquences de la crise liée au COVID-19 et l'émergence de nouveaux besoins, massifs, en matière de pratique cyclable, l'existence d'aménagements joue un rôle clé dans la pratique même du vélo, quel qu'en soit l'usage. D'autant plus que la LOM incite à la mise en place de dispositifs spéciaux, notamment l'obligation d'équiper 62 gares en stationnements vélos sécurisés et l'équipement des autocars neufs effectuant des services réguliers avec une capacité d'emport minimale de 5 vélos non-démontés.

#### 5-4. Covoiturage

La Région réalisera un Schéma Directeur des Aires de covoiturage à l'échelle régionale.

### Chapitre 6 – Mobilités inclusives



La Région Nouvelle-Aquitaine, à travers la direction de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) soutient de nombreuses structures et entreprises proposant des dispositifs dédiés à favoriser la mobilité des publics vulnérables (mobilité réduite, bénéficiaires du RSA, en réinsertion... : garages solidaires, plateformes de mobilité, auto-écoles solidaires...).

D'autres actions en lien avec la mobilité solidaire (TAD, covoiturage local, autopartage...) pourront émerger dans le cadre des Contrats Opérationnels de Mobilité, si tel est le choix des EPCI concernés.

Le Département de la Dordogne via sa compétence action sociale et solidarité, participe également au développement de solutions de mobilité solidaire et d'accompagnements des publics vulnérables.

Enfin, l'ensemble de ces actions ont vocation à être recensées et mises en valeur dans le cadre de l'élaboration des Plans d'Actions Commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS), que les Départements doivent co-élaborer avec la Région.

### Chapitre 7 – Gares, haltes et pôles d'échanges multimodaux



#### 7-1. Schéma directeur des gares et haltes de Nouvelle-Aquitaine

Le schéma directeur, établi entre la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Gares&Connexions, régit les services et prestations à proposer dans les gares et haltes voyageurs du réseau régional.

En fonction de leur rang (*gares et haltes urbaines, gares et haltes périurbaines et intermédiaires, gares et haltes de proximité*), les gares et haltes font l'objet d'un ciblage en matière d'accès, afin de créer un parcours plus fluide et de rendre les clients autonomes lors de leur parcours dit « porte à porte ».

- **Très grandes gares** : Gares à très grand flux voyageurs et haut niveau de service, avec commerces.
- **Grandes gares** : Grandes gares faisant l'objet de programmes de services spécifiques intégrant notamment les besoins mixtes des clients TER, TGV, INTERCITES (DRG A) ou fréquentation supérieure à 500 000 Voyageurs/an.
- **Gares et haltes urbaines** : Arrêt à typologie de voyageurs variés (pendulaires et occasionnels) ayant une fonction de hub de transport. Gare au centre d'un EPCI AOM et desservi par un réseau urbain régulier.
- **Gares et haltes péri-urbaines et intermédiaires** : Arrêt à fort flux domicile travail (pendulaires) proche de grandes agglomérations disposant d'intermodalité,

avec une fonction de rabattement vers une ville très attractive en termes d'emploi et d'études, et desservi par un réseau urbain régulier.

- **Gares et haltes de proximité** : Arrêt essentiellement mono transporteur, avec du stationnement et des services facilitant l'accès des riverains, avec une fonction de structuration du bassin de vie, hors AOM.

Toutes les catégories de gares font l'objet d'un jalonnement spécifique sur les services et prestations à déployer en fonction de leur statut, sur les sujets de :

- Information voyageur ;
- Attente en gare ;
- Attente en quai ;
- Propreté ;
- Sûreté ;
- Confort ;
- Intermodalité.

## 7-2. Intégration urbaine et foncière des points d'arrêts structurants

L'organisation des populations et de leurs activités déterminent les conditions d'utilisation et les modes de transports. De nombreux points d'arrêt routiers, pôles d'échanges multimodaux, gares et haltes se trouvent déconnectées de leurs tissus urbains créant, de facto, une accessibilité n'étant pas optimisée. Leur positionnement excentré, ou enclavé, génère régulièrement des situations où les capacités d'accueil en gare se voient contraintes, et dont les cheminements et voiries d'accès ne sont pas sécurisés. Dans le triptyque de déplacement Rabattre-Transporter-Diffuser, les conditions du rabattement et de la diffusion se trouvent alors complexifiées.

Pour optimiser les transports régionaux et rendre leurs offres attractives, il est donc essentiel de conférer aux gares un rôle de centralité urbaine. Plusieurs leviers sont mobilisables pour réunir les conditions d'une intégration urbaine optimisée des infrastructures de transport :

- Ouvrir les PEM, gares et haltes sur les deux faces des voies ;
- Permettre l'accessibilité multimodale en créant des continuités cyclables et piétonnes sécurisées avec les bourgs, centralités et équipements existants ;
- Développer une stratégie foncière autour des gares, et orienter l'urbanisation autour de celles-ci ;
- Conférer un rôle de centralité aux gares en diversifiant les activités en proximité directe ;
- Mettre en accord les documents d'urbanisme en vigueur pour rapprocher la population et les activités des points d'arrêts structurants.

La Loi Climat et Résilience introduit, à ce titre, le principe de zéro artificialisation nette en 2050. L'articulation des documents d'urbanisme avec cette nouvelle mesure posera un nouveau contexte dont l'intégration urbaine des points d'arrêts sera un levier majeur d'action.

## Chapitre 8 – Situations dégradées et continuité des services régionaux



### 8-1. Convention TER

La Convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire de voyageurs, signé par la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Mobilités, portant sur la période 2019-2024, régit le cadre d'intervention en matière de situations dégradées sur le réseau ferroviaire régional.

#### 1- Situation Perturbée Prévisible

Il a été annexé un Plan de Transport Adapté (PTA) permettant de mettre en œuvre 3 niveaux de service par ligne en cas de Situation Perturbée Prévisible (SPP), tenant compte de l'importance de la SPP, sa localisation et sa situation propre.

Le PTA prend en compte l'ensemble des situations suivantes :

- le maintien en priorité des circulations et des gares les plus fréquentées ;
- le besoin de déplacements prioritaires en pointe : domicile-travail et déplacements scolaires ;
- l'existence ou non d'offres alternatives en transport public (offre urbaine palliative) ;
- le degré de la gêne occasionnée par une absence de transports publics notamment le niveau de saturation des axes routiers ;
- l'homogénéité du service public à l'échelle régionale dans une logique d'aménagement du territoire équitable ;
- le maintien des principales correspondances TER-TGV et TER-Intercités définies entre les Parties.

Le PTA détaille l'ensemble des circulations pour chaque niveau de service, à la fois en mode ferroviaire et en mode routier de substitution, ainsi que l'ensemble des éléments suivants :

- le parcours assuré (origine, destination, et arrêts intermédiaires),
- le niveau de desserte global (nombre de circulations assurées en mode ferroviaire et/ou en mode routier ; écart avec l'Offre de transport théorique),

Les situations prévisibles sont définies de telle façon à ce qu'elles incluent :

- les grèves ayant fait l'objet d'un préavis ;
- les travaux programmés à plus de J-7 ;
- les incidents techniques, dès lors qu'un délai de trente-six (36) heures s'est écoulé depuis leur survenance ;
- les aléas climatiques, dès lors qu'un délai de trente-six (36) heures s'est écoulé depuis le déclenchement d'une alerte ;
- tout événement dont l'existence a été portée à la connaissance de SNCF Mobilités par le représentant de l'Etat, l'Autorité Organisatrice de Transport ou le Gestionnaire d'Infrastructure depuis trente-six (36) heures au minimum.

Dans le cas de PTA exceptionnels liés à des travaux importants sur l'infrastructure ferroviaire nécessitant une fermeture partielle ou totale de la ligne ou encore à une dégradation des performances de l'infrastructure ferroviaire, la transmission des PTA doit être anticipée au moins 3 mois avant le début des situations perturbées, afin de préparer suffisamment en amont la communication auprès des usagers.

En parallèle, un Plan d'Information des Usagers est mis en œuvre afin de transmettre les informations aux utilisateurs.

### 2- Situations Perturbées non Prévisibles

Les situations dites non prévisibles sont toutes les situations perturbées qui résultent d'incidents, évènements ou accidents.

En Situation Perturbée non Prévisible, SNCF Mobilités s'engage à mettre en place toutes les actions d'urgence et de substitution, dans la limite des moyens localement disponibles. Il informe la Région dans les plus brefs délais des circonstances des perturbations du Service, de leurs effets et des mesures adoptées pour pallier ces interruptions.

### 3- Information des voyageurs en situation perturbée

En situation perturbée, SNCF Mobilités organise une information fiable sur la nature des perturbations et leurs conséquences prévisibles.

En situation perturbée prévisible, le Plan d'Information des Usagers prévoit qu'SNCF Mobilités informe les usagers au plus tard 24h avant le début de la perturbation de la manière suivante :

- information disponible auprès des agents de SNCF Mobilités dans les gares et les trains ;
- transmission d'un communiqué de presse aux médias régionaux indiquant le niveau de Service prévisible et les conditions (lieux et horaires) dans lesquelles les voyageurs peuvent consulter le PTA ;
- affichage dans les gares des horaires des circulations assurées ;
- publication de l'information sur le site internet du TER Nouvelle-Aquitaine et sur l'application mobile SNCF ;
- envoi de SMS ou de courriels aux abonnés et à tous les usagers ayant réservé une prestation spécifique, dès lors que les coordonnées ont été transmises et que l'utilisateur a donné son autorisation pour une sollicitation de ce type.

En situation perturbée non-prévisible, le Plan d'Information des Usagers prévoit qu'SNCF Mobilités informe les usagers en gare et à bord des trains, dans les meilleurs délais :

- de l'existence de la perturbation et de sa nature ;
- de ses conséquences probables en termes d'interruption de service.

SNCF Mobilités assure la prise en charge des voyageurs concernés en fonction des moyens disponibles. Il les informe des éventuelles conditions de transport mises en œuvre pour pallier l'incident/évènement/accident.

## 8-2. Concessions de service public des lignes régulières, renforts scolaires et dessertes d'établissements



La Région Nouvelle-Aquitaine met en place, avec son concessionnaire, un plan d'information usagers en cas de situation dégradée. Ces plans entrent en vigueur en cas de grève du personnel, de conditions météorologiques particulières, et pour tout autre perturbation.

## Chapitre 9 – Recensement et diffusion des pratiques de mobilités



### 9-1. Diffusion des pratiques

La Région Nouvelle-Aquitaine, par son pôle DATAR, entretient déjà un dialogue avec les établissements publics de coopération intercommunale via les Contrats de développement et de transition. Elle engage régulièrement des travaux sur le thème de la mobilité, telles que les dynamiques de déplacements, l'utilisation des modes de transports, mais également des enquêtes de déplacements des ménages en collaboration avec d'autres acteurs de la mobilité. La diffusion des bonnes pratiques est également assurée par l'expertise des sites départementaux de la Direction des transports routiers de voyageurs.

De plus, la Région organise des webinaires sur la mobilité en territoires peu denses à l'image de celui organisé le 15 mars 2022.

[https://www.youtube.com/watch?v=LBt\\_oHITKVs&list=PLkU2B3mt7SemU5FWsfl7BwGZty62cMOUL](https://www.youtube.com/watch?v=LBt_oHITKVs&list=PLkU2B3mt7SemU5FWsfl7BwGZty62cMOUL)

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine, en Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, a créé un Comité des Partenaires Régional par la délibération n°2021.2130.SP en faisant évoluer la précédente Conférence Régionale Permanente de la Mobilité et du Transport (CRPMT). Le Comité se réunit annuellement pour débattre de la qualité de service, de l'information faite aux voyageurs ainsi qu'à toute évolution substantielle de l'offre et de la politique tarifaire.

### 9-2. Observatoire des mobilités



Le Référentiel Multimodal Régional, relevant du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités, se voit enrichi par la création d'un Observatoire de la Mobilité. Dans le cadre du projet de MaaS régional, l'évolution du RMR a pour objectif de centraliser l'ensemble des données liées aux transports et aux services associés sur le territoire néo-aquitain. Ces données seront agrégées et stockées dans le référentiel par tous les membres de NAM.

La collecte, le stockage et l'analyse des données, qu'elles soient statiques, en temps réel, circonstancielles ou d'activités, permettra de constituer une base de données historisées.

L'observatoire est un outil permettant l'observation de modes de transport et des services qui y sont associés, d'analyser l'offre de la mobilité tous modes et de l'intermodalité, d'aider l'ensemble des partenaires pour optimiser et coordonner l'offre de transports, d'analyser les données des autres systèmes Modalis, ainsi que d'émettre des scénarii prévisionnels.

L'observatoire des mobilités constituera une porte d'entrée pour l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité partenaires du Contrat Opérationnel de Mobilité et membres du Syndicat.



### 9-3. Valorisation des mobilités

L'attractivité des réseaux de transports, quels qu'ils soient, et de leurs offres, passe par l'appropriation des utilisateurs. Il s'agit d'un levier supplémentaire permettant de porter à connaissance les réseaux auprès des populations. Le cadre d'action sur les contrats opérationnels de mobilité permet de cofinancer des actions de communication avec les Communautés de Communes non-AOM. En complément, il est essentiel qu'un relais local sur l'offre de transport soit assuré auprès de la population par les élus locaux, à l'occasion d'évènements locaux (marchés, fêtes...), sur les sites internet des intercommunalités et communes, par affichage public.

**Annexes :**

- **Annexe 4.1** : COPIL de lancement
- **Annexe 4.2** : Diagnostic étude mobilité locale
- **Annexe 4.3** : COPIL de validation
- **Annexe 4.4** : Convention Boucle multimodale de Beynac



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# ○ Contrat opérationnel de mobilité

## ○ Périgord Noir

● COPIL de lancement | 26/06/2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE

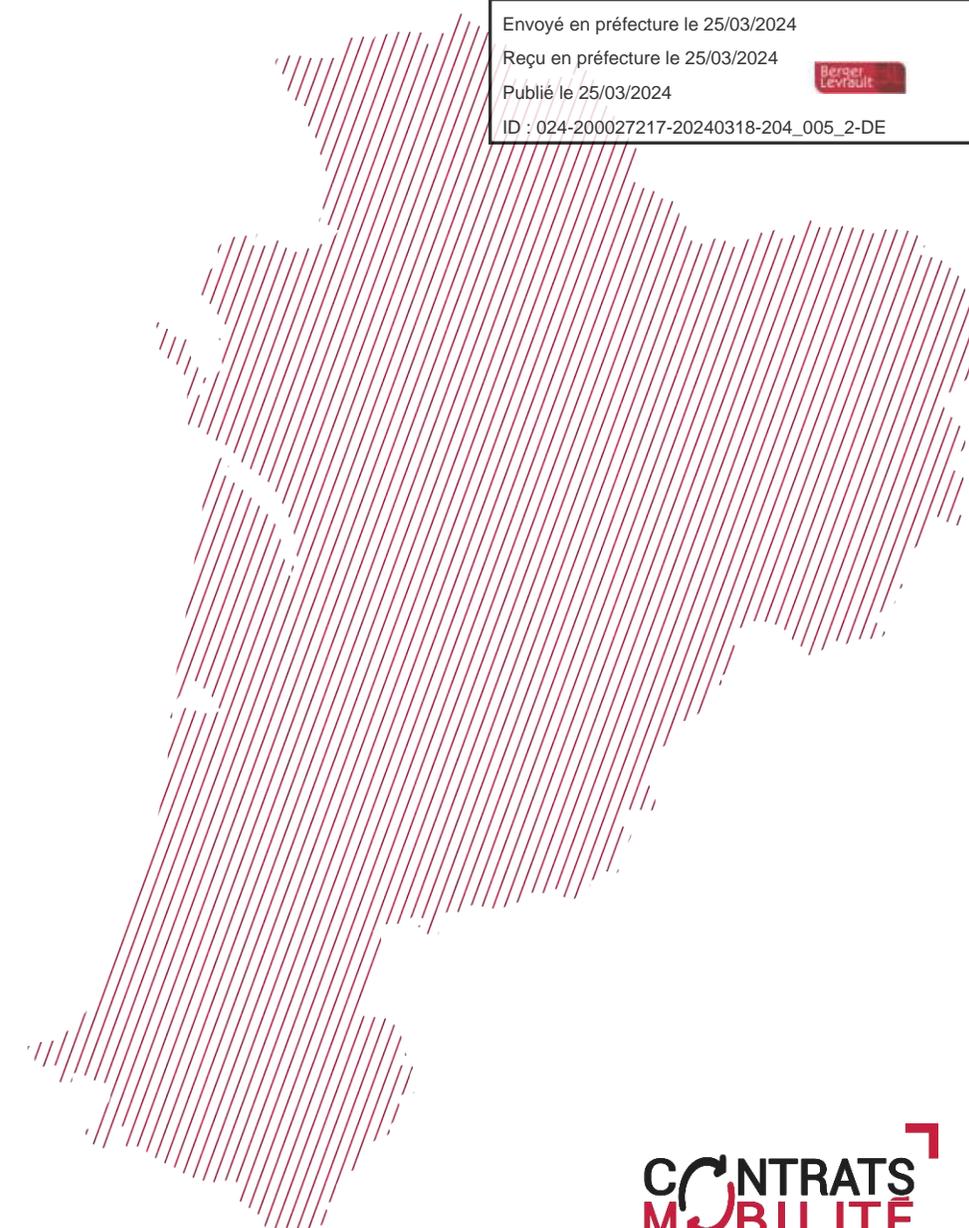
Bersier  
Levrault

CONTRATS  
MOBILITÉ



# Ordre du jour

- 1 Contexte de la mobilité et principes de fonctionnement
- 2 Présentation de la démarche contractuelle et zoom sur les outils de projet
- 3 Lancement étude de mobilité locale Périgord Noir





RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

1

# Contexte de la mobilité et principes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE

Bersier  
Levrault

CONTRATS  
MOBILITÉ

# 1 – La Loi d’Orientation des Mobilités (LOM): redéfinition du paysage des organisateurs de transport

## Quels objectifs ?

Ouvrir la compétence transport à l’ensemble des strates d’EPCI pour couvrir l’ensemble du territoire avec une offre de transport et développer un accès égal à la mobilité

## Avant la LOM:

Des EPCI autorités organisatrices des transports historiques (AOT) :

- Urbains (Métropoles, CU, CA)
- ou
- Non-urbains (Régions)

## Après la LOM:

Evolution de la compétence transport, les AOT peuvent animer à la carte jusqu’à 6 catégories de service (régulier, à la demande, scolaire, mobilités actives, partagées, mobilité solidaire). Les AOT deviennent des **Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)**.

Apparition de nouvelles AOM locales au 1<sup>er</sup> Juillet 2021:

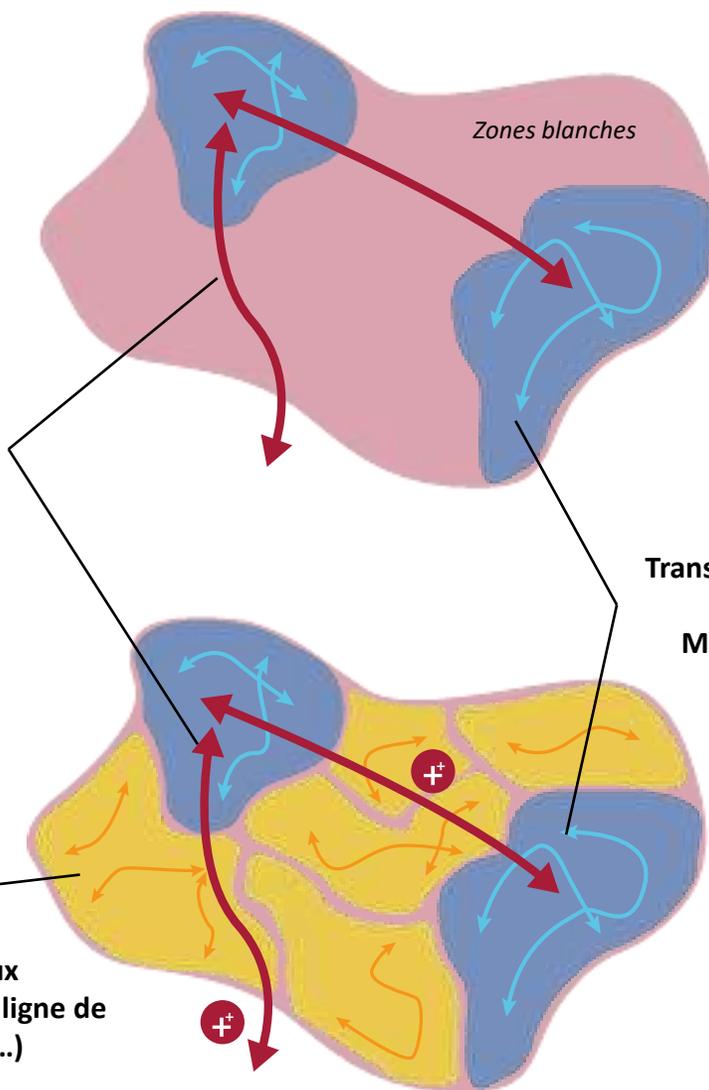
- Communautés de Communes (prise de compétence)
- ou
- Région par substitution (CC ne prend pas la compétence)

Pour la Région, cette nouvelle responsabilité ne s’accompagne d’aucune ressource nouvelle.

Transports interurbains (TER, cars)  
Régions

Transports urbains (bus, tram...)  
Métropole, CU, CA

Transports locaux  
(TAD, location de vélo, ligne de covoit, navettes...)

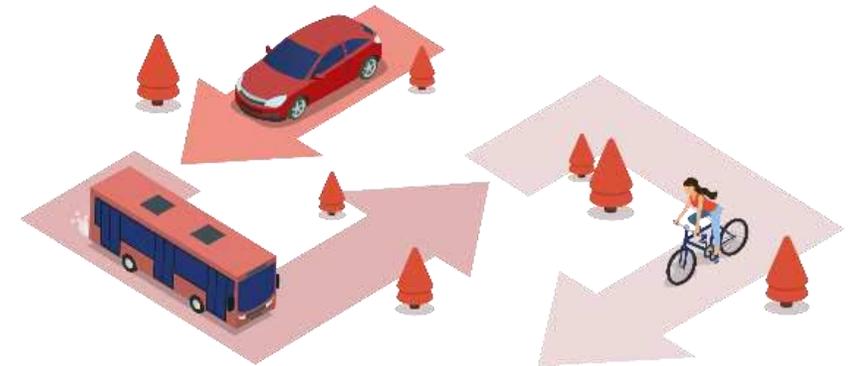




## Un nouveau statut d’AOM régionale pour les Régions qui animent de nouvelles missions:

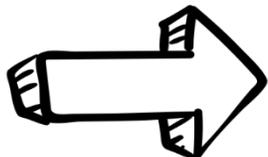
Elles deviennent **cheffe de file** en matière d’intermodalité et coordonne l’action commune de l’ensemble des acteurs en matière de mobilité pour:

- Organiser une **nouvelle contractualisation sur la mobilité** :
  - En définissant des périmètres de contrat: les **bassins de mobilité**
  - En **conduisant un Contrat Opérationnel de mobilité** sur chaque bassin
  - En associant à chaque contrat les **acteurs locaux** de la mobilité



## Les objectifs poursuivis par les Contrats Opérationnels de Mobilité :

- Réunir et coordonner tous les acteurs de la mobilité dans une instance de dialogue localisée pour faciliter l’émergence de projets partenariaux
- Développer l’offre de transport alternative à la voiture individuelle et améliorer la coordination des offres de transport
- Décarboner les déplacements, particulièrement en tissu rural et périurbain

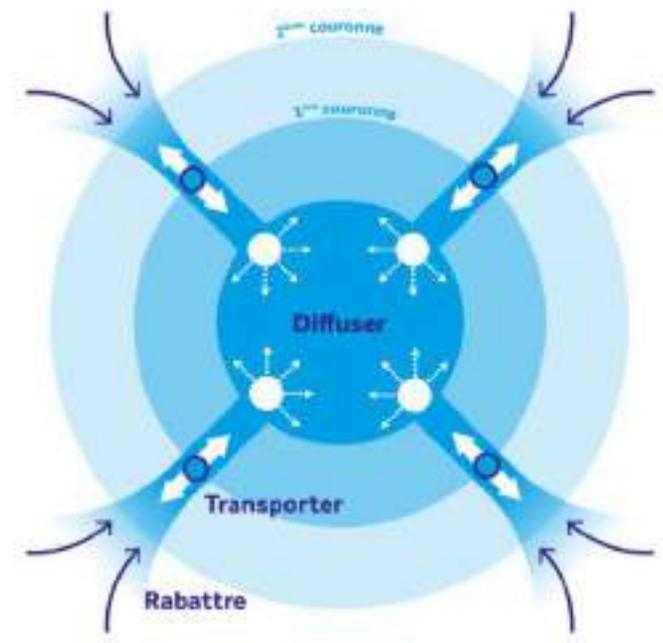


Mobiliser toutes les compétences pour rendre le système de transport plus attractif et avoir une **solution multimodale incitative au report modal**.

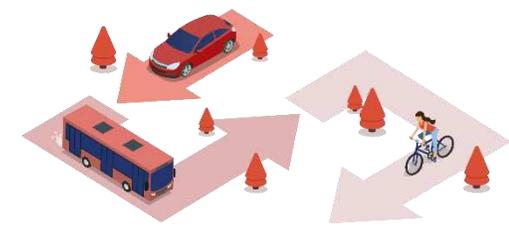
# 1 – Optimiser un système de transport par démarche contractuelle

La démarche « **Rabattre-Transporter-Diffuser** » s'attache à améliorer les fonctions essentielles de la chaîne intermodale des déplacements, et s'applique à l'intérieur du bassin comme à l'extérieur :

- Rabattre**  
*Infrastructures*  
En rabattement vers les points d'arrêts structurants : vélo, piéton, véhicule personnel, service de mobilité locale
- Transporter**  
*Infrastructures*  
TER et cars interurbains // services de mobilité locale
- Diffuser**  
En diffusant vers les pôles générateurs (emplois, équipements, services) → vélos, piéton, transports urbains, service de mobilité locale

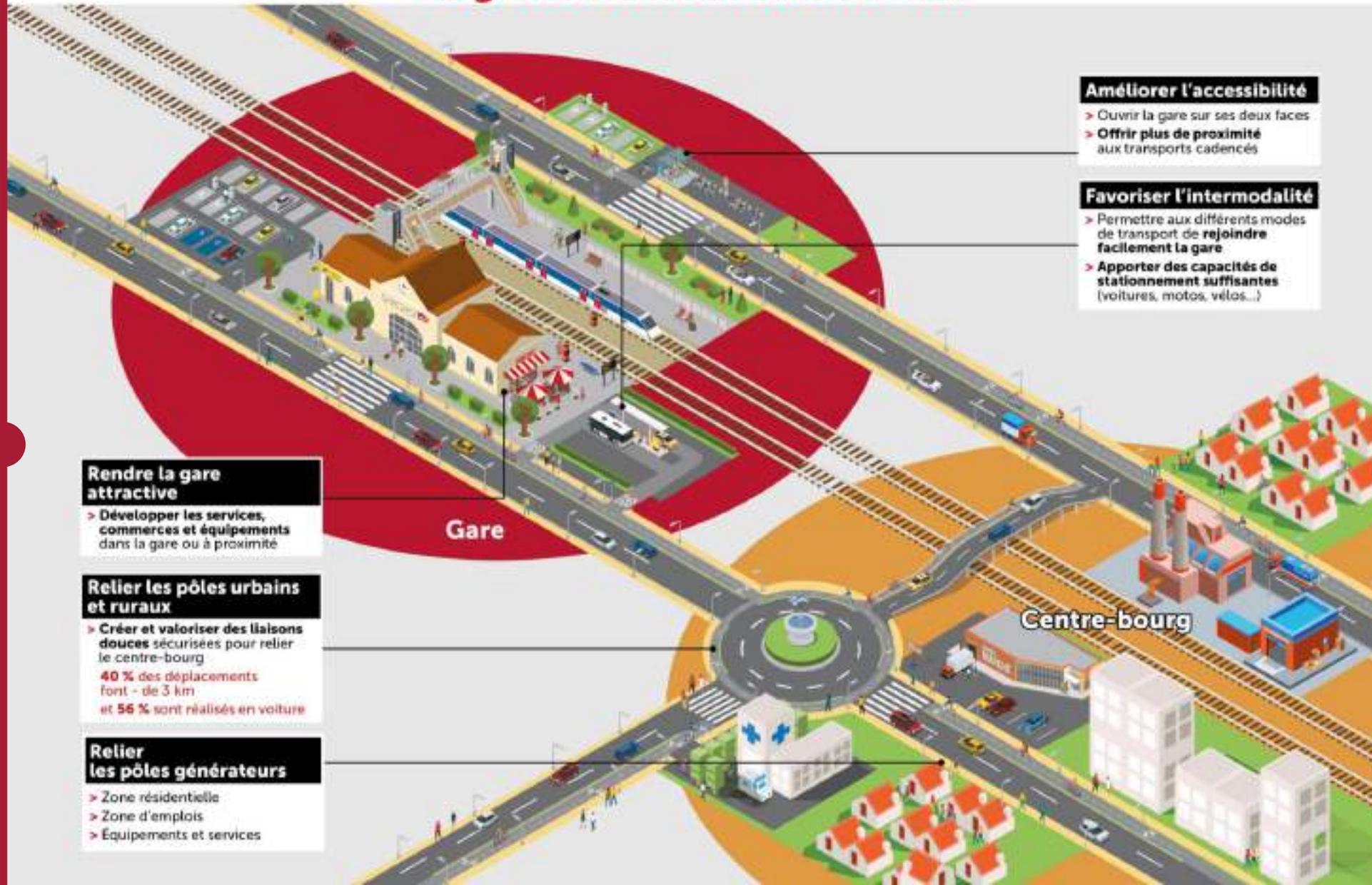


L'amélioration de la totalité de la chaîne de déplacement passe par la **mobilisation de toutes les compétences** pour rendre le système de transport plus attractif et avoir une solution multimodale incitative au report modal.





## La gare et son environnement



### Améliorer l'accessibilité

- > Ouvrir la gare sur ses deux faces
- > Offrir plus de proximité aux transports cadencés

### Favoriser l'intermodalité

- > Permettre aux différents modes de transport de rejoindre facilement la gare
- > Apporter des capacités de stationnement suffisantes (voitures, motos, vélos...)

### Rendre la gare attractive

- > Développer les services, commerces et équipements dans la gare ou à proximité

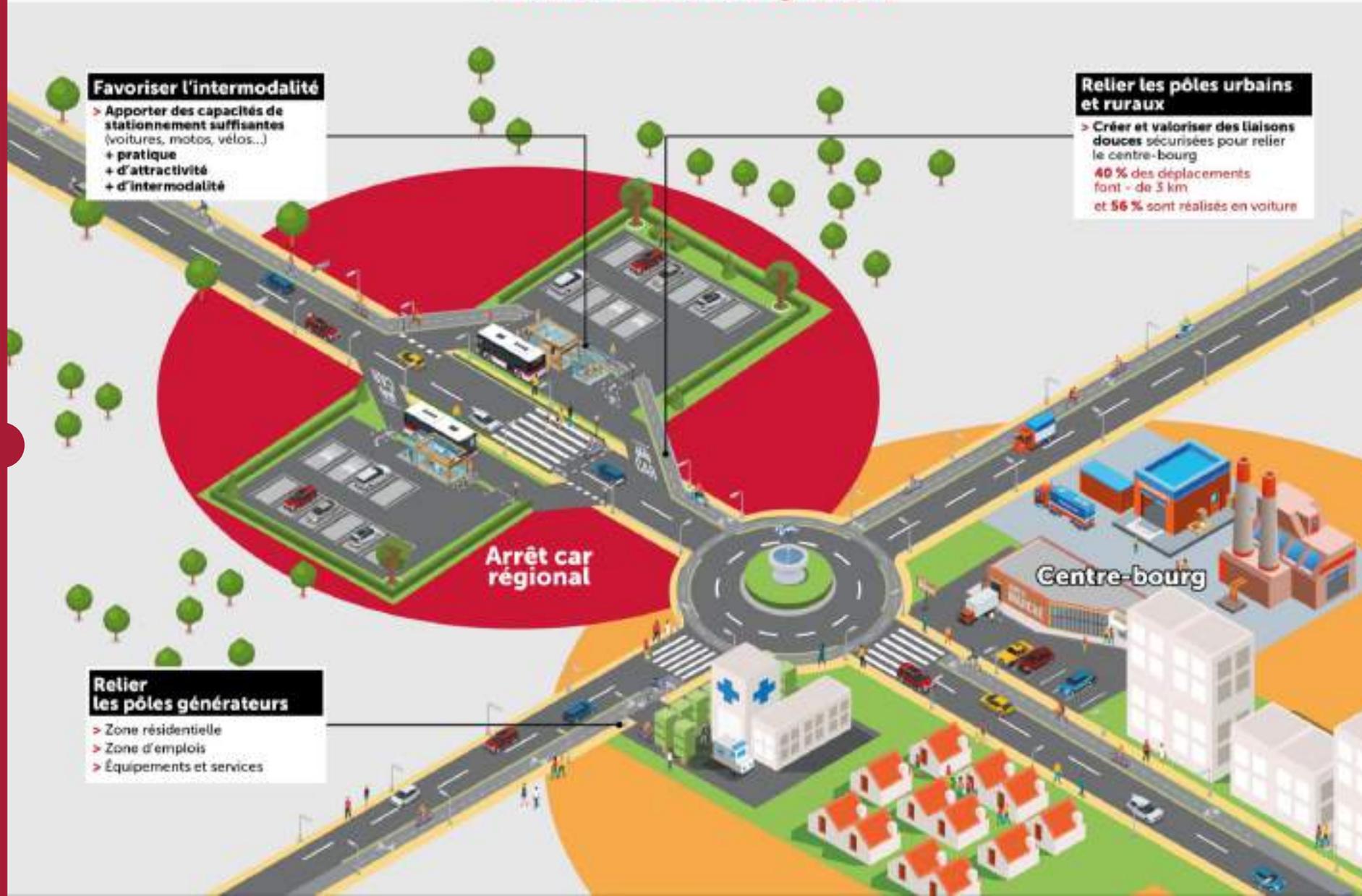
### Relier les pôles urbains et ruraux

- > Créer et valoriser des liaisons douces sécurisées pour relier le centre-bourg
- 40 % des déplacements font - de 3 km
- et 56 % sont réalisés en voiture

### Relier les pôles générateurs

- > Zone résidentielle
- > Zone d'emplois
- > Équipements et services

## L'arrêt de car régional

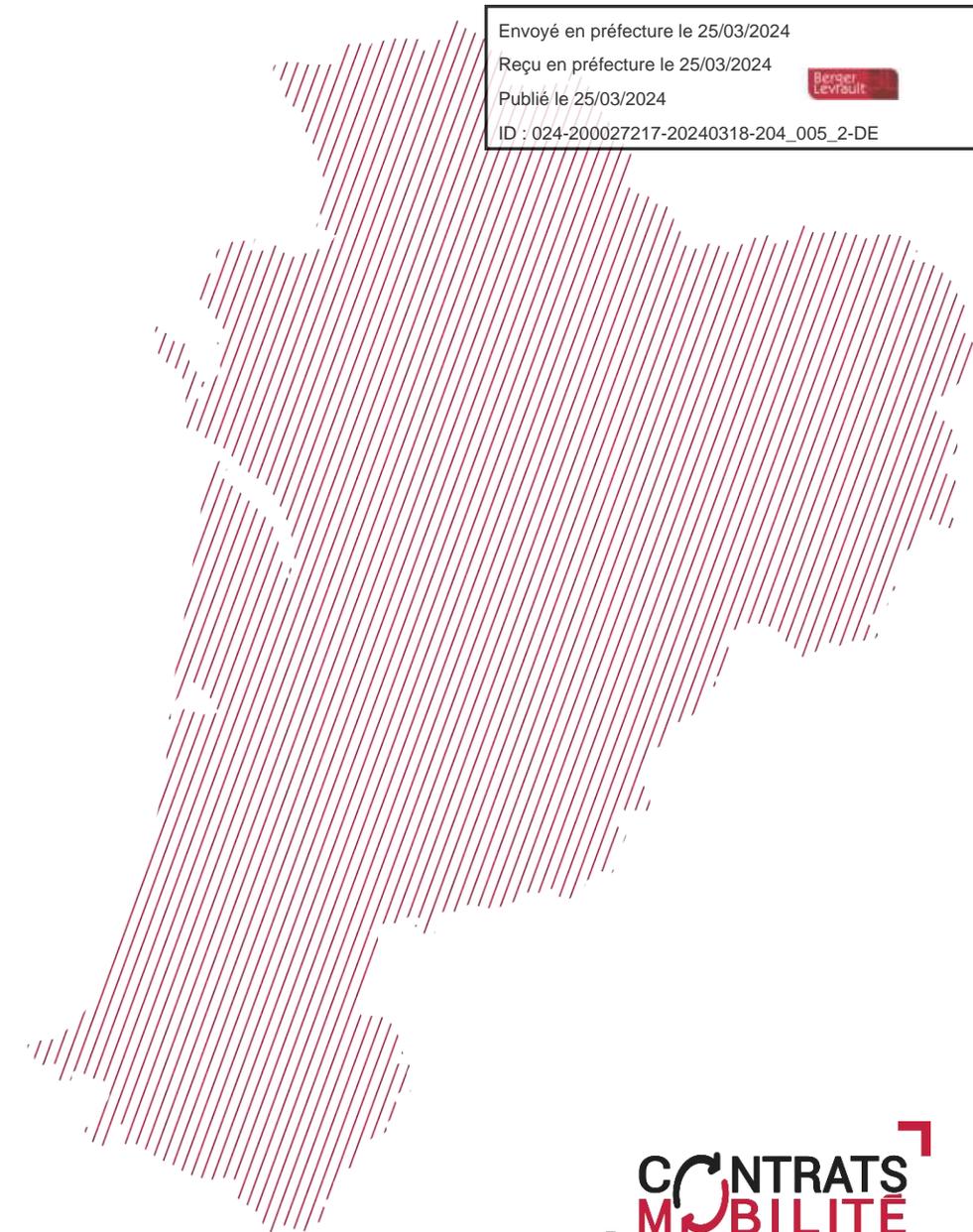




RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

2

## Présentation de la démarche contractuelle et zoom sur les outils de projet



Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE



## 2 – La LOM en Nouvelle-Aquitaine: comment ça fonctionne ?

### Adoption d'un cadre contractuel pour les Contrats Opérationnels de Mobilité:

- Traiter de l'intermodalité avec tous les acteurs concernés
- Renforcer l'offre régionale
- Inclure la **mobilité locale** en allant + loin que les préconisations de la LOM
- Développer les **Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)**

### Bilan de la prise de compétence transport

- 35 CdC nouvellement AOM
- La Région devient l'AOM par substitution sur 92 CdC (non-AOM)

### Adoption des bassins de mobilité

- 54 bassins de mobilité établis à la même échelle que les contrats de développement et de transition
- Permet une **approche au cas par cas** des territoires de Nouvelle-Aquitaine, notamment en matière de **mobilité locale dans les zones rurales ou péri-urbaines**

### Lancement des 4 premiers COM (adoptés en Mars 2023)

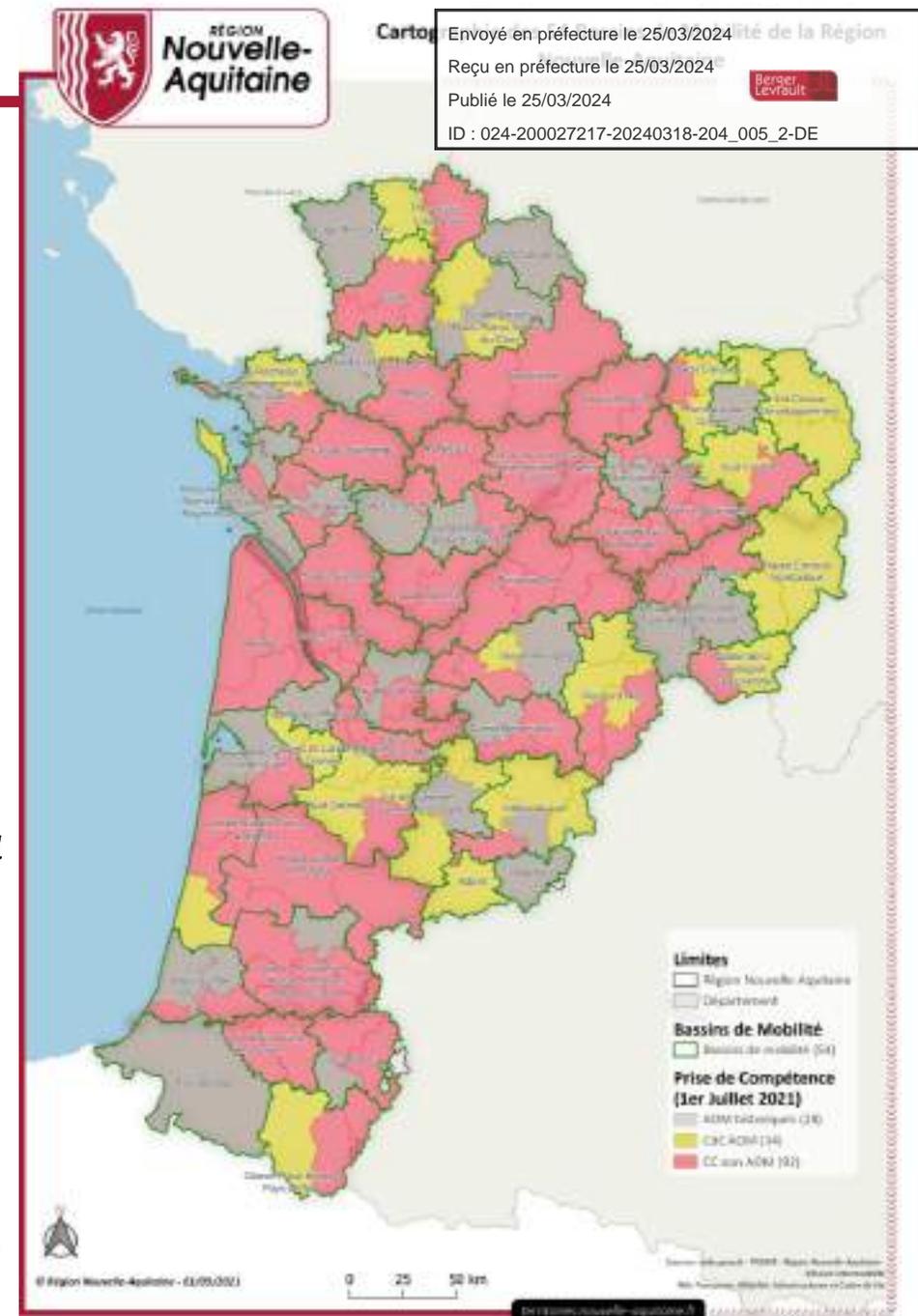
→ 6 autres COM en cours

2020

Mi-2021

Fin 2021

Mi-2022



La Région est cheffe de file en matière d'action commune sur la mobilité: elle conduit **l'élaboration des COM**.

Sur chaque bassin, elle associe les acteurs locaux de la mobilité à la démarche:

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- Le/les Départements
- EPCI AOM **et** non-AOM
- Les gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux (SNCF G&C,...)
- Les syndicats de transport
- Nouvelle-Aquitaine Mobilités

*Peuvent être associés à titre consultatif les EPCI limitrophes en cas de forte interaction, les communes AOM, les acteurs de la mobilité solidaire.*

Quels sont les sujets évoqués dans les COM ? Un spectre large...

- **Optimiser et développer des offres de transport** → avec les EPCI et/ou NAM
  - Renforcer l'offre régionale (routière et ferroviaire)
  - Coordonner les différentes offres de transport (NAM)
  - Développer des services de mobilité locale dans les Communautés de Communes non-AOM
- **Rendre l'offre attractive par des infrastructures qualitatives** → avec les gestionnaires de voirie
  - Aménager des pôles d'échanges multimodaux
  - Développer les infrastructures cyclables et de covoiturage

**Infos clés:**

- La finalité du COM est une **feuille de route à co-construire par les signataires**. Elle devient une stratégie d'action pour améliorer la mobilité du quotidien.
- La durée du COM est de **6 ans**.



### Organisation du Contrat Opérationnel de Mobilité Périgord Noir

1

#### **Diagnostic partagé sur la mobilité**

Il est produit par une étude de mobilité pour dresser un bilan de l'organisation des dynamiques territoriales du bassin de mobilité et dégager des enjeux d'amélioration

2

#### **Feuille de route opérationnelle**

Elle recense les projets de mobilités sur le bassin, résultant de la finalisation de l'étude de mobilité lancée sur le Périgord Noir. Dans un 1<sup>er</sup> temps, la feuille de route se compose d'une étude de mobilité locale et d'éventuels projets complémentaires.

3

#### **Boite à outils**

La dernière partie est une bibliothèque inventoriant les principes d'interventions (politiques, règlements, cadres, schémas...) des signataires du COM. Elle permet au maître d'ouvrage de chaque action de la feuille de route de saisir les partenariats adéquats afin de concrétiser un projet plus facilement.



Réalisation d'une étude de mobilité locale

#### **Lancement d'une étude de mobilité pour construire le COM**

- Réaliser un diagnostic mobilité à l'échelle PN
- Elaborer un plan d'action complet pour 4 CdC



Partie fixe

### Procédure d'élaboration du COM Périgord Noir

COPIL de lancement

COPIL de validation

Adoption du COM

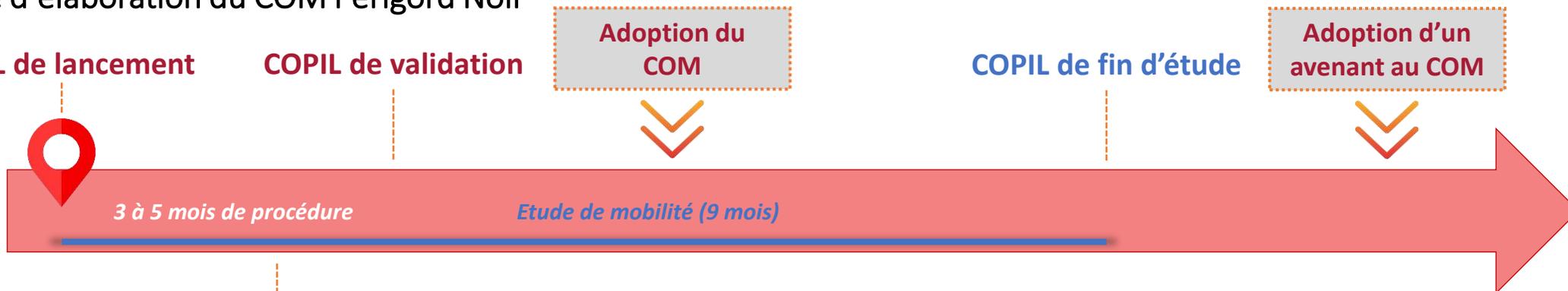
COPIL de fin d'étude

Adoption d'un avenant au COM

3 à 5 mois de procédure

Etude de mobilité (9 mois)

COTECH interurbain



### Actions figurant dans la feuille de route du COM Périgord Noir

1

#### **Réalisation d'une étude de mobilité locale**

*Définir une stratégie de mobilité pour 4 CdC du Sud Périgord Noir et déterminer les services de mobilité locale à mettre en place en accord avec le cadre fixé par la Région.*

2

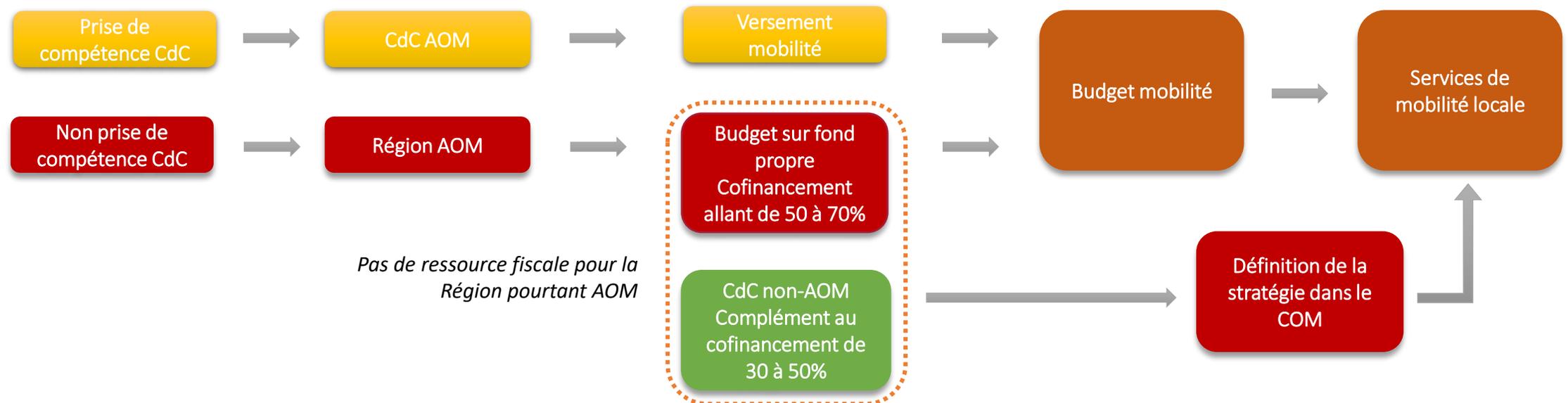
#### **Actions interurbaines**

*Eventuels projets résultants d'un temps de travail sur les réseaux interurbains avec les CC Terrassonnais et Vallée de l'Homme, sous réserve d'analyse technique et de validation politique.*

## 2 – Développer sur la mobilité locale: principes

Donner suite à la non-prise de compétence « transport » est un axe majeur du COM. La Région, en AOM locale, **accompagne des CdC dans la définition de nouveaux services de mobilité** répondant aux besoins spécifiques des territoires ruraux et périurbains (transport à la demande, covoiturage organisé, location de vélo...).

Pour cela, la Région a défini un **cadre budgétaire sur la mobilité locale** sur fonds propres et sans ressources financières:



## 2 – Développer sur la mobilité locale: mise en oeuvre

Le principe du cofinancement: la Région alloue un budget de fonctionnement maximal annuel de 4€/habitant à chaque CdC non-AOM pour cofinancer à hauteur de 50% le développement de services de mobilité locale.

Le taux de cofinancement régional est **bonifié à 60% et 70%** si la CdC non-AOM est en **situation de vulnérabilité intermédiaire ou forte**, toujours dans une limite régionale de 4€/habitant/an.

Ce budget est déployé à **partir de la signature du COM**. La gestion des services de mobilité locale est **déléguée par convention** à chaque CdC non-AOM.

Ce bouquet pour la mobilité locale va permettre la mise en place d'un ou plusieurs services de mobilité à l'échelle d'un bassin ou d'un EPCI. **Les Transports à la Demande (TAD) existants et études de mobilité intègrent ce budget.**

EPCI	Population 2021	Taux de cofinancement RNA	Budget max Région	Budget théorique EPCI	Budget max mobilité locale
CC Pays de Fénelon	9 862	60%	39 448 €	26 299 €	65 747 €
CC Vallée de la Dordogne	9 232	70%	36 928 €	15 826 €	52 754 €
CC Domme-Villefranche	8 777	70%	35 108 €	15 046 €	50 154 €
Périgord Noir	73 026		111 484 €	57 171 €	168 655 €



Pour quels services ?



*Budgets maximum mobilisables*

### Contexte:

La Région est compétente pour organiser les transports interurbains (TER & Cars Régionaux).

Dès que la Région identifie des besoins supplémentaires et au potentiel justifié, elle s'atèle à développer l'offre dans la limite maximale de ses capacités. Par exemple entre 2019 et 2023, **l'offre ferroviaire a ainsi augmentée de 11%**.

### Objectif:

La Région a adopté un règlement d'intervention permettant aux EPCI de contribuer au développement de l'offre régionale. L'association des EPCI concernés par le tracé du renfort souhaité permet de trouver un accord partenarial afin d'offrir du **service supplémentaire à moindre coût**.

### Principe:

- Le tracé du renfort n'inclut qu'une seule AOM: la Région finance à parité (50%) avec l'ensemble des partenaires
- Le tracé du renfort inclut plusieurs AOM: la Région finance 40%.
- Le cofinancement des EPCI est réparti au prorata du nombre d'habitants, des kilomètres chacun d'entre eux.

*Une bonification du cofinancement régional peut être appliquée :*

- +5% pour les territoires en situation intermédiaire de vulnérabilité
- +10% pour les territoires en situation de vulnérabilité forte



## 2 – Zoom sur l'offre routière régionale interurbaine

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE

RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine  
Berger  
Levrault

### L'action régionale sur le réseau de lignes routières :

*La Région est compétente pour organiser les transports interurbains (TER & Cars Régionaux).*

Depuis septembre 2020, les principales évolutions du réseau de cars interurbains sont : la **création d'offres estivales**, le développement de liaisons permettant la **desserte des polarités économiques** (l'aéroport, Lascaux,...), en recherchant la meilleure **complémentarité de connexions** avec l'offre TER.

### Le réseau du 24, dans le secteur du Bassin de Mobilité Périgord Noir

### Continuer à développer l'offre interurbaine :

La Région a adopté un règlement d'intervention permettant aux EPCI de contribuer au développement de l'offre régionale.

L'association des EPCI concernés par le tracé du renfort souhaité permet de trouver un accord partenarial afin d'offrir du **service supplémentaire à moindre coût**.

Les principes sont globalement analogues aux renforts ferroviaires.



### Contexte:

La Région a toujours appuyé les gestionnaires de voirie dans le développement des PEM ferroviaires, mais a révisé son règlement d'intervention pour y inclure les PEM routiers, dans un souci d'équilibre des territoires. Cette participation régionale se fait au cas par cas.

### Objectif:

La Région finance de manière partenariale et volontariste, l'aménagement des PEM où passent les réseaux de transport régionaux. Cela permet de promouvoir une mobilité partagée et décarbonée grâce à des infrastructures intermodales réalisées **à moindre coût** grâce à cette participation supplémentaire.

### Principe:

- **Mise en accessibilité d'arrêt** (quais, liaisons inter-quais, équipements)
  - La Région finance entre 25 et 50% du coût HT des études et travaux, aux côtés de l'Etat, SNCF voir blocs communaux.
- **Création d'arrêt TER** (études, travaux de quais et liaisons inter-quais)
  - la Région finance jusqu'à 50% du coût HT, aux côtés de SNCF et blocs communaux.
- **L'aménagement des PEM** (espace public où convergent les modes de transport) est soutenu par la Région selon certaines conditions. Le coût des investissements HT (hors foncier) fait l'objet d'un cofinancement régional maximal de :
  - 15% dans un EPCI AOM
  - 25% dans un EPCI non-AOM
  - Le FEDER peut être saisi. Dans ce cas le financement Région+FEDER pourra représenter jusqu'à 60% du coût des études + travaux.

*Une bonification du cofinancement régional peut être appliquée :*

- +5% pour les territoires en situation intermédiaire de vulnérabilité
- +10% pour les territoires en situation de vulnérabilité forte

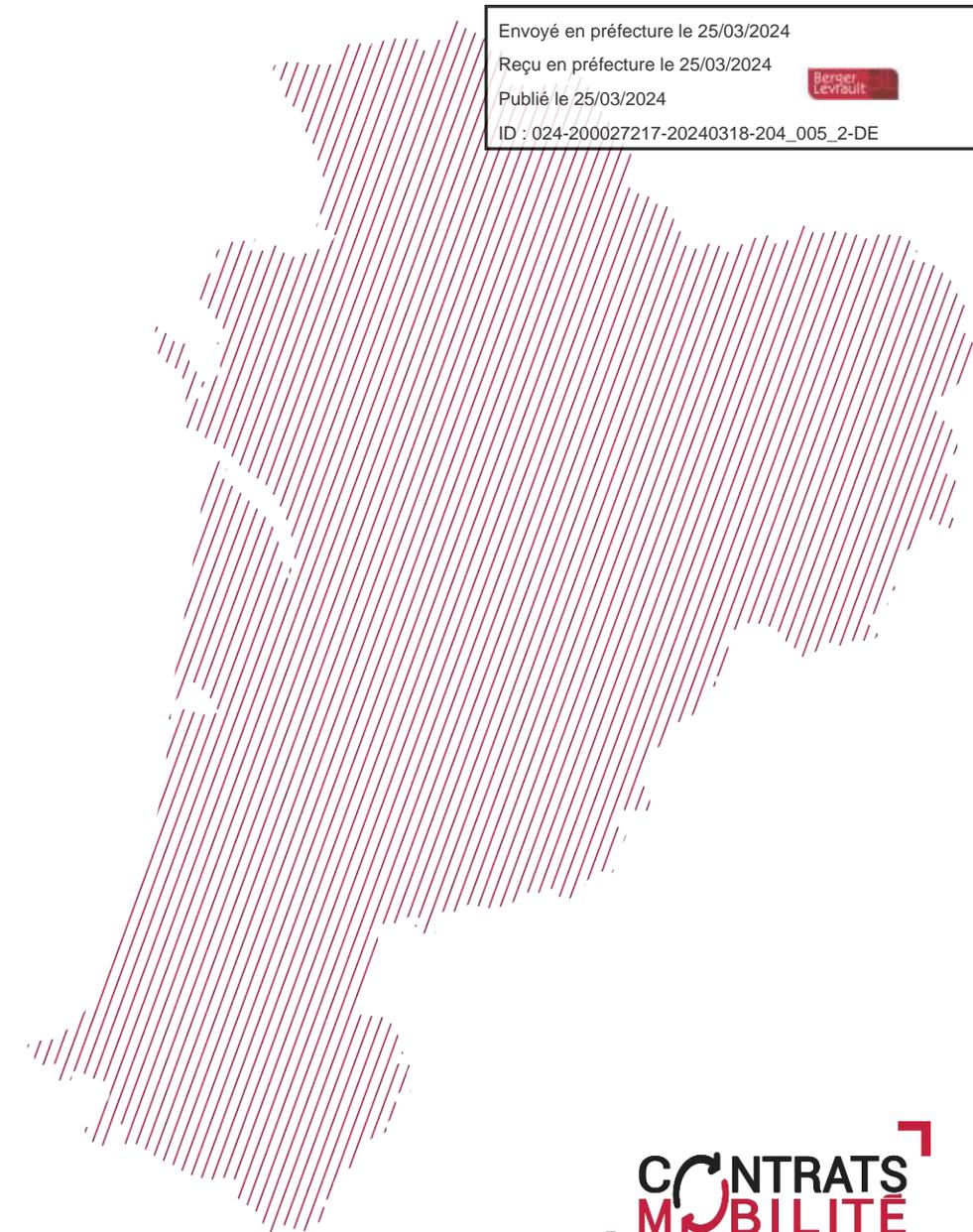


RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

3

# Lancement étude de mobilité locale - Périgord Noir

*TECURBIS*



Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE



# Tecurbis

## Notre équipe

- **Tecurbis** intervient sur tous les sujets relatifs au transport public, au stationnement et à la mobilité
- Une indépendance totale vis-à-vis des opérateurs
- Des interventions sur des territoires de tous types et de toutes tailles
- Une expertise importante en matière de mobilité rurale
- Une équipe pluridisciplinaire de 11 consultants
  - Transports urbains et interurbains
  - Mobilités actives
  - Nouvelles mobilités
  - Diversification énergétique
  - AMO contractualisation

TECURBIS : l'expertise Transport et Mobilité

tecurbis  
le conseil technique indépendant

### Notre équipe d'experts



**Patrice PERROGON**  
Directeur  
Transport & tarification



**Vincent BART**  
Directeur adjoint  
Transport & mobilité rurale



**Rémi MONPEURT**  
Transport et circulation & ACD



**Jeanne LEROY**  
Stationnement et mobilité & ACD



**Vincent GRANDJEAN**  
Transport & ACD



**Vincent PUYAL**  
Mobilité



**Marie-Gabriel LAGREE**  
Transport & ACD



**Sarah MEKAOUI**  
Stationnement & Transport



**Ai Quyên DO TRINH**  
Mobilités actives



**Clémence Jouvenel**  
Transport & Mobilités actives



**Mathieu LABAT**  
Mobilité



**Patricia PETRIAT**  
Responsable administrative

# Un sujet d'actualité environnementale...

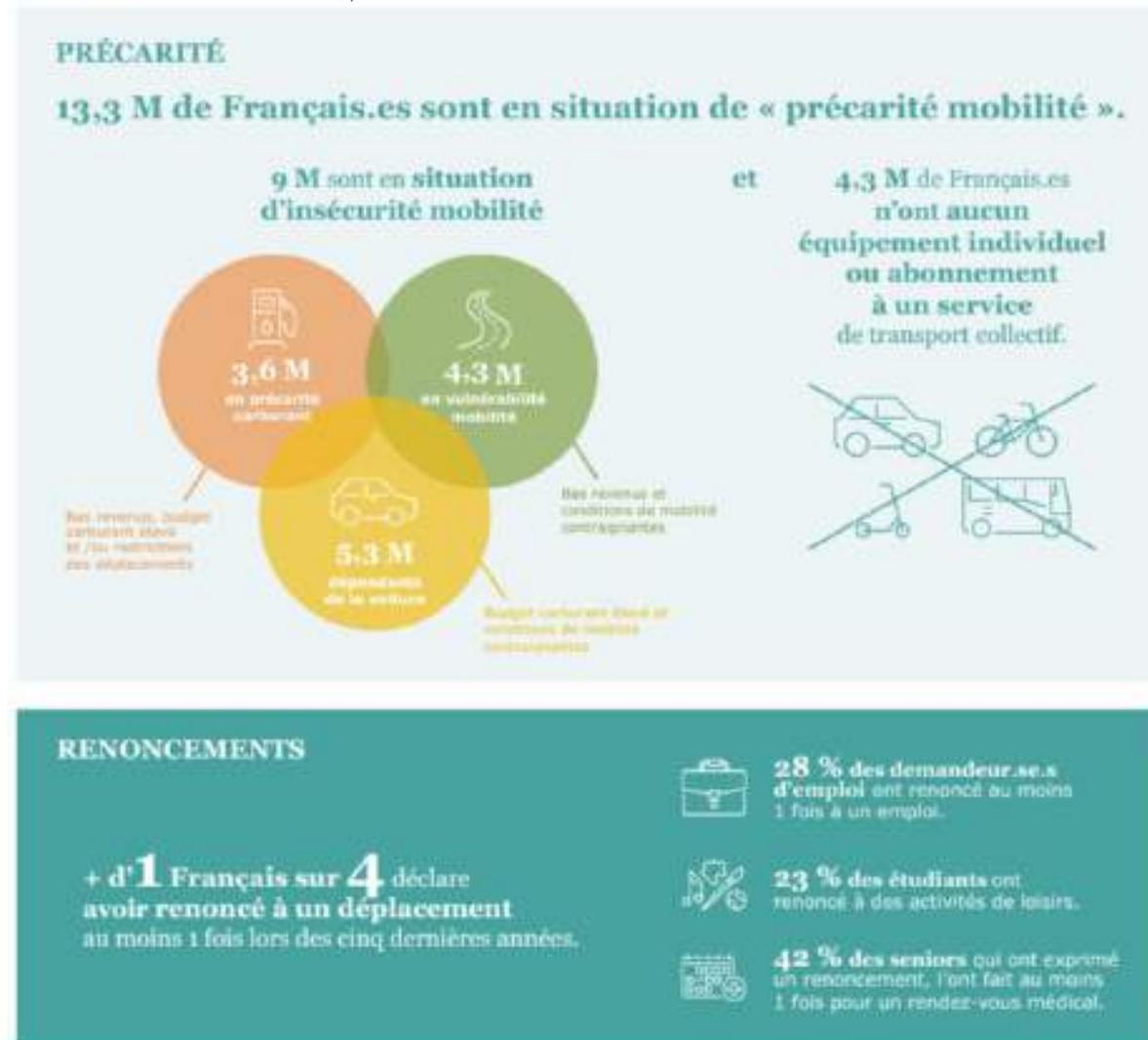
- **1/3 des émissions de gaz à effet de serre** en France sont causés par les transports
- **Une préoccupation citoyenne croissante**
- Du fait de l'étalement des aires urbaines et de la concentration de certains services, la tendance générale en France est à **l'allongement des distances quotidiennes.**



## ... et d'actualité économique et sociale

- Incertitudes sur les prix de l'énergie
- Coût de plus en plus important de la possession d'une voiture
- Des difficultés de recrutement croissantes pour les employeurs, notamment en zone rurale
- Une pénalisation plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain

Baromètre des mobilités du quotidien, Wimoov & Fondation pour la Nature et l'Homme - 2022



# Un territoire rural et multipolaire

## Un territoire vaste et peu dense

- ➔ Problématique opérationnelle centrée sur le sud du Pays
- ➔ Mais réflexion élargie à l'ensemble du Périgord Noir
- ➔ Une densité de population parfois inférieure à 30 habitants / km<sup>2</sup>
  - Moyenne Nouvelle-Aquitaine : 71 habitants / km<sup>2</sup>
  - Moyenne France : 106 habitants / km<sup>2</sup>

## Un territoire aux besoins variés

- ➔ Problématiques de petite unité urbaine à Sarlat
- ➔ Question du rabattement vers les services régionaux, TER et routiers
- ➔ D'importantes unités d'emploi
- ➔ Personnes âgées isolées
- ➔ Jeunes précaires et/ou sans permis
- ➔ Dynamiques touristiques fortes
- ➔ Etc

 **Une offre de mobilité à diversifier, avec des publics-cibles à définir, et un lien à établir avec les politiques établies par les AOM locales.**

 **Une réflexion unique à l'échelle du territoire, mais avec des déclinaisons locales au besoin.**

# Phase 1 : Diagnostic

## Phase 1 : Diagnostic

### Enjeux de la phase



- Etablir un diagnostic actualisé de l'offre et des pratiques de mobilité
- Analyser les flux et besoins de mobilité
- Avoir une vision fine du terrain
- Une approche tournée vers le terrain et l'utilisateur
- Faire ressortir des enjeux et problématiser le sujet

### Notre méthodologie



- Synthèse des données, études et documents cadres existants
- Une analyse toutes échelles et tous modes
- L'analyse croisée des bases statistiques, de la cartographie, des études et documents cadres et de notre expérience
- 1 réunion de restitution

Un diagnostic à 360° de la mobilité sur le territoire



# Phase 2 : Scénarios

## Phase 2 : Scénarios



### Enjeux de la phase

- Être force de propositions pour le territoire
- Co-construire une stratégie de mobilité territoriale
- Définir des objectifs opérationnels et thématiques
- Hiérarchiser les orientations et définir les objectifs à atteindre



### Notre méthodologie

- Approche de solutions variées et innovantes
- Première approche sur les coûts
- 1 réunion de travail
- 1 réunion de validation

La préfiguration  
d'actions  
adaptées au  
territoire, et  
chiffrées



# Phase 3 : Plan d'actions

## Phase 3 : Plan d'actions



### Enjeux de la phase

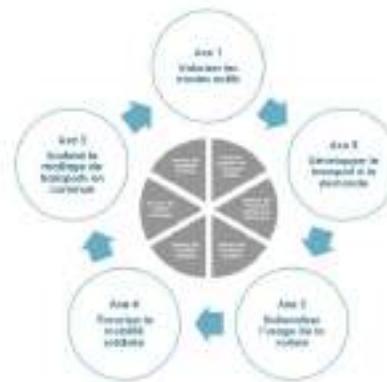
- Décliner et préciser la stratégie choisie en phase 2
- Obtenir un plan d'action complet et opérationnel



### Notre méthodologie

- Des fiches-actions disant : quoi ? Qui ? Où ? Comment ? Quand ?
- 1 réunion de présentation finale

Un plan d'actions précis et phasé



**Action n°18 - Optimiser les correspondances vers Mimizan en gare de Labouheyre**

Description des travaux de l'action :

Objectifs opérationnels :

1. Optimiser les correspondances de la CC Mimizan en gare de Labouheyre vers les correspondances de la CC Mimizan en gare de Mimizan.
2. Dans un premier temps, une solution opérationnelle de mise en correspondance de la CC Mimizan en gare de Mimizan est à développer.
3. En cas d'échec, une solution de mise en correspondance de la CC Mimizan en gare de Mimizan est à développer.

Actions et partenaires à mobiliser :

- 1. Mettre à disposition des CC Mimizan en gare de Mimizan.
- 2. Mettre à disposition des CC Mimizan en gare de Mimizan.
- 3. Mettre à disposition des CC Mimizan en gare de Mimizan.
- 4. Mettre à disposition des CC Mimizan en gare de Mimizan.

Impact économique :

CC	CC	CC	CC	CC	CC
001	002	003	004	005	006
007	008	009	010	011	012
013	014	015	016	017	018
019	020	021	022	023	024
025	026	027	028	029	030

# Calendrier prévisionnel



## Principales échéances de la mission



# Questions et échanges

- Données disponibles et travaux en cours
- Attentes des différents EPCI
- Points d'attention en particulier ?
- Des projets à prendre en compte ?

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE



# tecurbis

Le conseil technique  
indépendant



## Etude mobilité Pays du Périgord Noir Diagnostic



# Ordre du jour

- Rappel du contexte
- Diagnostic socio-économique
- Diagnostic mobilité
- Conclusion et enjeux

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE

Berser  
Levrault

## Rappel du contexte



## Un sujet d'actualité environnementale...

- 1/3 des émissions de gaz à effet de serre en France sont causés par les transports.
- Une préoccupation citoyenne croissante.
- Du fait de l'étalement des aires urbaines et de la concentration de certains services, la tendance générale en France est à l'allongement des distances quotidiennes.



## ... et d'actualité économique et sociale

Baromètre des mobilités du quotidien, Wimoov & Fondation pour la Nature et l'Homme - 2022

- Incertitudes sur les prix de l'énergie.
- Coût de plus en plus important de la possession d'une voiture.
- Des difficultés de recrutement croissantes pour les employeurs, notamment en zone rurale.
- Une pénalisation plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain.



## Une démarche dirigée par la Région...

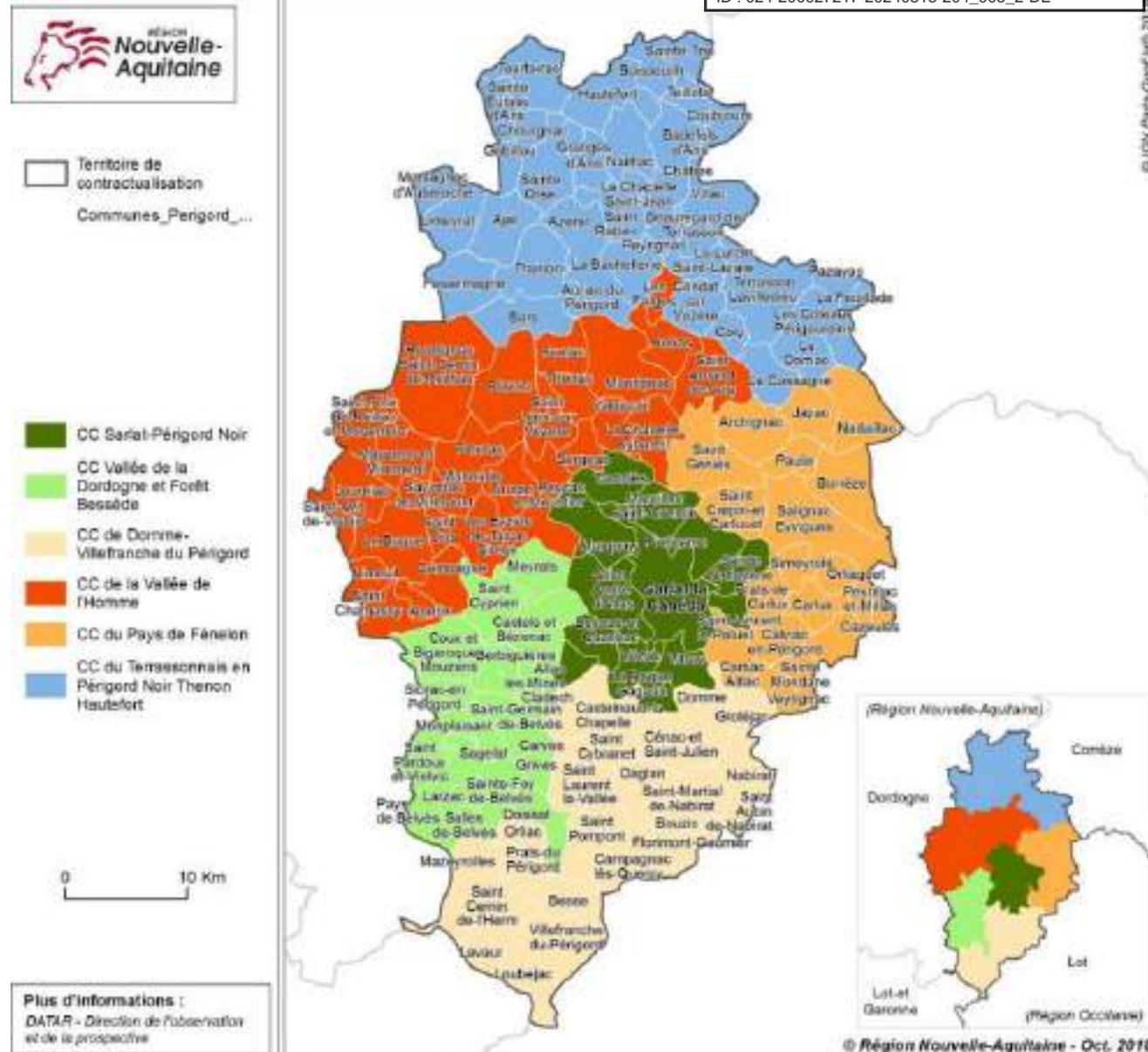
- La **Région Nouvelle-Aquitaine** exerce la compétence mobilité sur le territoire des communautés de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, Domme-Villefranche et Pays de Fénélon :
  - Elle anime les Bassins de Mobilité
  - Elle organise les transports interurbains et scolaires
  - Elle co-finance et met en œuvre des initiatives en matière de mobilité sur les différents territoires selon les modalités précisées ci-dessous :

EPCI	Population 2021	Taux de cofinancement RNA	Budget max Région	Budget théorique EPCI	Budget max mobilité locale
CC Pays de Fénélon	9 862	60%	39 448 €	26 299 €	65 747 €
CC Vallée de la Dordogne	9 232	70%	36 928 €	15 826 €	52 754 €
CC Domme-Villefranche	8 777	70%	35 108 €	15 046 €	50 154 €
Périgord Noir	73 026		111 484 €	57 171 €	168 655 €

- Les **CC Sarlat Périgord Noir, Vallée de l'Homme et Terrassonnais Haut Périgord Noir** exercent la compétence mobilité, et donc ne rentrent pas dans ce dispositif de co-financement.

## ... dans un territoire à forte dominante rurale

- Un vaste territoire de 2 273 km<sup>2</sup> composé de 136 communes organisées sur 6 EPCI à l'est du département de la Dordogne (1/4 du territoire).
- Des pôles d'influences internes (Sarlat-La-Canéda , Terrasson-Lavilledieu) et externes (Périgueux et Brive-La-Gaillarde notamment).
- Un territoire confronté à des problématiques de mobilité et une offre fortement limitée.
- Une forte identité locale, et la volonté d'un regard sur les questions de mobilité à l'échelle du Pays.



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE



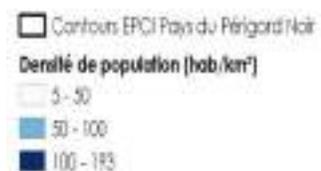
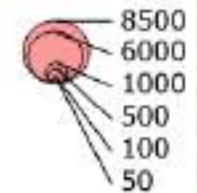
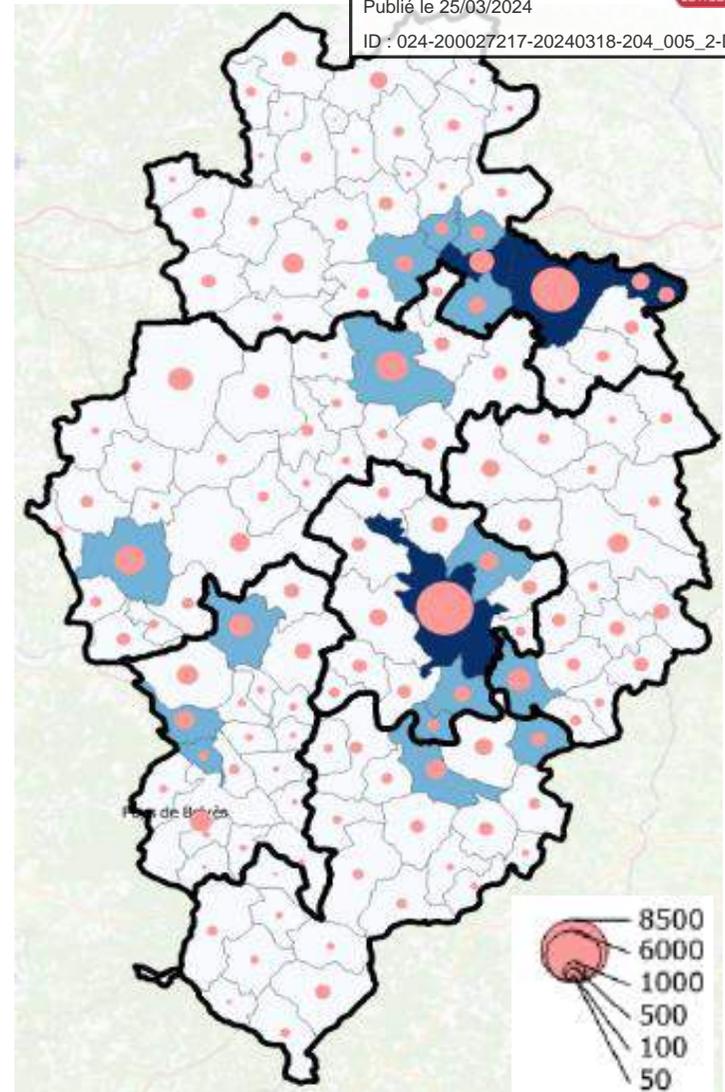
# Diagnostic socio-économique



# Un vaste territoire peu dense

A l'échelle du territoire du Pays du Périgord Noir, on retrouve :

- **81 051 habitants** (INSEE, 2020) au sein d'un territoire rural et diffus.
- **Une densité de population moyenne de 38 habitants/km<sup>2</sup>**, soit inférieure à la moyenne départementale (46) et régionale (72)
  - 70 habitants / km<sup>2</sup> au sein de la CCPSN
  - 23 habitants / km<sup>2</sup> au sein de la CCDV
- **2 pôles urbains** se distinguent sur le territoire :
  - Sarlat et ses communes limitrophes
  - L'axe Le Lardin – Terrasson dans la vallée de la Vézère, en lien avec la Corrèze voisine
- Les anciens chef-lieux de canton structurent par ailleurs le territoire en offrant des services de proximité.
- 120 communes sur 136 comptent moins de 1 000 habitants.
- Une population en légère diminution entre 2014 et 2020 : -0,29% à l'échelle du Pays



Source : INSEE 2020

# Un habitat historiquement dispersé et une tendance à « l'étalement rural »



Une forme d'habitat défavorable aux mobilités collectives.

## Un enjeu important d'accès à l'emploi

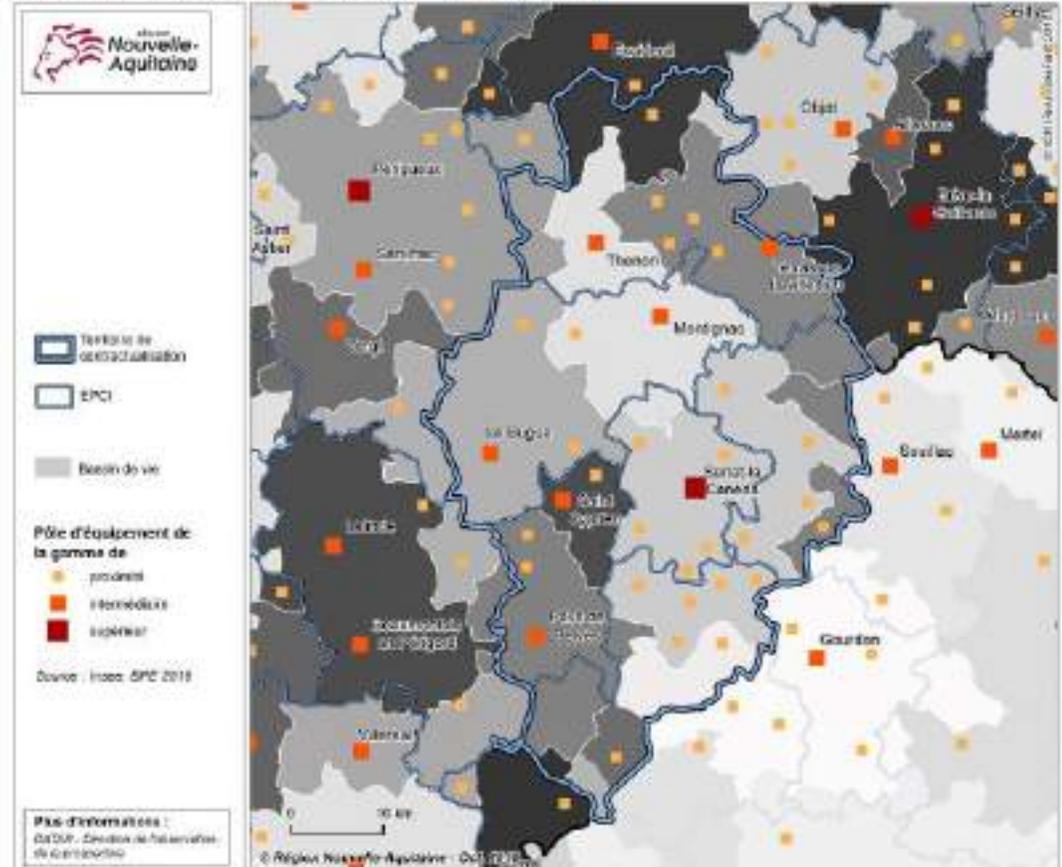
- Le territoire compte 27 598 emplois :
  - 8 128 dans la CCSPN
  - 6 876 dans la CCTHPN
  - 5 105 dans la CCVH
  - Entre 2 500 et 2 600 dans chacune des trois autres CC
- Les emplois sont fortement concentrés autour des pôles de Sarlat, Terrasson-Condat-Le Lardin, et dans une moindre mesure Montignac et Le Bugue.
- 56,4% de la population est active, 50,3% est active occupée.
- Les solutions à apporter ne sont pas les mêmes selon le type d'emploi occupé (horaires, contraintes, etc).
- Les structures de plus de 50 salariés ont obligation d'aborder le sujet de la mobilité durant les Négociations Annuelles Obligatoires.

La mobilité constitue un enjeu fondamental pour l'attractivité de l'emploi, surtout en milieu rural, et surtout pour les emplois faiblement rémunérés.

## Mais également aux services, aux commerces et aux soins

- Sarlat, sous-préfecture, constitue un pôle d'équipement dit supérieur, notamment du fait de la présence de l'hôpital.
- Thenon, Terrasson, Montignac, Le Bugue, Saint-Cyprien et Pays de Belvès constituent des pôles intermédiaires, concentrant un certain nombre de services type médecins spécialistes ou commerces spécialisés.
- De taille moindre, les pôles de proximité, souvent des anciens chefs-lieux de canton, génèrent une attractivité pour les communes proches.

Bassin de vie et pôles d'équipements en 2016

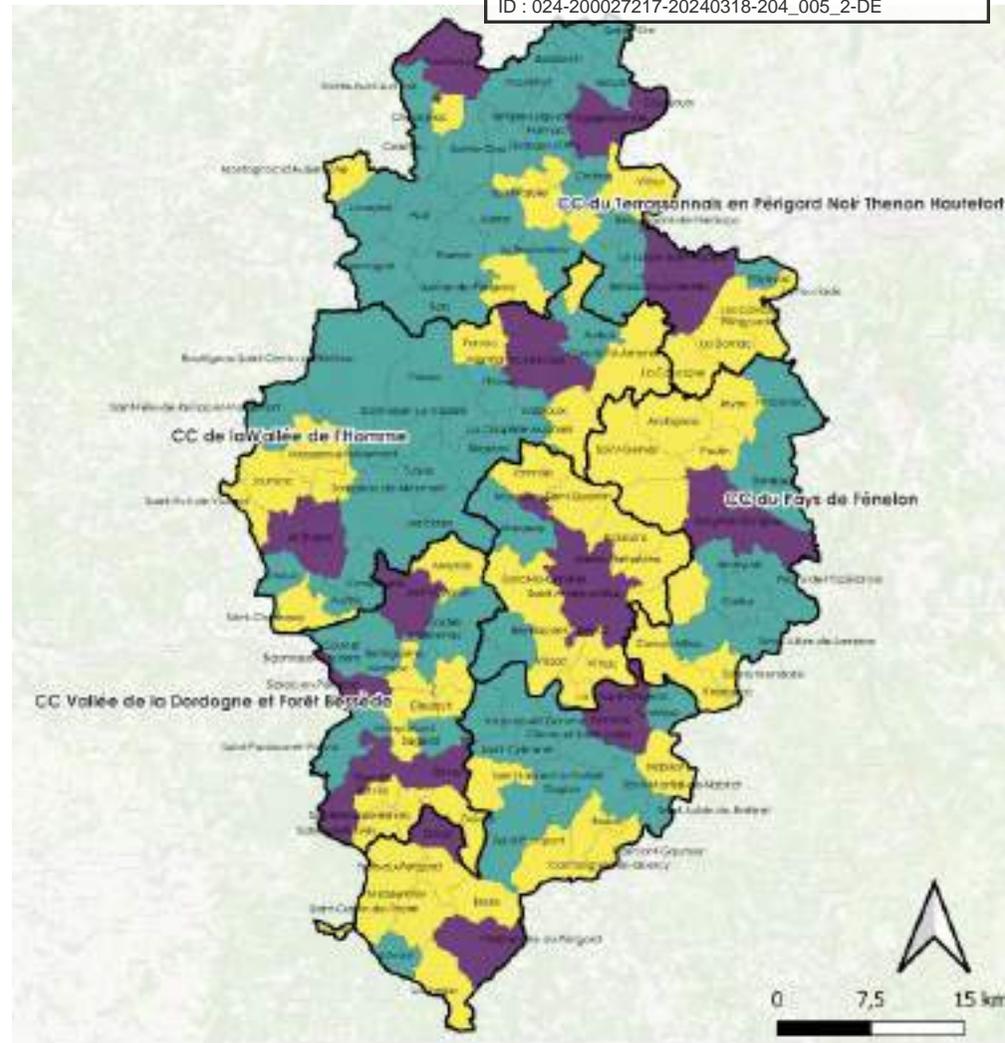


L'accès aux trois niveaux de pôles constitue un enjeu important, notamment pour les publics les plus isolés et/ou âgés.

# Un territoire fortement motorisé, voire bi-motorisé

- En moyenne à l'échelle du Pays du Périgord Noir, **93%** des ménages possèdent a minima une voiture.
- Moyenne départementale : 89%
- Néanmoins, certaines communes comptent plus de 15% de ménages non motorisés : Thenon, Montignac, Saint-Cyprien, Terrasson, Sarlat et Le Bugue.
- Le taux de bi-motorisation (possession d'a minima deux véhicules) est de 44%
- Moyenne départementale : 42%
- Il est le plus élevé dans des communes très rurales : La Cassagne, Chourgnac, Prats-de-Carlux...

Posséder une voiture coûte environ 400€ par mois selon l'ADEME : fort enjeu pour le pouvoir d'achat des ménages.



Contours EPCI Pays du Périgord Noir  
 Taux de bi-motorisation des ménages  
 25% - 40%  
 40% - 50%  
 50% - 68%

Source : INSEE 2020



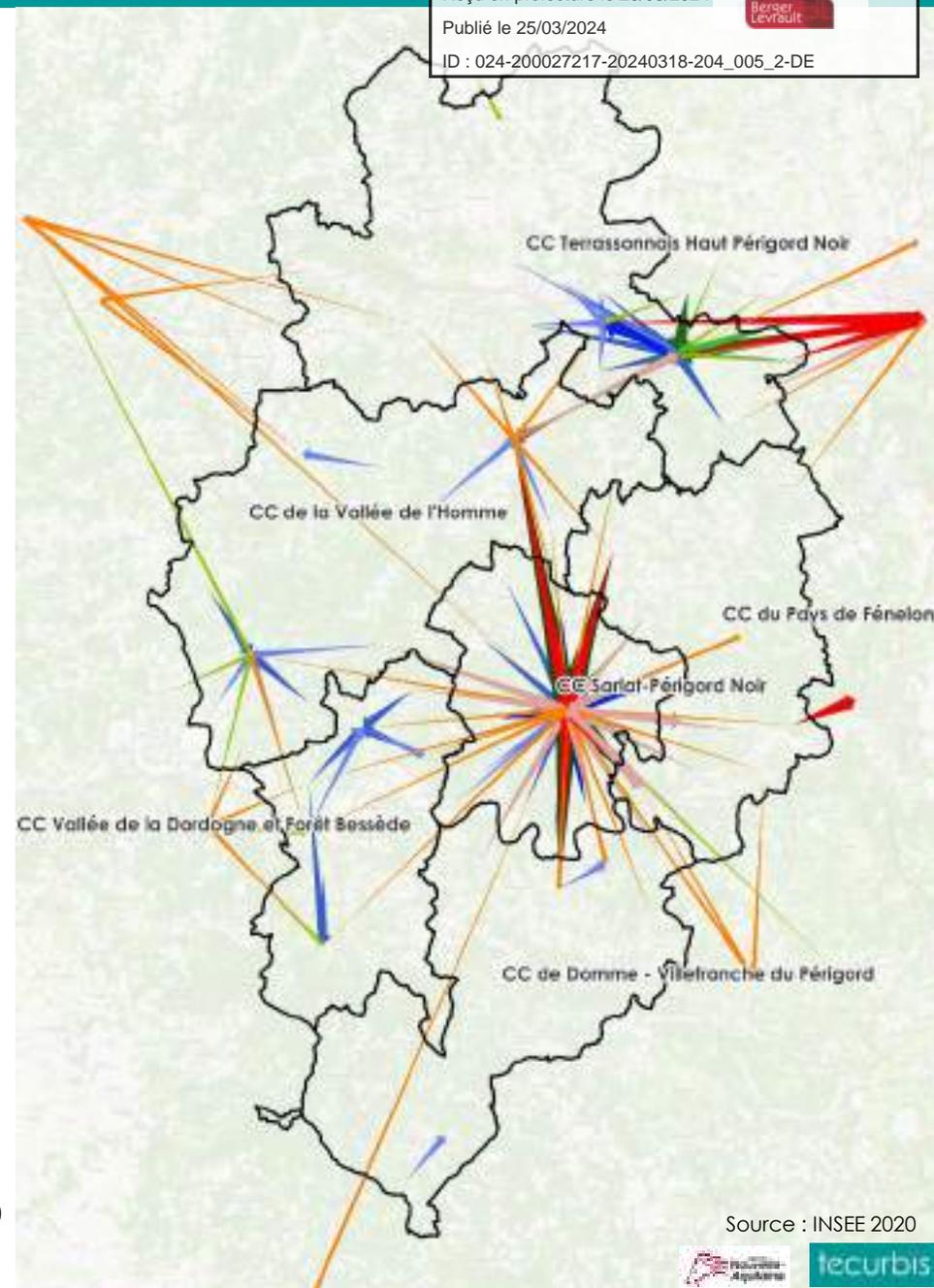
# Les flux domicile-travail : logique globale

38 790 mouvements domicile-travail comptabilisés en 2020 sur le territoire du Pays du Périgord Noir. Les flux s'organisent de la manière suivante :

EPCI	Flux entrants	Flux sortants	Flux internes	Total flux
CC Sarlat Pays Périgord Noir	3263	1402	4724 soit 50%	<b>9388</b>
CC du Pays de Fénélon	947	1940	1608 soit 36%	<b>4495</b>
CC de Domme - Villefranche du Périgord	846	1382	1813 soit 45%	<b>4041</b>
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	679	1186	1941 soit 51%	<b>3806</b>
CC de la Vallée de l'Homme	1391	1978	3484 soit 51%	<b>6853</b>
CC du Terrassonnais Haut Périgord Noir	2367	3325	4515 soit 44%	<b>10 207</b>

## Légende

-  Flux entre 25-50
-  Flux entre 25-50
-  Flux entre 25-50
-  Flux entre 50-100
-  Flux entre 50-100
-  Flux entre 50-100
-  Flux > 100
-  Flux > 100
-  Flux > 100



Source : INSEE 2020

## Les flux domicile-travail : TOP 10

- Tous flux confondus, les 10 valeurs les plus élevées sont les suivantes :

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
<b>Sarlat</b>	<b>Sarlat</b>	<b>2 287</b>
<b>Terrasson</b>	<b>Terrasson</b>	<b>940</b>
<b>Montignac</b>	<b>Montignac</b>	<b>504</b>
<b>Le Bugue</b>	<b>Le Bugue</b>	<b>433</b>
Terrasson	Brive	385
<b>Rouffignac</b>	<b>Rouffignac</b>	<b>315</b>
<b>Pays de Belvès</b>	<b>Pays de Belvès</b>	<b>250</b>
Cublac	Terrasson	240
<b>Saint-Cyprien</b>	<b>Saint-Cyprien</b>	<b>232</b>
<b>Le Lardin St-Lazare</b>	<b>Le Lardin St-Lazare</b>	<b>220</b>

Le tableau ci-dessus met en valeur l'importance du sujet de la mobilité pendulaire de proximité.

## Focus sur la CC Sarlat Périgord Noir

### Top 5 flux internes

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
Sarlat	Sarlat	2 287
St-André-d'Allas	Sarlat	190
Proissans	Sarlat	189
Vitrac	Sarlat	178
Ste-Nathalène	Sarlat	160

### Top 5 flux entrants/sortants

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
Carsac-Aillac	Sarlat	180
St-Geniès	Sarlat	125
Cénac et St-Julien	Sarlat	124
Montignac	Sarlat	115
Sarlat	Prats-de-Carlux	96

Sarlat polarise fortement la CCSPN. La commune est la destination de 87% des flux entrants, et 76% des flux internes.

# Focus sur la CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède

## Top 5 flux internes

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
Pays de Belvès	Pays de Belvès	250
St-Cyprien	St-Cyprien	232
Coux-et-Bigaroque-Mouzens	Coux-et-Bigaroque-Mouzens	150
Siorac	Siorac	125
Coux-et-Bigaroque-Mouzens	St-Cyprien	90

## Top 5 flux entrants/sortants

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
Meyrals	Sarlat	72
St-Cyprien	Sarlat	45
Castels-et-Bézenac	Sarlat	41
Coux-et-Bigaroque-Mouzens	Le Buisson	39
Le Buisson	Pays de Belvès	39

Les flux internes à la CCVDFB sont assez polarisés vers Saint-Cyprien (28%) et Pays de Belvès (26%). Sarlat est la principale destination des flux sortants (27%) loin devant Le Buisson et Le Bugue (10% chacun).

## Focus sur la CC Domme – Villefranche

- Top 5 flux internes

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
Domme	Domme	185
Cénac-et-St-Julien	Cénac-et-St-Julien	141
Villefranche-du-Périgord	Villefranche-du-Périgord	134
Groléjac	Groléjac	89
St-Pompont	St-Pompont	73

- Top 5 flux entrants/sortants

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
Cénac-et-St-Julien	Sarlat	124
Groléjac	Sarlat	69
Castelnaud-la-Chapelle	Sarlat	64
Domme	Sarlat	55
Sarlat	Domme	50

Les flux internes à la CCDV sont peu concentrés, la principale destination étant Domme (16%) devant Villefranche-du-Périgord (14%). Sarlat est la principale destination des flux sortants (37%) loin devant Gourdon (8%).

## Focus sur la CC Pays de Fénelon

### ● Top 5 flux internes

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
Carsac-Aillac	Carsac-Aillac	205
Saint-Geniès	Saint-Geniès	150
Salignac	Salignac	137
Saint-Crépin-et-Carlucet	Saint-Crépin-et-Carlucet	101
Calviac	Calviac	85

### ● Top 5 flux entrants/sortants

ORIGINE	DESTINATION	VALEUR
Carsac-Aillac	Sarlat	180
Saint-Geniès	Sarlat	125
Pechs-de-l'Espérance	Souillac	120
Sarlat	Prats-de-Carlux	96
Prats-de-Carlux	Sarlat	90

Les flux internes à la CCDV sont peu concentrés, la principale destination étant Carsac-Aillac (17%) devant Salignac (15%). Sarlat est la principale destination des flux sortants (43%) loin devant Souillac (11%) et Brive (7%).

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE



## Diagnostic mobilité



## Une desserte ferroviaire via trois axes TER

- Le territoire est desservi via 3 axes TER Nouvelle-Aquitaine :
  - Bordeaux/Périgueux/Brive/Ussel : desserte de Thenon, Condat-Le Lardin et Terrasson
  - Bordeaux/Bergerac/Sarlat : desserte de Sarlat, Saint-Cyprien et Siorac
  - Agen/Périgueux : desserte des Eyzies, Le Bugue, Siorac, Belvès et Villefranche-du-Périgord
- Un lien ferroviaire direct entre Périgueux et Sarlat a été instauré en 2019
- Seule la CC du Pays de Fénélon ne dispose d'aucune offre TER



10 gares ou haltes TER permettent de desservir le Périgord Noir, via trois axes.

## Un niveau d'offre variable

Ligne	Arrêts	Offre LMMeJV	Offre Samedi	Offre Dimanche
Ussel-Bordeaux	Terrasson Condat Le Lardin Thenon	9 AR	6 AR	6 AR
Sarlat-Bordeaux	Sarlat Saint-Cyprien Siorac	6 AR	5 AR	4 AR
Périgueux-Agen	Les Eyzies Le Bugue Siorac Belvès Villefranche-du-P	7 AR au nord 2 AR au sud	5 AR au nord 2 AR au sud	5 AR au nord 2 AR au sud

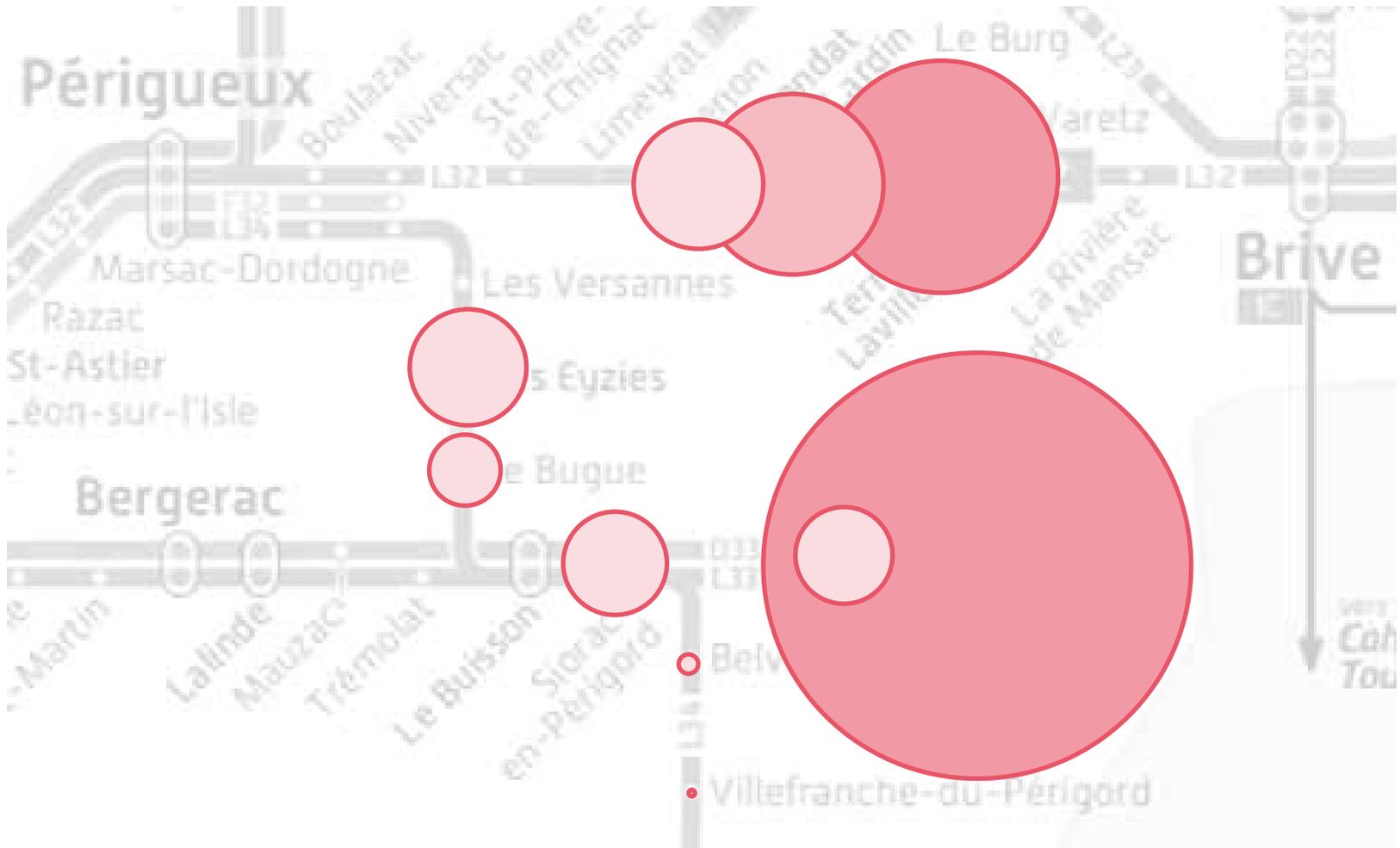
Belvès et Villefranche-du-Périgord ont un niveau d'offre sensiblement inférieur à celui des autres points d'arrêt.

## Une fréquentation globalement en hausse

Arrêt	Voy 2019	Voy 2022	Evolution 2019-2022	Voy / jour en 2022
Terrasson	28 633	36 251	+ 27%	99
Condat – Le Lardin	28 351	28 892	+2%	79
Thenon	14 887	20 318	+36%	56
Sarlat	33 045	65 784	+99%	180
Saint-Cyprien	5 546	14 472	+160%	40
Siorac	7 951	15 901	+100%	44
Les Eyzies	20 871	18 117	-13%	50
Le Bugue	11 454	10 534	-8%	29
Belvès	7 409	2 759	-63%	8
Villefranche-du-Périgord	3 251	324	-900%	0,9

A l'exception de l'axe Périgueux-Agen, la fréquentation des TER en Périgord Noir est en augmentation.

# Représentation proportionnelle par point d'arrêt



## Les TER les plus fréquentés (données : comptages Région)

Arrêt	Jour et heure	Montées
Sarlat	Dimanche 17h14	58
Sarlat	Vendredi 17h14	50
Terrasson	Lundi 6h38	24
Sarlat	Samedi 17h14	24
Sarlat	Dimanche 19h05	23



Les statistiques montrent une fréquentation importante le week-end, probablement boostée par un public d'étudiants et internes. Le rabattement vers les différents points d'arrêt constitue un enjeu important dans une politique de mobilité.

# Un réseau complémentaire de cars régionaux

- Réseau hérité de Trans'Périgord, entièrement revu en 2020 avec une forte augmentation d'offre
- Renfort des lignes existantes pour en favoriser un usage non scolaire
- Création de lignes nouvelles, notamment estivales
- 4 lignes à l'année et 3 lignes estivales supplémentaires desservent le Périgord Noir



## L'offre par ligne (services commerciaux, utilisables toute l'année)

Ligne	Communes desservies	Offre LMMeJV	Offre S	Offre D
320 Montignac – Brive	Montignac Aubas Condat Le Lardin Terrasson Pazayac	3AR	1AR	1AR
321 Salagnac – Périgueux	Hautefort Tourtoirac Sainte-Eulalie-d'Ans	2AR	1AR	1AR
335 Sarlat – Souillac	Sarlat Carsac-Aillac Calviac Carlux Pechs de l'Espérance	3AR	2AR	2AR
336 Sarlat – Montignac – Périgueux	Sarlat Marcillac-St-Quentin St-Geniès Montignac Auriac-du-Périgord Thenon Fossemagne	4AR	2AR	2AR

19 communes du Périgord Noir sont desservies par les lignes régionales routières à vocation commerciale.

# Des lignes spécifiquement estivales en renfort

Ligne	Communes desservies	Offre été
337 Sarlat – Les Eyzies	Sarlat Marquay Tamniès Saint-André-d'Allas Les Eyzies	3 rotations tous les jours de l'été
338 Vallée de la Dordogne	Sarlat Beynac Vézac Castelnaud-la-Chapelle La Roque-Gageac Cénac-et-Saint-Julien Vitrac Domme	6 rotations tous les jours de l'été
339 Vallée de la Vézère	Montignac Thonac Saint-Léon-sur-Vézère Peyzac-le-Moustier Tursac Les Eyzies Campagne Le Bugue	4 rotations tous les jours de l'été



Une offre nouvelle, permettant de relier gares, hébergements et sites touristiques.

## Une fréquentation très majoritairement scolaire

Ligne	Voy 2019	Voy 2022	Evolution 2019-2022	% scolaires	Voy non scolaires / jour
320 Montignac – Brive	61 570	91 911	+ 49%	88%	31
321 Salagnac – Périgueux	29 071	46 215	+59%	87%	16
335 Sarlat – Souillac	38 194	37 153	-3%	82%	18
336 Sarlat – Montignac – Périgueux	32 443	76 488	+136%	75%	52
337 Sarlat – Les Eyzies	-	491	-	0%	8
338 Vallée de la Dordogne	-	1 851	-	0%	31
339 Vallée de la Vézère	-	697	-	0%	12

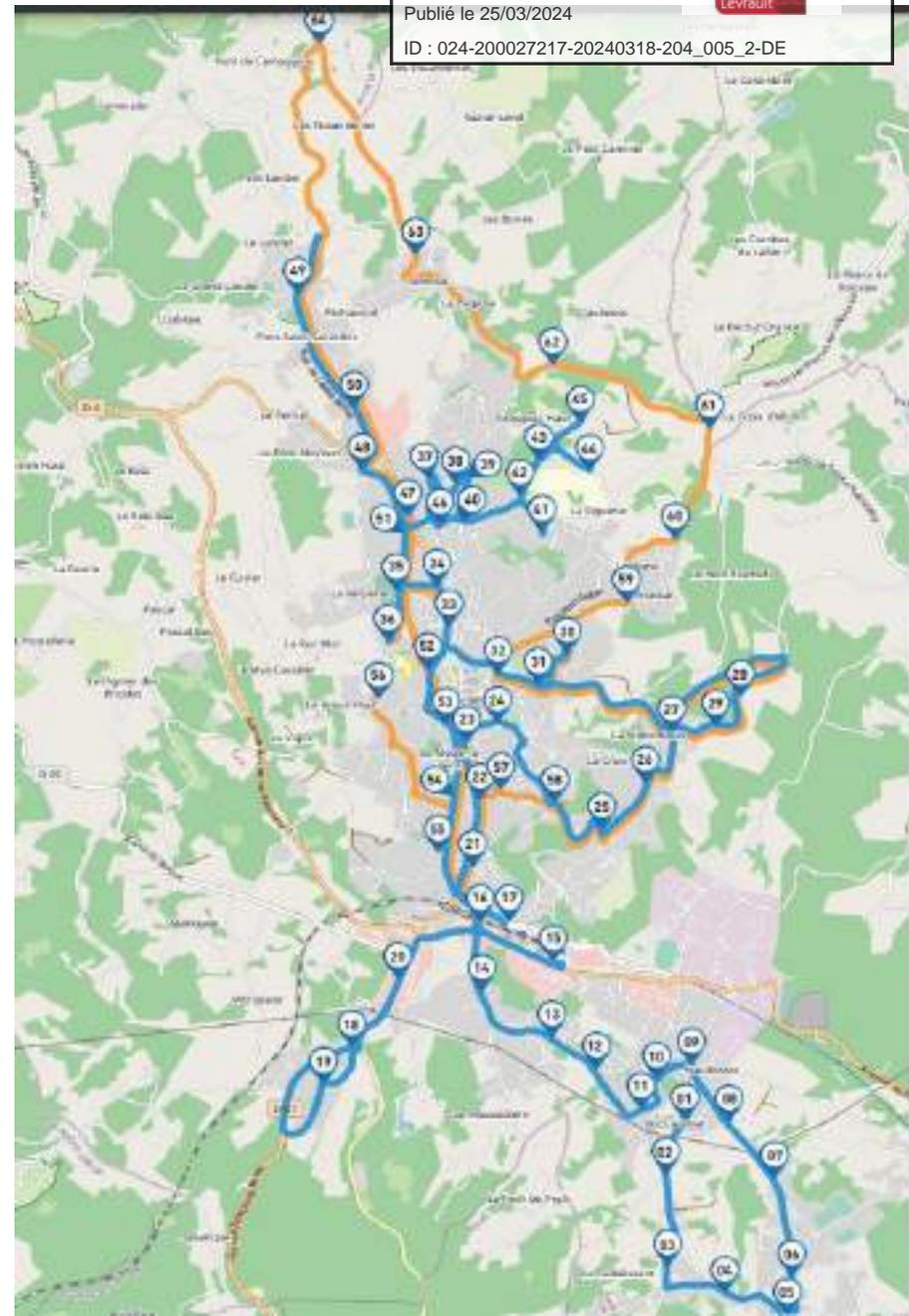
Le réseau interurbain routier régional est fréquenté majoritairement par des scolaires, mais accueille néanmoins une clientèle commerciale non négligeable.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE

## Une offre urbaine communale : le Sarlat Bus

- Gestion du service
  - CCPSN depuis 2021
  - Marché public attribué à Périgord Voyages jusqu'à fin 2025, pour un coût de 158k€ TTC pour la CCSPN
- Fonctionnement du service
  - 2 lignes qui desservent Sarlat 6 jours sur 7 sur 64 arrêts
  - Environ 50 000 km parcourus par an
  - 27 000 voyageurs transportés en 2022, soit 87 par jour de fonctionnement
  - Un phénomène de saturation le samedi en été

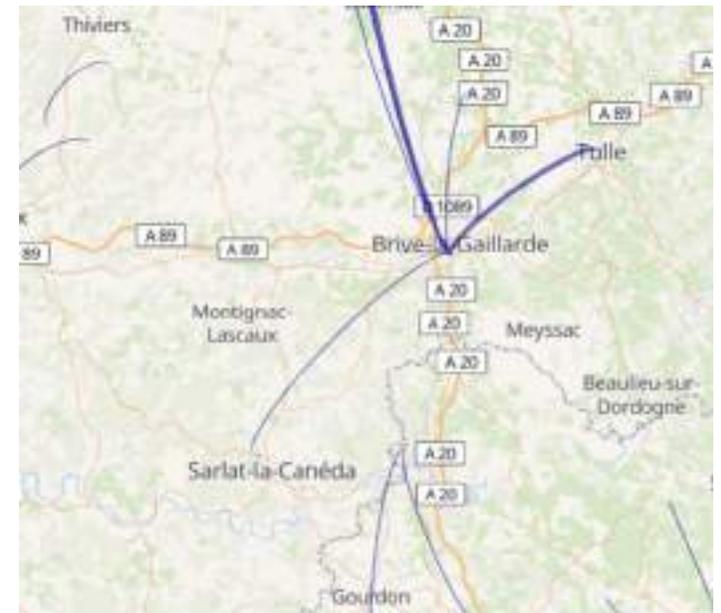
Le Sarlat Bus répond à des besoins locaux internes à la commune de Sarlat, mais peut également être utilisé en correspondance avec les transports régionaux.



## Des initiatives en faveur du covoiturage

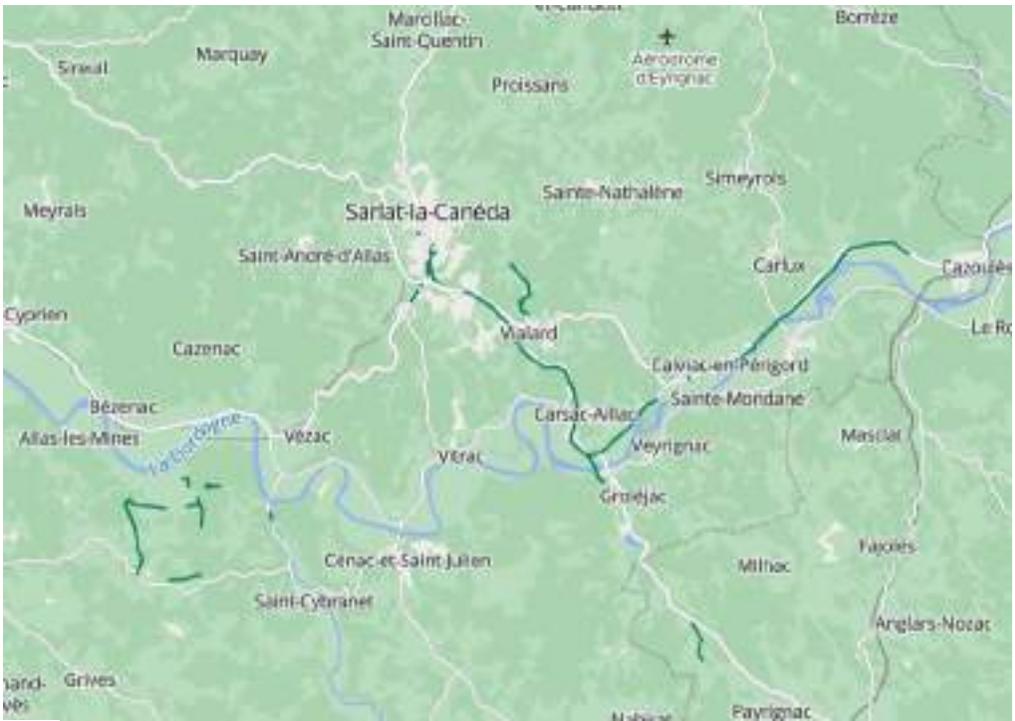
- En 2015, un schéma départemental des aires de covoiturage a été adopté afin d'accompagner le développement du covoiturage en priorisant des implantations le long des axes routiers départementaux à fort trafic (exemple ci-contre à La Bachellerie)
- Certains EPCI ont pour projet d'implanter des aires sur leur territoire, comme le Pays de Fénelon à Saint-Geniès, La Borne 120 et Rouffillac
- La pratique mesurée du covoiturage reste infime sur le territoire. Ainsi, en octobre 2023 ont été recensés :
  - 32 trajets concernant la CC Sarlat Périgord Noir (le trajet Sarlat-Brive est le seul à ressortir sur la carte nationale ci-contre)
  - 12 trajets concernant la CC du Pays de Fénelon
  - 8 trajets concernant la CC de la Vallée de l'Homme
  - 1 trajet concernant la CC du Terrassonnais Haut Périgord Noir
  - Aucun trajet dans les autres EPCI
- Etude actuellement menée par le Pays, visant à définir des lignes de covoiturage

***Ces chiffres ne prennent pas en compte le covoiturage informel, entre collègues, voisins ou amis, qui échappe à toute statistique.***



# Des aménagements cyclables surtout tournés vers le tourisme

- Des pratiques cyclables plutôt tournées vers le loisir notamment avec l'aménagement de la voie verte le long de la Dordogne.
- Peu d'aménagements « du quotidien »
- Des projets en cours : Flow Vélo, Vitrac-Sarlat, boucle multimodale de Beynac, etc
- La CCTHPN élabore son Schéma Directeur Cyclable
- Un service de vélo libre service (4 stations) et de location longue durée de VAE proposé par la CCVH



Les aménagements recensés sur le site Géovélo

Ainsi des vélos à assistance électrique sont proposés à la location pour quinze jours, un mois et trois mois.

	15 jours	1 mois	3 mois
Tarif normal	20 €	30 €	70 €
Tarif réduit*	10 €	20 €	45 €

\* Tarif spécifique accordé aux étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif

Accessoires annexes			
Porte-bébé	5 €	10 €	15 €
Remorque	10 €	15 €	35 €
Sacoche		Offert	

Cette offre est ouverte à toute personne résidente ou travaillant quotidiennement sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Tarification VAE CCVH

Rappel : le bouquet régional de mobilité finance du fonctionnement et non de l'investissement. Les réflexions pourront porter sur du déploiement de service vélo.

# Les dispositifs de mobilité solidaire

## Plusieurs dispositifs locaux au sein des CC du Pays du Périgord Noir



Rappel : la mobilité solidaire ne fait pas partie du bouquet régional de mobilité, mais peut faire l'objet d'une politique ad hoc.

- Aide acquisition VAE et recyclerie vélo (ville de Sarlat-La-Canéda)

### CCVDFB

- Transport à la demande CIAS
- Auparavant : TAD commune Pays de Belvès
- Prêt de 2 roues motorisés par l'EFS Saint-Cyprien et Pays de Belvès

### CCDVF

- Aide à l'achat d'un VAE
- Transport « officieux » à Castelnaud-la-Chapelle

### CCPF

- Aide à l'achat d'un VAE

### CCVH

- VAE en location longue durée
- Aide à l'achat de VAE à hauteur de 200€
- Réparation de vélo

### CCTHPN

- Adhésion à ADER Mobilité : suivi individualisé, auto-école solidaire, prêt de véhicules, etc

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

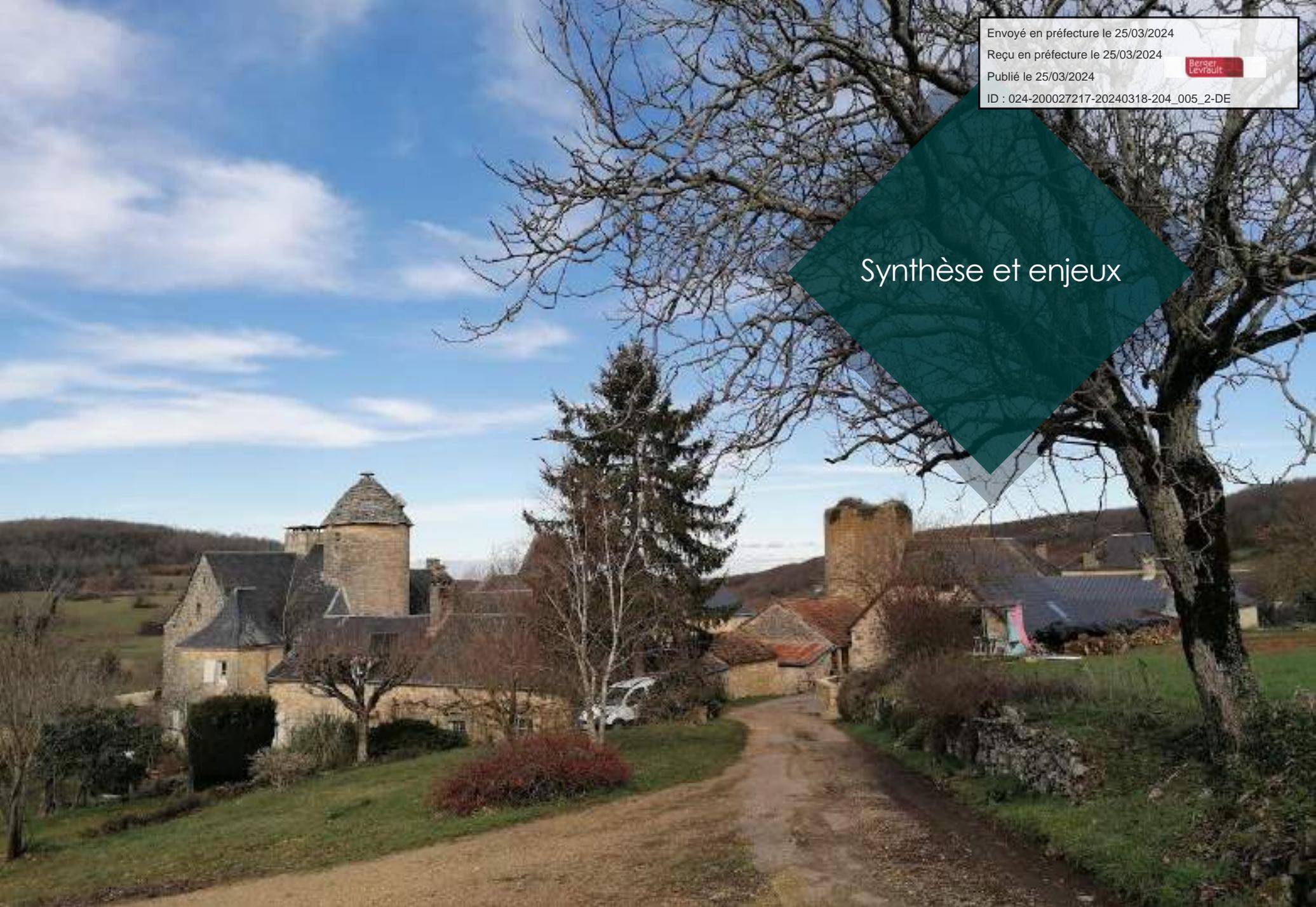
Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE

Berser  
Levrault

## Synthèse et enjeux



# Synthèse AFOM

## ATOUS

- La présence de 10 gares/haltes TER sur le territoire
- Des lignes routières en complément, avec un dispositif adapté à la saisonnalité
- Sarlat est desservie par un transport urbain
- Des initiatives locales

## FAIBLESSES

- De nombreuses zones blanches sur le territoire, dépourvues d'offre de transport
- Un réseau de transport en commun peu maillé à l'échelle du territoire et peu de solutions alternatives à la voiture individuelle
- Globalement, très peu d'alternatives à la voiture individuelle hors des axes régionaux

## OPPORTUNITES

- La présence de 10 gares/haltes TER sur le territoire
- Déploiement du bouquet régional de mobilité afin de compléter l'existant
- Déploiement du plan covoiturage national
- Déploiement du plan vélo national

## MENACES

- Une pratique ancrée de l'autosolisme en milieu rural
- Un vaste territoire, à faible densité, dans lequel il sera difficile de répondre à tous les besoins
- Une tendance inflationniste du monde du transport

## Enjeux exprimés durant les entretiens avec les EPCI

EPCI	Réflexions évoquées
<b>CC Sarlat Périgord Noir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté de mettre en place du transport solidaire et des lignes de covoiturage</li> <li>- Eventuelle problématique TAD</li> <li>- Volonté d'être associé aux changements horaires sur les lignes régionales</li> <li>- Demande de création d'une halte TER proche du lycée Pré de Cordy</li> </ul>
<b>CC Pays de Fénelon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnement autour des applis de covoiturage social</li> <li>- Améliorer la communication autour de l'existant</li> </ul>
<b>CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de liaison cyclable entre la vélo route Vallée de la Dordogne et la gare de Saint-Cyprien</li> <li>- Fortes attentes sur la thématique de la mobilité occasionnelle</li> </ul>
<b>CC Domme Villefranche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt fort pour la question / attentes de solutions y compris en milieu très peu dense</li> <li>- Résoudre la question du dernier kilomètre (TAD ?)</li> </ul>



## Enjeux relatifs à la suite de l'étude : les transports collectifs

Thème	Questions principales	Pistes de travail
<b>Transports régionaux</b>	Faut-il faire évoluer les lignes routières régionales ?	Réflexions en cours
<b>Services de proximité</b>	Les EPCI souhaitent-t-ils la création de nouvelles lignes de proximité, type Sarlat'Bus ?	Accord avec la Région autour de nouveaux services : : définition du besoin en phase 2
<b>TAD</b>	Les EPCI souhaitent-t-ils réfléchir à la création d'un système de TAD ?	Etude spécifique liée à la création d'un ou plusieurs TAD

# Enjeux relatifs à la suite de l'étude : la voiture partagée



Thème	Questions principales	Pistes de travail
Covoiturage	Faut-il créer de nouvelles aires ?	Elaborer un schéma directeur des aires de covoiturage/travailler avec le CD24
	Faut-il proposer des services à la population en matière de covoiturage ?	Plate-forme de mise en relation des particuliers, travail partenarial avec le tissu économique, etc
Autopartage	Les EPCI souhaitent-t-ils approfondir cette thématique ?	A creuser en phase 2 ?

## Enjeux relatifs à la suite de l'étude : les modes actifs



Thème	Questions principales	Pistes de travail
<b>Infrastructures cyclables</b>	Les EPCI souhaitent-t-ils se doter de nouveaux itinéraires cyclables ?	Elaboration de schémas directeur vélo intercommunaux
<b>Services</b>	Les EPCI souhaitent-t-ils approfondir cette thématique ?	A creuser en phase 2 ?

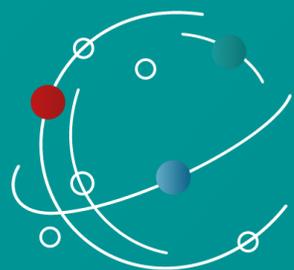
Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE

Berser  
Levrault



Groupe  
**espelia**  
Servir l'intérêt général

espelia ressources tecurbis icea  
Consultants Finances

## CONTACT :

Vincent BART

Directeur de mission

Vincent.bart@tecurbis.fr



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# ○ Contrat opérationnel de mobilité

## ○ Périgord Noir

● COPIL final | 15/02/2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE

Berser  
Levrault

**CONTRATS**  
**MOBILITÉ**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



# Ordre du jour

1

Organisation du COM

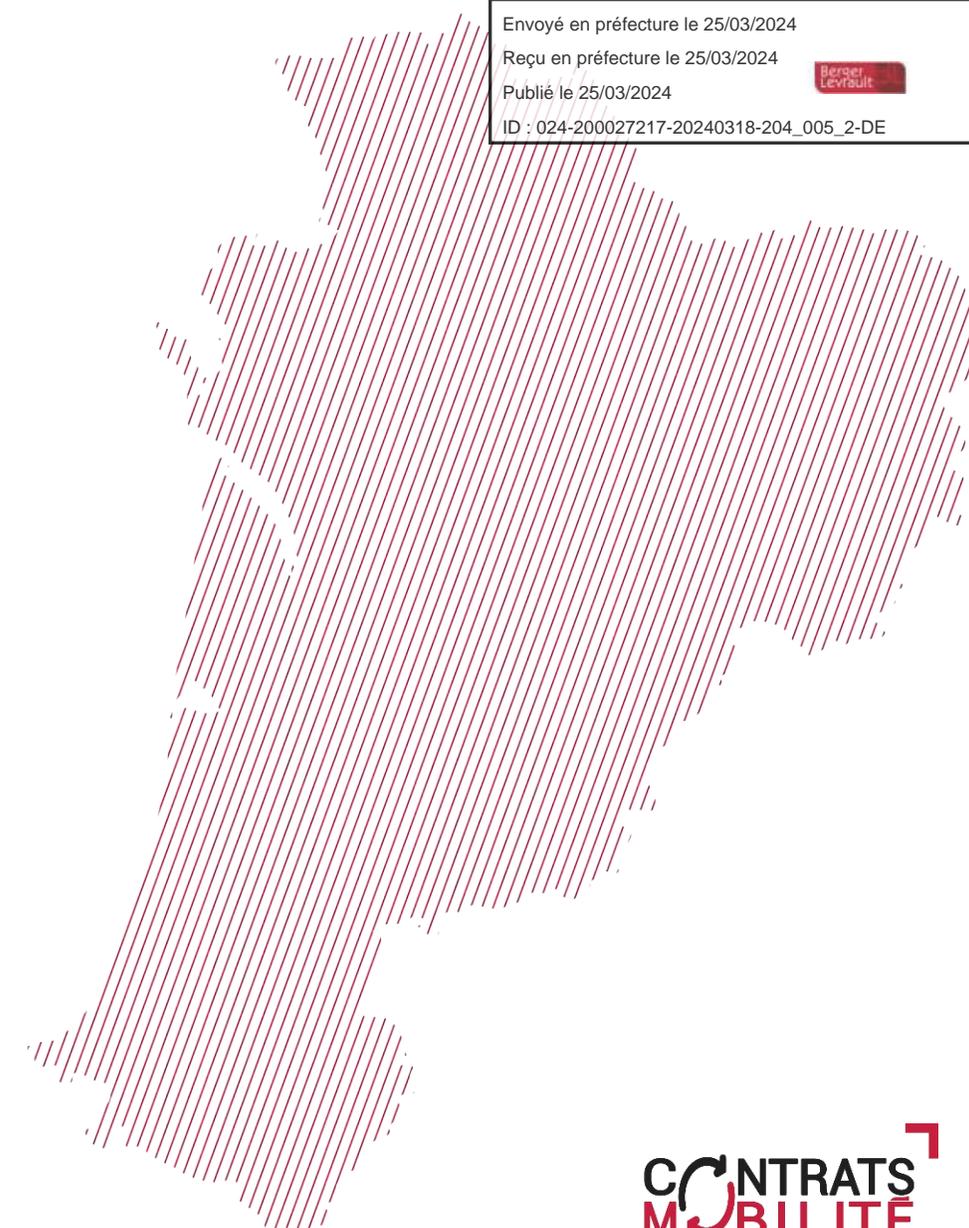
2

Feuille de route détaillée

3

Arbitrages et suites

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE



Rappel de la phase d'élaboration: **aboutir sur une feuille de route référençant des projets de mobilité sur la période 2024 – 2030**

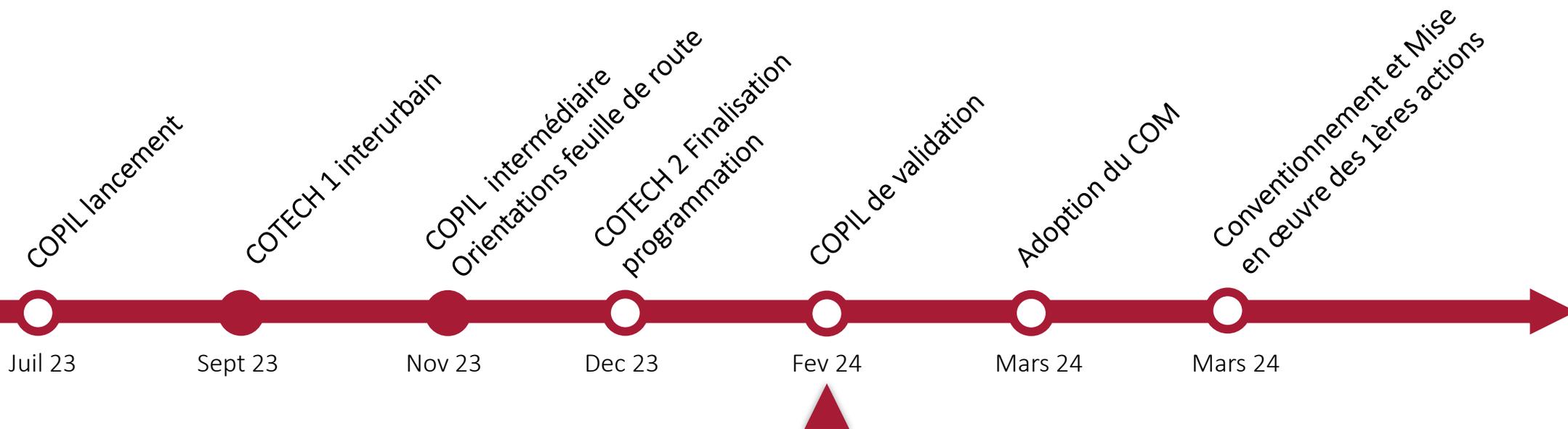
Une approche en 2 temps pour construire la **feuille de route du COM**:

❖ **Définir une stratégie de mobilité locale:**

- Concevoir des services de transport locaux
- Premières orientations sur un Transport à la demande

❖ **Travail sur les mobilités interurbaines et les infrastructures de transport**

Etat d'avancement de la démarche



Esquisse de la feuille de route: **8 actions lissées dans le temps autour de 4 axes de travail**

- **Axe 1: Développer des services de mobilité locale suite aux prises de compétence**
- **Axe 2: Renforcer l'offre interurbaine existante**
- **Axe 3: Faciliter l'intermodalité et le report vers les modes doux et partagés (infrastructures)**
- **Axe 4: Déployer une communication d'information et d'incitation dans les territoires**

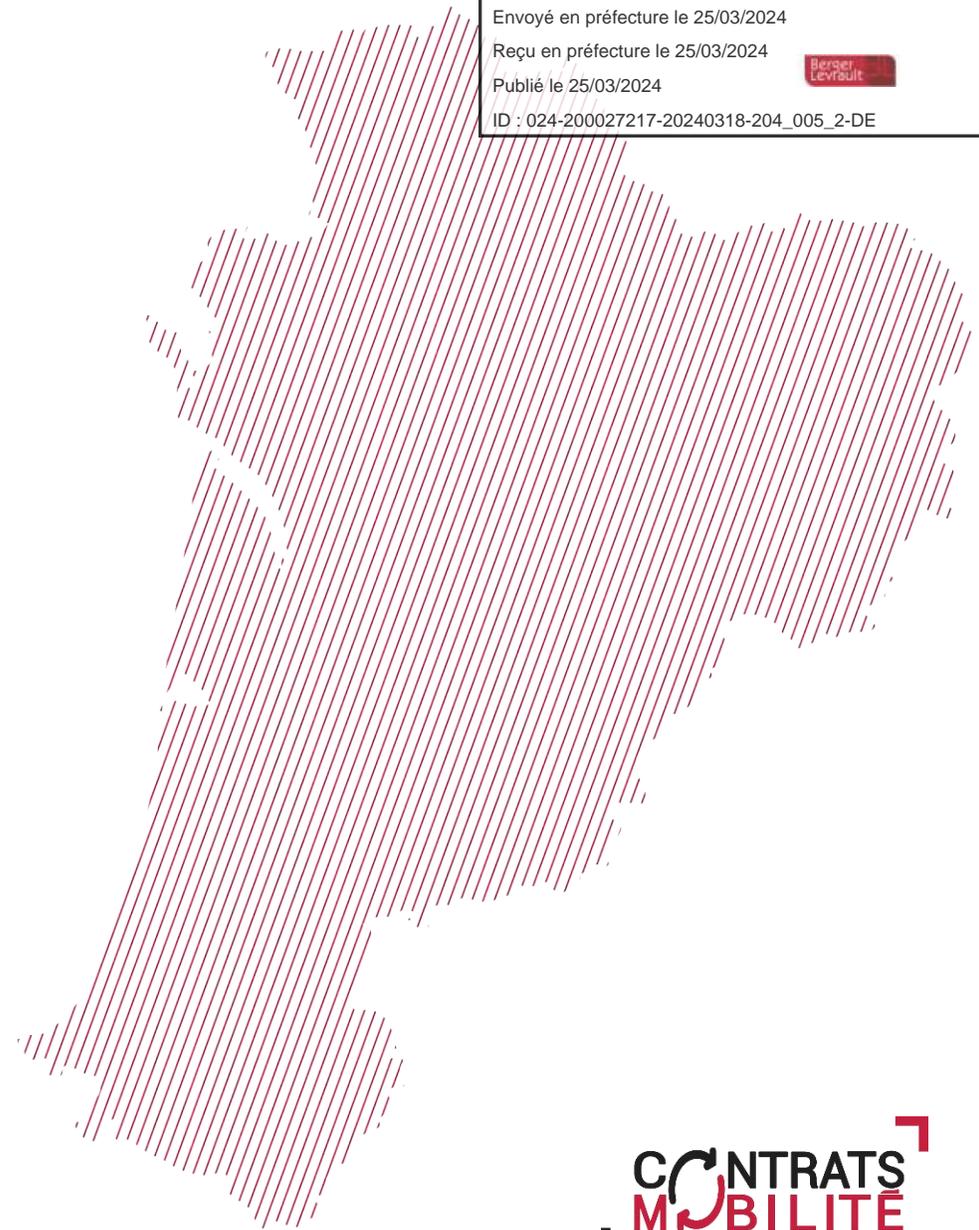
Arbitrage sollicité: **validation de la feuille de route du COM par les signataires**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

2

## Feuille de route du COM Périgord Noir



Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-204\_005\_2-DE



**CONTRATS**  
**MOBILITÉ**

1

## Définir une stratégie de déploiement de services de mobilité locale

### 1 | Localisation

Zone:  
Périgord Noir  
EPCI:  
VDFB – Pays de Fénelon – DVP – Sarlat PN

### 3 | Coûts estimatifs

Fonctionnement:  
18 525€ TTC

### 4 | Clés de financement

Fonctionnement:  
RNA 50% / VDFB 7,5% / DVP 7,5%  
/ PdF 10% / SPN 25%

### 2 | Description du projet

#### **Objectif:**

Suite à l'ouverture sur la prise de la compétence mobilité en 2021, 3 CdC du Périgord Noir ont pris la compétence (Terrassonnais, Vallée de l'Homme, Sarlat) et 3 CdC ont laissé la Région devenir l'AOM par substitution (Vallée de la Dordogne Forêt Bessède, Domme Villefranche du Périgord et Pays de Fénelon). Le Terrassonnais et la Vallée de l'Homme ont déjà entrepris la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié. Les 4 autres CdC, dont celle de Sarlat qui est AOM, souhaitent définir avec la Région une stratégie pour déployer des services de mobilité locale.

Un diagnostic de la mobilité sera réalisé à l'échelle du Périgord Noir avec des zooms détaillés sur le fonctionnement des 4 EPCI participantes.

Des scénarios seront élaborés pour identifier les services répondant au mieux aux besoins de chaque territoire.

Une analyse détaillée d'un scénario permettra d'orienter les modalités d'exploitation pour chaque service de mobilité locale, dans le but de faciliter leur futur déploiement.

L'hypothèse d'un TAD fonctionnant à grande échelle sera analysé, et devra tenir compte des besoins de desservir les corridors non-pourvus par une offre interurbaine (Sarlat – Gourdon et Sarlat – Brive via Salignac), ainsi que la nécessité de donner accès aux pôles externes du territoire (destination pôles de santé,...).

#### **Mise en place:**

Etude de mobilité: lancement Juillet 2023 |  
restitution avril/mai 2024

### 5 | Répartition des rôles

Maître d'ouvrage:

RNA

Partenaire technique:

RNA/EPCI/Pays PN

Partenaire financier:

RNA/EPCI

Animateur:

RNA/EPCI/Pays PN

### Commentaires

2

## Développer la mobilité solidaire au travers d'un PAMS

### 1 | Localisation

Zone:  
Périgord Noir

### 3 | Coûts estimatifs

Investissement:  
A définir  
Fonctionnement:  
A définir

### 4 | Clés de financement

Investissement:  
A définir  
Fonctionnement:  
A définir

### 2 | Description du projet

#### **Contexte:**

Face aux enjeux de mobilité dans les espaces ruraux, les tissus associatifs, de l'ESS, de la solidarité sont amenés à animer des services de « mobilité solidaire ». La LOM demande aux Régions de conduire l'élaboration de Plans d'Actions communs en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS), sur le même périmètre que les COM, et avec l'aide des Départements.

#### **Objectif:**

L'ensemble des EPCI partagent l'utilité de retracer les services existants et d'en créer de nouveaux, par le biais de dispositifs tels que les Transports d'Utilité Sociale (TUS), le bénévolat, etc...

#### **Mise en place:**

Engager cette action à moyen terme, durant le COM

### 5 | Répartition des rôles

Maître d'ouvrage:  
RNA/CD24  
Partenaire technique:  
RNA/EPCI/Pays PN/CD24/autres  
Partenaire financier:  
/  
Animateur:  
RNA/EPCI/Pays PN

### Commentaires

## 3

## Améliorer le service de cars estivaux

## 1 | Localisation

## Itinéraires:

Boucle de la Vallée de la Vézère (L.13)  
 Boucle de la Vallée de la Dordogne (L.14)  
 Le Bugue – Montignac (L.15)  
 Nespouls Aéroport – Souillac (L.6)

## 3 | Coûts estimatifs

## Fonctionnement:

A définir

## 4 | Clés de financement

## Fonctionnement:

A définir

## 2 | Description du projet

**Contexte:**

3 lignes estivales ont été mises en place après le renouvellement de CSP routière en 2021.

Des constats partagés avec des chiffres encourageants sur 2022, notamment pour la ligne 14 (1850 usagers sur l'été), la 15 qui rattrape le retard COVID, la 13 qui reste stable et l'extension de la 6 qui marque une chute. Globalement, un réseau estival qui montre une évolution positive, mais qui n'atteint pas encore les objectifs contractualisés avec le transporteur régional.

**Objectif:**

Améliorer la livraison des fiches-horaires aux CdC afin de préparer la saison.

Questionnement sur la possibilité d'étendre la plage de fonctionnement d'avril à octobre (CC Vallée de l'Homme)/disponibilité des chauffeurs en tension.

La Région souhaite bénéficier de retours d'expériences supplémentaires sur les saisons estivales en cours et à venir avant de questionner une réorganisation des lignes estivales à plus long terme, pour continuer de renforcer les lignes à succès et arrêter là où ça ne fonctionne pas.

Pour la prolongation de l'éventuel élargissement des plages estivales, cela impacterait les moyens existants hors été. En période scolaire, les chauffeurs sont mobilisés sur les lignes interurbaines et scolaires. La prolongation des périodes de fonctionnement conduirait à une augmentation des moyens humains et financiers, appelant un cofinancement des collectivités.

**Mise en place:**

Bilan d'utilisation à partager après la saison 2024

## 5 | Répartition des rôles

## Maître d'ouvrage:

RNA

## Partenaire technique:

RNA

## Partenaire financier:

RNA + EPCI si renforcement

## Animateur:

RNA

## Commentaires

## 4

## Faciliter l'intermodalité TER+vélo et cars+vélo

## 1 | Localisation

Zone:  
Périgord Noir

## 3 | Coûts estimatifs

Investissement:  
A définir (stationnements vélo)  
Fonctionnement:  
Pas d'impacts

## 4 | Clés de financement

Investissement:  
A définir (stationnements vélo)  
Fonctionnement:  
Pas d'impacts

## 2 | Description du projet

**Contexte:**

Le besoin de créer des solutions de déplacements multimodaux équivaut sur l'ensemble du territoire régional. Dans le cadre des déplacements quotidiens, la mise à disposition de services type stationnements vélos répond mieux aux besoins que l'emport vélo dans les transports lourds. En Périgord Noir, la période estivale donne lieu à un tourisme vert important et la pratique du vélo se développe. La pratique s'accroîtra avec l'ouverture de plusieurs véloroutes dans les vallées touristiques.

**Objectif:**

Faciliter les combinaisons modales en permettant l'emport de 2 vélos en soute sur les lignes de cars régionaux.  
Réfléchir aux possibilités d'augmentation de la capacité d'emport grâce à des racks à vélo et/ou un service de réservation gratuit sur les lignes estivales, là où l'usage sera le plus important. Cette action

entre en cohérence avec l'action n°5 et devra tenir compte des capacités financières et techniques de la Région, des transporteurs..  
Installer des stationnements vélos sécurisés ou faire évoluer les stationnements existants dans les haltes du Périgord Noir.  
Mettre en place une information voyageur estivale sur les TER en heure creuse facilitant l'emport des vélos sur la L33.

**Mise en place:**

Ouverture des premières véloroutes → printemps 2024  
Stratégie globale à mettre en place pour la saison estivale → été 2024  
Groupe de travail RNA/EPCI sur le stationnement vélo en gare → 2024

## 5 | Répartition des rôles

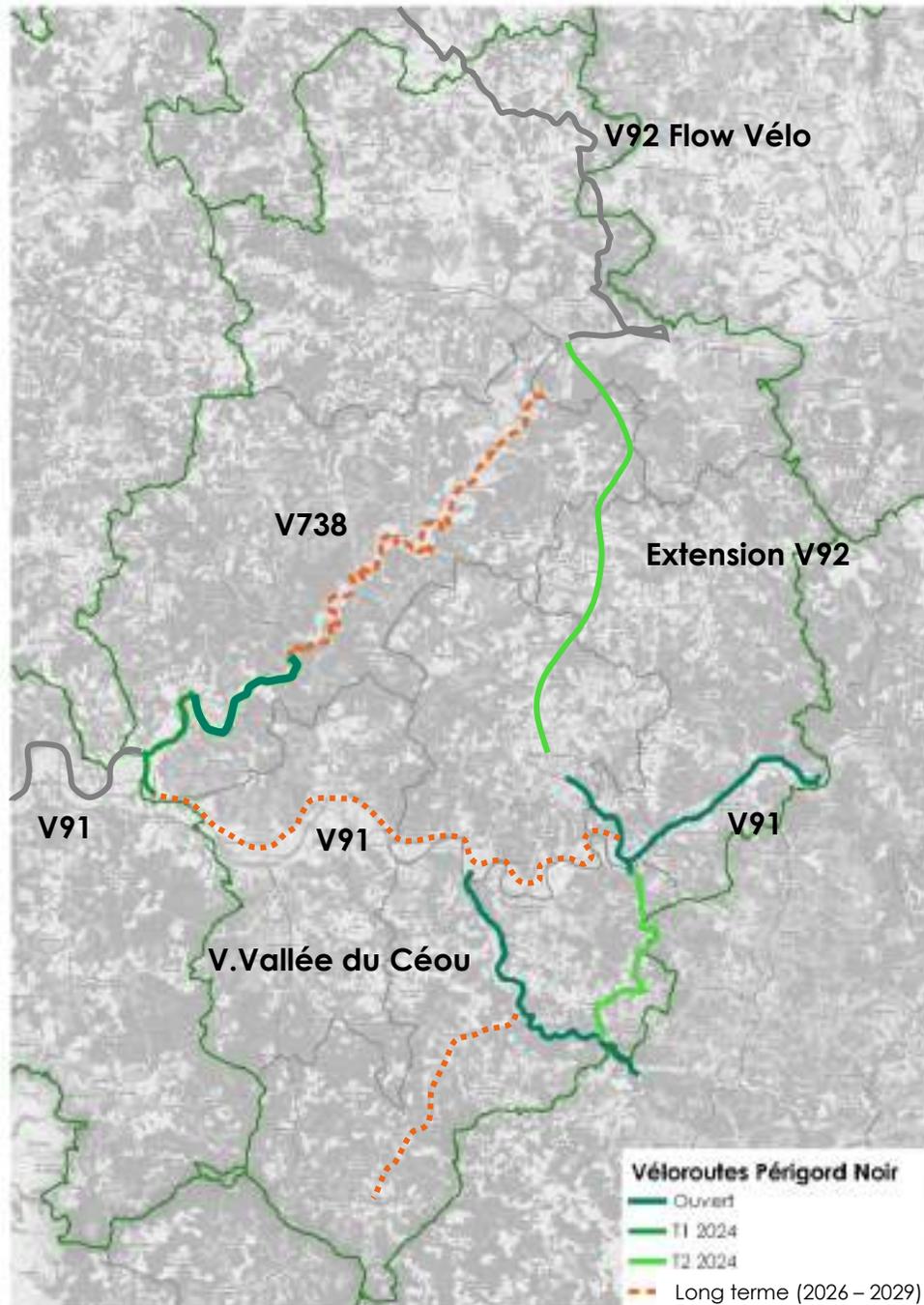
Maître d'ouvrage:  
RNA/EPCI  
Partenaire technique:  
RNA / EPCI / SNCF G&C  
Partenaire financier:  
RNA/EPCI  
Animateur:  
RNA/EPCI

## Commentaires

## Programmation d'ouverture des véloroutes et voies vertes

### Echelons principaux:

- Court terme: 3 ouvertures au T2 2024
- Moyen terme: début des travaux V91 envisagés en 2026
- Long terme: Véloroute de la Vallée de la Vézère pour 2029, réflexion sur une liaison Daglan <> Villefranche



5

## Créer la boucle multimodale de Beynac

### 1 | Localisation

Zone:  
Beynac et Castelnaud-la-Chapelle

### 3 | Coûts estimatifs

Investissement:  
A définir  
Fonctionnement:  
A définir

### 4 | Clés de financement

Investissement:  
A définir  
Fonctionnement:  
A définir

### 2 | Description du projet

#### **Contexte:**

Beynac est historiquement confronté à une saturation de ses voiries et notamment de la traversée du bourg. Un projet de contournement routier et doux a été lancé avant d'être stoppé par décision de justice. Ce projet est relancé sous un angle de « boucle multimodale », déclinant tout un plan de mobilité alliant modes doux et partagés.

#### **Objectif:**

Déporter le trafic de transit sur un axe de contournement routier pour apaiser le bourg de Castelnaud et mettre à sens unique l'accès de Beynac. Le contournement est doublé par la création de la véloroute Vg1, la réouverture de la halte de Castelnaud Fayrac à vocation

touristique, et un système de navette électrique reliant les sites touristiques aux bourgs et à la halte de Fayrac → doublon ligne estivale 13

#### **Mise en place:**

Enquête publique : 28 septembre au 9 novembre

Phase suivante: Adoption d'un protocole d'accord multipartite pour cadrer le contenu du projet

### 5 | Répartition des rôles

#### Maître d'ouvrage:

CD24 / SNCF G&C / Communes / EPCI

#### Partenaire technique:

CD24 / SNCF G&C / Communes / EPCI / RNA

#### Partenaire financier:

CD24 / SNCF G&C / Communes / EPCI / RNA

### Commentaires

6

## Sécuriser les abords de la halte de St-Cyprien

### 1 | Localisation

Zone:  
Gare de St-Cyprien

### 3 | Coûts estimatifs

Investissement:  
A définir

### 4 | Clés de financement

Investissement:  
A définir

### 2 | Description du projet

#### **Contexte:**

St-Cyprien est à la croisée de plusieurs véloroutes en projet (V91 et Thiviers Agen). Il est prévu que les itinéraires passent à proximité de la halte, notamment pour faciliter l'intermodalité avec les lignes TER D33 et L33. De plus, une liaison douce est prévue entre le centre de St-Cyprien, la gare, puis la véloroute. Cette dernière se situe au bord de la D703 où plus de 5000 véhicules transitent chaque jour.

#### **Objectif:**

Requalifier le parvis de gare pour sécuriser les déplacements doux et permettre une connexion avec le bourg de St-Cyprien. Traiter l'intermodalité avec l'arrivée des véloroutes sur

le parvis, notamment avec l'installation de stationnements vélo en gare.

#### **Mise en place:**

Moyen terme, durant le COM.

### 5 | Répartition des rôles

Maître d'ouvrage:

A définir

Partenaire technique:

RNA / CD24 / EPCI / Commune / SNCF G&C

Partenaire financier:

RNA / CD24 / EPCI / Commune / SNCF G&C

### Commentaires

## 7

## Structurer une stratégie de covoiturage

## 1 | Localisation

Zone:  
Périgord Noir

## 3 | Coûts estimatifs

Investissement:  
A définir  
Fonctionnement:  
A définir

## 4 | Clés de financement

Investissement:  
A définir  
Fonctionnement:  
A définir

## 2 | Description du projet

**Contexte:**

Le long de certains axes routiers, la pratique du covoiturage s'organise de façon déstructurée, sur des parking ou nœuds de voirie.

5 sites sont ciblés dans le diagnostic des enjeux interurbains partagé par la Région et les 6 CdC:

- Villefranche-du-Périgord – D59/D710
- Marnac – D703/Le Garrit
- Sarlat – D57/D46
- Sarlat – E.Leclerc/D704
- Saint-Genies – D704

**Objectif:**

Structurer l'utilisation de d'aires ayant vocation à être multimodales (arrêt de car, stationnements vélos, accès optimaux) et les rendre visibles grâce à une signalétique uniformisée. En

parallèle, identifier les services de covoiturage adaptés aux territoires peu denses (covoiturage solidaire, autres outils type Covoit'Modalis).

**Mise en place:**

Présentation de la nouvelle stratégie départementale sur le covoiturage début 2024.  
Travail interEPCI sur la structuration d'une stratégie Périgord Noir sur les aires de covoiturage et un service de mise en relation Recherche de compatibilité avec Fonds Vert ou accompagnement du CEREMA → à affiner en 2024

## 5 | Répartition des rôles

Maître d'ouvrage:

A définir

Partenaire technique:

Pays PN / CD24 / EPCI / RNA / Communes / NAM

Partenaire financier:

Pays PN / CD24 / EPCI / RNA / Communes / NAM

Animateur:

A définir

Commentaires

8

## Faciliter la communication sur la mobilité partagée

### 1 | Localisation

Zone:  
Périgord Noir

### 3 | Coûts estimatifs

Investissement:  
Pas d'impacts  
Fonctionnement:  
Pas d'impacts

### 4 | Clés de financement

Investissement:  
/  
Fonctionnement:  
/

### 2 | Description du projet

#### **Contexte:**

Le Périgord Noir peut compter sur un tissu local actif (collectivités, campings, équipements touristiques...) pour diffuser l'information de l'offre de transport existante sur le territoire. Un enjeu est relevé pour mieux préparer les saisons estivales, mais aussi pour multiplier les solutions pour les déplacements quotidiens

#### **Nature du projet:**

Anticiper le plus tôt possible la transmission des fiches horaires TER du service annuel et surtout du service été pour préparer la saison estivale. L'organisation actuelle donne des délais trop courts qui impactent la définition des horaires des lignes routières estivales, impliquant une publicité tardive de l'offre touristique.

Relais également possible par les CdC et mairies de la possibilité d'utiliser les circuits scolaires pour les passagers commerciaux via le site régional (sous réserve de disponibilité et de l'instruction d'un dossier d'inscription par les services de la Région).

#### **Mise en place:**

Dès 2024

### 5 | Répartition des rôles

Maître d'ouvrage:  
RNA  
Partenaire technique:  
RNA – EPCI  
Partenaire financier:  
/  
Animateur:  
EPCI – Transporteur – Tissu local

### Commentaires

#### Adoption du contrat dans les organes délibérants:

- RNA → séance plénière du 11 mars
- EPCI (exemples de délibérations à fournir)
- CD24

COFIL de suivi annuel pour : faire le bilan de l'avancement la feuille de route et modifier son contenu/ajouter des projets

Etude de mobilité: clôture de la phase 2 à caler (ciblage des projets)

Action	Court terme	Moyen terme	Long terme
1 – Etude mobilité locale			
2 – PAMS			
3 – Améliorer les lignes estivales de car			
4 – Faciliter l'intermodalité vélo+TER/cars			
5 – Boucle multimodale de Beynac			
6 – Sécuriser la halte de St-Cyrien			
7 – Stratégie covoiturage			
8 – Faciliter la communication			



Annexe à la délibération n° 24.CP.II. du 19 février 2024.

**CONVENTION**  
**POUR LA REOUVERTURE DE LA HALTE FERROVIAIRE DE FAYRAC A CASTELNAUD**  
**ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA BOUCLE MULTIMODALE**  
**ENTRE**  
**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE - REGION NOUVELLE-AQUITAINE**  
**COMMUNES de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE,**  
**et BEYNAC-ET-CAZENAC –**  
**COMMUNAUTES de COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR et DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD**

**ENTRE**

**Le Département de la Dordogne** sis 2, rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex, (SIRET n° 222 400 012 00019), représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germinal PEIRO, dûment habilité à signer et exécuter en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° 24.CP.II. du 19 février 2024,

Ci-après dénommé « Le Département »

**D'une part,**

**ET**

**La Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE**, représentée par le Maire, M. Daniel DEJEAN, dûment habilité à signer en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°                    du                    ,

Ci-après dénommée « La Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE »

**D'autre part,**

**La Commune de BEYNAC-ET-CAZENAC**, représentée par le Maire, M. Serge PARRE, dûment habilité à signer en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°                    du                    ,

Ci-après dénommée « La Commune de BEYNAC-ET-CAZENAC »

**D'autre part,**

**ET**

**La Communauté de Communes de SARLAT - PERIGORD NOIR**, représentée par son Président, M. Jean Jacques de PERETTI, autorisé à la signature de la présente convention en vertu de la décision de son Conseil communautaire en date du..... dont le siège se situe.....,

Ci-après dénommée " La Communauté de Communes SARLAT - PERIGORD NOIR ",

**D'autre part,**

**ET**

**La Communauté de Communes de DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD**, représentée par son Président, M. Jean-Claude CASSAGNOLE, autorisé à la signature de la présente convention en vertu de la décision de son Conseil communautaire en date du..... dont le siège se situe .....,

Ci-après dénommé " La Communauté de Communes DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD ",

**D'autre part,**



ET

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, dont le siège est situé 14, Rue François de Sourdis - 33000 BORDEAUX, représentée par son Président, M. Alain ROUSSET, autorisé à la signature de la présente convention en vertu de la délibération n° de la Séance plénière du lundi 11 mars 2024,

Ci-après dénommée " La Région ",  
**D'autre part**,

ET

**SNCF Gares&Connexions**, Société Anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est PARIS (75013), au 16, avenue d'Ivry, représentée par Florent KUNC, Directeur Régional de la Direction des Gares de Nouvelle-Aquitaine,

Ci-après dénommée "SNCF Gares & Connexions",  
**D'autre part**,

## PREAMBULE

L'offre de mobilités est un enjeu important partagé par les Collectivités locales. Ainsi, dans un secteur très touristique, le développement de l'intermodalité, l'aménagement de voies douces partagées, sont en plein essor.

En termes de gouvernance, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), prévoit la couverture du territoire national par des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) afin d'apporter des solutions de mobilité durable pour tous, y compris dans les territoires peu denses (ruraux, périurbains, de montagne, etc.).

Afin de garantir en tous points du territoire national l'existence d'un acteur public compétent en matière d'organisation de la mobilité au niveau local, la LOM a prévu de compléter le rôle d'AOM régionale par deux types d'AOM supplémentaires pour couvrir les territoires ne disposant pas d'offres locales :

- La Communauté de Communes ou une structure supra-communautaire à laquelle elle aura choisi de transférer sa compétence d'organisation de la mobilité, par exemple un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ou un Syndicat mixte ;
- La Région, par substitution, lorsque la Communauté de Communes fait le choix de ne pas se saisir de cette compétence.

La zone dite « du Triangle d'or » est la pierre angulaire du tourisme en Dordogne à l'attractivité croissante.

Les nombreux attraits de cette zone, combinés aux efforts conjoints de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Dordogne pour en assurer la promotion tant au niveau national qu'international, ont, ces dernières années, positivement impacté les chiffres de fréquentation qui ont connu une très forte croissance. En témoignent les fréquentations record enregistrées par les sites majeurs de ce Triangle d'or que sont les Châteaux de CASTELNAUD, des MILANDES et de BEYNAC ou encore les Jardins de MARQUEYSSAC situés sur la Commune de VÉZAC, représentant à eux seuls plus de 800.000 visiteurs payants en 2022.

Si cette fréquentation contribue de manière évidente au développement économique de la zone, elle met en lumière les limites d'un territoire peu adapté à ces niveaux de fréquentation. Ainsi, la majorité des visiteurs ou excursionnistes arrivant sur zone par la route, la sécurité des usagers de la route est dégradée et il n'est pas rare de constater des bouchons, des pollutions et in fine une dégradation environnementale.

Il est donc nécessaire de mener une transition active vers une intermodalité organisée autour de la ligne ferroviaire BORDEAUX-BERGERAC-SARLAT, en la connectant avec des transports collectifs et des mobilités douces.

Le Département de la Dordogne multiplie les actions dans ce domaine depuis de nombreuses années. C'est ainsi que le Département a participé avec l'ensemble des Collectivités territoriales, la Région, l'Etat et SNCF Réseau à la modernisation de la ligne sur les sections LIBOURNE - LE BUISSON - SIORAC et entre LIBOURNE et BERGERAC en 2019.

Conscient des enjeux relatifs à l'Excellence environnementale et attentif aux nouvelles tendances qui émergent dans notre société quant au rapport des usagers à l'automobile (urbains non motorisés, importance de l'intermodalité), le Département a lancé l'opération « La Dordogne sans pétrole » qui met en avant les vertus de l'intermodalité au départ de gares. Ce concept qui a rapidement essaimé, a été renforcé par l'intégration des réseaux de transports régionaux (cars et TER) ainsi qu'une convention unique en France signée avec la SNCF sur l'intermodalité au départ des gares en Vallée de l'Isle.

Cette initiative repose principalement sur les efforts conjugués de la Région, du Département et des Collectivités locales de proposer aux touristes et aux locaux des lignes estivales de cars régionaux dans les Vallées du Périgord Noir et des infrastructures de déplacements doux (pédestre, cycliste et nautique) cohérentes, qualitatives et efficaces.

**Le Département a pour projet** la création d'une Boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or LES MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC – BEYNAC, pour de nouvelles mobilités sécurisées, projet dans lequel la halte de FAYRAC sera le « hub » du développement touristique durable du Triangle d'or.

Par délibération du 3 février 2023, le Conseil départemental de la Dordogne a pris en considération et a approuvé les principes de ce nouveau projet d'aménagement qui se décompose en trois volets, **complémentaires et indissociables** :

- l'aménagement d'infrastructures permettant de sécuriser la circulation et les accès aux sites (notamment le Château des MILANDES et le Parc Joséphine Baker en rive gauche actuellement enclavée), de déporter les circulations de transit et d'assurer la continuité de la Voie verte V91 ;
- la création d'une Boucle multimodale apportant de nouvelles conditions de déplacement dans la Vallée et entre les deux rives de la Dordogne, sécurisées et efficaces, répondant aux attentes des populations locales et aux besoins de desserte des sites touristiques du Triangle d'Or. Elle permet de réduire le trafic automobile au sein du Triangle d'or en donnant accès à l'ensemble des sites à pied, à vélo, en navette électrique ou ligne estivale de cars régionaux à partir d'un réseau de lieux de stationnement et de la halte ferroviaire de FAYRAC réouverte et aménagée en halte nature et environnement. Cette Boucle permet de renforcer et valoriser les différents circuits déjà existants ou en cours d'aménagement qui participent à la dynamique touristique et culturelle du Périgord Noir ;
- la mise en place d'un plan de circulation évitant au trafic de transit représentant 65 à 76 % du trafic total de passer sous les falaises classées en zone rouge et interdisant le croisement de véhicules de grands gabarits dans le bourg de BEYNAC.

**Dans un 1<sup>er</sup> temps, par délibérations respectives du 6 septembre 2022 et du 30 janvier 2023**, le Conseil municipal de BEYNAC-ET-CAZENAC ainsi que celui de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE ont approuvé les caractéristiques du plan de circulation lié au projet pour le mettre en œuvre dès lors que le nouveau projet global de circulation par le Département sera autorisé par les autorités compétentes.

Puis, le Département a présenté son nouveau projet lors de la Session budgétaire du 3 février 2023. Celui-ci concerne le territoire des quatre Communes de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE – VÉZAC – SAINT-VINCENT- DE-COSSE – BEYNAC-ET-CAZENAC et répond aux enjeux suivants :

- organiser les flux de circulation de la Vallée de la Dordogne au cœur du Triangle d'or du Périgord Noir en assurant l'évitement des zones dangereuses,
- sécuriser et faciliter la desserte des sites remarquables du secteur,
- apaiser l'accès aux sites, en développant des modes doux et en sécurisant la circulation de leurs usagers.

**Par délibération du 22 mai 2023**, la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Dordogne a approuvé la déclaration d'intention pour ce projet, ouvrant un droit d'initiative prévu par les dispositions de l'article L.121-19 du Code de l'Environnement.

Ce projet portant des objectifs de développement d'infrastructures multimodales au service de la mobilité durable et constituant un enjeu de modernisation des territoires, les Communautés de Communes de DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD et de SARLAT - PERIGORD NOIR ont sollicité M. le Préfet aux fins d'organisation d'une concertation préalable pour ce projet.

Par arrêté préfectoral du 21 juillet 2023, le Préfet de la Dordogne a décidé d'organiser une concertation pour ce projet sur le territoire départemental d'une durée de 6 semaines. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné lors de la Séance plénière du 26 juillet 2023 deux garants qui ont accompagné cette concertation.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la **Communauté de Communes SARLAT - PERIGORD NOIR** dont sont membres VÉZAC – SAINT-VINCENT-DE-COSSE – BEYNAC-ET-CAZENAC, a reçu délégation de compétence Mobilité et est compétente sur le périmètre du projet.

**Les Communautés de Communes SARLAT - PÉRIGORD NOIR et DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD** ont délibéré en faveur du projet respectivement en dates des 2 octobre 2023 et 25 octobre 2023.

**La Communauté de Communes DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD**, quant à elle, n'ayant pas choisi de prendre la compétence Mobilité ou n'ayant pas statué, la Région Nouvelle-Aquitaine est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité par substitution sur son territoire.

**Les deux Communes de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE et de BEYNAC-ET-CAZENAC** concernées par l'aménagement du Volet multimodal du projet départemental sur leur territoire sont favorables au projet et veulent le promouvoir.

**La Région** mène de nombreuses démarches pour accompagner les nouvelles mobilités, en veillant également à la bonne complémentarité des différents modes de transport. Elle a fait savoir que le projet départemental apparaît conforme à sa feuille de route Neo Terra, qui a pour but de développer les mobilités propres, notamment en favorisant un report modal vers le train, et en encourageant les modes actifs. Elle se mobilise à l'appui des autres acteurs locaux pour engager le processus de réouverture de la halte de FAYRAC.



**SNCF Gares&Connexions**, lors de la présentation du projet in situ le 12 octobre 2023, a indiqué pouvoir et vouloir accompagner le Département dans le cadre de la réalisation de son projet de Boucle multimodale par la réouverture d'une halte ferroviaire au niveau de l'ancienne gare de FAYRAC et de la création du Pôle d'échange multimodal au niveau de la halte.

Enfin, par délibération du 8 janvier 2024, l'Assemblée départementale a notamment pris acte du Bilan de la concertation qui s'est déroulée sur la période du 28 septembre au 9 novembre 2023 inclus, établi par les garants de la concertation, désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ; a décidé la poursuite du projet de Boucle multimodale en apportant des réponses aux recommandations des garants et en adoptant des mesures complémentaires jugées nécessaires dans le cadre de ce projet, pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation et des recommandations des garants de la CNDP tels que :

- la mise en place d'un sens unique de circulation routière d'Est en Ouest et d'une voie dédiée aux mobilités douces dans BEYNAC en juillet/août sur l'actuelle RD703,
- l'aménagement de la halte ferroviaire de FAYRAC et la mise en place d'arrêts systématiques du train sur la période estivale entre juillet/août, en lien avec le fonctionnement de la navette électrique, et pouvant s'étendre d'avril à octobre à l'initiative de la Région. Le reste de l'année des arrêts à la demande pourront être envisagés le matin et le soir, en fonction des études de faisabilité restant à réaliser,
- l'adaptation des circuits de navettes électriques avec l'ajout d'un arrêt à MONRECOUR et d'un circuit spécifique matin midi et soir pour la desserte de LA ROQUE-GAGEAC et de DOMME,
- l'apport de précisions sur les itinéraires cyclables et piétons de desserte des quatre châteaux depuis la halte de FAYRAC et la V91.

C'est dans ce contexte que des échanges sont intervenus entre les Parties, cet aménagement contribuant à améliorer l'attractivité du secteur et à sécuriser les déplacements des touristes, des locaux et à développer toutes les mobilités, en particulier les mobilités douces. Les Communautés de Communes, les Communes de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, et de BEYNAC-ET-CAZENAC, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Gares&Connexions et le Département ont décidé de créer un partenariat afin d'accompagner le Volet « modes doux » du projet départemental.

**Aussi, dans un 1<sup>er</sup> temps et afin de sceller ce partenariat, les Parties ont convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente Convention a pour objectif d'acter l'engagement des Parties à participer à la mise en œuvre et au fonctionnement des aménagements relatifs au développement des mobilités alternatives à l'autosolisme dont les modes doux, dans le cadre du projet de création d'une Boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or LES MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC – BEYNAC, pour de nouvelles mobilités sécurisées dont la Maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département sous réserve de l'obtention par le Département de toutes les autorisations idoines.

Les modalités techniques, administratives et financières de chaque Partie seront précisées dans des conventions ultérieures.

## ARTICLE 2 : LE PARTI D'AMENAGEMENT

### ARTICLE 2.1 : LES INFRASTRUCTURES

Les Parties prennent acte que le projet se développe entre Monrecour (sur la Commune de SAINT-VINCENT-DE-COSSE) et la Grange des Vergnes (sur la Commune de VÉZAC) et se compose des aménagements suivants :

- la halte ferroviaire (quai et bâtiment) et son parking multimodal,
- les infrastructures liées au déploiement des modes doux ,
- une voie indépendante dédiée aux modes doux et permettant d'assurer la continuité des itinéraires cyclables inscrits au Schéma national (V91),
- une nouvelle voie routière,
- deux franchissements de la Dordogne entre ses deux rives, et un franchissement de la ligne ferroviaire LIBOURNE/SARLAT,
- le déploiement d'infrastructures liées au développement des modes doux (Cf. ci-après).

### ARTICLE 2.2 : LES AMENAGEMENTS ENVISAGES

Les aménagements favorisant le report modal vers les modes doux, pour rendre accessible l'ensemble du site, et particulièrement les Châteaux des Milandes, de Castelnaud, de Marqueyssac et de Beynac consisteront notamment en :

- l'aménagement des connexions aux itinéraires doux existantes ou en projet (GR, chemin d'Amador, chemin d'Harrison Barker, chemins de terre et d'eau, en lien avec l'application numérique éco-touristique DORIE ...),
- la création à FAYRAC d'un Pôle multimodal combinant la réouverture de l'ancienne gare ferroviaire avec la mise en place d'arrêts systématiques du train sur la période estivale entre juillet/août, en lien avec le fonctionnement de la navette électrique, et pouvant s'étendre d'avril à octobre à l'initiative de la Région. Le reste de l'année, des arrêts à la demande pourront être envisagés le matin et le soir, en fonction des études de faisabilité restant à réaliser,
- l'aménagement d'une halte nature et randonnée,
- la mise en place de deux circuits de navettes électriques pour desservir les sites pendant la période estivale (juillet et août) ou, le cas échéant, s'appuyer sur la ligne estivale de cars régionaux qui dessert déjà les principaux sites,
- l'intégration et la connexion des aménagements déjà réalisés pour la traversée douce du bourg de BEYNAC aux infrastructures nouvelles,
- le développement de stratégies locales tel que le plan « Dordogne sans pétrole » et les circuits aquatiques,
- le slow tourisme ...

## ARTICLE 3 : RÔLE DES ACTEURS et MAÎTRISES D'OUVRAGE

### 3.1 DEPARTEMENT

Le **Département** est Maître d'ouvrage de l'opération de création d'une Boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or LES MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC – BEYNAC, pour de nouvelles mobilités sécurisées. Il se charge des conditions techniques, administratives et financières de sa réalisation.

Le Département assure l'acquisition de deux navettes électriques qui seront équipées d'une plateforme PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

### 3.2 SNCF GARES&CONNEXIONS ET REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**SNCF Gares&Connexions** et la Région Nouvelle-Aquitaine s'assurent des conditions de réouverture de l'ancienne gare de FAYRAC et de mise en œuvre d'une halte ferroviaire.

La Maîtrise d'Ouvrage de création de la halte (quais, information voyageurs, services sur les quais abris, poubelles, bancs, ...) et de l'aménagement de l'intérieur du rez-de-chaussée des bâtiments de l'ancienne gare est assurée par SNCF Gares&Connexions.

La Maîtrise d'Ouvrage du parking multimodal (ou Pôle d'échange multimodal, ouvert sur appellation) est assurée par le Département.

Le programme fonctionnel du projet de création de halte et de PEM (Pôle d'Échange Multimodal) fera l'objet d'une co-construction entre l'ensemble des acteurs, préalable indispensable au lancement des études par le MOA (Maître d'Ouvrage). La convention de financement associée, qui sera fonction du programme défini, pourra faire l'objet d'une présentation dans les instances des Collectivités. Les études préalables à la réouverture et aux conditions d'aménagement de la halte seront engagées par les Parties dès validation formelle du programme et du financement des études.

La **Région Nouvelle-Aquitaine** examinera l'éligibilité du projet départemental à des subventions sur le Volet modes partagés et doux, au titre du Règlement d'intervention régional sur l'aménagement et l'équipement des points d'arrêts de transports collectifs régionaux, ainsi que des aides consacrées à l'itinérance cyclable dans le cadre du Schéma Régional des Veloroutes et Voies Vertes.

### 3.3 COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Les deux **Communautés de Communes** et les deux **Communes** de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE et de BEYNAC-ET-CAZENAC, désignés ci-après le Bloc communal, conviennent de s'appuyer sur la Région et sa ligne estivale déjà existante pour améliorer le développement de la mobilité partagée en lien avec le projet départemental.

#### 3.3.1 Les navettes électriques

Le Bloc communal s'engage à mettre en service et à assurer le fonctionnement des deux navettes (fournies par le Département) sur la période juillet et août, selon une rotation horaire sur la plage 8h-18h avec des horaires cohérents avec l'arrêt des trains.

Il prend acte que le circuit navette retenu est une boucle desservant les quatre Châteaux de Castelnaud-la-Chapelle, Marqueyssac, Beynac et des Milandes grâce à deux navettes électriques qui comprend onze arrêts prévus au niveau des places et parkings existants ou à aménager :

- Halte de FAYRAC - Halte Nature et Randonnée,
- Parking de Tournepique à CASTELNAUD,
- Parking de La Crouzette,
- Arrêt château et jardins de MARQUEYSSAC,
- Parking du Capeyrou à l'Est de BEYNAC,
- Parking du Château de BEYNAC,
- Arrêt entre les parkings Le Crouzet et Les Escassols,
- Parking de La Balme à l'Ouest de BEYNAC,



- Arrêt carrefour de Monrecour,
- Arrêt Parc Joséphine Baker,
- Parking du Château des MILANDES,
- Retour à la Halte de FAYRAC – Halte Nature et Randonnée.

Cette offre, suite à la concertation, est complétée par la mise en place d'un circuit élargi (matin, midi et soir) avec 2 arrêts supplémentaires à LA ROQUE-GAGEAC et à DOMME.

Le Bloc communal pourra, pour financer le fonctionnement des navettes, avoir recours à la mise en place d'une tarification de l'offre de transport.

### 3.3.2 Les itinéraires cyclables et piétons de desserte des quatre châteaux

La Communauté de Communes SABLAT - PERIGORD NOIR assure la Maîtrise d'Ouvrage des aménagements cyclables et piétons en connexion avec le projet départemental sur son territoire et tels que présentés sur le plan joint en annexe, à savoir :

- la continuité de la V91 au-delà des limites du projet départemental ;
- les itinéraires cyclables et piétons selon les principes suivants pour desservir les quatre châteaux :
  - o - accès à BEYNAC : par le chemin des pêcheurs existant en rive droite de la Dordogne,
  - o - accès à CASTELNAUD : par le chemin des pêcheurs existant en rive droite de la Dordogne (tronçon de la V91) qui se raccorde à la voie du Céou,
  - o - accès à MARQUEYSSAC : par le chemin d'exploitation à VÉZAC et la Voie communale jusqu'au château.

La Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE accepte la mise en place d'un sens unique de circulation voitures et vélos sur la Voie communale depuis le Parc Joséphine Baker et d'une zone 30 dans le bourg pour la desserte sécurisée du Château des Milandes, sur le principe présenté sur le plan joint en annexe de la convention.

La Commune de BEYNAC-ET-CAZENAC accepte l'interdiction de la traversée de BEYNAC aux véhicules supérieurs à 3,5 t (hors desserte locale et secours) et la mise en place d'un sens de circulation unique pour les véhicules à gros gabarit pour éviter les situations de blocage dans le bourg.

Durant les mois de juillet et août, le sens unique de circulation routière d'Est en Ouest sera élargi à tous les véhicules et une voie de l'actuelle RD703 sera ainsi libérée et dédiée aux mobilités douces. Cette dernière disposition fera l'objet d'une expérimentation préalable, préconisée par les garants dans le cadre de la concertation, avant mise en œuvre définitive.

Tous les autres itinéraires et aménagements en connexion avec le projet sont portés par les Collectivités compétentes en matière de mobilités.

## **ARTICLE 4 : COMMUNICATION ASSOCIEE**

Dans toute communication, les Parties conviennent de faire référence au partenariat global qui les unit pour cette opération.



Chaque Partie s'engage à faire mention de la participation des autres Parties sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la Charte graphique de chacune d'entre elles.

Chaque Partie s'engage également à informer et inviter les autres Parties de toute initiative médiatique ayant trait au projet (visite, inauguration...).

#### **ARTICLE 5 : DATE D'EFFET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente Convention prendra effet à compter de sa signature par les Parties et prendra fin à l'issue de la réalisation des aménagements prévus dans le cadre de la présente Convention et de la signature des Conventions relatives à l'exploitation et au fonctionnement des infrastructures et équipements concernés.

#### **ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification éventuelle d'une ou plusieurs des clauses de la présente Convention, décidée d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet de la passation d'un avenant signé par les Parties.

#### **ARTICLE 7 : RÉSILIATION**

Si le Département n'obtient pas les autorisations nécessaires à la réalisation des infrastructures et aménagements, les présentes deviendront sans objet, sans indemnité compensatoire de la part du Département au bénéfice des autres Parties.

#### **ARTICLE 8 : RÈGLEMENT DE LITIGES**

En cas de litige pour l'application de la présente Convention, si un accord ne pouvait intervenir entre les Parties signataires, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Les accords fixant les modalités financières feront l'objet de conventions ultérieures entre les Parties concernées.

La présente Convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de Signataires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



Pour la Commune de BEYNAC-ET-CAZENAC,  
le Maire,

Pour la Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE,  
le Maire,

Serge PARRE

Daniel DEJEAN

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,  
le Président,

Pour la Communauté de Communes  
SARLAT - PERIGORD NOIR,  
le Président,

Alain ROUSSET

Jean-Jacques de PERETTI

Pour le Département de la Dordogne,  
le Président du Conseil départemental,

Pour la Communauté de Communes  
DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD,  
le Président,

Germinal PEIRO

Jean-Claude CASSAGNOLE

Pour SNCF Gares&Connexions,  
le Directeur Régional,

Florent KUNC

Projet

ANNEXE

1. PLAN du projet



LES MILANDES  
CASTELNAUD  
MARQUEYSSAC  
BEYNAAC

CREATION D'UNE BOUCLE MULTIMODALE D'ACCES AUX DEUX RIVES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE,  
AU CŒUR DU TRIANGLE D'OR, POUR DE NOUVELLES MOBILITES SECURISEES



RIVE DROITE

RIVE GAUCHE

### Légende

- Vélos MOA Bloc Communal
- Piétons MOA Bloc Communal
- Vélos MOA CD24
- Piétons MOA CD24
- Sens unique de circulation routière - voie dédiée piétons vélos sur RD 703 (période Juillet / Août)
- Chaudidou
- Voie dédiée piétons vélos + sens unique de circulation routière
- Parcours 1 navette électrique boucle des 4 châteaux
- Parcours 2 navette électrique boucle + desserte La Roque-Gageac et Domme
- Continuité VGI
- Ouvrages d'art créés par le projet et permettant le franchissement de la Dordogne (Pech et Fayrac)
- Point d'arrêt navette électrique

\* MOA = Maîtrise d'ouvrage

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	1
Exprimés	32
Pour	32
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délibération N°2024-006

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA  
REOUVERTURE DE LA GARE FERROVIAIRE DE  
FAYRAC A CASTELNAUD LA CHAPELLE ET LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA BOUCLE MULTIMODALE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que l'offre de mobilités est un enjeu important partagé par les collectivités territoriales. Ainsi, dans un secteur très touristique, le développement de l'intermodalité, l'aménagement de voies douces partagées, sont en plein essor.

La zone dite « du Triangle d'or » est la pierre angulaire du tourisme en Dordogne à l'attractivité croissante.

Les nombreux attraits de cette zone, combinés aux efforts conjoints de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Dordogne pour en assurer la promotion tant au niveau national qu'international ont, ces dernières années, positivement impacté les chiffres de fréquentation qui ont connu une très forte croissance. En témoignent les fréquentations record enregistrées par les sites majeurs de ce Triangle d'or que sont les châteaux de Castelnaud la Chapelle, des Milandes et de Beynac ou encore les jardins de Marqueyssac situés sur la commune de Vézac, représentant à eux seuls plus de 800 000 visiteurs payants en 2022.

Si cette fréquentation contribue de manière évidente au développement économique de la zone, elle met en lumière les limites d'un territoire peu adapté à ces niveaux de fréquentation. Ainsi, la majorité des visiteurs ou excursionnistes arrivant sur zone par la route, la sécurité des usagers de la route est dégradée et il n'est pas rare de constater des bouchons, pollutions et in fine une dégradation environnementale.

Il est donc nécessaire de mener une transition active vers une intermodalité organisée autour de la ligne ferroviaire Bordeaux Bergerac Sarlat, en la connectant avec des transports collectifs et des mobilités douces et en renforçant la ligne ferroviaire pour répondre aux besoins qui sont liés à une telle fréquentation.

Le Département de la Dordogne multiplie les actions dans ce domaine depuis de nombreuses années.

C'est ainsi que le Département a pour projet la création d'une boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or les Milandes – Castelnaud la Chapelle - Marçayssac – Beynac, pour de nouvelles mobilités sécurisées, projet dans lequel la halte ferroviaire de Fayrac sera le « hub » du développement touristique durable du Triangle d'or.

C'est dans ce contexte que le Département entend mener un projet de boucle multimodale qui répond aux enjeux suivants :

- organiser les flux de circulation de la Vallée de la Dordogne au cœur du Triangle d'or du Périgord Noir en assurant l'évitement des zones dangereuses,
- sécuriser et faciliter la desserte des sites remarquables du secteur,
- apaiser l'accès aux sites, en développant des modes doux et en sécurisant la circulation de leurs usagers.

Il concerne le territoire des quatre communes de Castelnaud la Chapelle – Vézac – Saint Vincent de Cosse – Beynac et Cazenac.

Ce projet portant des objectifs de développement d'infrastructures multimodales au service de la mobilité durable et constituant un enjeu de modernisation des territoires, il concerne également les Communautés de Communes de Domme – Villefranche du Périgord et de Sarlat-Périgord Noir.

Cet aménagement contribuant à améliorer l'attractivité du secteur et à sécuriser les déplacements des touristes, des locaux et à développer toutes les mobilités, en particulier les mobilités douces, les Communautés de Communes, les Communes de Saint Vincent de Cosse, de Castelnaud la Chapelle, de Vézac, de Beynac et Cazenac, la Région Nouvelle Aquitaine, SNCF Gares & Connexions et le Département ont décidé de créer un partenariat afin d'accompagner le volet « modes doux » du projet départemental.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté de Communes Sarlat – Périgord Noir dont sont membres Vézac – Saint Vincent de Cosse – Beynac et Cazenac, a reçu délégation de compétence mobilité et est compétente sur le périmètre du projet.

La Communauté de Communes Domme – Villefranche du Périgord, quant à elle, n'ayant pas choisi de prendre la compétence mobilité ou l'ayant pas statué, la Région Nouvelle-Aquitaine est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité par substitution sur son territoire.

Les Communautés de Communes de Sarlat – Périgord Noir et de Domme – Villefranche du Périgord ont délibéré en faveur du projet respectivement en dates des 02 et 25 octobre 2023.

Les quatre Communes de Saint Vincent de Cosse, de Castelnaud la Chapelle, de Vézac et de Beynac et Cazenac directement concernées par le projet départemental sur leur territoire sont favorables au projet et veulent le promouvoir.

C'est ainsi que par délibérations respectives du 06 septembre 2022 et du 30 janvier 2023, le Conseil municipal de Beynac et Cazenac ainsi que celui de Castelnaud la Chapelle ont approuvé les caractéristiques du plan de circulation lié au projet pour le mettre en œuvre dès lors que le nouveau projet global de circulation par le Département sera autorisé par les autorités compétentes.

La Région mène de nombreuses démarches pour accompagner les nouvelles mobilités, en veillant également à la bonne complémentarité des différents modes de transports. Elle a fait savoir que le projet départemental apparaît conforme à sa feuille de route Neo Terra, qui a pour but de développer les mobilités propres, notamment en favorisant un report modal vers le train, et en encourageant les modes actifs. Elle se mobilise à l'appui des autres acteurs locaux pour engager le processus de réouverture de la halte de Fayrac.

SNCF Gares & Connexions, lors de la présentation du projet in situ le 12 octobre 2023, a indiqué pouvoir et vouloir accompagner le Département dans le cadre de la réalisation de son projet de Boucle multimodale par la réouverture d'une halte ferroviaire au niveau de l'ancienne gare de Fayrac et de la création du pôle d'échange multimodal au niveau de la halte.

S'agissant des engagements au bloc communal, les deux Communautés de communes et les quatre communes de Saint Vincent de Cossu, de Castelnaud la Chapelle, de Vézac et de Beynac et Cazenac, désignées ci-après le bloc communal, conviennent de s'appuyer sur la Région et sa ligne estivale déjà existante pour améliorer le développement de la mobilité partagée en lien avec le projet départemental.

Le bloc communal s'engage à mettre en service et à assurer le fonctionnement des deux navettes (fournies par le Département) sur la période juillet et août, selon une rotation horaire sur la plage 08h-18h avec des horaires cohérents avec l'arrêt des trains. Il pourra, pour financer le fonctionnement des navettes, avoir recours à une tarification.

La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements cyclables et piétons en connexion avec le projet départemental sur son territoire :

- la continuité de la V91 au-delà des limites du projet départemental ;
- les itinéraires cyclables et piétons selon les principes suivants pour desservir les quatre châteaux :
  - accès à Beynac et Cazenac : par le chemin des pêcheurs existant en rive droite de la Dordogne,
  - accès à Castelnaud la Chapelle: par le chemin des pêcheurs existant en rive droite de la Dordogne (tronçon de la V91) qui se raccorde à la voie du Côm.
  - accès à Marqueyssac : par le chemin d'exploitation à Vézac et la voie communale jusqu'au château.

La commune de Castelnaud la Chapelle assure la mise en place d'un sens unique de circulation voitures et vélos sur la voie communale depuis le Parc Joséphine Baker et d'une zone 30 dans le bourg pour la desserte sécurisée du château des Milandes, sur le principe présenté sur le plan joint en annexe de la convention.

La commune de Beynac et Cazenac accepte l'interdiction de la traversée de Beynac aux véhicules supérieurs à 3,5 tonnes (hors desserte locale et secours) et la mise en place d'un sens de circulation unique pour les véhicules à gros gabarit pour éviter les situations de blocage dans le bourg. Durant les mois de juillet et août, le sens unique de circulation routière d'Est en Ouest sera élargi à tous les véhicules et une voie de l'actuelle RD703 sera ainsi libérée et dédiée aux mobilités douces.

Les modalités techniques, administratives et financières de contribution de chaque Partie seront précisées dans des conventions ultérieures.

Il est donc proposé de délibérer en faveur du projet de convention ci-annexé qui a pour objectif d'acter l'engagement des Parties à participer à la mise en œuvre et au fonctionnement des aménagements relatifs au développement des mobilités alternatives à l'automobile dont les modes doux dans le cadre du projet de création d'une boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or Les Milandes – Castelnaud la Chapelle – Marqueyssac – Beynac et Cazenac, pour de nouvelles mobilités sécurisées dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département sous réserve de l'obtention par le Département de toutes les autorisations locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

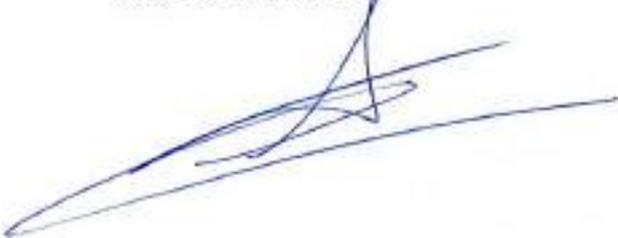
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré 32 voix Pour et 1 Abstention.

- **APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée portant sur la réouverture de la halte ferroviaire de Fayrac à Castelnaud et la mise en œuvre de la boucle multimodale, et à intervenir entre le Département de la Dordogne – la Région Nouvelle Aquitaine, les Communes de Saint Vincent de Cosse, Castelnaud la Chapelle, Vézac et Beynac et Cazenac – les Communautés de communes du Périgord noir et Domme – Villefranche du Périgord,
- **ACCEPTE** de mettre en œuvre les aménagements prévus par la convention du ressort de sa compétence et sur son territoire et d'en assurer le financement,
- **AUTORISE M.** le Président du Conseil communautaire à signer et exécuter cette convention, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti





Annexe à la délibération n° 24.CP.II. du 19 février 2024.

**CONVENTION  
POUR LA REOUVERTURE DE LA HALTE FERROVIAIRE DE FAYRAC A CASTELNAUD  
ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA BOUCLE MULTIMODALE**

**ENTRE**

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE - REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**COMMUNES de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE,**

**et BEYNAC-ET-CAZENAC –**

**COMMUNAUTES de COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR et DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD**

**ENTRE**

**Le Département de la Dordogne** sis 2, rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex, (SIRET n° 222 400 012 00019), représenté par le Président du Conseil départemental, M. Germinal PEIRO, dûment habilité à signer et exécuter en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° 24.CP.II. du 19 février 2024,

Ci-après dénommé « Le Département »

**D'une part,**

**ET**

**La Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE**, représentée par le Maire, M. Daniel DEJEAN, dûment habilité à signer en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

Ci-après dénommée « La Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE »

**D'autre part,**

**La Commune de BEYNAC-ET-CAZENAC**, représentée par le Maire, M. Serge PARRE, dûment habilité à signer en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

Ci-après dénommée « La Commune de BEYNAC-ET-CAZENAC »

**D'autre part,**

**ET**

**La Communauté de Communes de SARLAT - PERIGORD NOIR**, représentée par son Président, M. Jean Jacques de PERETTI, autorisé à la signature de la présente convention en vertu de la décision de son Conseil communautaire en date du..... dont le siège se situe.....,

Ci-après dénommée " La Communauté de Communes SARLAT - PERIGORD NOIR ",

**D'autre part,**

**ET**

**La Communauté de Communes de DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD**, représentée par son Président, M. Jean-Claude CASSAGNOLE, autorisé à la signature de la présente convention en vertu de la décision de son Conseil communautaire en date du..... dont le siège se situe .....,

Ci-après dénommé " La Communauté de Communes DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD ",

**D'autre part,**



ET

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, dont le siège est situé 14, Rue François de Sourdis - 33000 BORDEAUX, représentée par son Président, M. Alain ROUSSET, autorisé à la signature de la présente convention en vertu de la délibération n° de la Séance plénière du lundi 11 mars 2024,

Ci-après dénommée " La Région ",  
**D'autre part**,

ET

**SNCF Gares&Connexions**, Société Anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est PARIS (75013), au 16, avenue d'Ivry, représentée par Florent KUNC, Directeur Régional de la Direction des Gares de Nouvelle-Aquitaine,

Ci-après dénommée "SNCF Gares & Connexions",  
**D'autre part**,

## PREAMBULE

L'offre de mobilités est un enjeu important partagé par les Collectivités locales. Ainsi, dans un secteur très touristique, le développement de l'intermodalité, l'aménagement de voies douces partagées, sont en plein essor.

En termes de gouvernance, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), prévoit la couverture du territoire national par des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) afin d'apporter des solutions de mobilité durable pour tous, y compris dans les territoires peu denses (ruraux, périurbains, de montagne, etc.).

Afin de garantir en tous points du territoire national l'existence d'un acteur public compétent en matière d'organisation de la mobilité au niveau local, la LOM a prévu de compléter le rôle d'AOM régionale par deux types d'AOM supplémentaires pour couvrir les territoires ne disposant pas d'offres locales :

- La Communauté de Communes ou une structure supra-communautaire à laquelle elle aura choisi de transférer sa compétence d'organisation de la mobilité, par exemple un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ou un Syndicat mixte ;
- La Région, par substitution, lorsque la Communauté de Communes fait le choix de ne pas se saisir de cette compétence.

La zone dite « du Triangle d'or » est la pierre angulaire du tourisme en Dordogne à l'attractivité croissante.

Les nombreux attraits de cette zone, combinés aux efforts conjoints de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Dordogne pour en assurer la promotion tant au niveau national qu'international, ont, ces dernières années, positivement impacté les chiffres de fréquentation qui ont connu une très forte croissance. En témoignent les fréquentations record enregistrées par les sites majeurs de ce Triangle d'or que sont les Châteaux de CASTELNAUD, des MILANDES et de BEYNAC ou encore les Jardins de MARQUEYSSAC situés sur la Commune de VÉZAC, représentant à eux seuls plus de 800.000 visiteurs payants en 2022.

Si cette fréquentation contribue de manière évidente au développement économique de la zone, elle met en lumière les limites d'un territoire peu adapté à ces niveaux de fréquentation. Ainsi, la majorité des visiteurs ou excursionnistes arrivant sur zone par la route, la sécurité des usagers de la route est dégradée et il n'est pas rare de constater des bouchons, des pollutions et in fine une dégradation environnementale.

Il est donc nécessaire de mener une transition active vers une intermodalité organisée autour de la ligne ferroviaire BORDEAUX-BERGERAC-SARLAT, en la connectant avec des transports collectifs et des mobilités douces.

Le Département de la Dordogne multiplie les actions dans ce domaine depuis de nombreuses années. C'est ainsi que le Département a participé avec l'ensemble des Collectivités territoriales, la Région, l'Etat et SNCF Réseau à la modernisation de la ligne sur les sections LIBOURNE - LE BUISSON - SIORAC et entre LIBOURNE et BERGERAC en 2019.

Conscient des enjeux relatifs à l'Excellence environnementale et attentif aux nouvelles tendances qui émergent dans notre société quant au rapport des usagers à l'automobile (urbains non motorisés, importance de l'intermodalité), le Département a lancé l'opération « La Dordogne sans pétrole » qui met en avant les vertus de l'intermodalité au départ de gares. Ce concept qui a rapidement essaimé, a été renforcé par l'intégration des réseaux de transports régionaux (cars et TER) ainsi qu'une convention unique en France signée avec la SNCF sur l'intermodalité au départ des gares en Vallée de l'Isle.

Cette initiative repose principalement sur les efforts conjugués de la Région, du Département et des Collectivités locales de proposer aux touristes et aux locaux des lignes estivales de cars régionaux dans les Vallées du Périgord Noir et des infrastructures de déplacements doux (pédestre, cycliste et nautique) cohérentes, qualitatives et efficaces.

**Le Département a pour projet** la création d'une Boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or LES MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC – BEYNAC, pour de nouvelles mobilités sécurisées, projet dans lequel la halte de FAYRAC sera le « hub » du développement touristique durable du Triangle d'or.

Par délibération du 3 février 2023, le Conseil départemental de la Dordogne a pris en considération et a approuvé les principes de ce nouveau projet d'aménagement qui se décompose en trois volets, **complémentaires et indissociables** :

- l'aménagement d'infrastructures permettant de sécuriser la circulation et les accès aux sites (notamment le Château des MILANDES et le Parc Joséphine Baker en rive gauche actuellement enclavée), de déporter les circulations de transit et d'assurer la continuité de la Voie verte V91 ;
- la création d'une Boucle multimodale apportant de nouvelles conditions de déplacement dans la Vallée et entre les deux rives de la Dordogne, sécurisées et efficaces, répondant aux attentes des populations locales et aux besoins de desserte des sites touristiques du Triangle d'Or. Elle permet de réduire le trafic automobile au sein du Triangle d'or en donnant accès à l'ensemble des sites à pied, à vélo, en navette électrique ou ligne estivale de cars régionaux à partir d'un réseau de lieux de stationnement et de la halte ferroviaire de FAYRAC réouverte et aménagée en halte nature et environnement. Cette Boucle permet de renforcer et valoriser les différents circuits déjà existants ou en cours d'aménagement qui participent à la dynamique touristique et culturelle du Périgord Noir ;
- la mise en place d'un plan de circulation évitant au trafic de transit représentant 65 à 76 % du trafic total de passer sous les falaises classées en zone rouge et interdisant le croisement de véhicules de grands gabarits dans le bourg de BEYNAC.



Dans un 1<sup>er</sup> temps, par délibérations respectives du 6 septembre 2022 et du 30 janvier 2023, le Conseil municipal de BEYNAC-ET-CAZENAC ainsi que celui de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE ont approuvé les caractéristiques du plan de circulation lié au projet pour le mettre en œuvre dès lors que le nouveau projet global de circulation par le Département sera autorisé par les autorités compétentes.

Puis, le Département a présenté son nouveau projet lors de la Session budgétaire du 3 février 2023. Celui-ci concerne le territoire des quatre Communes de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE – VÉZAC – SAINT-VINCENT- DE-COSSE – BEYNAC-ET-CAZENAC et répond aux enjeux suivants :

- organiser les flux de circulation de la Vallée de la Dordogne au cœur du Triangle d'or du Périgord Noir en assurant l'évitement des zones dangereuses,
- sécuriser et faciliter la desserte des sites remarquables du secteur,
- apaiser l'accès aux sites, en développant des modes doux et en sécurisant la circulation de leurs usagers.

Par délibération du 22 mai 2023, la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Dordogne a approuvé la déclaration d'intention pour ce projet, ouvrant un droit d'initiative prévu par les dispositions de l'article L.121-19 du Code de l'Environnement.

Ce projet portant des objectifs de développement d'infrastructures multimodales au service de la mobilité durable et constituant un enjeu de modernisation des territoires, les Communautés de Communes de DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD et de SARLAT - PERIGORD NOIR ont sollicité M. le Préfet aux fins d'organisation d'une concertation préalable pour ce projet.

Par arrêté préfectoral du 21 juillet 2023, le Préfet de la Dordogne a décidé d'organiser une concertation pour ce projet sur le territoire départemental d'une durée de 6 semaines. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné lors de la Séance plénière du 26 juillet 2023 deux garants qui ont accompagné cette concertation.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté de Communes SARLAT - PERIGORD NOIR dont sont membres VÉZAC – SAINT-VINCENT-DE-COSSE – BEYNAC-ET-CAZENAC, a reçu délégation de compétence Mobilité et est compétente sur le périmètre du projet.

Les Communautés de Communes SARLAT - PÉRIGORD NOIR et DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD ont délibéré en faveur du projet respectivement en dates des 2 octobre 2023 et 25 octobre 2023.

La Communauté de Communes DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD, quant à elle, n'ayant pas choisi de prendre la compétence Mobilité ou n'ayant pas statué, la Région Nouvelle-Aquitaine est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité par substitution sur son territoire.

Les deux Communes de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE et de BEYNAC-ET-CAZENAC concernées par l'aménagement du Volet multimodal du projet départemental sur leur territoire sont favorables au projet et veulent le promouvoir.

La Région mène de nombreuses démarches pour accompagner les nouvelles mobilités, en veillant également à la bonne complémentarité des différents modes de transport. Elle a fait savoir que le projet départemental apparaît conforme à sa feuille de route Neo Terra, qui a pour but de développer les mobilités propres, notamment en favorisant un report modal vers le train, et en encourageant les modes actifs. Elle se mobilise à l'appui des autres acteurs locaux pour engager le processus de réouverture de la halte de FAYRAC.

**SNCF Gares&Connexions**, lors de la présentation du projet in situ le 12 octobre 2023, a indiqué pouvoir et vouloir accompagner le Département dans le cadre de la réalisation de son projet de Boucle multimodale par la réouverture d'une halte ferroviaire au niveau de l'ancienne gare de FAYRAC et de la création du Pôle d'échange multimodal au niveau de la halte.

Enfin, par délibération du 8 janvier 2024, l'Assemblée départementale a notamment pris acte du Bilan de la concertation qui s'est déroulée sur la période du 28 septembre au 9 novembre 2023 inclus, établi par les garants de la concertation, désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ; a décidé la poursuite du projet de Boucle multimodale en apportant des réponses aux recommandations des garants et en adoptant des mesures complémentaires jugées nécessaires dans le cadre de ce projet, pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation et des recommandations des garants de la CNDP tels que :

- la mise en place d'un sens unique de circulation routière d'Est en Ouest et d'une voie dédiée aux mobilités douces dans BEYNAC en juillet/août sur l'actuelle RD703,
- l'aménagement de la halte ferroviaire de FAYRAC et la mise en place d'arrêts systématiques du train sur la période estivale entre juillet/août, en lien avec le fonctionnement de la navette électrique, et pouvant s'étendre d'avril à octobre à l'initiative de la Région. Le reste de l'année des arrêts à la demande pourront être envisagés le matin et le soir, en fonction des études de faisabilité restant à réaliser,
- l'adaptation des circuits de navettes électriques avec l'ajout d'un arrêt à MONRECOUR et d'un circuit spécifique matin midi et soir pour la desserte de LA ROQUE-GAGEAC et de DOMME,
- l'apport de précisions sur les itinéraires cyclables et piétons de desserte des quatre châteaux depuis la halte de FAYRAC et la V91.

C'est dans ce contexte que des échanges sont intervenus entre les Parties, cet aménagement contribuant à améliorer l'attractivité du secteur et à sécuriser les déplacements des touristes, des locaux et à développer toutes les mobilités, en particulier les mobilités douces. Les Communautés de Communes, les Communes de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, et de BEYNAC-ET-CAZENAC, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Gares&Connexions et le Département ont décidé de créer un partenariat afin d'accompagner le Volet « modes doux » du projet départemental.

**Aussi, dans un 1<sup>er</sup> temps et afin de sceller ce partenariat, les Parties ont convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente Convention a pour objectif d'acter l'engagement des Parties à participer à la mise en œuvre et au fonctionnement des aménagements relatifs au développement des mobilités alternatives à l'autosolisme dont les modes doux, dans le cadre du projet de création d'une Boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or LES MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC – BEYNAC, pour de nouvelles mobilités sécurisées dont la Maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département sous réserve de l'obtention par le Département de toutes les autorisations idoines.

Les modalités techniques, administratives et financières de chaque Partie seront précisées dans des conventions ultérieures.

## ARTICLE 2 : LE PARTI D'AMENAGEMENT

### ARTICLE 2.1 : LES INFRASTRUCTURES

Les Parties prennent acte que le projet se développe entre Monrecour (sur la Commune de SAINT-VINCENT-DE-COSSE) et la Grange des Vergnes (sur la Commune de VÉZAC) et se compose des aménagements suivants :

- la halte ferroviaire (quai et bâtiment) et son parking multimodal,
- les infrastructures liées au déploiement des modes doux ,
- une voie indépendante dédiée aux modes doux et permettant d'assurer la continuité des itinéraires cyclables inscrits au Schéma national (V91),
- une nouvelle voie routière,
- deux franchissements de la Dordogne entre ses deux rives, et un franchissement de la ligne ferroviaire LIBOURNE/SARLAT,
- le déploiement d'infrastructures liées au développement des modes doux (Cf. ci-après).

### ARTICLE 2.2 : LES AMENAGEMENTS ENVISAGES

Les aménagements favorisant le report modal vers les modes doux, pour rendre accessible l'ensemble du site, et particulièrement les Châteaux des Milandes, de Castelnaud, de Marqueyssac et de Beynac consisteront notamment en :

- l'aménagement des connexions aux itinéraires doux existantes ou en projet (GR, chemin d'Amadour, chemin d'Harrison Barker, chemins de terre et d'eau, en lien avec l'application numérique éco-touristique DORIE ...),
- la création à FAYRAC d'un Pôle multimodal combinant la réouverture de l'ancienne gare ferroviaire avec la mise en place d'arrêts systématiques du train sur la période estivale entre juillet/août, en lien avec le fonctionnement de la navette électrique, et pouvant s'étendre d'avril à octobre à l'initiative de la Région. Le reste de l'année, des arrêts à la demande pourront être envisagés le matin et le soir, en fonction des études de faisabilité restant à réaliser,
- l'aménagement d'une halte nature et randonnée,
- la mise en place de deux circuits de navettes électriques pour desservir les sites pendant la période estivale (juillet et août) ou, le cas échéant, s'appuyer sur la ligne estivale de cars régionaux qui dessert déjà les principaux sites,
- l'intégration et la connexion des aménagements déjà réalisés pour la traversée douce du bourg de BEYNAC aux infrastructures nouvelles,
- le développement de stratégies locales tel que le plan « Dordogne sans pétrole » et les circuits aquatiques,
- le slow tourisme ...

## ARTICLE 3 : RÔLE DES ACTEURS et MAÎTRISES D'OUVRAGE

### 3.1 DEPARTEMENT

Le **Département** est Maître d'ouvrage de l'opération de création d'une Boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or LES MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC – BEYNAC, pour de nouvelles mobilités sécurisées. Il se charge des conditions techniques, administratives et financières de sa réalisation.

Le Département assure l'acquisition de deux navettes électriques qui seront équipées d'une plateforme PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

### 3.2 SNCF GARES&CONNEXIONS ET REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**SNCF Gares&Connexions** et la Région Nouvelle-Aquitaine s'assurent des conditions de réouverture de l'ancienne gare de FAYRAC et de mise en œuvre d'une halte ferroviaire.

La Maîtrise d'Ouvrage de création de la halte (quais, information voyageurs, services sur les quais abris, poubelles, bancs, ...) et de l'aménagement de l'intérieur du rez-de-chaussée des bâtiments de l'ancienne gare est assurée par SNCF Gares&Connexions.

La Maîtrise d'Ouvrage du parking multimodal (ou Pôle d'échange multimodal, ouvert sur appellation) est assurée par le Département.

Le programme fonctionnel du projet de création de halte et de PEM (Pôle d'Échange Multimodal) fera l'objet d'une co-construction entre l'ensemble des acteurs, préalable indispensable au lancement des études par le MOA (Maître d'Ouvrage). La convention de financement associée, qui sera fonction du programme défini, pourra faire l'objet d'une présentation dans les instances des Collectivités. Les études préalables à la réouverture et aux conditions d'aménagement de la halte seront engagées par les Parties dès validation formelle du programme et du financement des études.

La **Région Nouvelle-Aquitaine** examinera l'éligibilité du projet départemental à des subventions sur le Volet modes partagés et doux, au titre du Règlement d'intervention régional sur l'aménagement et l'équipement des points d'arrêts de transports collectifs régionaux, ainsi que des aides consacrées à l'itinérance cyclable dans le cadre du Schéma Régional des Veloroutes et Voies Vertes.

### 3.3 COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES

Les deux **Communautés de Communes** et les deux **Communes** de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE et de BEYNAC-ET-CAZENAC, désignés ci-après le Bloc communal, conviennent de s'appuyer sur la Région et sa ligne estivale déjà existante pour améliorer le développement de la mobilité partagée en lien avec le projet départemental.

#### 3.3.1 Les navettes électriques

Le Bloc communal s'engage à mettre en service et à assurer le fonctionnement des deux navettes (fournies par le Département) sur la période juillet et août, selon une rotation horaire sur la plage 8h-18h avec des horaires cohérents avec l'arrêt des trains.

Il prend acte que le circuit navette retenu est une boucle desservant les quatre Châteaux de Castelnaud-la-Chapelle, Marqueyssac, Beynac et des Milandes grâce à deux navettes électriques qui comprend onze arrêts prévus au niveau des places et parkings existants ou à aménager :

- Halte de FAYRAC - Halte Nature et Randonnée,
- Parking de Tournepique à CASTELNAUD,
- Parking de La Crouzette,
- Arrêt château et jardins de MARQUEYSSAC,
- Parking du Capeyrou à l'Est de BEYNAC,
- Parking du Château de BEYNAC,
- Arrêt entre les parkings Le Crouzet et Les Escassols,
- Parking de La Balme à l'Ouest de BEYNAC,



- Arrêt carrefour de Monrecour,
- Arrêt Parc Joséphine Baker,
- Parking du Château des MILANDES,
- Retour à la Halte de FAYRAC – Halte Nature et Randonnée.

Cette offre, suite à la concertation, est complétée par la mise en place d'un circuit élargi (matin, midi et soir) avec 2 arrêts supplémentaires à LA ROQUE-GAGEAC et à DOMME.

Le Bloc communal pourra, pour financer le fonctionnement des navettes, avoir recours à la mise en place d'une tarification de l'offre de transport.

### 3.3.2 Les itinéraires cyclables et piétons de desserte des quatre châteaux

La Communauté de Communes SABLAT - PERIGORD NOIR assure la Maîtrise d'Ouvrage des aménagements cyclables et piétons en connexion avec le projet départemental sur son territoire et tels que présentés sur le plan joint en annexe, à savoir :

- la continuité de la V91 au-delà des limites du projet départemental ;
- les itinéraires cyclables et piétons selon les principes suivants pour desservir les quatre châteaux :
  - o - accès à BEYNAC : par le chemin des pêcheurs existant en rive droite de la Dordogne,
  - o - accès à CASTELNAUD : par le chemin des pêcheurs existant en rive droite de la Dordogne (tronçon de la V91) qui se raccorde à la voie du Céou,
  - o - accès à MARQUEYSSAC : par le chemin d'exploitation à VÉZAC et la Voie communale jusqu'au château.

La Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE accepte la mise en place d'un sens unique de circulation voitures et vélos sur la Voie communale depuis le Parc Joséphine Baker et d'une zone 30 dans le bourg pour la desserte sécurisée du Château des Milandes, sur le principe présenté sur le plan joint en annexe de la convention.

La Commune de BEYNAC-ET-CAZENAC accepte l'interdiction de la traversée de BEYNAC aux véhicules supérieurs à 3,5 t (hors desserte locale et secours) et la mise en place d'un sens de circulation unique pour les véhicules à gros gabarit pour éviter les situations de blocage dans le bourg.

Durant les mois de juillet et août, le sens unique de circulation routière d'Est en Ouest sera élargi à tous les véhicules et une voie de l'actuelle RD703 sera ainsi libérée et dédiée aux mobilités douces. Cette dernière disposition fera l'objet d'une expérimentation préalable, préconisée par les garants dans le cadre de la concertation, avant mise en œuvre définitive.

Tous les autres itinéraires et aménagements en connexion avec le projet sont portés par les Collectivités compétentes en matière de mobilités.

## **ARTICLE 4 : COMMUNICATION ASSOCIEE**

Dans toute communication, les Parties conviennent de faire référence au partenariat global qui les unit pour cette opération.



Chaque Partie s'engage à faire mention de la participation des autres Parties sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la Charte graphique de chacune d'entre elles.

Chaque Partie s'engage également à informer et inviter les autres Parties de toute initiative médiatique ayant trait au projet (visite, inauguration...).

#### **ARTICLE 5 : DATE D'EFFET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente Convention prendra effet à compter de sa signature par les Parties et prendra fin à l'issue de la réalisation des aménagements prévus dans le cadre de la présente Convention et de la signature des Conventions relatives à l'exploitation et au fonctionnement des infrastructures et équipements concernés.

#### **ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification éventuelle d'une ou plusieurs des clauses de la présente Convention, décidée d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet de la passation d'un avenant signé par les Parties.

#### **ARTICLE 7 : RÉSILIATION**

Si le Département n'obtient pas les autorisations nécessaires à la réalisation des infrastructures et aménagements, les présentes deviendront sans objet, sans indemnité compensatoire de la part du Département au bénéfice des autres Parties.

#### **ARTICLE 8 : RÈGLEMENT DE LITIGES**

En cas de litige pour l'application de la présente Convention, si un accord ne pouvait intervenir entre les Parties signataires, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Les accords fixant les modalités financières feront l'objet de conventions ultérieures entre les Parties concernées.

La présente Convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de Signataires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



Pour la Commune de BEYNAC-ET-CAZENAC,  
le Maire,

Pour la Commune de CASTELNAUD-LA-CHAPELLE,  
le Maire,

Serge PARRE

Daniel DEJEAN

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,  
le Président,

Pour la Communauté de Communes  
SARLAT - PERIGORD NOIR,  
le Président,

Alain ROUSSET

Jean-Jacques de PERETTI

Pour le Département de la Dordogne,  
le Président du Conseil départemental,

Pour la Communauté de Communes  
DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD,  
le Président,

Germinal PEIRO

Jean-Claude CASSAGNOLE

Pour SNCF Gares&Connexions,  
le Directeur Régional,

Florent KUNC

Projet

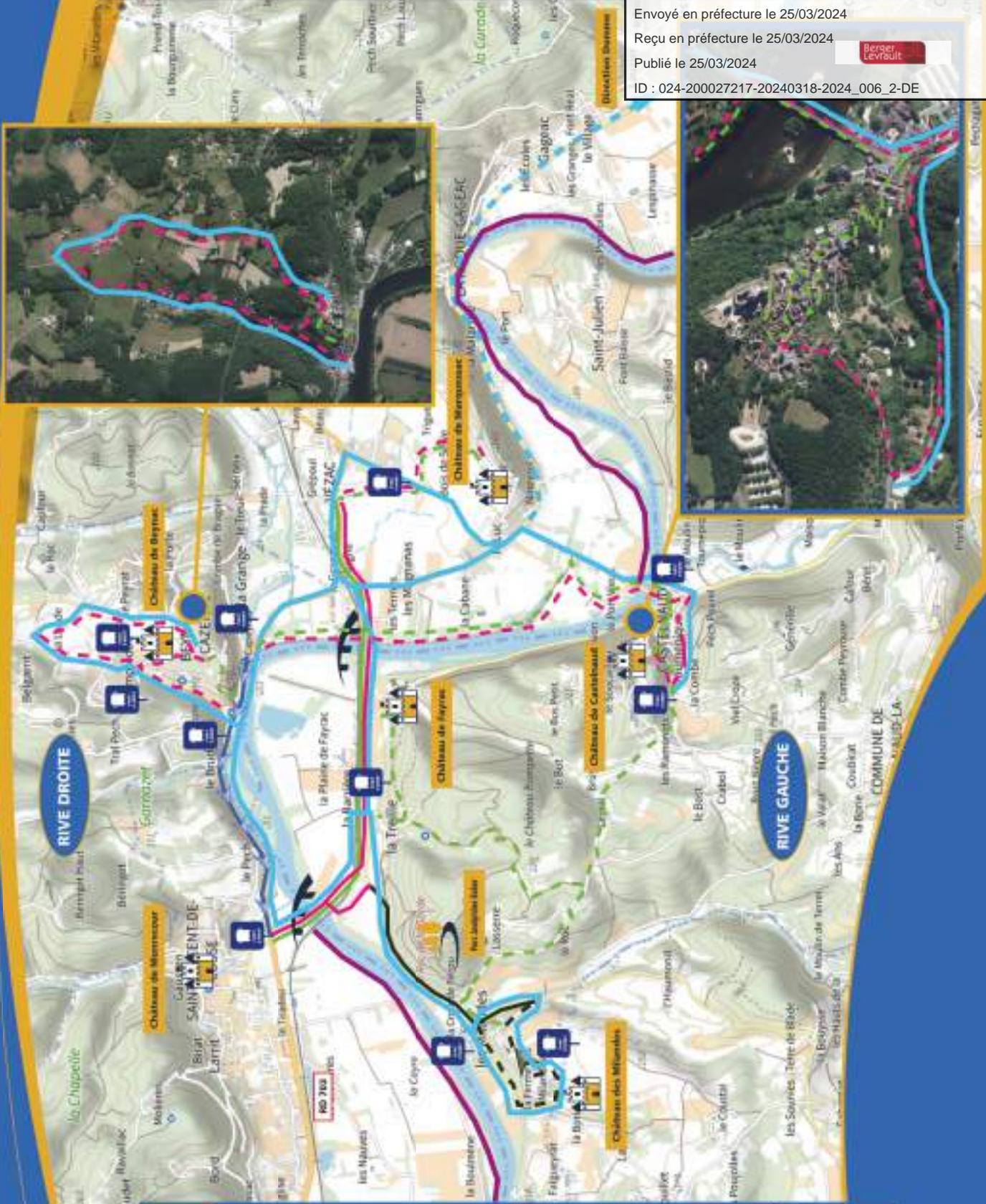
ANNEXE

1. PLAN du projet



LES MILANDES  
CASTELNAUD  
MARQUEYSSAC  
BEYNAAC

CREATION D'UNE BOUCLE MULTIMODALE D'ACCES AUX DEUX RIVES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE,  
AU CŒUR DU TRIANGLE D'OR, POUR DE NOUVELLES MOBILITES SECURISEES



### Légende

- Vélos MOA Bloc Communal
- Piétons MOA Bloc Communal
- Vélos MOA CD24
- Piétons MOA CD24
- Sens unique de circulation routière - voie dédiée piétons vélos sur RD 703 (période Juillet / Août)
- Chausdoulou
- Voie dédiée piétons vélos + sens unique de circulation routière
- Parcours 1 navette électrique boucle des 4 châteaux
- Parcours 2 navette électrique boucle + desserte La Roque-Gageac et Dormme
- Continuité VGI
- Ouvrages d'art créés par le projet et permettant le franchissement de la Dordogne (Pech et Fayrac)
- Point d'arrêt navette électrique

\* MOA = Maîtrise d'ouvrage

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents** : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAINANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRÉ, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations** : Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés** : Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délibération N°2024-007

**MISE EN TOURISME DE L'ITINERAIRE CYCLABLE LA FLOW VELO**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes, validé lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 11 mai 2010, a intégré la V92 dénommée La Flow Vélo®. Cette véloroute, longue de 290 kilomètres, rejoint initialement l'île d'Aix en Charente-Maritime, à Thiviers en Dordogne. Elle est connectée aux EuroVelos EV1 (La Vélodyssée) et EV3 (La Scandibérique) ainsi qu'à la Véloroute V56 en Dordogne au niveau de Thiviers.

Il ajoute que cet itinéraire représente un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo en France, aussi bien pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère. Eu égard à sa forte proportion d'aménagements en site propre, il constitue une réelle opportunité pour le développement touristique des territoires traversés. Cela a amené les collectivités territoriales à financer et valoriser cet itinéraire depuis de nombreuses années.

Convaincus de la plus-value économique et touristique de la Flow Vélo®, les territoires directement concernés par l'aménagement et la valorisation touristique de cet itinéraire cyclable, ont ainsi entamé une réflexion commune.

Il précise qu'il convient de poursuivre le développement de l'itinéraire et à ce titre le comité de pilotage, réuni le 1<sup>er</sup> février 2023 à Angoulême a validé les principes suivants :

- Étendre l'itinéraire pour se connecter à la Véloroute n°91 (Vallée de la Dordogne) au niveau de Sarlat-la Canéda conformément à l'actualisation du schéma national des véloroutes validé en octobre 2022 ;
- Renforcer l'ancrage « Périgord » de l'itinéraire en capitalisant sur des sites touristiques de renom tels que Hautefort, Lascaux, Sarlat-la Canéda mais aussi des espaces remarquables comme les gorges de l'Auvezère, les vallées du Coly, de la Vézère et de la Dordogne ;
- Se connecter à l'agglomération de Brive et à son pôle intermodal ;
- Affirmer le concept d'une Flow Vélo Artistique au travers notamment du déploiement d'œuvres au fil de l'itinéraire, du soutien à des troupes de théâtre ambulantes et de projet street art ;
- Se doter d'une troisième convention pour la période 2023 - 2026 incluant les nouveaux territoires traversés.

Cette dernière convention, annexée au présent projet, décrit les objectifs et orientations à 4 ans et les modalités du partenariat entre d'une part, les différents partenaires, Région, Départements, intercommunalités, Comité Régional du Tourisme, Agences de Développement Touristique, Offices de tourisme et d'autre part le Département de la Charente et l'Agence de Développement Touristique des Charentes, coordonnateurs du projet, pour assurer la mise en œuvre des actions définies pour le développement de La Flow Vélo.

Parmi ces dernières figurent notamment :

- Le maintien du niveau de service de l'infrastructure et son caractère permanent dans la partie Thiviers - Ile d'Aix ;
- La mise en œuvre de la continuité de l'itinéraire jusqu'à sa connexion à la V91 au niveau de Sarlat-la Canéda ;
- La promotion de ce nouvel itinéraire en France et en Europe en développant les outils, les supports et les partenariats idoines pour développer la fréquentation et les retombées économiques dans les territoires concernés ;
- La poursuite du déploiement des services aux usagers et de la marque « Accueil Vélo® » sur sa partie initiale et son initiation entre Sarlat-la Canéda et Thiviers ;
- Le développement des outils d'observation (quantitatif et qualitatif) et de suivi de la satisfaction clients afin d'être en capacité de mesurer les progrès du projet et les retours des clients.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir à la convention de partenariat et de financement en vue de la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V92 dit Flow Vélo ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** que la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir sera représentée au sein de ce Comité de pilotage par la Vice-présidente en charge de la mobilité ou tout(e) élu(e) désigné(e) à cet effet.

Secrétaire de séance  
 Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme  
 Le Président,  
 Jean-Jacques de Peretti





# CONVENTION DE PARTENARIAT & DE FINANCEMENT

Mise en tourisme de l'itinéraire cyclable La Flow Vélo®

2024 – 2026

**ENTRE :**

**D'une part,**

**LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE** représenté par Monsieur Philippe BOUTY, Président, dûment habilité à signer, en vertu de la délibération de la Commission Permanente du 29 octobre 2021, faisant élection de domicile à : Hôtel du Département, 31, Boulevard Emile Roux, 16917 ANGOULEME Cedex 9.

**Et d'autre part,**

**L'Agence de Développement Touristique des Charentes** (Charentes Tourisme), représentée par Monsieur Patrick MARDIKIAN, Président délégué, faisant élection de domicile à : 21 rue d'Iéna, 16024 ANGOULEME et dont le numéro SIRET est 830 836 698 00019

**Et**

**LA COMUNAUTE DE COMMUNES DE SARLAT PERIGORD NOIR** représentée par **Monsieur Jean-Jacques de PERETTI**, Président, dûment habilité à signer, en vertu de la délibération n° **2023-049** du **03 juillet 2023**, faisant élection de domicile à : 1 avenue du Périgord, 24200 SARLAT LA CANEDA, et dont le numéro SIRET est 20002721700062.

**L'OFFICE DE TOURISME SARLAT PERIGORD NOIR**, représenté par **Monsieur Jérôme PEYRAT**, Président faisant élection de domicile à : 3 rue Tourny, 24200 SARLAT LA CANEDA, et dont le numéro SIRET est 539 829 069 00019

**Il a été exposé ce qui suit :**

## 🕒 HISTORIQUE DU PROJET

Le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes validé lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 11 mai 2010 a inscrit la V92 dénommée La Flow Vélo®. Cette Véloroute, longue de 290 kilomètres, rejoint l'île d'Aix, Charente-Maritime, à Thiviers, Dordogne. Elle est connectée aux EuroVelos EV1 (La Vélodyssée) et EV3 (La Scandibérique) ainsi qu'à la Véloroute V56 en Dordogne au niveau de Thiviers.

Conscientes du potentiel de développement des mobilités douces et du vélotourisme, les collectivités territoriales ont depuis de très nombreuses années financé et valorisé cet itinéraire. En effet, cet itinéraire représente un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo en France, aussi bien pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère. Eu égard à sa forte proportion d'aménagements en site propre, il constitue une réelle opportunité pour le développement touristique des territoires traversés.

Convaincus de la plus-value économique et touristique de la Flow Vélo®, les territoires directement concernés par l'aménagement et la valorisation touristique de cet itinéraire cyclable, ont ainsi entamé une réflexion commune.

Le Comité d'Itinéraire fondateur, réuni le 9 mai 2016 à Angoulême, a validé le principe de la création d'un Comité d'Itinéraire pour la Flow Vélo.

La première convention de partenariat et de financement, conclue initialement pour la période 2017 – 2018, puis la seconde de 2019 – 2022, ont permis de doter La Flow Vélo :

- d'un itinéraire continu et jalonné ;
- d'une identité et une charte graphique ;
- d'un site web dédié ;
- d'outils de communication ;
- d'un réseau de prestataires labellisés « accueil vélo ».

Désormais il convient de poursuivre le développement de l'itinéraire et à ce titre le comité de pilotage, réuni le 1<sup>er</sup> février 2023 à Angoulême a validé les principes suivants :

- Etendre l'itinéraire pour se connecter à la Véloroute n°91 (Vallée de la Dordogne) au niveau de Sarlat la Canéda conformément à l'actualisation du schéma national des véloroutes validé en octobre 2022 ;
- Renforcer l'ancrage « Périgord » de l'itinéraire en capitalisant sur des sites touristiques de renom tels que Hautefort, Lascaux, Sarlat mais aussi des espaces remarquables comme les gorges de l'Auvezère, les vallées du Coly, de la Vézère et de la Dordogne ;
- Se connecter à l'agglomération de Brive et à son pôle intermodal ;
- Affirmer le concept d'une Flow Vélo Artistique au travers notamment du déploiement d'œuvres au fil de l'itinéraire, du soutien à des troupes de théâtre ambulantes et de projet street art ;
- Se doter d'une troisième convention pour la période 2023 – 2026 incluant les nouveaux territoires traversés.

**Il est convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Conformément au comité de pilotage, réuni le 1<sup>er</sup> février 2023 à Angoulême, la présente convention décrit **les objectifs et orientations à 4 ans et les modalités du partenariat** entre d'une part, les différents partenaires, Région, Départements, intercommunalités, Comité Régional du Tourisme, Agences de Développement Touristique, Offices de tourisme et d'autre part le Département de la Charente et l'Agence de Développement Touristique des Charentes, coordonnateurs du projet, pour assurer la mise en œuvre des actions définies pour le développement de La Flow Vélo.

Les **principaux objectifs** sont les suivants :

1. Maintenir le niveau de service de l'infrastructure et son caractère permanent dans la partie Thiviers – Ile d'Aix
2. Mettre en œuvre la continuité de l'itinéraire jusqu'à sa connexion à la V91 au niveau de Sarlat la Canéda
3. Promouvoir ce nouvel itinéraire en France et en Europe en développant les outils, les supports et les partenariats idoines pour développer la fréquentation et les retombées économiques dans les territoires concernés
4. Poursuivre le déploiement des services aux usagers et de la marque « Accueil Vélo® » sur sa partie initiale et l'initier entre Sarlat et Thiviers
5. Développer des outils d'observation (quantitatif et qualitatif) et de suivi de la satisfaction clients afin d'être en capacité de mesurer les progrès du projet et les retours des clients

## **ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention engage les parties pour un partenariat établi **pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026**, dont les modalités de gestion financière et organisationnelle sont explicitées dans la présente. Elle constitue le cadre des décisions annuelles de la participation financière de **l'ensemble des co-signataires** à Charentes Tourisme, organe opérationnel pour le compte du Département de la Charente.

Cette convention est complétée par une annexe présentant le plan d'actions ainsi que la participation financière des membres. Cette annexe pourra être révisée par le comité de pilotage pour prendre en compte d'éventuelles évolutions du périmètre de l'itinéraire et ajuster le montant des recettes globales correspondantes.

## **ARTICLE 3 – PLAN D' ACTIONS 2023 / 2026**

Conformément aux orientations prises lors du comité de pilotage du 6 décembre 2022, le plan d'actions pluri annuel est articulé selon les axes suivants :

### **Axe 1 : INFRASTRUCTURES & SIGNALISATION**

#### **OBJECTIF : Poursuivre l'aménagement de l'itinéraire pour tenir la promesse client**

##### → Pérenniser et améliorer l'itinéraire

- Priorité pour les maîtres d'ouvrage (MO) : assurer la continuité permanente de l'itinéraire (travaux, crues) ;
- Résoudre les points noirs et améliorer le niveau de service de l'itinéraire afin de tendre vers un tracé le plus valorisant pour garantir la qualité de l'itinéraire et sa notoriété ;
- Veiller à l'entretien de l'itinéraire ou inciter les maîtres d'ouvrage locaux à le faire afin de permettre une pratique du vélo tourisme dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes ;
- Travailler sur des boucles et itinéraires complémentaires à forte valeur ajoutée touristique pour compléter l'offre produit La Flow Vélo® et répondre à la demande client.

##### → Parfaire la signalétique

- S'assurer du suivi et de l'entretien de la signalétique et de la signalisation par les maîtres d'ouvrage locaux pour garantir une pratique du vélo tourisme dans des conditions satisfaisantes ;
- S'assurer du déploiement de la signalisation (notamment dans la traversée des villes), de la signalisation d'information « Relais d'Information Service », en relation avec le comité technique « infrastructure, signalisation et services » et de la signalisation de rabattement vers les bourgs de proximité, les gares ;
- S'assurer de l'identification des aires de services.

##### → Informer

- Mettre à jour les données sur le site web (tracés, POI alerte, passages délicats, zones inondables, etc.) ;
- S'assurer de la mise en ligne des actualités ;
- Actualiser les outils de communication off-line et on-line en tenant compte des nouveaux territoires traversés ;
- Assurer le suivi des avis déposés par les utilisateurs.

## Axe 2 : MARKETING & IDENTITE

### OBJECTIF : Positionner La Flow Vélo® comme un produit phare du tourisme à vélo en France et à l'étranger

- Adapter et développer les supports et outils nécessaires on-line et off-line (site Internet, réseaux sociaux, support papier, relations presse ...) intégrant les nouveaux territoires traversés ;
- Adapter l'identité de marque aux nouveaux territoires traversés à travers l'étude de positionnement ;
- Contribuer à la réalisation de guides touristiques ;
- Promouvoir ce nouvel itinéraire en France et en Europe en développant les partenariats idoines.

## Axe 3 : SERVICES TOURISTIQUES

### OBJECTIF : Développer une offre de services et animer le réseau d'acteurs

- Densifier l'offre de services sur l'ensemble de La Flow Vélo®
  - Poursuivre le déploiement de la marque Accueil Vélo® toutes catégories confondues pour répondre aux attentes des vélotouristes ;
  - Contribuer au développement de la marque et à l'évolution des référentiels par une représentation au groupe technique national Accueil Vélo® ;
  - Développer l'intermodalité ;
  - S'assurer que les préconisations pour la mise en place de services le long de l'itinéraire : aires de services, toilettes, points d'eau, etc. soient respectées.
- Animer le réseau
  - Fédérer les acteurs ;
  - Maintenir la cohérence sur l'intégralité de l'itinéraire ;
  - Densifier les échanges entre le collectif et les partenaires avec au minimum deux réunions par groupe de travail par an (groupes de travail « infra et signal » et « marketing et identité).

## Axe 4 : OBSERVATION

### OBJECTIF : Créer un système d'observatoire quantitatif et qualitatif

- Observer l'évolution de la fréquentation à l'échelle de l'itinéraire

#### QUANTITATIF :

- Faire un état des lieux qualifié des compteurs existants sur l'ensemble de l'itinéraire ;
- Inciter et suivre l'équipement de l'ensemble de l'itinéraire ;
- Faire remonter tous les compteurs sur la plateforme nationale pour obtenir des données quantitatives.

#### QUALITATIF :

- Réaliser des enquêtes de fréquentation et de positionnement par l'intermédiaire de partenaires spécialisés conformément à la méthodologie de l'observatoire national des véloroutes et voies vertes (ON3V).

## Axe 5 : INGENIERIE FINANCIERE

### OBJECTIF : Rechercher les financements permettant le développement de la Flow Vélo®

- Coordonner les actions des maîtres d'ouvrage à destination de l'Etat et la Région (et participer aux négociations financières avec ces partenaires ;
- Apporter si besoin un appui technique au dépôt de dossier de demande de contribution par les différents maîtres d'ouvrage.

### **ARTICLE 4 – GOUVERNANCE DU PROJET**

La réalisation du plan d'actions est assurée par une gouvernance partenariale qui garantit la coordination globale du projet, l'élaboration des actions et la prise de décision.

#### **4.1 – LA PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE GLOBALE**

Le Département de la Charente assure la Présidence du Comité de Pilotage en la personne de M. Fabrice POINT. De ce fait, il représente de manière officielle le collectif.

Charentes Tourisme est l'organe opérationnel pour le compte du Département de la Charente. De ce fait, sous l'autorité du Département, il assure la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Ainsi, le Département de la Charente reçoit mandat par voie de convention de tous les partenaires du Comité de Pilotage pour piloter le projet. Il est donc garant, pour le compte du collectif, de la mise en œuvre de la mission de coordination.

Le Département de la Charente, en sus de la Présidence du COPIL, assurera la coordination globale du projet. En tant qu'organe opérationnel, Charentes Tourisme assurera :

- la mise en œuvre des décisions et des plans d'action validés par le COPIL ;
- la gestion analytique et le suivi budgétaire annuel ;
- l'affectation des ressources humaines et des moyens logistiques, administratifs nécessaires à la bonne conduite du projet.

En cas de non-respect des engagements ou en fonction de l'évolution des réflexions nationales sur la pérennité des grands itinéraires de vélo tourisme en France, le Comité de Pilotage pourra envisager d'autres solutions de portage pour la coordination globale de La Flow Vélo®. Cette décision ne pourra être prise qu'à la majorité des voix des membres du Comité de Pilotage présents ou représentés.

En cas de changement de coordonnateur, les contributions et dotations reçues au titre du projet de La Flow Vélo® et non utilisées à la date du transfert, ainsi que tous les biens matériels et immatériels, acquis pour ce projet, devront également être transférés. Le transfert des personnels devra pouvoir être étudié pour assurer la continuité, sans que cela ne porte de préjudice à la mise en œuvre globale du projet.

#### **4.2- LE COMITE DE DIRECTION**

Le Comité de Direction est un organe, qui permet de définir les grandes orientations rassemblant au moins une fois par an les représentants des 3 Départements (Charente, Charente-Maritime et Dordogne), de la Région Nouvelle Aquitaine, le directeur de projet et le chef de projet.

Les choix stratégiques sont développés par le chef de projet en collaboration avec les groupes de travail (détaillés en 4.5) puis présentés au Comité de Pilotage.

### 4.3– LE CHEF DE PROJET

En lien étroit avec la Présidence du COPIL et la Direction de Charentes Tourisme, le chef de projet rend des comptes à l'ensemble des partenaires par l'intermédiaire du Copil. Il est garant, pour le compte de tous les partenaires, de la coordination administrative, financière et opérationnelle du projet. La mission est hébergée par Charentes Tourisme.

Le rôle du chef de projet est le suivant :

- Organiser et coordonner la gestion administrative et financière des opérations communes, que Charentes Tourisme prend en maîtrise d'ouvrage pour le compte du collectif. Il prépare le budget prévisionnel, le met en œuvre et en assure le suivi en lien étroit avec la Direction de Charentes Tourisme ;
- S'appuyer sur le fonctionnement et les productions de chaque comité technique et assurer la co-animation ;
- Être le référent permanent de l'ensemble des correspondants métier des structures partenaires et de tous les interlocuteurs privés ou publics ayant un intérêt pour le projet ;
- Rendre compte de l'avancée des opérations au Directeur de Charentes Tourisme, au Président du COPIL et aux membres du COPIL, et, sur sollicitation, aux partenaires qui en feraient la demande ;
- Organiser les comités de pilotage et ses prises de décisions ;
- Être garant du respect des délais et de l'agenda des actions.

### 4.4 - LE COMITE DE PILOTAGE (Copil)

Le Comité de Pilotage est l'organe décisionnel rassemblant une à deux fois par an l'ensemble des partenaires financeurs du projet pour les prises de décisions essentielles à la gouvernance partenariale. Le Copil peut inviter, s'il le juge utile selon les points à l'ordre du jour et avec voix consultative, une ou plusieurs structures associées. Seuls les partenaires financeurs ont le droit de vote à raison d'une voix par financeur, plus une voix pour la Présidence du Copil.

Les procès-verbaux (PV) de séances sont réalisés par le chef de projet et adressés aux partenaires (personnes référentes des collectivités) dans un délai de 2 semaines pour validation. Sans remarque sous 15 jours, le chef de projet envoie à tous les partenaires le procès-verbal définitif selon les modalités suivantes : par courrier aux élus référents et par mail aux techniciens.

### 4.5 - LES GROUPES DE TRAVAIL (GT)

Les groupes « experts métiers » de La Flow Vélo® constituent les entités opérationnelles nécessaires au développement du projet. Ils se réunissent autant de fois que nécessaire et au moins 2 fois par an et portent sur les thèmes suivants :

- Infrastructures & Signalisation & Services
- Communication & Identité & Marketing

Les groupes de travail sont forces de propositions techniques et travaillent en lien avec le chef de projet qui présente les propositions pour arbitrage et validation en Comité de Pilotage.

#### 4.6 - LES ANIMATEURS DES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail sont animés par des techniciens de Charentes Tourisme dédiés au fonctionnement du comité d'itinéraire. Spécialisés dans leur domaine, il propose des orientations basées sur le bilan des actions menées et les attentes des usagers.

Le rôle de l'animateur est le suivant :

- Travailler en binôme avec le chef de projet sur la thématique dont il a la responsabilité ;
- Planifier et organiser les réunions du groupe de travail en définissant l'ordre du jour avec le chef de projet ;
- Animer les réunions avec le chef de projet ;
- Restituer les principales décisions prises dans un relevé de décisions officiel qui sera mis à disposition de tous les partenaires ;
- Mettre en œuvre dans son champ de compétence les décisions du COPIL et le plan d'actions annuel ;
- Restituer la synthèse des travaux au Comité de Pilotage en élaborant conjointement avec le chef de projet les présentations et en préparant les décisions.

### ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

#### 5.1 - LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En adhérant au projet par la présente convention, **les collectivités signataires** s'engagent à :

- Maintenir le caractère cohérent de La Flow vélo® sur leur territoire de compétence ;
- Assurer autant que possible leur participation/représentation dans les différentes instances (Copil et GT) et assurer le suivi des groupes de travail sur leur territoire ;
- Appliquer et diffuser localement, dans les opérations réalisées sous leur maîtrise d'ouvrage ou par leurs partenaires, les décisions techniques prises par le Comité de Pilotage sur l'itinéraire de La Flow Vélo ;
- Suivre la Charte de signalisation de La Flow Vélo® ;
- Valoriser La Flow Vélo® dans les supports de promotion idoines en respectant les éléments de la marque et plus particulièrement la charte graphique, l'identité visuelle de La Flow Vélo®.

#### 5.2 - LES ENGAGEMENTS DES ORGANISMES TERRITORIAUX DU TOURISME

En adhérant au projet par la présente convention, **ces organismes** s'engagent à :

- Animer le réseau des prestataires de leur territoire (hébergeurs, Offices de Tourisme....) ;
- Assurer autant que possible leur participation/représentation dans les différentes instances (Copil et GT) et assurer le suivi des groupes de travail sur leur territoire ;
- Valoriser La Flow Vélo® dans les supports de promotion idoines en respectant les éléments de la marque et plus particulièrement la charte graphique, l'identité visuelle de La Flow Vélo® ;
- Valoriser les labels et marques retenues par le Comité de Pilotage (et plus particulièrement la marque nationale Accueil Vélo®) ;
- Participer en fonction des possibilités à accroître l'image et la notoriété de La Flow Vélo® tant en France qu'à l'étranger.

Chaque partenaire s'engage à retourner la convention signée au Département de la Charente, coordonnateur.

## **ARTICLE 6 – FINANCEMENT DE LA COORDINATION**

### **6.1 - LE PORTAGE FINANCIER**

Les contributions attribuées par les partenaires au titre du financement de la coordination de La Flow Vélo® sont versées à Charentes Tourisme.

Charentes Tourisme tient une comptabilité analytique distincte de ses autres activités. Charentes Tourisme donne au Chef de projet et à la Présidence les éléments financiers dont ils ont besoin pour le bon suivi des opérations et tient à disposition des partenaires tous les éléments et pièces justificatives de recettes et de dépenses, aussi bien pour les actions que pour les charges des personnels dédiés totalement ou partiellement à la mission.

### **6.2 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

En adhérant au projet par la présente convention, **les co-signataires** s'engagent à participer financièrement au projet pour la coordination et la mise en œuvre du plan d'actions. Dans le cas présent, la contribution annuelle sera versée par l'office de tourisme Sarlat Périgord Noir pour le compte de la collectivité Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

### **6.3 - LE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

Le plan de financement prévisionnel sur la période 2023 / 2026 (4 années) est annexé à la présente convention (annexe 1).

Chaque année, le Comité de Pilotage valide le budget et le plan d'actions de l'exercice suivant. Sur décision du Comité de Pilotage, les reliquats de l'exercice de l'année N-1 peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Les frais de portage (administration générale et finances essentiellement) seront calculés par Charentes Tourisme et refacturés forfaitairement au Collectif après validation en Copil.

### **6.4 - LES MODALITES DE FINANCEMENT**

Conformément aux décisions des collectivités, les partenaires s'engagent par délibération à assurer leurs participations financières sous forme de contribution ou de subvention pendant la durée de la convention pour un montant global tel que mentionné en annexe 1.

Cette participation financière est versée, chaque année, afin de permettre la mise en œuvre des actions menées par la coordination.

Si les règles de fonctionnement internes le permettent, les structures partenaires versent leur contribution **annuelle en une seule fois**.

### **6.5 -CONTROLES ET PAIEMENT**

Chaque année, Charentes Tourisme fournit aux structures partenaires signataires de la convention les pièces ci-dessous garantissant l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la contribution :

#### 6.5 1 - Pour le 31 mars de l'année N au plus tard

- Le rapport d'activité de l'année N-1 validé par le Comité de Pilotage
- Le budget et le plan d'actions prévisionnels de l'année N validé par le Comité de Pilotage

#### 6.5 2 - Pour le 30 juin de l'année N au plus tard

- Le compte d'exploitation du budget annexe de La Flow Vélo® et bilan, certifiés de manière authentique pour l'exercice N-1 et arrêtés au 31 décembre de l'année précédente

Les partenaires pourront avoir accès sur simple demande aux justificatifs des dépenses communes engagées, aussi bien pour les actions que pour les charges des personnels.

## 6.6- DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Chaque versement sera effectué au compte ouvert au nom de **Comité Départemental du Tourisme des Charentes**, suivant les références ci-après.

Domiciliation :

**SOCIETE GENERALE**  
**ST HERBLAIN ENT (03619)**

Référence bancaire :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>03533</b>	<b>00050006171</b>	<b>51</b>

IBAN : **FR76 3000 3035 3300 0500 0617 151**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

### **ARTICLE 7 – DEFAILLANCE D’UN PARTENAIRE**

En cas de défaillance temporaire d’un partenaire, notamment financière, les conséquences seront les suivantes :

- Il n’y a plus de valorisation touristique de l’offre du territoire défaillant sur l’ensemble des supports de promotion ;
- Le partenaire n’est plus autorisé à utiliser la marque La Flow Vélo® ;
- Un nouveau plan d’actions est adopté par le Comité de Pilotage pour prendre en compte la baisse des recettes.

### **ARTICLE 8 – RESILIATION**

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention ou à l’initiative de l’une des parties, la présente convention peut être résiliée par l’envoi à la Présidence du COPIL d’une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins 3 mois avant la fin de l’année civile en cours, soit au plus tard le 30/09 de l’année N.

### **ARTICLE 9 – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES CONTRIBUTIONS**

- 9.1- La convention prend effet à la date de sa signature par les parties pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026. A l’échéance de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d’un délai maximum de six mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de la contribution. Le bénéficiaire s’engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 4 ans à compter du paiement du solde de la contribution.
- 9.2- Si à l’issue de la convention quadriennale, il ressort du compte de résultat analytique récapitulatif que les dépenses sont inférieures au montant initialement prévu au budget, générant de ce fait un trop perçu, le partenaire pourra alors demander à Charentes Tourisme de rembourser l’excédent versé au prorata de la dépense réelle.
- 9.3- En cas de non-respect des obligations contractuelles, les co-signataires se réservent le droit de demander sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

### **ARTICLE 10 – LITIGE**

En cas de litige, avant d’envisager une sollicitation de la juridiction compétente, les parties s’engagent à aboutir à un règlement à l’amiable afin d’envisager une solution satisfaisante à la pérennité du projet La Flow Vélo®.



Fait à ....., le ..... en 4 exemplaires originaux,

**LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

**CHARENTES TOURISME**

Monsieur Philippe BOUTY

Monsieur Patrick MARDIKIAN

**La COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT PERIGORD NOIR**

**OFFICE DE TOURISME  
SARLAT PERIGORD NOIR**

Monsieur Jean-Jacques de PERETTI

Monsieur Jérôme PEYRAT

PROJET

<b>Annexe 1 : Budget 2024</b>			
<b>Recettes prévisionnelles / an et pour la convention (3 ans pour les nouveaux partenaires)</b>			
<b>Intercommunalités</b>	<b>Linéaire km ou forfait</b>	<b>Montant global de la contribution</b>	<b>Montant annuel</b>
Communauté d'agglomération Rochefort Océan	47	27 260,00 €	6 815,00 €
Communauté d'agglomération de Saintes	36	20 880,00 €	5 220,00 €
Communauté de communes Cœur de Saintonge	35	20 300,00 €	5 075,00 €
Communauté de communes Vals de Saintonge	5	2 900,00 €	725,00 €
Communauté de communes de Haute-Saintonge	7	4 060,00 €	1 015,00 €
Communauté d'agglomération de Grand Cognac	48	27 840,00 €	6 960,00 €
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	40	23 200,00 €	5 800,00 €
Communauté de communes La Rochefoucauld Lez Porte du Périgord	20	11 600,00 €	2 900,00 €
Communauté de communes du Périgord Nontronnais	35	20 300,00 €	5 075,00 €
Communauté de communes Périgord Limousin	15	8 700,00 €	2 175,00 €
Communauté de communes Isle Loue Auvezère	25	14 500,00 €	3 625,00 €
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir	37	21 460,00 €	5 365,00 €
Communauté d'agglomération de Brive	4	2 320,00 €	580,00 €
Communauté de commune de la Vallée de l'Homme	9	3 915,00 €	1 305,00 €
Communauté de communes du Pays de Fénelon	12	5 220,00 €	1 740,00 €
Communauté de communes Sarlat Périgord Noir	11	4 785,00 €	1 595,00 €
	<b>387</b>	<b>219 240,00 €</b>	<b>55 970,00 €</b>
Coût au kilomètre / an = 145 €			
<b>Départements</b>			
Charente Maritime/ Charentes Tourisme	forfait	30 000,00 €	7 500,00 €
Charente	forfait	30 000,00 €	7 500,00 €
Dordogne	forfait	30 000,00 €	7 500,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>22 500,00 €</b>
<b>Région</b>			
Nouvelle Aquitaine	forfait	<b>40 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
	<b>Total global</b>	<b>349 240,00 €</b>	<b>88 470,00 €</b>

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAINANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délégation N°2024-008

**PERSONNEL INTERCOMMUNAL : ACTUALISATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2024**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil communautaire que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Les postes sont alors créés au tableau des effectifs, permettant ainsi de procéder aux vacances d'emploi, aux éventuelles modifications du temps de travail, au déroulement de carrières des agents mais également de répondre à un besoin spécifique du service public.

Les postes anciennement occupés seront alors supprimés après nomination des concernés, lors d'une séance d'un Conseil communautaire, après avis du Comité Social Territorial (CST).

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'actualisation du tableau des effectifs mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Attaché Principal	A	5	3	0	0	0
Attaché	A	7	2	0	0	0
Redacteur Principal	B	5	4	0	0	0
Redacteur Principal Général	B	3	1	0	0	0
Hébraiseur	B	2	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal	C	4	4	0	0	0
Adjoint Administratif Principal Général	C	4	2	0	1	0
Adjoint Administratif	C	5	2	0	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>40</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**FILIERE TECHNIQUE**

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Ingénieur Principal	A	1	1	0	0	0
Ingénieur	A	2	2	0	0	0
Technicien Principal Général	B	7	2	0	0	0
Technicien Principal Spécial	B	0	0	0	0	0
Technicien	B	2	0	0	2	0
Agent de Maître Principal	C	4	3	0	0	0
Agent de Maître	C	5	5	0	0	0
Adjoint Technique Principal Spécial	C	2	2	0	0	0
Adjoint Technique Principal Général	C	2	1	0	0	0
Adjoint Technique	C	3	7	0	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>29</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**FILIERE MEDICO-SOCIALE**

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Conseiller Social-Adjuant	A	1	1	0	0	0
Educateur des Jeunes Enfants	A	8	6	0	1	0
Animateur de Puériculture Classe Sup.	B	4	4	0	0	0
Animateur de Puériculture Classe Normale	B	1	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**FILIERE CULTURELLE**

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Bibliothécaire	A	1	1	0	0	0
Agent de Fonctionnaire Principal Spécial	C	1	1	0	0	0
Agent de Fonctionnaire	C	4	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

FILIERE ANIMATION						
Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Animateur	B	1	0	0	1	0
Adjoint d'Animation Princ. 1ère cl.	C	1	1	0	0	0
Adjoint d'Animation Princ. 2ème cl.	C	6	6	0	0	0
Adjoint d'Animation	C	26	0	0	6	6
<b>TOTAL</b>		<b>34</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
FILIERE SPORTIVE						
Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Conseiller des APS	A	1	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>0</b>	
AUTRES						
Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Assistante maternelle		21	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>0</b>
		Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>145</b>	<b>87</b>	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>7</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président

Jean-Jacques de Peretti




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAINANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délibération N°2024-009

**PERSONNEL INTERCOMMUNAL - MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS :  
CREATION D'UN POSTE FILIERE CULTURELLE –  
DIRECTEUR(TRICE) DU RESEAU DE LECTURE  
PUBLIQUE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Les postes sont alors créés au tableau des effectifs, permettant ainsi de procéder aux vacances d'emploi, aux éventuelles modifications du temps de travail, au déroulement de carrières des agents mais également de répondre à un besoin spécifique du service public. Les postes anciennement occupés seront alors supprimés après nomination des concernés, lors d'une séance d'un Conseil communautaire, après avis du Comité Social Territorial (CST).

Monsieur le Président précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-8-3°, un agent contractuel de droit public lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient. Le contrat est alors conclu pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
**Vu** la Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 162 et 167 ;  
**Vu** la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;  
**Vu** le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
**Vu** le Décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale (JO du 31 décembre 2015) ;  
**Vu** le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**Considérant** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;  
**Considérant** que la continuité des services publics de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir nécessite la création d'un emploi permanent afin d'assurer la qualité du service rendu auprès des usagers, et pour assurer les missions de Directeur(trice) du réseau de lecture publique ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** la proposition ainsi que la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Suppression(s) de poste soumis au prochain conseil communautaire après avis du CST		Création(s) de poste	
	Nombre	Temps de travail	Nombre	Temps de travail
Bibliothécaire	0	0.00	1	35.00
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	

- **PRÉCISE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le conseil communautaire dit qu'il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-8-3° du Code Général de la Fonction Publique. Le contrat sera alors conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans, compte tenu de la nature très spécialisée des fonctions. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif.

Secrétaire de séance  
 Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
 Le Président,  
 Jean-Jacques Peretti




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

**Délibération N°2024-010**

**PERSONNEL INTERCOMMUNAL - MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS :  
CREATION D'UN POSTE FILIERE ADMINISTRATIVE**

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Les postes sont alors créés au tableau des effectifs, permettant ainsi de procéder aux vacances d'emploi, aux éventuelles modifications du temps de travail, au déroulement de carrières des agents mais également de répondre à un besoin spécifique du service public. Les postes anciennement occupés seront alors supprimés après nomination des concernés, lors d'une séance d'un Conseil communautaire, après avis du Comité Social Territorial (CST).

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

2024-010

**Vu** la Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 162 et 167 ;  
**Vu** la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;  
**Vu** le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;  
**Vu** le Décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale (JO du 31 décembre 2015) ;  
**Vu** le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**Considérant** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;  
**Considérant** que la continuité des services publics de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir nécessite la création d'un emploi permanent afin d'assurer la qualité du service rendu auprès des usagers, suite à réussite à concours d'un agent communautaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** la proposition ainsi que la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Suppression(s) de poste soumis au prochain conseil communautaire après avis du CST		Création(s) de poste	
	Nombre	Temps de travail	Nombre	Temps de travail
Rédacteur	0	0.00	1	35.00
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35.00	0	0.00
<b>Total</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	

➤ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoît SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délibération N°2024-011

**PERSONNEL INTERCOMMUNAL : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE POUR NEGOCIER ET LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LES DOMAINES DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Le Président explique aux membres du Conseil communautaire que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le risque complémentaire santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il indique que la prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, permettant de bénéficier, en complément de la rémunération maintenue par l'employeur, d'une indemnité complémentaire destinée à compenser la perte du traitement (passage à demi-traitement...).

Il ajoute que la complémentaire santé couvre les risques liés l'incapacité temporaire de travail, à savoir en cas d'arrêt maladie, d'accident du travail ou de maternité, permettant le remboursement de soins de santé non pris en charge ou partiellement pris en charge par la sécurité sociale.

2024-011

Il précise que concernant la prévoyance, l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50 % minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dont les garanties doivent prévoir a minima un maintien de 90 % du salaire net en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.

Le dispositif réglementaire prévoit donc deux possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture prévoyance :

- La mise en place d'une convention de participation conclue par la collectivité effectuant sa propre mise en concurrence,
- L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne,

Les collectivités territoriales employant au moins 50 agents et dotées d'un Comité Social Territorial (CST) autonome, sont compétentes pour négocier un accord au niveau local dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Elles peuvent également autoriser le Centre de Gestion de la Dordogne à conduire les négociations et conclure un accord, sous réserve qu'elles en approuvent préalablement le contenu.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les Centres de Gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Dordogne a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

L'article 3.2 de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 prévoit la nécessité de négocier, préalablement au lancement de la procédure de marché public, un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de définir les garanties du futur contrat et de désigner un comité paritaire de pilotage pour sa passation et son suivi. Le mandat donné pour lancer la consultation implique donc que soit également donné mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour mener cette négociation.

Le Centre de gestion proposera une première convention de participation, dans le domaine de la prévoyance, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, pour un début d'exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant.

Vu les articles L. 827-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu les articles L.221-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique relatifs à la négociation et accords collectifs ;

Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de consultation dans le domaine de la prévoyance et de la santé que le Centre de Gestion de la Dordogne prévoit de lancer et de conclure, conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;
- **DONNE MANDAT** au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation ;
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que l'assemblée délibérante puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion pour le risque prévoyance qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délibération N°2024-012

**ENFANCE JEUNESSE : ADHESION AU GROUPEMENT  
D'EMPLOYEURS ASSOCIATIF «EMPLOI SPORT  
LOISIRS» ET APPROBATION DU RENOUELEMENT  
D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE  
PERSONNEL AUX STRUCTURES DU POLE ENFANCE-  
JEUNESSE**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que les accueils de loisirs de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) ont très régulièrement besoin de personnel de remplacement et/ou de personnel supplémentaire pour encadrer les enfants.

Il rappelle délibération n°2022-115 du 12 décembre 2022 validant l'adhésion au groupement d'employeurs associatif « Emploi sport loisirs » et approuvant la convention de mise à disposition de personnel aux structures du pôle Enfance-Jeunesse.

Il précise qu'ainsi une partie des besoins de remplacement a été assurée, grâce à l'adhésion à l'association de sport et loisirs « Péri-Job ».

Cette association qui rayonne sur le département permet la mise à disposition d'emplois partagés à l'attention de structures utilisatrices pouvant bénéficier de ce service à moindre coût en adhérant à cette association qui a un groupement d'employeurs.

Monsieur le Président rappelle que l'adhésion à cette association est de 50€/an. Le taux horaire facturé par l'association est fonction de la personne et/ou de ses missions et/ou de son statut.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil communautaire de renouveler l'adhésion à cette association, pour l'année 2024.

Il propose par ailleurs de signer d'ores et déjà une convention de mise à disposition de salarié, permettant ainsi l'intervention d'un agent sur les structures d'accueil de la CCSPN pour l'année 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement d'employeurs associatif « emploi sport loisirs » pour la mise à disposition de personnel aux structures du pôle enfance-jeunesse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du salarié pour l'année 2024 ci-annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention d'adhésion ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UN SALARIÉ**

**Entre**

**Péri'job**

dont le siège social est situé 44 rue Sergent Bonnelie, à Périgueux  
pris en la personne de son représentant légal en exercice

N° SIRET : 539 574 004 00013

Code APE : 7830Z

Désigné ci-après « le Groupement d'Employeurs »,

**D'une part,**

**Et**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR**

dont le siège social est situé Place Marc Busson - 24200 SARLAT LA CANEDA  
pris en la personne de son représentant légal en exercice,

adhérent du Groupement d'Employeurs,

N° SIRET : 200 027 217 013

Désignée ci-après « l'utilisateur »,

**D'autre part,**

1 La présente convention de mise à disposition vient fixer, en complément du règlement intérieur, les conditions et modalités de la mise à disposition d'un salarié. Elle peut faire expressément référence ou renvoyer aux dispositions des statuts et/ou du règlement intérieur du Groupement d'Employeurs, dont un exemplaire a été remis à l'utilisateur en même temps que la présente convention. Toute modification de ce règlement intérieur sera transmise à l'utilisateur et s'impose à lui.

Elle comprend des conditions générales fixées ci-dessous et des conditions particulières liées à la mise à disposition du salarié.

**1. CONDITIONS PARTICULIERES**

Il est conclu une convention de mise à disposition de personnel entre le Groupement d'Employeurs et l'utilisateur dans les conditions ci-dessous.

**1.1 Objet**

Le Groupement d'Employeurs réalise l'opération de prêt de main d'œuvre non lucratif décrite ci-dessous ;

- Mise à disposition de **Monsieur BOURDET Jules**,
- Motif de la mise à disposition à durée déterminée : besoins ponctuels d'encadrement d'activités sportives et de loisirs, notamment dans un cadre périscolaire ou d'accueil de loisirs
- Qualification : en cours de formation du diplôme BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- Fonction : apprenti éducateur sportif (salarié en contrat d'apprentissage)
- Groupe de classification au sein de la convention collective nationale du Sport (CCN Sport) : 1

## 1.2 Durée du contrat

Le présent contrat qui prend effet le 1/09/2023 est conclu pour une durée déterminée. Il prendra fin le 30/06/2024. Il pourra être reconduit.

## 1.3 Définition des tâches à effectuer et du volume d'intervention

Le salarié mis à disposition aura en charge, sans que cette liste soit limitative, l'exécution des missions suivantes :

- Encadrer des activités multisports et de loisirs, dans une logique d'action d'initiation et de découverte
- Être support à l'équipe pédagogique

### 1.3.1 Fonctionnement

Le salarié mis à disposition étant embauché par le groupement d'employeurs dans le cadre d'un emploi à temps partagé associant principalement le Club Athlétique Sarladais, l'utilisateur s'engage ;

- à solliciter les services de mise à disposition du groupement d'employeurs pour un volume prévisionnel de 697 heures de travail effectif pour la période mentionnée à l'article 1.2, dans une logique de complémentarité des emplois du temps, et dans la limite des disponibilités de l'éducateur,
- en respectant, dans la mesure du possible, un délai de prévenance de 10 jours,
- à tenir à jour un décompte horaire des interventions réalisées (outils fournis par le groupement d'employeurs)

Toute nouvelle demande de mise à disposition doit être adressée par mail au groupement d'employeurs, et en copie au référent emploi du Club Athlétique Sarladais.

2

Personnes référentes du salarié chez l'utilisateur : Mme TUDURY Marie-Line et M. REPETTO Mathieu (tout changement doit être notifié au Groupement d'Employeurs)

## 1.4 Prix de la mise à disposition

### 1.4.1 Prix de l'heure

Le prix unitaire de l'heure d'intervention est de ;

- 6,04 euros pour la période de septembre 2023 à avril 2024
- 7,22 euros pour la période de mai 2024 à juin 2024

Le prix horaire est susceptible d'évoluer au regard des variations du SMIC.

Le nombre d'heures facturées est déterminé sur la base d'un lissage mensuel du nombre d'heures de travail effectif, majoré de la valorisation des congés payés, des jours fériés et de la modulation du temps de travail (selon le coefficient suivant ; heures effectives X 1820/1575), soit 80,43 heures mensuellement sur la durée du présent contrat ;

### 1.4.2 Frais professionnels

Le remboursement des éventuels frais professionnels (déplacements, restauration, hébergement, téléphonie, ...) seront refacturés à la structure utilisatrice selon les barèmes en vigueur dans le Groupement d'Employeurs.

## 2. CONDITIONS GENERALES

### 2.1 Modalités de la mise à disposition

#### 2.1.1 Textes légaux

Les modalités de la mise à disposition sont réalisées en accord avec le Code du Travail et notamment ses articles 1253-1 et suivants.

#### 2.1.2 Inscription sur le registre du personnel :

L'utilisateur inscrit le salarié sur son registre du personnel avec la mention « mis à disposition par un Groupement d'Employeurs », la dénomination et l'adresse de ce dernier, en précisant la date de début, la durée et le type de contrat.

#### 2.1.3 Effectif de l'utilisateur

Le salarié est pris en compte dans le calcul de l'effectif de l'utilisateur au prorata temporis pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires qui se réfèrent à une condition d'effectif du personnel. Cet effectif est calculé en ajoutant au nombre des salariés permanents le nombre moyen par jour ouvrable des salariés mis à disposition au cours de l'exercice.

#### 2.1.4 Information des représentants du personnel

L'utilisateur est tenu d'informer les institutions représentatives existantes de son adhésion au Groupement d'Employeurs. L'information doit préciser la nature des activités du Groupement d'Employeurs et les conditions de sa constitution.

3

#### 2.1.5 Médecine du travail

Les obligations afférentes à la médecine du travail sont à la charge du Groupement d'Employeurs. Les éventuelles obligations liées à une surveillance médicale spéciale incombent à l'utilisateur.

#### 2.1.6 Droits collectifs

Le salarié est considéré par l'utilisateur comme tout autre salarié de son effectif, en particulier pour l'accès aux moyens de transport et aux installations collectives disponibles chez l'utilisateur. Le salarié peut recourir aux délégués du personnel de l'utilisateur à propos des conditions d'exécution du travail ou de l'accès aux installations collectives.

#### 2.1.7 Absences

Toute absence doit être signalée immédiatement au Groupement d'Employeurs par l'utilisateur. Les absences temporaires et dûment justifiées feront l'objet d'une facturation correspondant au maintien de salaire devant éventuellement être assuré par le Groupement d'Employeurs en fonction des dispositions légales et conventionnelles.

En fonction de ses possibilités, le Groupement d'Employeurs peut proposer à l'utilisateur une autre convention de mise à disposition, en vue de remplacer le salarié absent.

Le Groupement d'Employeurs ne saurait être tenu pour responsable des absences du salarié notamment si celles-ci sont injustifiées.

### **2.1.8. Accident du travail**

L'utilisateur doit immédiatement signaler les accidents du travail au Groupement d'Employeurs (au plus dans les 48 heures), au service de prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et à l'Inspecteur du Travail. Le Groupement d'Employeurs effectue la déclaration d'accident du travail. Lorsque l'accident du travail a pour cause une faute intentionnelle, c'est à l'utilisateur qu'incombe directement la responsabilité et les obligations qui en découlent.

### **2.1.9. Responsabilité civile**

Le Groupement d'Employeurs délègue, à travers la mise à disposition, son pouvoir de direction. L'utilisateur dispose donc du pouvoir de diriger et contrôler l'activité du salarié. L'utilisateur est considéré comme commettant du salarié dans les dommages qu'il peut causer à un tiers. Pendant le temps de travail chez l'utilisateur, ce dernier est civilement responsable au même titre que pour son propre personnel. Le salarié entre donc dans la police d'assurance de l'utilisateur. Ce dernier renonce ainsi à tout recours contre le Groupement d'Employeurs en cas de dommages causés à lui-même ou à des tiers par le personnel mis à disposition sur les lieux ou à l'occasion de son travail.

### **2.1.10. Rémunération du salarié**

La rémunération du salarié est entièrement versée par le Groupement d'Employeurs conformément au contrat de travail qui lie. Aucune rémunération ne peut être versée par l'utilisateur.

### **2.1.11. Discipline**

Le Groupement d'Employeurs peut seul prendre d'éventuelles sanctions à l'égard du salarié. Toutefois, l'utilisateur doit saisir le Groupement d'Employeurs des difficultés éventuelles avec le salarié.

### **2.1.12. Activités et horaires du salarié**

Le membre utilisateur est responsable, pendant le temps de travail dans son établissement, des conditions d'exécution du travail telles qu'elles sont déterminées par les dispositions législatives. Ces conditions comprennent limitativement ce qui a trait à la durée du travail, au repos hebdomadaire et les jours fériés, à l'hygiène et à la sécurité.

### **2.1.13. Congés payés du salarié mis à disposition**

Les dates de congés payés sont fixées en tenant compte des nécessités de service du membre utilisateur. Les congés non pris au cours de la période de mise à disposition donneront lieu au versement d'une indemnité compensatrice au salarié ; cette dernière sera refacturée à la structure utilisatrice.

## **2.3. Conditions financières de la mise à disposition**

### **2.3.1. Droit d'entrée et fonds de réserve solidaire**

Conformément aux statuts et aux dispositions du règlement intérieur, l'utilisateur verse à l'entrée dans le Groupement d'Employeurs, de manière définitive, la somme de 80 euros. Cette somme a vocation à assurer la responsabilité solidaire.

### **2.3.2. Facturation et avance de trésorerie**

La facturation se fait sur la base du taux horaire figurant à l'article 1.4.1, comprenant le salaire, les charges sociales et les frais de gestion.

L'ensemble des sommes facturées correspond aux seuls frais et charges engagés par le Groupement d'Employeurs pour rémunérer le salarié et donnera lieu, le cas échéant, à une régularisation en fin de période annuelle de référence pour tenir compte des évolutions de salaires imposées par la convention collective ainsi que des variations de taux de charges sociales, de taxes et de montant de plafonds des contributions survenues en cours de période.

Il appartient à l'utilisateur de réaliser un relevé mensuel des heures effectuées par le salarié mis à disposition.

La facture sera émise trimestriellement, et le règlement se fera par mandat administratif (pour les structures de droit public).

En cas d'arrêt de travail ouvrant droit à maintien de salaire pour le salarié, la part du coût de l'emploi non couverte par les indemnités journalières de la sécurité sociale et du régime de prévoyance, sera refacturée à la structure utilisatrice.

#### 2.4. Rupture

Chaque partie peut rompre unilatéralement la présente convention en cas de manquement grave de l'autre partie.

La résiliation ne pourra toutefois intervenir qu'après mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec AR et restée sans effet pendant 21 jours à compter de sa présentation

La résiliation sera ensuite notifiée par lettre recommandée avec AR.

Peut notamment constituer un manquement grave de l'utilisateur :

- Le non-paiement des sommes dues ;
- Le non-respect de ses obligations liées aux modalités de gestion de la mise à disposition ;
- Le non-respect des conditions d'exécution du travail du salarié telles que prévues par la présente convention et le Code du travail.

Peut notamment constituer un manquement grave du groupement d'employeur :

- Le non-respect de ses obligations d'employeur telles que prévues par la présente convention et le Code du travail.

En revanche, ne constitue pas un manquement grave imputable au groupement d'employeur :

- Les absences du salarié de quelque nature que ce soit ;
- La mauvaise qualité du travail du salarié ou encore son comportement général
- L'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un salarié absent

La présente clause ne prive pas le créancier de son droit d'agir, s'il le préfère, en résolution judiciaire, sans mise en demeure préalable.

Par ailleurs, si l'utilisateur décide également de rompre sans motif la présente convention, il devra procéder par lettre recommandée avec AR moyennant respect d'un préavis d'un mois.

En cas de départ à l'initiative du salarié (démission, prise d'acte...), la présente Convention est considérée rompue de fait, sans préavis ni indemnité.

Fait à Périgueux, le 1/09/2023 (en 2 exemplaires)

Pour Péri'job  
Gilbert COUDASSOT

Pour la Communauté de Communes  
M. DE PERETTI Jean-Jacques



DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délibération N°2024-013

**CONTRIBUTION FINANCIERE A LA PLATEFORME DE  
FORMATION INTERPROFESSIONNELLE AUX METIERS  
DU BATIMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LES EPCI**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la plateforme de formation interprofessionnelle aux métiers du bâtiment a ouvert ses portes en 2012 afin de permettre aux entreprises du Périgord Noir d'avoir un outil de formation à leurs dispositions pour favoriser la formation des chefs d'entreprises et de leurs salariés.

La plateforme de formation interprofessionnelle revêt un intérêt territorial à l'échelle du Pays. L'investissement a été porté par la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir pour le compte des six intercommunalités du Pays, la forme associative de ce dernier n'ayant pas permis d'envisager le portage par une structure supra- intercommunale.

Le présent accord a pour finalité de fixer les modalités de partenariat et de participation financière des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) composant le Pays du Périgord Noir et son transfert de gestion au profit du Pays du Périgord Noir. Il propose également que la prise en charge des grosses réparations du bâtiment ainsi que de l'entretien courant soit provisionnés par le Pays pour le compte des Communautés de communes.

Le coût définitif du projet s'était établi à 1 144 161,39 € HT, financé à hauteur de 78% par des subventions.

Afin de couvrir le montant de l'autofinancement prévisionnel (22% du montant des dépenses), la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir a contracté en aout 2012 un prêt d'un montant de 230 100 €, au taux de 4,79%% sur une durée de 15 ans.

L'EPCI maître d'ouvrage et les EPCI partenaires s'engagent par ce partenariat à rembourser l'emprunt souscrit auprès de la Banque des Territoires.

La contribution des 6 EPCI partenaires, calculée au prorata de la population, correspond pour chacun des EPCI à une participation équivalente à 0,277 Euro par habitant et par an.

### Participations financières ventilées par Communautés de communes

Communautés de communes	Population légale 2012	Coût par habitant	Coût par habitant
		sur 15 ans	annuel
CC Sarlat-Périgord Noir	17 469	72 634,60 €	4 842,31 €
CC de la Vallée de l'Homme	15 401	64 036,04 €	4 269,07 €
CC Vallée Dordogne	9 633	40 053,19 €	2 670,21 €
CC Pays de Fénelon	9 800	40 747,56 €	2 716,50 €
CC Domme-Villefranche	9 187	38 198,76 €	2 546,58 €
CC Terrassonnais en Pgd Noir	23 695	98 521,78 €	6 568,12 €
<b>Totaux Communautés fusionnées</b>		<b>354 191,92 €</b>	<b>23 612,79 €</b>

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti



## **Convention de partenariat à la plateforme de formation interprofessionnelle entre les six EPCI et le Pays du Périgord Noir**

### *Contexte et cadre de l'accord*

La plateforme de formation interprofessionnelle a ouvert ses portes en 2012 afin de permettre aux entreprises du Périgord Noir d'avoir un outil de formation à leurs dispositions pour favoriser la formation des chefs d'entreprise et de leurs salariés.

L'équipement, d'une surface totale de 800 m<sup>2</sup>, se décompose de la manière suivante :

- Un Espace « opérateurs de formation » avec :
  - Un hall modulable pour des formations et informations
  - Deux bureaux pour les entretiens professionnels
  - Un local archives courantes des organismes de formation
  - Une cafétéria des stagiaires et formateurs
- Un espace formation théorique : 3 salles de cours (dont 2 modulables avec panneaux isophoniques et une salle informatique)
- Des sanitaires et vestiaires
- Un espace de formation pratique :
  - Espace second œuvre (couvert, avec des cloisons), polyvalent et modulable,
  - Un espace formation pratique : Halle gros œuvre (ouvert mais couvert)
- Un enclos couvert et sécurisé pour le stockage de l'outillage.
- Une aire de Certificat d'Aptitudes à la Conduite d'Engins de Sécurité (CACES)

La plateforme de formation interprofessionnelle revêt un intérêt territorial à l'échelle du Pays. L'investissement est porté par la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir pour le compte des six intercommunalités du Pays, la forme associative de ce dernier n'ayant pas permis d'envisager le portage par une structure supra- intercommunale.

Le présent accord a pour finalité de fixer les modalités de partenariat et de participation financière des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) composant le Pays du Périgord Noir et son transfert de gestion au profit du Pays du Périgord Noir.

Entre

La Communauté de Communes Sarlat- Périgord Noir,

Dont le siège est situé Place Marc BUSSON, 24 200 SARLAT

Et représentée par Monsieur Jean- Jacques de Peretti, Président, autorisé par délibération de la CC Sarlat- Périgord Noir du -----

La Communauté de Communes Pays de Fénelon



Dont le siège est situé 1, Place de la Mairie, 24 590 SALIGNAC- EYVIGUES

Et représenté par Monsieur Patrick Bonnefon, Président, autorisé par délibération de la CC Pays de Fénelon du -----

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme

Dont le siège est situé 4, Place de la Mairie, 25 620 LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL

Et représenté par Monsieur Philippe Lagarde, Président, autorisé par délibération de la CC Vallée de l'Homme du -----

La Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon - Hautefort

Dont le siège est situé Pôle des services publics, 58 avenue Jean Jaurès, 24 120 TERRASSON LAVILLEDIEU

Et représenté par Monsieur Dominique Bousquet, Président, autorisé par délibération de la CC Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon - Hautefort du -----

La Communauté de Communes Domme – Villefranche du Périgord

Dont le siège est situé Le Bourg, 24 250 SAINT MARTIAL DE NABIRAT

Et représenté par Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Président, autorisé par délibération de la CC Domme – Villefranche du Périgord du -----

La Communauté de Communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède

Dont le siège est situé Place Jean Ladignac, 24 220 SAINT CYPRIEN

Et représenté par Monsieur Serge Ohrand, Président, autorisé par délibération de la CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède du -----

L'association Pays du Périgord Noir

Dont le siège est situé place Marc Busson, 24200 SARLAT

Et représentée par Monsieur Jean-Jacques de Peretti et Germinal Peiro, co-Présidents,

#### Article 1 : Objet de l'accord

L'accord de partenariat définit les relations entre la CC Sarlat-Périgord Noir, maître d'ouvrage de la plateforme de formation et les cinq EPCI partenaires financiers de la plateforme de formation.

La présente convention a également pour objet de confier la gestion de la plateforme de formation au Pays du Périgord Noir pour le compte des six EPCI.

#### Article 2 : Contenu du projet de la plateforme de formation

La plateforme de formation a pour objectif de favoriser la montée en compétences des chefs d'entreprises et des salariés du Périgord Noir. Il s'agit d'un outil de développement local de la formation interprofessionnelle et du bâtiment.



Le plan de financement définitif de ce projet est le suivant

Dépenses HT		Recettes	
Terrain	29 976,78 €	Region	432 960,00 €
Ingénierie	112 835,00 €	Région Equipement	38 500,00 €
Travaux	929 798,95 €	CDC Grand Emprunt	294 752,62 €
Equipement	71 550,67 €	Feader	129 340,00 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>248 608,77 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 144 161,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 144 161,39 €</b>

### Article 3 : Définition du partenariat et de la participation financière des six EPCI au projet de de la plateforme de formation

#### 3.1 Partenariat relatif au financement de l'investissement de la plateforme de formation

Les EPCI composant le Pays du Périgord Noir ont délibéré en amont de la construction de la plateforme de formation pour fixer leurs participations financières à l'investissement et à l'ensemble des frais supportés par la CC Sarlat-Périgord Noir directement liés au projet ainsi qu'au suivi du projet (comité de pilotage spécifique).

##### 3.1.1 Contribution à l'autofinancement

Afin de couvrir le montant de l'autofinancement et au vu de la population légale de l'ensemble des 6 EPCI partenaires au moment de la réalisation du projet (2012), ce montant correspond pour chacun des EPCI à une participation équivalente à 0,277 € par habitant et par an.

Participations financières ventilées par Communautés de communes			
Communautés de communes	Population légale 2012	Coût par habitant	Coût par habitant
		sur 15 ans	annuel
CC Sarlat-Périgord Noir	17 469	72 634,60 €	4 842,31 €
CC de la Vallée de l'Homme	15 401	64 036,04 €	4 269,07 €
CC Vallée Dordogne	9 633	40 053,19 €	2 670,21 €
CC Pays de Fénelon	9 800	40 747,56 €	2 716,50 €
CC Domme-Villefranche	9 187	38 198,76 €	2 546,58 €
CC Terrassonnais en Pgd Noir	23 695	98 521,78 €	6 568,12 €
<b>Totaux Communautés fusionnées</b>		<b>354 191,92 €</b>	<b>23 612,79 €</b>

Le montant de la participation annuelle est figé et ne variera pas en fonction de l'évolution future de la population.

Un titre de recettes sera émis par le maître d'ouvrage (à ce jour la CCSPN) à destination des EPCI partenaires au cours du premier trimestre de chaque année.

L'emprunt sera transféré avec la propriété de la plateforme en cas de transfert de compétence à la structure Pays si cette dernière évolue en syndicat mixte (c'est alors le syndicat qui émettra les titres de recettes).

### 3.1.2 Contribution à l'exploitation

Deux dépenses liées à l'entretien du bâtiment sont à prendre en compte : les dépenses grosses réparations et les charges d'entretien courant. Le montant annuel de la provision grosse réparation ainsi que le montant des charges d'entretien courant sera fixé par le comité de pilotage de la plateforme et voté au sein de l'association du Pays.

Si des dépenses imprévues (travaux complémentaires, charges non prévues par la convention de gestion...) inhérentes à l'exploitation devaient se présenter, elles seraient prises en charge par cette même provision.

Il revient au Pays la charge de provisionner pour le compte de l'ensemble des Communautés de Communes.

### 4.2 Participation à la gestion de la plateforme

Tous les ans, le Pays du Périgord Noir présentera au comité de pilotage de la plateforme (composé des présidents des six EPCI et de leurs Vice-Présidents en charge de l'économie notamment) un compte d'exploitation et un budget prévisionnel pour l'année suivante. Ce dernier sera ensuite voté en conseil d'administration du Pays.

Fait à Le	Fait à Le
Le Président de la Communauté de Communes Sarlat- Périgord Noir	Le Président de la Communauté de Communes Pays de Fénelon
Fait à Le	Fait à Le
Le Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme	Le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon - Hautefort
Fait à	Fait à

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_013-DE

Le	Le
Le Président de la Communauté de Communes Domme – Villefranche du Périgord	Le Président de la Communauté de Communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède
Fait à Le	Fait à Le
Le co-Président du Pays du Périgord noir	Le co-Président du Pays du Périgord noir

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	31
Représentés	2
Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Elise BOUYSSOU, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD.

Délégation N°2024-014

**PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU :  
VALIDATION DU BILAN 2023 ET DU PROGRAMME  
D'ACTIONS 2024**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le poste de technicien rivière interviendra, pour l'année 2024, sur les bassins versants des cours d'eau Cuze et Enéa. Il communique au Conseil communautaire le bilan des opérations menées en 2023 et des interventions prévues pour l'année en cours. Le programme pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Enéa se termine en mars 2024, cependant la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir est lauréate d'un appel à projet lui garantissant 80% de financement pour conduire des opérations sur les zones humides d'un petit affluent de l'Enéa, sur la commune de Proissans. Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de l'Enéa se terminant, la convention d'animation avec la Communauté de Communes Pays de Fénelon (CCPF) se termine également, aucun appel à cotisation ne leur sera formulé pour l'exercice 2024.

**Frais de fonctionnement :**

Pour l'année 2023, le montant des dépenses définitives en fonctionnement s'élève à **39 886,90 € HT**. Le montant des dépenses prévisionnelles est estimé à **42 305,24 € HT** pour l'année 2024.

Les frais relatifs au poste du technicien rivière :

Pour l'année 2024 et afin de poursuivre la mission du technicien rivière, la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir sollicite l'aide financière

- de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % soit 21 152,62 €
- du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur d'un forfait de 4 800€

Le reste à charge pour la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir : 16 352,62 €

**Frais d'investissement :**

Pour l'année 2023 le montant des dépenses définitives en investissement s'élève à 13 569 € HT, et le montant des dépenses prévisionnelles pour 2024 est estimé à 148 468 € HT.

Ladignac (Bassin-versant Eneu)

Les opérations prévues en 2024 sont les suivantes :

- Effacement étang de Chantegrel et entretien étang supérieur : 100 000€ HT
- Acquisitions foncières des zones humides de Ladignac 40 000€ HT
- Suivi Piézométrique et météo 4 468€ HT
- Cabane d'observation de la barge sauvage 4 000€ HT

Les dépenses liées à ces opérations s'élèvent à : 148 468 € HT

Pour mener ces opérations, la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir sollicite l'aide financière :

- de l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 % soit 59 387,20 € HT
- la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 40 % soit 59 387,20 € HT
- les 20 % restant sont à la charge des Communautés de communes soit 29 693,60 € HT

**Bilan 2023**

Fonctionnement HT Technicien rivière (80 % du temps de l'agent)			
Dépenses		Recettes	
Frais de Poste Technicien rivière	13 046,03 €	Agence de l'eau 50%	19 943,45 €
Frais indirect	6 609,21 €	Conseil Départemental (forfait)	4 800,00 €
Frais divers	231,66 €	CCSPN / CCPF	15 143,45 €
Dépenses ponctuelles sur factures	0		
<b>TOTAL</b>	<b>39 886,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 886,90 €</b>

Investissement HT			
Enea			
Dépenses		Recettes	
Aménagement de la vanne du Moulin de Kully	11 870,00 €	Agence de l'eau 30 %	3 546,00 €
		Conseil Départemental 20%	2 364,00 €
		Conseil Régional 0%	0
		CCPF / CCSPN 50 %	5 910,00 €
Ponctuel	1 749,00 €	Agence de l'eau 45 %	787,05 €
		Conseil Départemental 15 %	262,35 €
		Conseil Régional 20%	349,80 €
		CCPF / CCSPN 20 %	349,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 569,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 569,00 €</b>

**Prévisionnel 2024**

<b>Fonctionnement HT Technicien rivière</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Frais de Poste Technicien rivière	33 046,03 €	Agence de l'eau 50% - 74781	21 152,62 €
Frais indirect	6 609,21 €	Conseil Départemental (forfait) - 7473	4 800,00 €
Frais divers	400,00 €	CCSPN	16 352,62 €
Dépenses ponctuelles sur factures	2 250,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>42 305,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 305,24 €</b>

<b>Investissement HT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux AP Ladignac Année 1	100 000,00 €	Agence de l'eau 40 % - 1328	40 000,00 €
		Conseil Régional 40% - 1312	40 000,00 €
		CCSPN 20 %	20 000,00 €
Effacement étang			
Contournement étang			
Acquisition foncière Ladignac	40 000,00 €	Agence de l'eau 40 % - 1328	16 000,00 €
		Conseil Régional 40% - 1312	16 000,00 €
		CCSPN 20 %	8 000,00 €
Suivi piézométrique et météo (Matériel)	4 468,00 €	Agence de l'eau 40 % - 1328	1 787,20 €
		Conseil Régional 40% - 1312	1 787,20 €
		CCSPN 20 %	893,60 €
Cabane observation de la faune	4 000,00 €	Agence de l'eau 40 % - 1328	1 600,00 €
		Conseil Régional 40% - 1312	1 600,00 €
		CCSPN 20 %	800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>148 468,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>148 468,00 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du bilan des opérations réalisées en 2023 ;
- **SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental de la Dordogne et de la Région Nouvelle Aquitaine pour les subventions indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Secrétaire de séance  
 Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme  
 Le Président,  
 Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	29
Représentés	2
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

**Présents :** Benoît SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

**Délibération N°2024-015****COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2023 à l'assemblée délibérante.

Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Benoît SECRESTAT,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

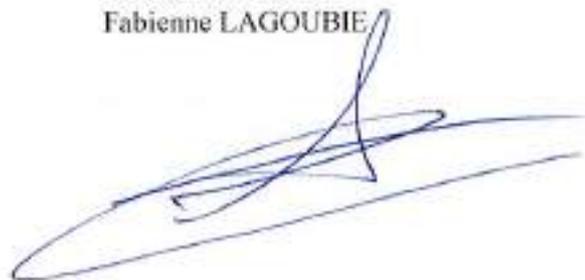
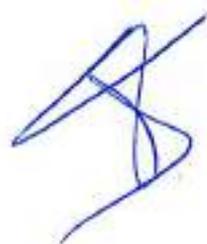
- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2023</b>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
EXPLOITATION	17 892 906,85 €	19 508 430,13 €	1 615 523,28 €
INVESTISSEMENT	6 697 812,70 €	5 593 565,93 €	-1 104 246,77 €
<b>REPORT 2022</b>			
EXPLOITATION		1 689 802,45 €	1 689 802,45 €
INVESTISSEMENT	728 803,27 €		-728 803,27 €
<b>RESULTAT CUMULÉ 2023</b>			
EXPLOITATION	17 892 906,85 €	21 198 232,58 €	3 305 325,73 €
INVESTISSEMENT	7 426 615,97 €	5 593 565,93 €	-1 833 050,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 319 522,82 €</b>	<b>26 791 798,51 €</b>	<b>1 472 275,69 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2022</b>			
INVESTISSEMENT	2 271 001,77 €	2 206 901,63 €	-64 100,14 €
<b>RÉSULTAT NET 2023</b>	<b>27 590 524,59 €</b>	<b>28 998 700,14 €</b>	<b>1 408 175,55 €</b>

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme  
 Le Président de séance  
 Benoît SECRESTAT

Secrétaire de séance  
 Fabienne LAGOUBIE


**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

**EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20002721700062

POSTE COMPTABLE :

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	39
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	49
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	86
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	123
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	124
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	125
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	126
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	128
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	129
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	133
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	134
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	136

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  
 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	137
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	141
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	142
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	143
C3.6 - Identification des flux croisés	146
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	147
D2 - Arrêté et signatures	148

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD  
CCSPN - BUDGET PRINCIPAL

Publié le 25/03/2024

CA



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16664
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	2 116
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7 119 453,00	0	378,63	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	920,15	357
2	Produit des impositions directes/population	450,06	714,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1120,40	426
4	Dépenses d'équipement brut/population	314,48	85
5	Encours de dette/population	648,37	215
6	DGF/population	76,69	45
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	31,37 %	40,90 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	149,43 %	88,40 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	28,07 %	20 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,87 %	50,50 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	17 892 906,85	G	19 508 430,13
	Section d'investissement	B	6 697 812,70	H	5 593 565,93
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 689 802,45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	728 803,27 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>25 319 522,82</b>	= G+H+I+J	<b>26 791 798,51</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 271 001,77	L	2 206 901,63
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>2 271 001,77</b>	= K+L	<b>2 206 901,63</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	17 892 906,85	= G+I+K	21 198 232,58
	Section d'investissement	= B+D+F	9 697 617,74	= H+J+L	7 800 467,56
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>27 590 524,59</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>28 998 700,14</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	2 271 001,77
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 206 901,63
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	9 350,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102	1 533 263,79	
104	Opération d'équipement n° 104	9 961,40	
112	Opération d'équipement n° 112	1 172,29	
115	Opération d'équipement n° 115	2 088,00	
117	Opération d'équipement n° 117	7 454,88	
119	Opération d'équipement n° 119	666 794,71	
122	Opération d'équipement n° 122	2 926,63	
126	Opération d'équipement n° 126	10 536,95	
127	Opération d'équipement n° 127	17 253,12	
129	Opération d'équipement n° 129	10 200,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 582 562,00	2 187 645,24	67 346,64	0,00	327 570,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 102 880,00	5 811 906,85	44 709,88	0,00	246 263,27
014	Atténuations de produits	7 184 950,00	7 043 820,30	0,00	0,00	141 129,70
65	Autres charges de gestion courante	2 348 380,00	2 296 071,28	4 650,00	0,00	47 658,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>18 218 772,00</b>	<b>17 339 443,67</b>	<b>116 706,52</b>	<b>0,00</b>	<b>762 621,81</b>
66	Charges financières	190 000,00	187 196,79	0,00	0,00	2 803,21
67	Charges exceptionnelles	70 100,00	60 846,46	0,00	0,00	9 253,54
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	2 600,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>18 481 472,00</b>	<b>17 587 486,92</b>	<b>116 706,52</b>	<b>0,00</b>	<b>777 278,56</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 643 501,45				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	189 000,00	188 713,41			286,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 832 501,45</b>	<b>188 713,41</b>			<b>2 643 788,04</b>
<b>TOTAL</b>		<b>21 313 973,45</b>	<b>17 776 200,33</b>	<b>116 706,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 421 066,60</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup> <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	32 000,00	7 278,55	0,00	0,00	24 721,45
70	Produits services, domaine et ventes div	1 283 800,00	1 306 273,84	0,00	0,00	-22 473,84
73	Impôts et taxes	14 760 935,00	14 440 664,02	103 026,40	0,00	217 244,58
74	Dotations et participations	2 915 436,00	2 957 160,07	63 427,00	0,00	-105 151,07
75	Autres produits de gestion courante	87 000,00	65 257,47	0,00	0,00	21 742,53
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>19 079 171,00</b>	<b>18 776 633,95</b>	<b>166 453,40</b>	<b>0,00</b>	<b>136 083,65</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	95 000,00	150 049,25	0,00	0,00	-55 049,25
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>19 174 171,00</b>	<b>18 926 683,20</b>	<b>166 453,40</b>	<b>0,00</b>	<b>81 034,40</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	450 000,00	415 293,53			34 706,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>450 000,00</b>	<b>415 293,53</b>			<b>34 706,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 624 171,00</b>	<b>19 341 976,73</b>	<b>166 453,40</b>	<b>0,00</b>	<b>115 740,87</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup> <b>1 689 802,45</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	386 833,00	214 553,05	9 350,00	162 929,95
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>7 951 315,14</b>	<b>4 825 177,81</b>	<b>2 261 651,77</b>	<b>864 485,56</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>8 338 148,14</b>	<b>5 039 730,86</b>	<b>2 271 001,77</b>	<b>1 027 415,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 500,00	1 230 608,97	0,00	19 891,03
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	5 000,00	591,86	0,00	4 408,14
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 255 500,00</b>	<b>1 231 200,83</b>	<b>0,00</b>	<b>24 299,17</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>46 727,48</b>	<b>11 587,48</b>	<b>0,00</b>	<b>35 140,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>9 640 375,62</b>	<b>6 282 519,17</b>	<b>2 271 001,77</b>	<b>1 086 854,68</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	450 000,00	415 293,53		34 706,47
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>450 000,00</b>	<b>415 293,53</b>		<b>34 706,47</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 090 375,62</b>	<b>6 697 812,70</b>	<b>2 271 001,77</b>	<b>1 121 561,15</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>728 803,27</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 421 891,24	1 044 334,57	2 206 901,63	170 655,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 919 638,55	1 300 000,00	0,00	619 638,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	93 100,00	93 043,41	0,00	56,59
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 434 629,79</b>	<b>2 437 377,98</b>	<b>2 206 901,63</b>	<b>790 350,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	500 000,00	950 566,89	0,00	-450 566,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 949 542,65	1 949 542,65	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 449 542,65</b>	<b>2 900 109,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-450 566,89</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>102 505,00</b>	<b>67 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 140,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 986 677,44</b>	<b>5 404 852,52</b>	<b>2 206 901,63</b>	<b>374 923,29</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 643 501,45			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	189 000,00	188 713,41		286,59
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 832 501,45</b>	<b>188 713,41</b>		<b>2 643 788,04</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 819 178,89</b>	<b>5 593 565,93</b>	<b>2 206 901,63</b>	<b>3 018 711,33</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 254 991,88		2 254 991,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 856 616,73		5 856 616,73
014	Atténuations de produits	7 043 820,30		7 043 820,30
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 300 721,28		2 300 721,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	187 196,79	0,00	187 196,79
67	Charges exceptionnelles	60 846,46	0,00	60 846,46
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	188 713,41	188 713,41
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>17 704 193,44</b>	<b>188 713,41</b>	<b>17 892 906,85</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 230 608,97	0,00	1 230 608,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 825 177,81		4 825 177,81
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	214 553,05	0,00	214 553,05
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	415 293,53	415 293,53
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	591,86	0,00	591,86
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	11 587,48	0,00	11 587,48
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>6 282 519,17</b>	<b>415 293,53</b>	<b>6 697 812,70</b>
<b>Pour information</b>				<b>728 803,27</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>728 803,27</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 278,55		7 278,55
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 306 273,84		1 306 273,84
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		415 293,53	415 293,53
73	Impôts et taxes	14 543 690,42		14 543 690,42
74	Dotations et participations	3 020 587,07		3 020 587,07
75	Autres produits de gestion courante	65 257,47	0,00	65 257,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	150 049,25	0,00	150 049,25
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>19 093 136,60</b>	<b>415 293,53</b>	<b>19 508 430,13</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>1 689 802,45</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	950 566,89	0,00	950 566,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 949 542,65		1 949 542,65
13	Subventions d'investissement	1 044 334,57	0,00	1 044 334,57
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	93 043,41	0,00	93 043,41
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		188 713,41	188 713,41
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	67 365,00	0,00	67 365,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>5 404 852,52</b>	<b>188 713,41</b>	<b>5 593 565,93</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restes à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	31/12	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	699 418,00	682 983,32	0,00	0,00	16 434,68
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	53 353,00	45 135,74	0,00	0,00	8 217,26
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	1 021,00	0,00	0,00	-1 021,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	909,00	50,04	0,00	-959,04
6478	Autres charges sociales diverses	17 032,00	16 864,39	0,00	0,00	167,61
6488	Autres charges	44 270,00	0,00	0,00	0,00	44 270,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>7 184 950,00</b>	<b>7 043 820,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>141 129,70</b>
7391178	Autres restituit° dégrèvt contrib. direct	0,00	16 793,00	0,00	0,00	-16 793,00
739118	Autres reversements de fiscalité	4 300 000,00	4 213 176,00	0,00	0,00	86 824,00
739211	Attributions de compensation	485 000,00	484 876,00	0,00	0,00	124,00
739221	FNGIR	355 500,00	355 504,00	0,00	0,00	-4,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	210 000,00	205 541,00	0,00	0,00	4 459,00
73928	Autres préél. pour revers. de fiscalité	34 450,00	34 433,00	0,00	0,00	17,00
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	1 800 000,00	1 733 497,30	0,00	0,00	66 502,70
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 348 380,00</b>	<b>2 296 071,28</b>	<b>4 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 658,72</b>
6531	Indemnités	90 000,00	89 042,80	0,00	0,00	957,20
6532	Frais de mission	1 000,00	25,00	0,00	0,00	975,00
6533	Cotisations de retraite	5 500,00	5 409,36	0,00	0,00	90,64
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	19 000,00	18 664,56	0,00	0,00	335,44
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	300,00	270,34	0,00	0,00	29,66
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	875 000,00	873 203,00	0,00	0,00	1 797,00
65548	Autres contributions	44 580,00	16 588,00	0,00	0,00	27 992,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	57 000,00	48 332,00	0,00	0,00	8 668,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	80 000,00	74 885,60	1 650,00	0,00	3 464,40
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	70 000,00	69 650,00	3 000,00	0,00	-2 650,00
65888	Autres	0,00	0,62	0,00	0,00	-0,62
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>18 218 772,00</b>	<b>17 339 443,67</b>	<b>116 706,52</b>	<b>0,00</b>	<b>762 621,81</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>190 000,00</b>	<b>187 196,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 803,21</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	187 000,00	187 196,79	0,00	0,00	-196,79
6688	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>70 100,00</b>	<b>60 846,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 253,54</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	23 100,00	23 775,00	0,00	0,00	-675,00
6714	Bourses et prix	3 000,00	1 200,00	0,00	0,00	1 800,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	171,46	0,00	0,00	4 828,54
678	Autres charges exceptionnelles	38 000,00	35 700,00	0,00	0,00	2 300,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>2 600,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>18 481 472,00</b>	<b>17 587 486,92</b>	<b>116 706,52</b>	<b>0,00</b>	<b>777 278,56</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 643 501,45</b>	<b>0,00</b>			<b>2 643 501,45</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>189 000,00</b>	<b>188 713,41</b>			<b>286,59</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	189 000,00	188 713,41			286,59
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 832 501,45</b>	<b>188 713,41</b>			<b>2 643 788,04</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 832 501,45</b>	<b>188 713,41</b>			<b>2 643 788,04</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>21 313 973,45</b>	<b>17 776 200,33</b>	<b>116 706,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 421 066,60</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



**Détail du calcul des ICNE au compte**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	386 833,00	214 553,05	9 350,00	162 929,95
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	159 000,00	108 399,40	0,00	50 600,60
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 833,00	6 987,65	0,00	-1 154,65
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	95 000,00	92 236,00	0,00	2 764,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	127 000,00	6 930,00	9 350,00	110 720,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (2)	3 934 436,72	2 396 046,47	1 533 263,79	5 126,46
103	Opération d'équipement n° 103 (2)	52 091,15	0,00	0,00	52 091,15
104	Opération d'équipement n° 104 (2)	35 000,00	17 049,50	9 961,40	7 989,10
106	Opération d'équipement n° 106 (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
112	Opération d'équipement n° 112 (2)	63 895,58	53 646,53	1 172,29	9 076,76
115	Opération d'équipement n° 115 (2)	145 937,66	134 567,28	2 088,00	9 282,38
117	Opération d'équipement n° 117 (2)	70 000,00	47 808,85	7 454,88	14 736,27
119	Opération d'équipement n° 119 (2)	2 162 489,54	1 409 274,38	666 794,71	86 420,45
121	Opération d'équipement n° 121 (2)	50 000,00	28 593,85	0,00	21 406,15
122	Opération d'équipement n° 122 (2)	89 909,67	61 804,30	2 926,63	25 178,74
123	Opération d'équipement n° 123 (2)	58 298,68	34 903,38	0,00	23 395,30
125	Opération d'équipement n° 125 (2)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
126	Opération d'équipement n° 126 (2)	607 597,61	565 597,39	10 536,95	31 463,27
127	Opération d'équipement n° 127 (2)	159 458,53	73 005,88	17 253,12	69 199,53
128	Opération d'équipement n° 128 (2)	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
129	Opération d'équipement n° 129 (2)	40 200,00	2 880,00	10 200,00	27 120,00
130	Opération d'équipement n° 130 (2)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>8 338 148,14</b>	<b>5 039 730,86</b>	<b>2 271 001,77</b>	<b>1 027 415,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 500,00	1 230 608,97	0,00	19 891,03
1641	Emprunts en euros	1 250 000,00	1 230 608,97	0,00	19 391,03
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	5 000,00	591,86	0,00	4 408,14
261	Titres de participation	5 000,00	591,86	0,00	4 408,14
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 255 500,00</b>	<b>1 231 200,83</b>	<b>0,00</b>	<b>24 299,17</b>
4581202201	CONSTRUCTION ABATTOIR SIDES (3)	46 727,48	11 587,48	0,00	35 140,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>46 727,48</b>	<b>11 587,48</b>	<b>0,00</b>	<b>35 140,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>9 640 375,62</b>	<b>6 282 519,17</b>	<b>2 271 001,77</b>	<b>1 086 854,68</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	450 000,00	415 293,53		34 706,47
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	450 000,00	415 293,53		34 706,47
2151	Réseaux de voirie	450 000,00	415 293,53		34 706,47
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>450 000,00</b>	<b>415 293,53</b>		<b>34 706,47</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>10 090 375,62</b>	<b>6 697 812,70</b>	<b>2 271 001,77</b>	<b>1 121 561,15</b>
	<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>728 803,27</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF





## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 421 891,24	1 044 334,57	2 206 901,63	170 655,04
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	31 535,00	6 529,00	31 535,00	-6 529,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	246 135,00	0,00	246 135,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	92 260,00	0,00	0,00	92 260,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	146 866,00	7 605,61	8 546,00	130 714,39
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	227 172,32	121 848,92	105 323,40	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	755 500,00	304 473,66	461 306,00	-10 279,66
1323	Subv. non transf. Départements	987 939,21	308 654,23	668 064,98	11 220,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	135 000,00	0,00	265 000,00	-130 000,00
13246	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	92 260,00	0,00	-92 260,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	8 063,69	0,00	-8 063,69
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	238 510,00	33 407,00	21 510,00	183 593,00
1341	D.E.T.R. non transférable	358 312,23	108 731,08	249 581,15	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	202 661,48	52 761,38	149 900,10	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 919 638,55	1 300 000,00	0,00	619 638,55
1641	Emprunts en euros	1 919 638,55	1 300 000,00	0,00	619 638,55
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	93 100,00	93 043,41	0,00	56,59
2313	Constructions	93 100,00	93 043,41	0,00	56,59
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 434 629,79</b>	<b>2 437 377,98</b>	<b>2 206 901,63</b>	<b>790 350,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 449 542,65	2 900 109,54	0,00	-450 566,89
10222	FCTVA	500 000,00	950 566,89	0,00	-450 566,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 949 542,65	1 949 542,65	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 449 542,65</b>	<b>2 900 109,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-450 566,89</b>
4582202201	CONSTRUCTION ABATTOIR SIDES (2)	102 505,00	67 365,00	0,00	35 140,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>102 505,00</b>	<b>67 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 140,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>7 986 677,44</b>	<b>5 404 852,52</b>	<b>2 206 901,63</b>	<b>374 923,29</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 643 501,45			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	189 000,00	188 713,41		286,59
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 100,00	5 073,00		27,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	9 250,00	9 223,00		27,00
28051	Concessions et droits similaires	16 250,00	16 160,90		89,10
28138	Autres constructions	1 750,00	1 736,00		14,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	95 650,00	95 274,74		375,26
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 700,00	13 680,28		19,72
28182	Matériel de transport	3 400,00	3 389,00		11,00
28183	Matériel de bureau et informatique	16 650,00	16 630,72		19,28
28184	Mobilier	18 050,00	18 345,28		-295,28
28188	Autres immo. corporelles	9 200,00	9 200,49		-0,49
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 832 501,45</b>	<b>188 713,41</b>		<b>2 643 788,04</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 832 501,45</b>	<b>188 713,41</b>		<b>2 643 788,04</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>10 819 178,89</b>	<b>5 593 565,93</b>	<b>2 206 901,63</b>	<b>3 018 711,33</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					



(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)  
LIBELLE : RESEAU DE LECTURE****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 934 436,72</b>	<b>A 2 396 046,47</b>	<b>1 533 263,79</b>	<b>5 126,46</b>	<b>B 7 596 576,10</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 716,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	42 067,20
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	7 648,80
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>848 000,00</b>	<b>160 489,21</b>	<b>440 182,54</b>	<b>247 328,25</b>	<b>366 416,51</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	988,32
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	6 876,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	16 433,46
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	748,32
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	19 750,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	149,99	0,00	-149,99	15 447,36
2184	Mobilier	470 000,00	37 027,75	425 016,41	7 955,84	39 822,40
2188	Autres immobilisations corporelles	378 000,00	123 311,47	15 166,13	239 522,40	266 350,65
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 086 436,72</b>	<b>2 235 557,26</b>	<b>1 093 081,25</b>	<b>-242 201,79</b>	<b>7 180 443,59</b>
2313	Constructions	3 086 436,72	2 227 400,37	1 093 081,25	-234 044,90	7 172 286,70
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	8 156,89	0,00	-8 156,89	8 156,89

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>2 062 140,34</b>	<b>C 661 871,69</b>	<b>1 400 268,65</b>	<b>0,00</b>	<b>D 4 522 213,62</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>2 062 140,34</b>	<b>661 871,69</b>	<b>1 400 268,65</b>	<b>0,00</b>	<b>2 022 213,62</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	663 960,23
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	290 001,08
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	81 975,38
1322	Subv. non transf. Régions	625 000,00	285 000,00	340 000,00	0,00	285 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	969 441,63	308 654,23	660 787,40	0,00	328 354,23
1341	D.E.T.R. non transférable	265 037,23	15 456,08	249 581,15	0,00	137 882,74
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	202 661,48	52 761,38	149 900,10	0,00	235 039,96
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-1 734 174,78</b>	<b>D - B</b>	<b>-3 074 362,48</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)  
LIBELLE : LOGEMENTS MARQUAY ET TAMNIES

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		52 091,15	A 0,00	0,00	52 091,15	B 5 578,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 091,15	0,00	0,00	52 091,15	5 578,80
2132	Immeubles de rapport	52 091,15	0,00	0,00	52 091,15	5 578,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>		C - A	0,00	D - B	-5 578,80

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)  
LIBELLE : CUZE ET ENEA

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>35 000,00</b>	<b>A 17 049,50</b>	<b>9 961,40</b>	<b>7 989,10</b>	<b>B 300 055,94</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>37 797,60</b>
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	37 797,60
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 116,50</b>	<b>6 999,50</b>	<b>1 884,00</b>	<b>10 676,50</b>
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	10 000,00	1 116,50	6 999,50	1 884,00	10 676,50
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 000,00</b>	<b>15 933,00</b>	<b>2 961,90</b>	<b>1 105,10</b>	<b>249 536,66</b>
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	15 933,00	0,00	-5 933,00	188 621,45
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	60 915,21
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	2 961,90	7 038,10	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 045,18</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 045,18

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>187 507,58</b>	<b>C 60 944,35</b>	<b>150 093,58</b>	<b>-23 530,35</b>	<b>D 243 823,69</b>	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>187 507,58</b>	<b>60 944,35</b>	<b>150 093,58</b>	<b>-23 530,35</b>	<b>243 823,69</b>
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 707,15
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	20 728,57
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 843,23
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	70 769,23
1322	Subv. non transf. Régions	130 500,00	19 473,66	121 306,00	-10 279,66	19 473,66
1323	Subv. non transf. Départements	18 497,58	0,00	7 277,58	11 220,00	7 015,92
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	8 063,69	0,00	-8 063,69	8 063,69
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	38 510,00	33 407,00	21 510,00	-16 407,00	103 222,24
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>43 894,85</b>	<b>D - B</b>	<b>-56 232,25</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)****LIBELLE : ECOLE DE MUSIQUE****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 000,00</b>	<b>A 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>B 3 683,46</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	3 683,46
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	3 683,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>-3 683,46</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)  
LIBELLE : BUREAUX ET BATIMENTS**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>63 895,58</b>	<b>A 53 646,53</b>	<b>1 172,29</b>	<b>9 076,76</b>	<b>B 312 339,78</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 650,00</b>	<b>2 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 280,00</b>	<b>106 688,29</b>
2051	Concessions, droits similaires	11 650,00	2 370,00	0,00	9 280,00	106 688,29
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>52 245,58</b>	<b>51 276,53</b>	<b>1 172,29</b>	<b>-203,24</b>	<b>188 847,08</b>
21318	Autres bâtiments publics	12 052,60	4 891,80	0,00	7 160,80	22 920,03
2135	Installations générales, agencements	0,00	3 175,52	0,00	-3 175,52	3 175,52
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 084,62
2182	Matériel de transport	21 000,00	20 716,76	0,00	283,24	45 716,76
2183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00	20 026,57	0,00	-12 026,57	95 441,20
2184	Mobilier	10 192,98	2 051,39	1 172,29	6 969,30	18 094,46
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	414,49	0,00	585,51	414,49
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 804,41</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	16 804,41

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 6 543,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 543,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 543,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-53 646,53</b>	<b>D - B</b>	<b>-305 796,78</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)  
LIBELLE : SIGNALISATION ROUTIERE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		145 937,66	A 134 567,28	2 088,00	9 282,38	B 701 747,35
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 025,80	134 567,28	2 088,00	-74 629,48	275 158,04
2151	Réseaux de voirie	40 000,00	89 039,34	0,00	-49 039,34	89 039,34
21578	Autre matériel et outillage de voirie	22 025,80	45 527,94	2 088,00	-25 590,14	186 118,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	83 911,86	0,00	0,00	83 911,86	426 589,31
2315	Installat°, matériel et outillage techni	83 911,86	0,00	0,00	83 911,86	426 589,31

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-134 567,28	D - B	-701 747,35

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 117 (1)  
LIBELLE : POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATIF

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>70 000,00</b>	<b>A 47 808,85</b>	<b>7 454,88</b>	<b>14 736,27</b>	<b>B 354 965,39</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>8 112,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 112,00</b>	<b>39 913,96</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	31 801,96
2051	Concessions, droits similaires	0,00	8 112,00	0,00	-8 112,00	8 112,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 000,00</b>	<b>12 738,38</b>	<b>1 943,88</b>	<b>5 317,74</b>	<b>219 092,20</b>
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	198 353,82
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	3 777,95	0,00	6 222,05	3 777,95
2184	Mobilier	10 000,00	6 927,18	0,00	3 072,82	14 927,18
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 033,25	1 943,88	-3 977,13	2 033,25
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>50 000,00</b>	<b>26 958,47</b>	<b>5 511,00</b>	<b>17 530,53</b>	<b>95 959,23</b>
2313	Constructions	50 000,00	26 958,47	5 511,00	17 530,53	95 959,23

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>31 535,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>31 535,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 98 955,00</b>	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>31 535,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 535,00</b>	<b>0,00</b>	<b>98 955,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	31 535,00	0,00	31 535,00	0,00	87 515,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	11 440,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-47 808,85</b>	<b>D - B</b>	<b>-256 010,39</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)  
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 162 489,54</b>	<b>A 1 409 274,38</b>	<b>666 794,71</b>	<b>86 420,45</b>	<b>B 8 157 156,75</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>18 106,60</b>	<b>7 567,20</b>	<b>5 579,40</b>	<b>4 960,00</b>	<b>13 099,20</b>
2031	Frais d'études	18 106,60	7 567,20	5 579,40	4 960,00	13 099,20
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 521,48</b>
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	17 521,48
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 144 382,94</b>	<b>1 401 707,18</b>	<b>661 215,31</b>	<b>81 460,45</b>	<b>6 290 968,15</b>
21578	Autre matériel et outillage de voirie	298 800,00	180 270,41	0,00	118 529,59	510 190,56
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 248,59
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 845 582,94	1 193 894,77	661 215,31	-9 527,14	5 748 987,00
2182	Matériel de transport	0,00	27 542,00	0,00	-27 542,00	27 542,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 835 567,92</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	17 729,46
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 817 838,46

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>265 000,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 1 048 219,94</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 048 219,94</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	177 027,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	616 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	61 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	8 692,94
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	135 000,00	0,00	265 000,00	-130 000,00	160 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-1 409 274,38</b>	<b>D - B</b>	<b>-7 108 936,81</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)  
LIBELLE : URBANISME PLUI

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>A 28 593,85</b>	<b>0,00</b>	<b>21 406,15</b>	<b>B 468 959,41</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>50 000,00</b>	<b>28 593,85</b>	<b>0,00</b>	<b>21 406,15</b>	<b>452 325,19</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	50 000,00	28 593,85	0,00	21 406,15	443 125,19
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 634,22</b>
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	16 634,22
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>72 385,00</b>	<b>C 6 529,00</b>	<b>72 385,00</b>	<b>-6 529,00</b>	<b>D 123 432,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>72 385,00</b>	<b>6 529,00</b>	<b>72 385,00</b>	<b>-6 529,00</b>	<b>123 432,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	6 529,00	0,00	-6 529,00	110 232,00
1313	Subv. transf. Départements	72 385,00	0,00	72 385,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C - A	-22 064,85	D - B	-345 527,41

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)  
LIBELLE : PETITE ENFANCE

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>89 909,67</b>	<b>A 61 804,30</b>	<b>2 926,63</b>	<b>25 178,74</b>	<b>B 171 240,90</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>840,00</b>	<b>840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 758,40</b>
2051	Concessions, droits similaires	840,00	840,00	0,00	0,00	10 758,40
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>89 069,67</b>	<b>60 964,30</b>	<b>2 926,63</b>	<b>25 178,74</b>	<b>160 482,50</b>
21318	Autres bâtiments publics	61 819,12	42 575,23	1 786,63	17 457,26	94 393,75
2135	Installations générales, agencements	2 000,00	0,00	1 140,00	860,00	12 673,04
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 750,55	8 250,54	0,00	4 500,01	17 702,93
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	685,20
2184	Mobilier	12 500,00	8 419,54	0,00	4 080,46	32 454,19
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 718,99	0,00	-1 718,99	2 573,39
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 15 441,40</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 441,40</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	15 441,40
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-61 804,30</b>	<b>D - B</b>	<b>-155 799,50</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 123 (1)  
LIBELLE : ENFANCE ET JEUNESSE

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>58 298,68</b>	A <b>34 903,38</b>	<b>0,00</b>	<b>23 395,30</b>	B <b>206 168,99</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 059,80</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	9 059,80
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>58 298,68</b>	<b>34 903,38</b>	<b>0,00</b>	<b>23 395,30</b>	<b>132 046,16</b>
21318	Autres bâtiments publics	43 298,68	29 593,19	0,00	13 705,49	43 640,87
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	25 737,73
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00	0,00	2 012,28
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 149,02
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	6 350,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	6 825,80
2184	Mobilier	10 000,00	2 468,21	0,00	7 531,79	38 453,30
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 841,98	0,00	-2 841,98	7 877,16
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 063,03</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	65 063,03

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>16 866,00</b>	C <b>7 605,61</b>	<b>8 546,00</b>	<b>714,39</b>	D <b>64 772,20</b>	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>16 866,00</b>	<b>7 605,61</b>	<b>8 546,00</b>	<b>714,39</b>	<b>64 772,20</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	16 866,00	7 605,61	8 546,00	714,39	56 821,20
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 951,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	<b>-27 297,77</b>	D - B	<b>-141 396,79</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 125 (1)  
LIBELLE : VELO ROUTE VOIE VERTE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>30 000,00</b>	<b>A 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>B 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
2115	Terrains bâtis	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 126 (1)  
LIBELLE : SIEGE CCSPN**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>607 597,61</b>	<b>A 565 597,39</b>	<b>10 536,95</b>	<b>31 463,27</b>	<b>B 1 220 975,55</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>27 680,84</b>	<b>54 932,14</b>	<b>271,24</b>	<b>-27 522,54</b>	<b>155 934,92</b>
2138	Autres constructions	0,00	806,68	0,00	-806,68	52 106,68
2182	Matériel de transport	0,00	1 103,92	0,00	-1 103,92	1 103,92
2183	Matériel de bureau et informatique	27 680,84	30 483,73	0,00	-2 802,89	41 485,77
2184	Mobilier	0,00	9 991,25	271,24	-10 262,49	48 691,99
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 546,56	0,00	-12 546,56	12 546,56
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>579 916,77</b>	<b>510 665,25</b>	<b>10 265,71</b>	<b>58 985,81</b>	<b>1 065 040,63</b>
2313	Constructions	579 916,77	510 665,25	10 265,71	58 985,81	1 065 040,63

RECVTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>348 875,00</b>	<b>C 186 318,41</b>	<b>173 750,00</b>	<b>-11 193,41</b>	<b>D 277 293,41</b>	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>255 775,00</b>	<b>93 275,00</b>	<b>173 750,00</b>	<b>-11 250,00</b>	<b>184 250,00</b>
1313	Subv. transf. Départements	173 750,00	0,00	173 750,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	-11 250,00	0,00	0,00	-11 250,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	93 275,00	93 275,00	0,00	0,00	184 250,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>93 100,00</b>	<b>93 043,41</b>	<b>0,00</b>	<b>56,59</b>	<b>93 043,41</b>
2313	Constructions	93 100,00	93 043,41	0,00	56,59	93 043,41

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-379 278,98</b>	<b>D - B</b>	<b>-943 682,14</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 127 (1)  
LIBELLE : FRANCE TABAC**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>159 458,53</b>	<b>A 73 005,88</b>	<b>17 253,12</b>	<b>69 199,53</b>	<b>B 172 658,64</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	159 458,53	73 005,88	17 253,12	69 199,53	171 858,64
2313	Constructions	159 458,53	73 005,88	17 253,12	69 199,53	171 858,64

RECVTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>238 422,32</b>	<b>C 121 848,92</b>	<b>105 323,40</b>	<b>11 250,00</b>	<b>D 445 138,60</b>	
13	Subventions d'investissement	238 422,32	121 848,92	105 323,40	11 250,00	445 138,60
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	238 422,32	121 848,92	105 323,40	11 250,00	445 138,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>48 843,04</b>	<b>D - B</b>	<b>272 479,96</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 128 (1)  
LIBELLE : CONSTRUCTION GENDARMERIE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>400 000,00</b>	<b>A 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>B 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
2111	Terrains nus	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 129 (1)  
LIBELLE : REHABILITATION RATZ HAUT

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>40 200,00</b>	<b>A 2 880,00</b>	<b>10 200,00</b>	<b>27 120,00</b>	<b>B 2 880,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 200,00	2 880,00	10 200,00	27 120,00	2 880,00
2313	Constructions	40 200,00	2 880,00	10 200,00	27 120,00	2 880,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>		<b>C - A</b>	<b>-2 880,00</b>	<b>D - B</b>	<b>-2 880,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 130 (1)  
LIBELLE : MAISON DE LA JEUNESSE

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		50 000,00	A 0,00	0,00	50 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		200 000,00	C 0,00	0,00	200 000,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	1 238 131	611 745	0	0	2 401 951	39 378	0	61 804	0	1 596 473	333 038	6 282 519
- Equipements municipaux (2)		611 745	0	0	2 401 951	39 378	0	61 804	0	1 588 369	120 815	4 824 061
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	8 104	200 635	215 670
- Opérations financières	1 238 131											1 238 131
Dépenses d'ordre	0											415 294
Solde d'exécution reporté de N-1	728 803											728 803
<b>Total dépenses</b>	<b>1 966 934</b>	<b>611 745</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 401 951</b>	<b>39 378</b>	<b>0</b>	<b>61 804</b>	<b>0</b>	<b>2 011 766</b>	<b>333 038</b>	<b>7 426 616</b>
<b>Total recettes</b>	<b>4 481 083</b>	<b>186 318</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>661 872</b>	<b>5 360</b>	<b>0</b>	<b>2 245</b>	<b>0</b>	<b>67 473</b>	<b>189 214</b>	<b>5 593 566</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>2 514 149</b>	<b>-425 427</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 740 079</b>	<b>-34 018</b>	<b>0</b>	<b>-59 559</b>	<b>0</b>	<b>-1 944 293</b>	<b>-143 824</b>	<b>-1 833 050</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>9 350</b>	<b>-11 709</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 533 264</b>	<b>10 200</b>	<b>0</b>	<b>2 927</b>	<b>0</b>	<b>678 844</b>	<b>24 708</b>	<b>2 271 002</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>205 285</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 400 269</b>	<b>8 546</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>487 479</b>	<b>105 323</b>	<b>2 206 902</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>-9 350</b>	<b>193 576</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-132 995</b>	<b>-1 654</b>	<b>0</b>	<b>-2 927</b>	<b>0</b>	<b>-191 366</b>	<b>80 615</b>	<b>-64 100</b>

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
<b>Total dépenses</b>	<b>2 481 722</b>	<b>1 873 098</b>	<b>0</b>	<b>78 372</b>	<b>553 146</b>	<b>1 431 483</b>	<b>0</b>	<b>3 358 083</b>	<b>0</b>	<b>6 034 388</b>	<b>2 045 347</b>	<b>17 882 907</b>
<b>Total recettes</b>	<b>13 025 711</b>	<b>581 635</b>	<b>0</b>	<b>18 783</b>	<b>39 971</b>	<b>470 006</b>	<b>0</b>	<b>1 302 141</b>	<b>42 499</b>	<b>5 601 056</b>	<b>116 432</b>	<b>21 198 233</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>10 543 989</b>	<b>-1 291 463</b>	<b>0</b>	<b>-59 589</b>	<b>-513 175</b>	<b>-961 478</b>	<b>0</b>	<b>-2 055 942</b>	<b>5 230</b>	<b>-433 332</b>	<b>-1 928 915</b>	<b>3 305 326</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-3 et L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



**IV – ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 976 284</b>	<b>623 454</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 935 214</b>	<b>49 578</b>	<b>0</b>	<b>64 731</b>	<b>0</b>	<b>2 690 610</b>	<b>357 746</b>	<b>9 697 618</b>
	Dépenses réelles	1 247 481	623 454	0	0	3 935 214	49 578	0	64 731	0	2 275 317	357 746	8 553 521
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 230 609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 230 609
1641	Emprunts en euros	1 230 609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 230 609
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	16 280	0	0	0	0	0	0	0	0	6 988	200 635	223 903
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 399	108 399
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 988	0	6 988
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 236	92 236
20422	Privé : Bâtiments, installations	16 280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 280
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	592
261	Titres de participation	592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	592
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	623 454	0	0	3 935 214	49 578	0	64 731	0	2 268 329	145 523	7 813 333
102	RESEAU DE LECTURE	0	0	0	0	3 929 310	0	0	0	0	0	0	3 929 310
104	CUZE ET ENEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 011	0	27 011
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0	47 320	0	0	5 904	1 595	0	0	0	0	0	6 819
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 655	0	136 655
117	POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 264	55 264
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 076 069	0	2 076 069
121	URBANISME PLUI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 594	0	28 594
122	PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	64 731	0	0	0	64 731
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0	0	0	0	0	34 903	0	0	0	0	0	34 903

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-2024-015-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
126	SIEGE CCSPN	0	576 134	0	0	0	0	0	0	0	0	0	576 134
127	FRANCE TABAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 259	90 259
129	REHABILITATION RATZ HAUT	0	0	0	0	0	13 080	0	0	0	0	0	13 080
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 587	11 587
4581202201	CONSTRUCTION ABATTOIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 587	11 587
	SIDES												
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 294	0	415 294
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 294	0	415 294
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 294	0	415 294
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	728 803	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	728 803

RECETTES													
		4 481 083	391 603	0	2 062 140	13 906	2 245	0	554 952	294 537	7 800 468		
	<b>Total recettes d'investissement</b>	4 481 083	391 603	0	2 062 140	13 906	2 245	0	554 952	294 537	7 800 468		
	Recettes réelles	4 292 370	391 603	0	2 062 140	13 906	2 245	0	554 952	294 537	7 611 754		
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 900 110	0	0	0	0	0	0	0	0	2 900 110		
10222	FCTVA	950 567	0	0	0	0	0	0	0	0	950 567		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 949 543	0	0	0	0	0	0	0	0	1 949 543		
13	Subventions d'investissement	92 260	298 560	0	2 062 140	13 906	2 245	0	554 952	227 172	3 251 236		
1311	Subv. transf. Etat et établi. Nationaux	0	31 535	0	0	0	0	0	6 529	0	38 064		
1313	Subv. transf. Départements	0	173 750	0	0	0	0	0	72 385	0	246 135		
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	13 906	2 245	0	0	0	16 152		
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	625 000	0	0	0	140 780	0	765 780		
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	969 442	0	0	0	7 278	0	976 720		
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	265 000	0	265 000		
13246	Attrib. de compensation d'investissement	92 260	0	0	0	0	0	0	0	0	92 260		
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	8 064	0	8 064		
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	54 917	0	54 917		
1341	D.E.T.R. non transférable	0	93 275	0	265 037	0	0	0	0	0	258 312		

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 2024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	202 661	0	0	0	0	0	0	202 661
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 000
1641	Emprunts en euros	1 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	93 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 043
2313	Constructions	0	93 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 043
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 365	67 365
458220201	CONSTRUCTION ABATTOIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 365	67 365
SIDES													
Recettes d'ordre		188 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188 713
040	Opérat° ordre transfert entre sections	188 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188 713
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 073
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	9 223	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 223
28051	Concessions et droits similaires	16 161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 161
28138	Autres constructions	1 736	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 736
281578	Autre matériel et outillage de voirie	95 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 275
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 680
28182	Matériel de transport	3 389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 389
28183	Matériel de bureau et informatique	16 631	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 631
28184	Mobilier	18 345	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 345
28188	Autres immo. corporelles	9 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 200
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001:Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024-015-BF



FUNCTIONNEMENT

DEPENSES

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 481 722</b>	<b>1 873 098</b>	<b>0</b>	<b>78 372</b>	<b>553 146</b>	<b>1 431 483</b>	<b>0</b>	<b>3 358 083</b>	<b>37 268</b>	<b>6 034 388</b>	<b>2 045 347</b>	<b>17 907</b>
Dépenses réelles	2 293 009	1 873 098	0	78 372	553 146	1 431 483	0	3 358 083	37 268	6 034 388	2 045 347	17 190
011 Charges à caractère général	7 514	526 215	0	89	186 320	381 804	0	180 273	37 268	827 994	107 514	2 142 990
60611 Eau et assainissement	0	583	0	0	438	6 182	0	2 842	0	0	97	14

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
60612	Energie - Electricité	0	7 028	0	0	7 665	15 745	0	8 079	0	0	828	39 344
60613	Chauffage urbain	0	0	0	0	13 008	0	0	9 683	0	0	0	22 691
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	5 147	0	0	0	0	0	5 147
60622	Carburants	0	581	0	0	302	5 752	0	2 514	0	33 105	0	42 254
60623	Alimentation	0	181	0	0	330	2 216	0	27 144	0	0	44	29 916
60628	Autres fournitures non stockées	0	3 548	0	89	1 480	1 642	0	7 020	0	2 702	266	16 747
60631	Fournitures d'entretien	0	3 744	0	0	468	6 587	0	7 064	0	233	740	18 835
60632	Fournitures de petit équipement	0	4 771	0	0	2 156	5 131	0	4 631	0	7 405	1 044	25 138
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 653	0	233 653
60636	Vêtements de travail	0	60	0	0	0	0	0	478	0	4 336	0	4 874
6064	Fournitures administratives	0	5 001	0	0	511	1 664	0	1 333	0	408	206	9 123
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	14 419	6	0	57	0	205	0	14 687
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	91	8 441	0	3 791	0	0	0	12 324
611	Contrats de prestations de services	0	15 077	0	0	0	0	0	0	4 961	19 822	2 000	41 860
6132	Localisations immobilières	0	7 772	0	0	13 707	0	0	5 029	0	28 579	36 000	91 087
6135	Localisations mobilières	0	10 064	0	0	1 456	5 546	0	9 171	0	1 575	4 659	32 469
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	1 582	0	0	0	1 582
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	2 760	0	0	0	0	0	2 760
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	2 051	0	0	1 169	1 883	0	2 354	0	0	1 278	8 735
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	25 530	0	0	25 530
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 338	0	76 338
615232	Entretien, réparations réseaux	1 332	0	0	0	0	-1 332	0	0	0	0	0	0
61551	Entretien matériel roulant	0	127	0	0	278	477	0	-170	0	3 754	345	4 810
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	379	0	0	0	971	0	2 650	0	288	0	4 288
6156	Maintenance	0	46 993	0	0	3 539	22 394	0	19 417	0	3 465	5 120	100 928
6161	Multirisques	0	19 128	0	0	547	709	0	949	0	4 933	357	26 623
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0	44 958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 916
6168	Autres primes d'assurance	0	175 547	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 555 555
6182	Documentation générale et technique	0	2 325	0	0	0	283	0	723	0	1 253	0	5 555 815
6184	Versements à des organismes de formation	0	8 057	0	0	119 539	0	0	275	0	-2 020	0	125 572
6188	Autres frais divers	0	334	0	0	70	946	0	1 021	0	1 000	798	5 555 169
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47	47
6226	Honoraires	6 182	664	0	0	0	0	0	0	0	-15 000	8 154	1 129
6228	Divers	0	250	0	0	0	1 699	0	6 432	0	0	0	2 981

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6231	Annonces et insertions	0	1 919	0	0	0	0	0	0	0	923	0	2 842
6232	Fêtes et cérémonies	0	508	0	0	0	85	0	3 382	0	0	0	3 974
6236	Catalogues et imprimés	0	4 128	0	0	211	0	0	553	0	0	0	4 892
6238	Divers	0	750	0	0	0	0	0	295	0	224	361	1 631
6247	Transports collectifs	0	1 350	0	0	0	23 751	0	1 605	0	168 838	0	195 544
6251	Voyages et déplacements	0	1 884	0	0	1 346	693	0	1 175	0	1 032	0	6 129
6257	Réceptions	0	3 536	0	0	90	0	0	11	0	482	185	4 303
6261	Frais d'affranchissement	0	5 922	0	0	243	142	0	396	0	2 752	0	9 454
6262	Frais de télécommunications	0	2 611	0	0	3 230	3 240	0	2 836	0	644	331	12 892
627	Services bancaires et assimilés	0	1 709	0	0	0	0	0	0	0	0	90	1 800
6281	Concours divers (cotisations)	0	65 939	0	0	30	425	0	210	0	48 313	5 897	120 814
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	64 344	0	0	0	216 269	0	45 045	0	198 722	0	524 360
6288	Autres services extérieurs	0	10 249	0	0	0	42 353	0	695	0	30	390	53 716
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	6 777	0	37 150	43 927
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	2 145	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 145
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 124 828	0	78 283	366 826	1 049 679	0	2 077 809	0	993 219	165 973	5 856 617
6217	Personnel affecté par la commune membre	0	81 627	0	78 283	42 666	217 976	0	112 959	0	0	0	533 510
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	0	2 441	0	126	0	28 073	6 000	36 640
6331	Versement mobilité	0	3 094	0	0	1 028	2 607	0	6 315	0	3 072	559	16 675
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	2 813	0	0	935	2 370	0	5 740	0	2 793	508	15 159
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	13 240	0	0	4 394	11 196	0	26 944	0	13 127	2 388	71 289
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	1 688	0	0	561	1 414	0	3 444	0	1 676	305	9 088
64111	Rémunération principale titulaires	0	536 155	0	0	162 350	278 980	0	499 356	0	475 642	36 011	1 988 495
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	10 633	0	0	3 380	3 313	0	11 801	0	7 835	609	33 961
64118	Autres indemnités titulaires	0	162 338	0	0	38 199	65 942	0	134 390	0	113 465	11 781	433 125
64131	Rémunérations non tit.	0	40 796	0	0	25 766	249 188	0	790 857	0	86 848	65 680	1 361 327
64161	Emplois jeunes	0	0	0	0	0	0	0	335	0	0	0	335
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0	90 575	0	0	31 810	103 393	0	268 547	0	96 835	24 482	564 637
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	174 835	0	0	54 241	98 714	0	183 615	0	157 102	14 476	578 983
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0	1 636	0	0	1 028	9 922	0	26 432	0	3 485	2 633	13 136
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	1 021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 021
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	163	0	0	38	205	0	492	0	63	0	959
6478	Autres charges sociales diverses	0	4 215	0	0	432	2 017	0	6 457	0	3 204	540	14 863
014	Atténuations de produits	1 118 373	0	0	0	0	0	0	0	0	4 213 170	1 712 271	7 043 814

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024 035-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7391178	Autres restitut* dégrèvt contrib. direct	16 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 793
739118	Autres reversements de fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 213 176	0	4 213 176
739211	Attributions de compensation	484 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	484 876
739221	FNGIR	355 504	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 504
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	205 541	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 541
73928	Autres préj. pour revers. de fiscalité	34 433	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 433
7398	Reverst., restitut* et préjèvt divers	21 226	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 712 271	1 733 497
65	Autres charges de gestion courante	942 853	198 280	0	0	0	0	0	1 100 000	0	0	59 588	2 300 721
6531	Indemnités	0	89 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 043
6532	Frais de mission	0	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
6533	Cotisations de retraite	0	5 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 409
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	18 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 665
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin mandat	0	270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270
6553	Service d'incendie	873 203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	873 203
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 588	16 588
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0	8 332	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	48 332
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	0	1 100 000	0	0	0	1 100 000
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	76 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 536
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	69 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	72 650
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
66	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	187 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187 197
66111	Intérêts réglés à l'échéance	187 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	187 197
67	Charges exceptionnelles	37 071	23 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 846
6712	Amendes fiscales et pénales	0	23 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 775
6714	Bourses et prix	1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	171
678	Autres charges exceptionnelles	35 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 700
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		188 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188 713
042	Opérat* ordre transfert entre sections	188 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188 713

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID: 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	188 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188 713
043	Opérat° ordre inférieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
		13 025 711	581 635	0	18 783	39 971	470 006	0	1 302 141	42 499	5 601 056	116 432	21 198 233
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>13 025 711</b>	<b>581 635</b>	<b>0</b>	<b>18 783</b>	<b>39 971</b>	<b>470 006</b>	<b>0</b>	<b>1 302 141</b>	<b>42 499</b>	<b>5 601 056</b>	<b>116 432</b>	<b>21 198 233</b>
Recettes réelles		11 335 909	581 635	0	18 783	39 971	470 006	0	1 302 141	42 499	5 185 763	116 432	19 093 137
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0</b>	<b>601</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>979</b>	<b>0</b>	<b>5 699</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 279</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	601	0	0	0	979	0	5 699	0	0	0	7 279
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0</b>	<b>485 316</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>540</b>	<b>220 122</b>	<b>0</b>	<b>277 504</b>	<b>0</b>	<b>251 548</b>	<b>71 243</b>	<b>1 306 274</b>
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	3 163	0	0	0	0	0	3 163
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	209 877	0	277 504	0	0	0	487 382
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	540	0	0	0	0	0	0	540
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 500	0	86 500
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0	5 921	0	0	0	6 086	0	0	0	0	0	12 007
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	49 001	0	0	0	0	0	0	0	0	71 243	120 245
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0	387 986	0	0	0	0	0	0	0	165 048	0	553 034
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	42 408	0	0	0	996	0	0	0	0	0	43 404
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>9 674 284</b>	<b>867</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 868 540</b>	<b>0</b>	<b>14 543 690</b>
73111	Impôts directs locaux	3 546 544	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 546 544
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	504 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504 692
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	99 448	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 448
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	16 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 334
73211	Attribution de compensation	228 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228 141
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	226 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	226 088
7328	Autres fiscalités reversées	32 794	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 794
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 215 943	0	4 215 943
7336	Droits de place	0	867	0	0	0	0	0	0	0	0	0	867
7342	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	652 597	0	652 597

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7362	Taxes de séjour	1 573 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 573 546
7382	Fraction de TVA	2 371 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 371 398
7388	Autres taxes diverses	1 075 298	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 075 298
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 654 111</b>	<b>13 750</b>	<b>0</b>	<b>18 783</b>	<b>25 000</b>	<b>221 891</b>	<b>0</b>	<b>994 273</b>	<b>0</b>	<b>48 845</b>	<b>43 935</b>	<b>3 020 587</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	201 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 542
74126	Dot. compensat* groupements de communes	1 076 426	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 076 426
744	FCTVA	10 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 546
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7472	Participat* Régions	0	0	0	0	25 000	0	0	0	0	0	39 771	64 771
7473	Participat* Départements	44 302	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-18 336	-18 336
74758	Participat* Autres groupements	0	13 750	0	0	0	0	0	19 674	0	4 800	0	82 526
7478	Participat* Autres organismes	0	0	0	0	0	221 891	0	13 098	0	0	0	13 098
74832	Attribution du fonds départemental TP	27 894	0	0	0	0	0	0	961 501	0	19 577	0	1 202 969
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	293 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	293 396
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
748373	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7488	Autres attributions et participations	0	0	0	18 783	0	0	0	0	0	24 468	0	43 251
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>21 505</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42 499</b>	<b>0</b>	<b>1 254</b>	<b>65 257</b>
752	Revenus des immeubles	0	21 502	0	0	0	0	0	0	42 499	0	1 254	65 255
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>7 514</b>	<b>59 597</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 431</b>	<b>27 013</b>	<b>0</b>	<b>24 665</b>	<b>0</b>	<b>16 830</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
7718	Autres produits except. opérat* gestion	7 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	21 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	0	38 527	0	0	14 431	27 013	0	24 665	0	16 830	0	0
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 294	0	0
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>415 294</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID: 024-200027217-20240318-2024\_015-BF  


COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
722	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 294	0	415 294
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 689 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 689 802

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES</b>						
002	Réalisations	2 481 722,03	1 873 097,98	0,00	0,00	4 354 820,01
011	Résultat de fonctionnement reporté	2 481 722,03	1 873 097,98	0,00	0,00	4 354 820,01
	<b>Charges à caractère général</b>	<b>7 514,37</b>	<b>526 214,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>533 729,11</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	582,62	0,00	0,00	582,62
60612	Energie - Electricité	0,00	7 027,70	0,00	0,00	7 027,70
60622	Carburants	0,00	580,80	0,00	0,00	580,80
60623	Alimentation	0,00	181,18	0,00	0,00	181,18
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	3 547,59	0,00	0,00	3 547,59
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 743,69	0,00	0,00	3 743,69
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	4 771,22	0,00	0,00	4 771,22
60636	Vêtements de travail	0,00	60,48	0,00	0,00	60,48
6064	Fournitures administratives	0,00	5 001,12	0,00	0,00	5 001,12
611	Contrats de prestations de services	0,00	15 076,60	0,00	0,00	15 076,60
6132	Locations immobilières	0,00	7 772,43	0,00	0,00	7 772,43
6135	Locations mobilières	0,00	10 063,61	0,00	0,00	10 063,61
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 051,33	0,00	0,00	2 051,33
615232	Entretien, réparations réseaux	1 332,24	0,00	0,00	0,00	1 332,24
61551	Entretien matériel roulant	0,00	126,85	0,00	0,00	126,85
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	379,09	0,00	0,00	379,09
6156	Maintenance	0,00	46 992,90	0,00	0,00	46 992,90
6161	Multirisques	0,00	19 128,43	0,00	0,00	19 128,43
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	44 958,39	0,00	0,00	44 958,39
6168	Autres primes d'assurance	0,00	175 547,37	0,00	0,00	175 547,37
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 324,70	0,00	0,00	2 324,70
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	8 057,20	0,00	0,00	8 057,20
6188	Autres frais divers	0,00	333,86	0,00	0,00	333,86
6226	Honoraires	6 182,13	663,87	0,00	0,00	6 846,00
6228	Divers	0,00	250,00	0,00	0,00	250,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 918,80	0,00	0,00	1 918,80
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	507,65	0,00	0,00	507,65
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 128,00	0,00	0,00	4 128,00
6238	Divers	0,00	749,52	0,00	0,00	749,52
6247	Transports collectifs	0,00	1 350,00	0,00	0,00	1 350,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 883,99	0,00	0,00	1 883,99
6257	Réceptions	0,00	3 535,50	0,00	0,00	3 535,50
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5 921,76	0,00	0,00	5 921,76
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 610,74	0,00	0,00	2 610,74
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 709,23	0,00	0,00	1 709,23

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	65 939,11	0,00	0,00	65 939,11
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	64 343,72	0,00	0,00	64 343,72
6288	Autres services extérieurs	0,00	10 248,69	0,00	0,00	10 248,69
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 145,00	0,00	0,00	2 145,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>1 124 827,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 124 827,96</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	81 627,06	0,00	0,00	81 627,06
6331	Versement mobilité	0,00	3 093,70	0,00	0,00	3 093,70
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 812,82	0,00	0,00	2 812,82
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	13 240,39	0,00	0,00	13 240,39
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 687,74	0,00	0,00	1 687,74
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	536 154,77	0,00	0,00	536 154,77
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	10 633,08	0,00	0,00	10 633,08
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	162 337,93	0,00	0,00	162 337,93
64131	Rémunérations non tit.	0,00	40 795,79	0,00	0,00	40 795,79
6451	Cotisations à T.U.R.S.A.F.	0,00	90 574,76	0,00	0,00	90 574,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	174 834,67	0,00	0,00	174 834,67
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	1 636,27	0,00	0,00	1 636,27
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	1 021,00	0,00	0,00	1 021,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	162,54	0,00	0,00	162,54
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	4 215,44	0,00	0,00	4 215,44
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 118 373,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 118 373,00</b>
7391178	Autres restitué° dégrèvt contrib. direct	16 793,00	0,00	0,00	0,00	16 793,00
739211	Atributions de compensation	484 876,00	0,00	0,00	0,00	484 876,00
739221	FNGJR	355 504,00	0,00	0,00	0,00	355 504,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	205 541,00	0,00	0,00	0,00	205 541,00
73928	Autres préj. pour revers. de fiscalité	34 433,00	0,00	0,00	0,00	34 433,00
7398	Reversit., restitué° et prélèvt divers	21 226,00	0,00	0,00	0,00	21 226,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>188 713,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>188 713,41</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	188 713,41	0,00	0,00	0,00	188 713,41
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>942 853,00</b>	<b>198 280,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 141 133,28</b>
6531	Indemnités	0,00	89 042,80	0,00	0,00	89 042,80
6532	Frais de mission	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	5 409,36	0,00	0,00	5 409,36
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	18 664,56	0,00	0,00	18 664,56
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	0,00	270,34	0,00	0,00	270,34
6553	Service d'incendie	873 203,00	0,00	0,00	0,00	873 203,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	8 332,00	0,00	0,00	8 332,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	76 535,60	0,00	0,00	76 535,60
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	69 650,00	0,00	0,00	0,00	69 650,00
65888	Autres	0,00	0,62	0,00	0,00	0,62
<b>66</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>187 196,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 196,79</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	187 196,79	0,00	0,00	0,00	187 196,79
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>37 071,46</b>	<b>23 775,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 846,46</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	23 775,00	0,00	0,00	23 775,00
6714	Bourses et prix	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisées, act° européen.	Total
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	171,46	0,00	0,00	0,00	171,46
678	Autres charges exceptionnelles	35 700,00	0,00	0,00	0,00	35 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>					
	Réalisations	13 025 711,00	581 634,52	0,00	0,00	13 607 345,52
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 025 711,00	581 634,52	0,00	0,00	13 607 345,52
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	600,58	0,00	0,00	600,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	600,58	0,00	0,00	600,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	485 315,94	0,00	0,00	485 315,94
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	5 920,71	0,00	0,00	5 920,71
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	49 001,47	0,00	0,00	49 001,47
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	387 986,03	0,00	0,00	387 986,03
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	42 407,73	0,00	0,00	42 407,73
73	Impôts et taxes	9 674 283,57	866,80	0,00	0,00	9 675 150,37
73111	Impôts directs locaux	3 546 544,00	0,00	0,00	0,00	3 546 544,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	504 692,42	0,00	0,00	0,00	504 692,42
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	99 448,00	0,00	0,00	0,00	99 448,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	16 334,00	0,00	0,00	0,00	16 334,00
73211	Attribution de compensation	228 141,00	0,00	0,00	0,00	228 141,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	226 088,00	0,00	0,00	0,00	226 088,00
7328	Autres fiscalités reversées	32 794,00	0,00	0,00	0,00	32 794,00
7336	Droits de place	0,00	866,80	0,00	0,00	866,80
7362	Taxes de séjour	1 573 546,15	0,00	0,00	0,00	1 573 546,15
7382	Fraction de TVA	2 371 398,00	0,00	0,00	0,00	2 371 398,00
7388	Autres taxes diverses	1 075 298,00	0,00	0,00	0,00	1 075 298,00
74	Dotations et participations	1 654 110,61	13 750,00	0,00	0,00	1 667 860,61
74124	Dotation d'intercommunalité	201 542,00	0,00	0,00	0,00	201 542,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 076 426,00	0,00	0,00	0,00	1 076 426,00
744	FCTVA	10 546,10	0,00	0,00	0,00	10 546,10
7473	Participat° Départements	44 302,00	13 750,00	0,00	0,00	58 052,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	27 893,51	0,00	0,00	0,00	27 893,51
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	293 396,00	0,00	0,00	0,00	293 396,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	21 504,63	0,00	0,00	21 504,63
752	Revenus des immeubles	0,00	21 502,18	0,00	0,00	21 502,18
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,45	0,00	0,00	2,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 514,37	59 596,57	0,00	0,00	67 110,94
7718	Autres produits except. opérat° gestion	7 514,37	0,00	0,00	0,00	7 514,37
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	21 069,46	0,00	0,00	21 069,46
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	38 527,11	0,00	0,00	38 527,11
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	<b>SOLDE (3)</b>	10 543 988,97	-1 291 463,46	0,00	0,00	9 252 525,51

(2)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	<b>DEPENSES</b>								
002	Réalisations	1 759 685,92	113 412,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	526 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	582,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	7 027,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	580,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	181,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 547,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 743,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 771,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	60,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 001,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 076,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	7 772,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	10 063,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 051,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	126,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	379,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	46 992,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	19 128,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	44 958,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	175 547,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 324,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 057,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	333,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	663,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 918,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	507,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6236	Catalogues et imprimés	4 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	749,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 883,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 535,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 921,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 610,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 709,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	65 939,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	64 343,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	10 248,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 124 827,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	81 627,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	3 093,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 812,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 240,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 687,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	536 154,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 633,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	162 337,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	40 795,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	90 574,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	174 834,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	1 636,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	162,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 215,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7391178	Autres restitués* dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
73928	Autres préj. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>84 868,22</b>	<b>113 412,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6531	Indemnités	0,00	89 042,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6532	Frais de mission	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6533	Cotisations de retraite	0,00	5 409,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	18 664,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin mandat	0,00	270,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657358	Subv. fonct. Autres groupements	8 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	76 535,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>23 775,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6712	Amendes fiscales et pénales	23 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES</b>		<b>581 634,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Réalizations		581 634,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	600,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6419	Remboursements rémunérations personnel	600,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>485 315,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	5 920,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	49 001,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	387 986,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	42 407,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>866,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	866,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>13 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74124	Dotat° d'intercommunalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	13 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024 015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
75	Autres produits de gestion courante	21 504,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	21 502,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7588	Autres produits div. de gestion courante	2,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	59 596,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats amulés (exercices antérieurs)	21 069,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	38 527,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		-1 178 051,40	-113 412,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (3)</b>											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	<b>DEPENSES</b>			
	Réalisations			
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>			
	Réalisations			
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de police civile
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES</b>					

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en état public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-3 et L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002) à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 2 – Enseignement – Formation**

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	<b>DEPENSES</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	88,70	78 282,89	78 371,59
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	88,70	78 282,89	78 371,59
002		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	88,70	0,00	88,70
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	88,70	0,00	88,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 282,89	78 282,89
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 282,89	78 282,89
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	18 782,89
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	18 782,89
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	18 782,89
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	18 694,19	-78 282,89	-59 588,70
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	18 694,19	-78 282,89	-59 588,70

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES</b>								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	78 282,89	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	78 282,89	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	78 282,89	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	78 282,89	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	-78 282,89	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en état public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-3, 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 3 – Culture**

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	<b>DEPENSES</b>					
	Réalisations	0,00	189 892,29	363 253,28	0,00	553 145,57
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	189 892,29	363 253,28	0,00	553 145,57
<b>002</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>147 226,21</b>	<b>39 093,90</b>	<b>0,00</b>	<b>186 320,01</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	289,47	148,33	0,00	437,80
60612	Energie - Electricité	0,00	1 555,79	6 109,42	0,00	7 665,21
60613	Chauffage urbain	0,00	8 074,14	4 933,60	0,00	13 007,74
60622	Carburants	0,00	0,00	301,52	0,00	301,52
60623	Alimentation	0,00	0,00	329,99	0,00	329,99
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	1 480,15	0,00	1 480,15
60631	Fournitures d'entretien	0,00	94,15	373,53	0,00	467,68
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	266,53	1 889,13	0,00	2 155,66
6064	Fournitures administratives	0,00	54,90	455,99	0,00	510,89
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	14 418,51	0,00	14 418,51
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	91,36	0,00	91,36
6132	Locations immobilières	0,00	13 706,56	0,00	0,00	13 706,56
6135	Locations mobilières	0,00	1 209,60	246,00	0,00	1 455,60
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	477,64	691,20	0,00	1 168,84
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	277,58	0,00	277,58
6156	Maintenance	0,00	860,97	2 678,40	0,00	3 539,37
6161	Multirisques	0,00	0,00	546,54	0,00	546,54
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	119 539,37	0,00	0,00	119 539,37
6188	Autres frais divers	0,00	-40,00	109,99	0,00	69,99
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	210,60	0,00	210,60
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	1 346,02	0,00	1 346,02
6257	Réceptions	0,00	90,00	0,00	0,00	90,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	5,36	237,92	0,00	243,28
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 041,73	2 188,02	0,00	3 230,75
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>42 666,08</b>	<b>324 159,48</b>	<b>0,00</b>	<b>367 825,56</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	42 666,08	0,00	0,00	42 666,08
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 028,23	0,00	1 028,23
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	934,76	0,00	934,76
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	4 393,54	0,00	4 393,54
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	560,91	0,00	560,91
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	162 349,78	0,00	162 349,78
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	3 379,68	0,00	3 379,68
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	38 198,86	0,00	38 198,86

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
64131	Rémunérations non lit.	0,00	0,00	25 765,59	0,00	25 765,59
6451	Coisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	31 809,81	0,00	31 809,81
6453	Coisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	54 240,70	0,00	54 240,70
6454	Coisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 028,12	0,00	1 028,12
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	37,50	0,00	37,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	432,00	0,00	432,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>					
	Réalisations	0,00	540,00	39 430,91	0,00	39 970,91
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	540,00	39 430,91	0,00	39 970,91
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	540,00	0,00	0,00	540,00
70688	Autres prestations de services	0,00	540,00	0,00	0,00	540,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	14 430,91	0,00	14 430,91
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	14 430,91	0,00	14 430,91
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	-189 352,29	-323 822,37	0,00	-512 174,66
	<b>SOLDE (3)</b>					

(2)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entreprise patrimoine	
	<b>DEPENSES</b>									
	Réalisations	189 892,29	0,00	0,00	0,00	363 253,28	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	189 892,29	0,00	0,00	0,00	363 253,28	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	147 226,21	0,00	0,00	0,00	39 093,80	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	289,47	0,00	0,00	0,00	148,33	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
60612	Energie - Electricité	1 555,79	0,00	0,00	0,00	6 109,42	0,00	0,00	0,00	
60613	Chauffage urbain	8 074,14	0,00	0,00	0,00	4 933,60	0,00	0,00	0,00	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	301,52	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	329,99	0,00	0,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 480,15	0,00	0,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	94,15	0,00	0,00	0,00	373,53	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	266,53	0,00	0,00	0,00	1 889,13	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	54,90	0,00	0,00	0,00	455,99	0,00	0,00	0,00	
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	14 418,51	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	91,36	0,00	0,00	0,00	
6132	Locations immobilières	13 706,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	1 209,60	0,00	0,00	0,00	246,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	477,64	0,00	0,00	0,00	691,20	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	277,58	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	860,97	0,00	0,00	0,00	2 678,40	0,00	0,00	0,00	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	546,54	0,00	0,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	119 539,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	-40,00	0,00	0,00	0,00	109,99	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	210,60	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346,02	0,00	0,00	0,00	
6257	Réceptions	80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	5,36	0,00	0,00	0,00	237,92	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	1 041,73	0,00	0,00	0,00	2 188,02	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>42 666,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 159,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6217	Personnel affecté par la commune membre	42 666,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028,23	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	934,76	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	4 393,54	0,00	0,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	560,91	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	162 349,78	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	3 379,68	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	38 198,86	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	25 765,59	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	31 809,81	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	54 240,70	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028,12	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	37,50	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	432,00	0,00	0,00	0,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Restes à réaliser au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	<b>RECETTES</b>	540.00	0.00	0.00	0.00	39 430.91	0.00	0.00	0.00	
	Réalisations	540.00	0.00	0.00	0.00	39 430.91	0.00	0.00	0.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
70	Produits des services, du domaine, vente	540.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
70688	Autres prestations de services	540.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	25 000.00	0.00	0.00	0.00	
74718	Autres participations Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	25 000.00	0.00	0.00	0.00	
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	14 430.91	0.00	0.00	0.00	
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	0.00	0.00	0.00	14 430.91	0.00	0.00	0.00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Restes à réaliser au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	<b>SOLDE (3)</b>	-189 352.29	0.00	0.00	0.00	-323 822.37	0.00	0.00	0.00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>A1.1</b>

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	<b>DEPENSES</b>				
	Réalisations	0,00	0,00	1 431 483,16	1 431 483,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	381 804,41	381 804,41
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	6 182,30	6 182,30
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	15 744,50	15 744,50
60621	Combustibles	0,00	0,00	5 147,10	5 147,10
60622	Carburants	0,00	0,00	5 751,67	5 751,67
60623	Alimentation	0,00	0,00	2 216,48	2 216,48
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	1 642,49	1 642,49
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	6 586,84	6 586,84
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	5 130,54	5 130,54
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	1 663,70	1 663,70
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	5,89	5,89
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	8 441,34	8 441,34
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	5 545,75	5 545,75
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	2 760,00	2 760,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	1 883,27	1 883,27
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	-1 332,24	-1 332,24
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	476,68	476,68
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	970,87	970,87
6156	Maintenance	0,00	0,00	22 394,20	22 394,20
6161	Multirisques	0,00	0,00	709,02	709,02
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	282,69	282,69
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	946,04	946,04
6228	Divers	0,00	0,00	1 698,70	1 698,70
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	84,96	84,96
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	23 751,01	23 751,01
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	682,65	682,65
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	141,56	141,56
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	3 239,68	3 239,68
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	425,00	425,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	216 268,83	216 268,83
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	42 352,89	42 352,89
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 049 678,75</b>	<b>1 049 678,75</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	217 975,65	217 975,65
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	2 440,90	2 440,90
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	2 607,14	2 607,14
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	2 370,10	2 370,10

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
6336	Cotisations CNFPT et ODGFPT	0,00		11 195,59	11 195,59
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00		1 414,49	1 414,49
64111	Rémunération principale titulaires	0,00		278 980,36	278 980,36
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00		3 312,99	3 312,99
64118	Autres indemnités titulaires	0,00		65 942,26	65 942,26
64131	Rémunérations non tit.	0,00		249 187,85	249 187,85
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00		103 393,15	103 393,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00		98 714,40	98 714,40
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00		9 922,13	9 922,13
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00		205,00	205,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00		2 016,74	2 016,74
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>		<b>470 005,60</b>	<b>470 005,60</b>
	Réalisations	0,00		470 005,60	470 005,60
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>		<b>979,38</b>	<b>979,38</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00		979,38	979,38
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>		<b>220 122,46</b>	<b>220 122,46</b>
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00		3 163,00	3 163,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00		209 877,49	209 877,49
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00		6 085,97	6 085,97
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00		996,00	996,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>		<b>221 891,04</b>	<b>221 891,04</b>
7478	Participat° Autres organismes	0,00		221 891,04	221 891,04
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>		<b>27 012,72</b>	<b>27 012,72</b>
7788	Produits exceptionnels divers	0,00		27 012,72	27 012,72
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>		<b>-961 477,56</b>	<b>-961 477,56</b>

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024



Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

(2)	Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	422	423	
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Autres équipements sportifs ou de loisir	Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances	
<b>DEPENSES</b>										
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 163,94	319 319,22	0,00	0,00
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 163,94	319 319,22	0,00	0,00
011	<b>Charges à caractère général</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>357 705,62</b>	<b>24 098,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 182,30	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 744,50	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 147,10	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 887,60	1 864,07	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 216,48	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 642,49	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 259,35	327,49	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 954,86	175,68	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 094,08	569,62	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,89	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 297,24	144,10	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 545,75	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 883,27	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 332,24	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124,00	352,88	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970,87	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 334,20	60,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472,68	236,34	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,69	89,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946,04	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 698,70	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,96	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 651,01	100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,96	651,69	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,61	0,95	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 866,50	1 373,18	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	75,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 091,43	12 177,40	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 451,30	5 901,59	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>754 458,32</b>	<b>295 220,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 975,65	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 440,90	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 765,07	842,07	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604,70	765,40	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 594,13	3 601,46	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	953,26	461,23	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 642,27	145 338,09	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685,14	2 627,85	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 896,44	39 045,82	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 536,69	25 651,16	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 863,41	26 729,74	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
6453	Coalissons aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 757,28	47 957,12	0,00	
6454	Coalissons aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 892,38	1 029,75	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	105,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951,00	1 065,74	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 393,35	48 612,25	0,00	
	<b>RECETTES</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 393,35	48 612,25	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	979,38	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	979,38	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 963,46	4 159,00	0,00	
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 163,00	0,00	
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 877,49	0,00	0,00	
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 085,97	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 039,48	23 851,56	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 039,48	23 851,56	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 411,03	20 601,69	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 411,03	20 601,69	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-690 770,59	-270 706,97	0,00	
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024-015-BF



(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique) Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-3 et L. 5211-4 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002) à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	<b>DEPENSES</b>			
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>			
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



**COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

(2)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52							
		510	511	512	520	521	522	523	524				
		Services communs	Dispensaires, autres établist sanitaires	Actions de prévention sanitaire	Services communs	Services à caractère social handicapés	Act° pour l'enfance et l'adolescence	Act° pour personnes en difficulté	Autres services				
	<b>DEPENSES</b>												
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>												
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>												
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-3 et L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>A1.1</b>

**FONCTION 6 – Famille**

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	<b>DEPENSES</b>						
	Réalisations	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	2 258 082,54	3 358 082,54
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	2 258 082,54	3 358 082,54
<b>002</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>180 273,09</b>	<b>180 273,09</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 841,98	2 841,98
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	8 078,88	8 078,88
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	9 683,16	9 683,16
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	2 514,19	2 514,19
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	27 144,39	27 144,39
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 019,83	7 019,83
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	7 064,36	7 064,36
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 631,45	4 631,45
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	477,59	477,59
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332,73	1 332,73
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	57,47	57,47
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	3 791,25	3 791,25
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	5 028,98	5 028,98
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	9 170,63	9 170,63
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	1 581,91	1 581,91
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	2 353,53	2 353,53
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	-170,00	-170,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649,85	2 649,85
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	19 417,42	19 417,42
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	949,38	949,38
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	723,21	723,21
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	275,00	275,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021,12	1 021,12
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 431,73	6 431,73
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	3 381,73	3 381,73
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	553,20	553,20
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	295,20	295,20
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604,92	1 604,92
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174,79	1 174,79
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	11,20	11,20
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	395,65	395,65
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	2 836,30	2 836,30
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	210,00	210,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	45 045,06	45 045,06

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	695,00	695,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 809,45</b>	<b>2 077 809,45</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	112 958,59	112 958,59
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	126,00	126,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	6 314,58	6 314,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 740,20	5 740,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	26 943,98	26 943,98
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 444,22	3 444,22
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	499 356,17	499 356,17
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	11 801,00	11 801,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	134 389,94	134 389,94
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	790 857,03	790 857,03
64161	Emplois jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	335,29	335,29
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	268 547,23	268 547,23
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	183 615,08	183 615,08
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	26 431,95	26 431,95
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	491,50	491,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	6 456,69	6 456,69
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100 000,00</b>
657362	Subv. fond. CCAS	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 302 140,66</b>	<b>1 302 140,66</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 302 140,66	1 302 140,66
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 698,59</b>	<b>5 698,59</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	5 698,59	5 698,59
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>277 504,40</b>	<b>277 504,40</b>
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	277 504,40	277 504,40
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>994 272,85</b>	<b>994 272,85</b>
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	19 674,00	19 674,00
74758	Participat° Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	13 097,62	13 097,62
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	961 501,23	961 501,23
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 664,82</b>	<b>24 664,82</b>



**COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	24 664,82	24 664,82
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	-1 100 000,00	0,00	0,00	-955 941,88	-2 055 941,88

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>A1.1</b>

**FONCTION 7 – Logement**

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	<b>DEPENSES</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	37 268,43	0,00	37 268,43
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	37 268,43	0,00	37 268,43
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	37 268,43	0,00	37 268,43
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 961,22	0,00	4 961,22
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	25 530,21	0,00	25 530,21
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	6 777,00	0,00	6 777,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	42 498,89	0,00	42 498,89
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	42 498,89	0,00	42 498,89
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	42 498,89	0,00	42 498,89
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	42 498,89	0,00	42 498,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	5 230,46	0,00	5 230,46
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en état public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au

## COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	<b>DEPENSES</b>	<b>4 986 780,22</b>	<b>1 016 082,77</b>	<b>31 525,33</b>	<b>6 034 388,32</b>
	Réalisations	4 986 780,22	1 016 082,77	31 525,33	6 034 388,32
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractères général	397 981,50	398 486,82	31 525,33	827 993,65
60622	Carburants	350,85	32 754,58	0,00	33 105,43
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	2 701,74	0,00	2 701,74
60631	Fournitures d'entretien	139,14	15,46	78,00	232,60
60632	Fournitures de petit équipement	162,63	7 242,14	0,00	7 404,77
60633	Fournitures de voirie	0,00	233 652,72	0,00	233 652,72
60636	Vêtements de travail	0,00	4 306,03	30,22	4 336,25
6064	Fournitures administratives	315,85	92,44	0,00	408,29
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	204,75	0,00	0,00	204,75
611	Contrats de prestations de services	15 822,20	2 000,00	2 000,00	19 822,20
6132	Locations immobilières	0,00	28 579,08	0,00	28 579,08
6135	Locations mobilières	1 209,60	365,31	0,00	1 574,91
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	76 338,00	0,00	76 338,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	3 753,69	0,00	3 753,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	288,00	0,00	288,00
6156	Maintenance	1 394,85	2 069,66	0,00	3 464,51
6161	Multirisques	472,68	4 460,69	0,00	4 933,37
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 253,00	0,00	1 253,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	-2 520,00	0,00	-2 020,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	-15 000,00	0,00	0,00	-15 000,00
6231	Annonces et insertions	59,03	864,00	0,00	923,03
6238	Divers	175,80	0,00	48,60	224,40
6247	Transports collectifs	168 837,81	0,00	0,00	168 837,81
6251	Voyages et déplacements	979,00	52,50	0,00	1 031,50
6257	Réceptions	481,50	0,00	0,00	481,50
6261	Frais d'affranchissement	2 752,16	0,00	0,00	2 752,16
6262	Frais de télécommunications	208,46	187,86	0,00	396,32
6281	Concours divers (cotisations)	19 192,72	0,00	248,04	19 440,76
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	198 722,47	0,00	29 120,47	227 842,94
6288	Autres services extérieurs	0,00	29,92	0,00	29,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	375 622,72	617 595,95	0,00	993 218,67
6218	Autre personnel extérieur	0,00	28 073,10	0,00	28 073,10
6331	Versement mobilité	1 229,52	1 842,73	0,00	3 072,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 117,68	1 675,18	0,00	2 792,86
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 253,31	7 873,52	0,00	13 126,83

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	670,71			1 675,80
64111	Rémunération principale titulaires	136 033,00			475 642,27
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 363,06			7 834,75
64118	Autres indemnités titulaires	43 033,90			113 465,10
64131	Rémunérations non tit.	86 847,60			86 847,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	46 142,92			96 835,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	47 627,79			157 102,35
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 484,73			3 484,73
6475	Médecine du travail, pharmacie	62,50			62,50
6478	Autres charges sociales diverses	756,00			3 203,52
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>4 213 176,00</b>			<b>4 213 176,00</b>
739118	Autresversements de fiscalité	4 213 176,00			4 213 176,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	Restes à réaliser au 31/12	0,00			0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>5 120 088,02</b>		<b>48 844,68</b>	<b>5 601 056,09</b>
	Réalisations	5 120 088,02		48 844,68	5 601 056,09
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	415 293,53			415 293,53
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>251 547,97</b>			<b>251 547,97</b>
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	86 500,00			86 500,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	165 047,97			165 047,97
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 868 540,05</b>			<b>4 868 540,05</b>
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	4 215 943,00			4 215 943,00
7342	Versement mobilité	652 597,05			652 597,05
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>		<b>48 844,68</b>	<b>48 844,68</b>
7473	Participat° Départements	0,00		4 800,00	4 800,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00		19 576,73	19 576,73
7488	Autres attributions et participations	0,00		24 467,95	24 467,95
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	16 829,86			16 829,86
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Restes à réaliser au 31/12	0,00			0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>133 307,80</b>	<b>-583 959,38</b>	<b>17 319,35</b>	<b>-433 332,23</b>

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES</b>								
	Résultats	292 043,94	114 000,00	4 213 176,00	0,00	0,00	367 560,28	0,00
002	Résultat de fonctionnement	292 043,94	114 000,00	4 213 176,00	0,00	0,00	367 560,28	0,00
	reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	39 007,18	-8 585,96	0,00	0,00	0,00	367 560,28	0,00
60622	Carburants	0,00	350,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	139,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	134,28	28,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	315,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	204,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 972,20	4 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 209,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 394,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	472,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	-15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	59,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	64,80	111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 837,81	0,00
6251	Voyages et déplacements	516,98	462,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	481,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 752,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	208,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	19 192,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 722,47	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	253 036,76	122 585,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	843,29	386,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	786,56	351,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	3 603,08	1 650,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338		460,00	210,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81					816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	
64111	Autres impôts, taxes sur rémunérations	82 091,46	53 941,54	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	Rémunération principale titulaires	2 445,30	917,76	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	NBI, SFT, indemnité résidence	26 395,49	16 638,41	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Autres indemnités titulaires	70 575,07	16 272,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Rémunérations non tit.	33 015,65	13 127,27	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	29 653,64	17 974,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux caisses de retraites	2 825,72	659,01	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37,50	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Médecine du travail, pharmacie	324,00	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses						
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 213 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
739118	Autres versements de fiscalité	0,00	0,00	4 213 176,00	0,00	0,00	0,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>165 047,97</b>	<b>86 500,00</b>	<b>4 215 943,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	165 047,97	86 500,00	4 215 943,00	0,00	652 597,05	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>165 047,97</b>	<b>86 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70841	Mise à dispo personnel B.A., régie	0,00	86 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	165 047,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
73	<b>Impôts et taxes</b>	0,00	0,00	4 215 943,00	0,00	0,00	652 597,05	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	4 215 943,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7342	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 597,05	0,00
74	<b>Dotations et participations</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	<b>Produits financiers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	<b>Produits exceptionnels</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	-126 995,97	-27 500,00	2 767,00	0,00	0,00	285 036,77	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82											
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	1 016 082,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	1 016 082,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 525,33
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 525,33
011	<b>Charges à caractère général</b>	0,00	0,00	398 486,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 525,33
60622	Carburants	0,00	0,00	32 754,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	2 701,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	15,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	7 242,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	233 652,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	4 306,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	92,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	28 579,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	365,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	76 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	3 753,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	2 069,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	4 460,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	1 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

(2)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	-2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,60
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	52,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	187,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,04
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 120,47
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	29,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>617 595,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	28 073,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 842,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 675,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFT et CDGFPT	0,00	0,00	7 873,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 005,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	339 609,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	4 471,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	70 431,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	50 692,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraités	0,00	0,00	109 474,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	2 447,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>432 123,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	432 123,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	415 293,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	415 293,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7342	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 844,68	
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 576,73	
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 467,95	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	16 829,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	16 829,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	-583 959,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	17 319,35	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 2024-200027217-20240318-2024\_015-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>A1.1</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	<b>DEPENSES</b>								
	Réalisations	246 928,68	0,00	1 046,98	0,00	16 588,00	1 780 783,57	0,00	2 045 347,23
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>105 330,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 046,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 137,39</b>	<b>0,00</b>	<b>107 514,48</b>
60611	Eau et assainissement	97,01							97,01
60612	Energie - Electricité	827,59							827,59
60623	Alimentation	44,07							44,07
60628	Autres fournitures non stockées	286,24							286,24
60631	Fournitures d'entretien	739,53							739,53
60632	Fournitures de petit équipement	1 044,17							1 044,17
6064	Fournitures administratives	205,96							205,96
611	Contrats de prestations de services	2 000,00							2 000,00
6132	Locations immobilières	36 000,00							36 000,00
6135	Locations mobilières	4 658,78							4 658,78
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 277,54							1 277,54
61551	Entretien matériel roulant	344,97							344,97
6156	Maintenance	5 119,60							5 119,60
6161	Multirisques	356,52							356,52
6188	Autres frais divers	797,99							797,99
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00							0,00
6226	Honoraires	8 154,00							8 154,00
6228	Divers	1 128,80							1 128,80
6238	Divers	361,44							361,44
6257	Réceptions	184,87							184,87
6262	Frais de télécommunications	331,43							331,43
627	Services bancaires et assimilés	0,00							0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 850,00		1 046,98					4 896,98
6288	Autres services extérieurs	389,60							389,60
63512	Taxes foncières	37 150,00							37 150,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>98 598,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 374,88</b>	<b>0,00</b>	<b>165 973,45</b>
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00							6 000,00
6331	Versement mobilité	357,49							357,49
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	324,98							324,98
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 527,49							1 527,49
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	194,97							194,97
64111	Rémunération principale titulaires	0,00							0,00
64112	NBI, S.F.T, indemnité résidence	0,00							0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 781,47	0,00	11 781,47
64131	Rémunérations non lit.	65 675,44	0,00	0,00	0,00	0,00	4,48	0,00	65 679,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 939,69	0,00	0,00	0,00	0,00	5 542,56	0,00	24 482,25
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 729,97	0,00	0,00	0,00	0,00	11 746,15	0,00	14 476,12
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 632,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 632,54
6478	Autres charges sociales diverses	216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324,00	0,00	540,00
014	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 712 271,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 712 271,30</b>
7398	Reverst., restitut* et prélèvt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 271,30	0,00	1 712 271,30
042	<b>Opérat* ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérat* ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>43 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 588,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 588,00</b>
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	16 588,00	0,00	0,00	16 588,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privées	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
656	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>45 188,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 243,07</b>	<b>0,00</b>	<b>116 432,02</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>45 188,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 243,07</b>	<b>0,00</b>	<b>116 432,02</b>
	Réalisations	45 188,95	0,00	0,00	0,00	0,00	71 243,07	0,00	116 432,02
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<b>Opérat* ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérat* ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 243,07	0,00	71 243,07
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 243,07	0,00	71 243,07
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	43 935,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 935,00
74718	Autres participations Etat	39 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 771,00
7472	Participat* Régions	-18 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-18 336,00
748373	Dot. de soutien à l'investissement local	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 253,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 253,95</b>
752	Revenus des immeubles	1 253,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 253,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>-201 739,73</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 046,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 588,00</b>	<b>-1 709 540,50</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 927 875,21</b>
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>-201 739,73</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 046,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 588,00</b>	<b>-1 709 540,50</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 927 875,21</b>

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024 015-BF

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-3 à 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalisations	1 976 284,10	623 454,32	0,00	0,00	2 599 738,42
	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 966 934,10	611 745,08	0,00	0,00	2 578 679,18
001						
010	Stocks	728 803,27	0,00	0,00	0,00	728 803,27
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 230 608,97	0,00	0,00	0,00	1 230 608,97
1641	Emprunts en euros	1 230 608,97	0,00	0,00	0,00	1 230 608,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	6 930,00	0,00	0,00	0,00	6 930,00
20422	Privé : Bâiments, installations	6 930,00	0,00	0,00	0,00	6 930,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	591,86	0,00	0,00	0,00	591,86
261	Titres de participation	591,86	0,00	0,00	0,00	591,86
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>					
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	611 745,08	0,00	0,00	611 745,08
126	SIEGE CCSPN	0,00	46 147,69	0,00	0,00	46 147,69
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>					
	Restes à réaliser au 31/12	9 350,00	11 709,24	0,00	0,00	21 059,24
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Réalisations	4 481 082,95	391 603,41	0,00	0,00	4 872 686,36
	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 481 082,95	186 318,41	0,00	0,00	4 667 401,36
001						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		188 713,41	0,00	0,00	0,00	188 713,41

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 073,00	0,00	0,00	0,00	5 073,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	9 223,00	0,00	0,00	0,00	9 223,00
28051	Concessions et droits similaires	16 160,90	0,00	0,00	0,00	16 160,90
28138	Autres constructions	1 736,00	0,00	0,00	0,00	1 736,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	95 274,74	0,00	0,00	0,00	95 274,74
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 680,28	0,00	0,00	0,00	13 680,28
28182	Matériel de transport	3 389,00	0,00	0,00	0,00	3 389,00
28183	Matériel de bureau et informatique	16 630,72	0,00	0,00	0,00	16 630,72
28184	Mobilier	18 345,28	0,00	0,00	0,00	18 345,28
28188	Autres immo. corporelles	9 200,49	0,00	0,00	0,00	9 200,49
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 900 109,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 900 109,54</b>
10222	FCTVA	950 566,89	0,00	0,00	0,00	950 566,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 949 542,65	0,00	0,00	0,00	1 949 542,65
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>92 260,00</b>	<b>93 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 535,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et étabi. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13246	Attrib. de compensation d'investissement	92 260,00	0,00	0,00	0,00	92 260,00
1341	D.E.T.R., non transférable	0,00	93 275,00	0,00	0,00	93 275,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>93 043,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 043,41</b>
2313	Constructions	0,00	93 043,41	0,00	0,00	93 043,41
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		2 504 798,85	-231 850,91	0,00	0,00	2 272 947,94
<b>SOLDE (2)</b>		<b>2 504 798,85</b>	<b>-231 850,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 272 947,94</b>

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024-015-BF



(1)	Libellé	Sous-fonction 02				Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)
		623 454,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>623 454,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
	Réalisations	611 745,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20422	Privé : Bâiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	611 745,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
112	BUREAUX ET BATIMENTS	46 147,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
126	SIEGE CCSPN	565 597,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	11 709,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>391 603,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Réalisations	186 318,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installé°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	93 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et élabl. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13246	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	93 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	93 043,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	93 043,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		205 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-231 850,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF  


COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>				
		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11					114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile	
<b>DEPENSES (2)</b>							
Réalizations							
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>							
Réalizations							
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
<b>DEPENSES (2)</b>											
Réalizations											
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opéra° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>											
Réalizations											
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	3 935 214,41	0,00	3 935 214,41
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	2 401 950,62	0,00	2 401 950,62
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	2 401 950,62	0,00	2 401 950,62
102	RESEAU DE LECTURE	0,00	0,00	2 396 046,47	0,00	2 396 046,47
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	0,00	5 904,15	0,00	5 904,15
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	1 533 263,79	0,00	1 533 263,79
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Réalisations	0,00	0,00	2 062 140,34	0,00	2 062 140,34
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	661 871,69	0,00	661 871,69
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	661 871,69	0,00	661 871,69

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	285 000,00	0,00	285 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	308 654,23	0,00	308 654,23
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	15 456,08	0,00	15 456,08
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	52 761,38	0,00	52 761,38
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	1 400 268,65	0,00	1 400 268,65
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-1 873 074,07	0,00	-1 873 074,07

(1)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 935 214,41	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 401 950,62	0,00	0,00	0,00
001		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
Opérations d'équipement										
102	RESEAU DE LECTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	2 401 950,62	0,00	0,00	0,00	0,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	2 396 046,47	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	1 533 263,79	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>										
Réalizations										
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	661 871,69	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	661 871,69	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	308 654,23	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	15 456,08	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	52 761,38	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 268,65	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>										
		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 873 074,07	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024



Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Réalisations				
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	49 578,07	49 578,07
010	Stocks	0,00	0,00	39 378,07	39 378,07
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>				
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	0,00	1 594,69	1 594,69
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0,00	0,00	34 903,38	34 903,38
129	REHABILITATION RATZ HAUT	0,00	0,00	2 880,00	2 880,00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	10 200,00	10 200,00
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Réalisations				
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	5 360,43	5 360,43
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	5 360,43	5 360,43

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	5 360,43	5 360,43
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	8 546,00	8 546,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-35 671,64	-35 671,64

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>									
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 594,69	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 594,69	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 783,38	1 594,69	0,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 594,69	0,00
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 903,38	0,00	0,00
129	REHABILITATION RATZ HAUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 778,43	1 128,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 232,43	1 128,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 232,43	1 128,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 232,43	1 128,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 546,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-35 204,95	-466,69	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Réalisations			
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks			0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections			0,00
041	Opérations patrimoniales			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)			0,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
26	Participat* et créances rattachées			0,00
27	Autres immobilisations financières			0,00
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Réalisations			
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks			0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections			0,00
041	Opérations patrimoniales			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)			0,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
<b>SOLDE (2)</b>				
0,00				
0,00				
0,00				

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>									
Réalizations									
001	Soide d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
<b>RECETTES (2)</b>									
Réalizations									
001	Soide d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	64 730,93	64 730,93
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	61 804,30	61 804,30
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	61 804,30	61 804,30
122	PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	61 804,30	61 804,30
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	2 926,63	2 926,63
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 245,18	2 245,18
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 245,18	2 245,18
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 245,18	2 245,18

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024-015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-62 485,75
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-62 485,75

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participa <sup>tes</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Réalisations	28 593,85	2 635 095,55	27 010,90	2 690 610,30
	Soide d'exécution sect° d'investissement	28 593,85	1 966 122,84	17 049,50	2 011 766,19
001	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Réseaux de voirie	0,00	415 293,53	0,00	415 293,53
2151	Opérations patrimoniales	0,00	415 293,53	0,00	415 293,53
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées	0,00	6 987,65	0,00	6 987,65
204	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	6 987,65	0,00	6 987,65
204132	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Opérations d'équipement	28 593,85	1 543 841,66	17 049,50	1 589 485,01
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	17 049,50	17 049,50
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	134 567,28	0,00	134 567,28
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	1 409 274,38	0,00	1 409 274,38
121	URBANISME PLUI	28 593,85	0,00	0,00	28 593,85
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	668 882,71	9 961,40	678 844,11
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Réalisations	78 914,00	265 000,00	211 037,93	654 951,93
	Soide d'exécution sect° d'investissement	6 529,00	0,00	60 944,35	68 473,35
001	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
040		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF  


COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 529,00	60 944,35	67 473,35	67 473,35
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	6 529,00	0,00	0,00	6 529,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	19 473,66	19 473,66	19 473,66
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	8 063,69	8 063,69
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	33 407,00	33 407,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		72 385,00	265 000,00	150 093,58	487 478,58
<b>SOLDE (2)</b>		50 320,15	-2 370 005,55	184 027,03	-2 135 658,37

(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>								
Réalizations								
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	28 593,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Sous-fonction, 81

Publié le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810	811	812	813	814	815	816	
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations d'équipement</b>		<b>28 593,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	URBANISME PLUI	28 593,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>78 914,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>6 529,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 529,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établi. Nationaux	6 529,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



**COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13256	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat* (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		72 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		50 320,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82								
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	2 635 005,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 635 005,55
	Réalisations	0,00	0,00	1 966 122,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 966 122,84
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	415 293,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 293,53
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	415 293,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 293,53

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833	
		Services communs	Equipements de voirie	Voie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	6 987,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204132	Subv. Dpt : Bâtimts, installations	0,00	0,00	6 987,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	1 543 841,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 049,50	
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 049,50	
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	0,00	134 567,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	1 409 274,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
121	URBANISME PLUI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	668 882,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 961,40	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 037,93</b>	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 944,35	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 407,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 093,56
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	-2 370 005,55	0,00	0,00	0,00	0,00	184 027,03

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Réalisations	357 745,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 745,61
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	333 037,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 037,61
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	200 635,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 635,40
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	108 399,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 399,40
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	92 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 236,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	120 814,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 814,73
117	POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF	47 808,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 808,85
127	FRANCE TABAC	73 005,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 005,88
	Opérations pour compte de tiers	11 587,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 587,48
4581202201	CONSTRUCTION ABATTOIR SIDES	11 587,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 587,48
	Restes à réaliser au 31/12	24 708,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 708,00
	<b>RECETTES (2)</b>	294 537,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 537,32
	Réalisations	189 213,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 213,92
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	121 848,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 848,92
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	121 848,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 848,92
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>67 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 365,00</b>
458220201	CONSTRUCTION ABATTOIR SIDES	67 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 365,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>105 323,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 323,40</b>
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-63 208,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-63 208,29</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				18 768 995,00									
1641 Emprunts en euros (total)				18 768 995,00									
10000010364 (AB3896)	18/02/2014	27/02/2014	15/05/2014	1 000 000,00	F	FIXE		3,420	3,466	T	P	N	A-1
1059066539031 (CDC_105906)	24/01/2020	10/02/2020	01/05/2020	1 000 000,00	V	LIVRETA		1,500	2,451	T	C	N	A-1
1178833 (1178833-1)	03/10/2010	19/12/2010	01/01/2012	79 695,00	V	LIVRETA		2,350	1,730	A	P	N	A-1
1213511 (1213511-1)	12/01/2012	20/01/2012	01/08/2012	650 000,00	V	LEP		4,100	3,317	T	C	N	A-1
1228124-1 (1228124-1)	10/07/2012	10/08/2012	01/09/2013	230 100,00	F	FIXE		4,790	0,035	A	P	N	A-1
1237169 (1237169)	17/12/2012	31/12/2012	01/01/2014	626 100,00	F	FIXE		3,920	3,895	A	P	N	A-1
1630555 (1630555-1)	29/09/2005	26/10/2005	01/02/2007	527 000,00	V	LIVRETA		4,250	3,033	T	P	N	A-1
5510746 (2019-01)	08/01/2018	22/01/2018	22/04/2018	102 100,00	F	FIXE		1,190	1,245	T	P	N	A-1
70003319839 (70003319839-1)	28/11/2008	15/12/2008	15/03/2009	210 000,00	F	FIXE		4,800	4,888	T	P	N	A-1
70003319855 (70003319855-1)	28/11/2008	16/12/2008	15/03/2009	1 200 000,00	F	FIXE		4,810	4,900	T	P	N	A-1
70004065342 (70004065342-1)	18/11/2009	03/12/2009	15/03/2010	800 000,00	F	FIXE		3,750	3,804	T	P	N	A-1
70004921184 (70004921184-1)	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	600 000,00	F	FIXE		3,400	3,444	T	P	N	A-1
70004930710 (70004930710-1)	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	120 000,00	F	FIXE		3,840	3,896	T	P	N	A-1
70005916400 (70005916400)	31/05/2012	15/06/2012	15/11/2012	260 000,00	F	FIXE		4,500	4,470	T	P	N	A-1
9556191/A3306191 (9556191)	20/05/2015	06/07/2015	05/10/2015	580 000,00	F	FIXE		1,670	1,681	T	P	N	A-1
9984613 (9984613)	25/07/2017	07/08/2017	07/02/2018	1 340 000,00	F	FIXE		1,400	1,418	S	P	N	A-1
A3309569 (A3309569000-1)	15/07/2009	06/07/2009	06/10/2009	530 000,00	C	TAUX STRUCTURES		3,460	2,741	T	P	N	A-1
MON525337EUR/0526385/001/1 (05)	01/11/2018	01/11/2018	01/02/2019	1 034 000,00	F	FIXE		1,420	1,431	T	C	N	A-1

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON535645EUR/0537216/001/1 (20)	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/10/2020	21/10/2020	01/02/2021	1 500 000,00	F	FIXE	0,510	0,511		T	C	N	A-1
MON535646EUR/0537217/001/1 (20)	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/10/2020	21/10/2020	01/02/2021	1 390 000,00	F	FIXE	0,510	0,524		T	C	N	A-1
MON537500/0539150 (2021_INV_LB)	LA BANQUE POSTALE	31/05/2021	07/06/2021	01/10/2021	1 890 000,00	F	FIXE	0,700	0,716		T	C	N	A-1
NE07496636 (2022_INV_CMSO)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	09/06/2022	04/07/2022	30/09/2022	800 000,00	F	FIXE	1,220	1,237		T	C	N	A-1
NE07571416 (2022_SIEGE_CMSO)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	09/06/2022	04/07/2022	30/09/2022	500 000,00	F	FIXE	1,220	1,249		T	C	N	A-1
NE07571497 (2022_ABORD_CMSO)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	09/06/2022	04/07/2022	30/10/2022	500 000,00	F	FIXE	1,220	1,236		T	C	N	A-1
NE08670044 (NE08670044)	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST	01/08/2023	24/08/2023	30/10/2023	1 300 000,00	F	FIXE	3,890	3,964		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>18 768 995,00</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

IV – ANNEXES

IV  
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		10 873 902,97					1 230 608,97	187 196,79	0,00	45 287,96
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 873 902,97					1 230 608,97	187 196,79	0,00	45 287,96
10000010364 (AB3896)	N	0,00	A-1	409 293,42	5,13	F	FIXE	3,420	70 000,34	15 500,46	0,00	1 787,77
1059065339031 (CDC_105906)	N	0,00	A-1	850 000,00	21,09	V	LIVRETA	3,500	40 000,00	30 188,64	0,00	5 210,91
1178833 (1178833-1)	N	0,00	A-1	35 292,86	7,00	V	LIVRETA	1,100	4 198,37	434,40	0,00	917,61
1213511 (1213511-1)	N	0,00	A-1	151 666,82	3,34	V	LEP	7,050	43 333,32	12 215,80	0,00	1 813,89
1228124-1 (1228124-1)	N	0,00	A-1	77 875,65	3,67	F	FIXE	4,790	17 296,07	4 588,73	0,00	1 243,41
1237169 (1237169)	N	0,00	A-1	249 852,54	4,00	F	FIXE	3,920	44 460,50	11 537,07	0,00	9 794,22
1630555 (1630555-1)	N	0,00	A-1	286 043,88	12,84	V	LIVRETA	4,249	16 159,30	12 561,35	0,00	2 133,67
5510746 (2019-01)	N	0,00	A-1	44 878,78	4,06	F	FIXE	1,190	10 234,44	610,28	0,00	103,03
70003319839 (70003319839-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,800	19 142,29	577,69	0,00	0,00
70003319855 (70003319855-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,810	109 450,08	3 310,00	0,00	0,00
70004065342 (70004065342-1)	N	0,00	A-1	68 365,34	0,96	F	FIXE	3,750	65 860,89	4 114,51	0,00	119,73
70004921184 (70004921184-1)	N	0,00	A-1	98 648,41	1,96	F	FIXE	3,400	46 875,04	4 354,36	0,00	156,64
70004930710 (70004930710-1)	N	0,00	A-1	20 238,39	1,96	F	FIXE	3,840	9 553,75	1 007,53	0,00	36,30
70005916400 (70005916400)	N	0,00	A-1	82 151,87	3,63	F	FIXE	4,500	19 676,90	4 253,34	0,00	472,15
95581917A3306191 (9558191)	N	0,00	A-1	108 601,12	1,51	F	FIXE	1,670	60 650,44	2 448,00	0,00	0,00
9984613 (9984613)	N	0,00	A-1	837 386,46	8,60	F	FIXE	1,400	86 717,55	12 635,01	0,00	0,00
A3309569 (A3309569000-1)	N	0,00	A-1	33 499,65	0,52	C	EURIBOR03M	3,572	43 340,76	2 085,28	0,00	0,00
MON525337EUR/0526385/001/1 (05)	N	0,00	A-1	689 333,40	9,84	F	FIXE	1,420	68 933,32	10 400,32	0,00	0,00
MON535645EUR/0537216/001/1 (20)	N	0,00	A-1	1 200 000,00	11,84	F	FIXE	0,510	100 000,00	6 438,76	0,00	0,00
MON535646EUR/0537217/001/1 (20)	N	0,00	A-1	1 111 999,96	11,84	F	FIXE	0,510	92 686,68	5 966,57	0,00	0,00
MON537500/0539150 (2021_INV_LB)	N	0,00	A-1	1 606 500,00	12,50	F	FIXE	0,700	126 000,00	11 796,76	0,00	0,00
NE07496636 (2022_INV_CMSO)	N	0,00	A-1	720 000,02	13,50	F	FIXE	1,220	53 333,32	9 190,67	0,00	0,00
NE07514146 (2022_SIEGE_CMSO)	N	0,00	A-1	450 000,02	13,50	F	FIXE	1,220	33 333,32	5 744,17	0,00	0,00
NE07571497 (2022_ABORT_CMSO)	N	0,00	A-1	458 333,35	13,58	F	FIXE	1,220	33 333,32	5 845,83	0,00	0,00
NE08670044 (NE08670044)	N	0,00	A-1	1 283 941,03	14,58	F	FIXE	2,263	16 058,97	9 421,26	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID 024-200027217-20240318-2024-015-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00							0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00							0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00							0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00							0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00							0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00							0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00							0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00							0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00							0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>10 873 902,97</b>						<b>1 230 608,97</b>	<b>187 196,79</b>	<b>45 287,96</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**IV**  
**A2.4**

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turne)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 873 902,97	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

## A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2000 €			18-03-2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIELS ROULANTS DE VOIRIES	6	01/01/2000
L	INSTALLATION GENERALE ET AGENCEMENT	0	01/01/2000
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMOR.	8	01/01/2000
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMO CORPORELLES	8	18/03/2011
L	FRAIS LIES AUX DOCUMENTS D'URBANISME	3	18/03/2011
L	SUBVENTIONS DEPARTEMENT BIENS MOBILIER	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	18/03/2016
L	LOGICIELS	2	12/03/2018
L	MATERIELS INFORMATIQUES ET DE BUREAUX	5	12/03/2018
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	12/03/2018
L	MATERIELS CLASSIQUES	10	12/03/2018
L	MATERIELS ROULANTS DE VOIRIES	8	12/03/2018
L	MOBILIER	15	12/03/2018
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	12/03/2018
L	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	10	12/03/2018
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	12/03/2018
L	MATERIELS DE TRANSPORTS	10	18/03/2018

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 250 000,00</b>	<b>1 230 608,97</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 250 000,00</b>	<b>1 230 608,97</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 250 000,00	1 230 608,97
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 230 608,97</b>	<b>2 271 001,77</b>	<b>728 803,27</b>	<b>4 230 414,01</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

**A6.2**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 424 761,45</b>	<b>III 1 231 540,30</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>592 260,00</b>	<b>1 042 826,89</b>
10222	FCTVA	500 000,00	950 566,89
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	92 260,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	92 260,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>2 832 501,45</b>	<b>188 713,41</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 100,00	5 073,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	9 250,00	9 223,00
28051	Concessions et droits similaires	16 250,00	16 160,90
28138	Autres constructions	1 750,00	1 736,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	95 650,00	95 274,74
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 700,00	13 680,28
28182	Matériel de transport	3 400,00	3 389,00
28183	Matériel de bureau et informatique	16 650,00	16 630,72
28184	Mobilier	18 050,00	18 345,28
28188	Autres immo. corporelles	9 200,00	9 200,49
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 643 501,45	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 231 540,30</b>	<b>2 206 901,63</b>	<b>0,00</b>	<b>1 949 542,65</b>	<b>5 387 984,58</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>4 230 414,01</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>5 387 984,58</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (3)	<b>1 157 570,57</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 202201	Intitulé de l'opération : CONSTRUCTION ABATTOIR SIDES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Restes à réaliser	Op. à annuler	Date de la délibération : 03/10/2022	Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations					
	<b>DEPENSES (a)</b>								
	4581 (2)	55 777,52	46 727,48	11 587,48	0,00	35 140,00		67 365,00	
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	55 777,52	46 727,48	11 587,48	0,00	35 140,00		67 365,00	
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>55 777,52</b>	<b>46 727,48</b>	<b>11 587,48</b>	<b>0,00</b>	<b>35 140,00</b>		<b>67 365,00</b>	
	<b>RECETTES (b)</b>								
	4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	102 505,00	67 365,00	0,00	35 140,00		67 365,00	
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>102 505,00</b>	<b>67 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 140,00</b>		<b>67 365,00</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

## A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
22/05/2014	POLE CULTUREL JEUNESSE	7 326 806,59	0,00	30
14/12/2015	ELABORATION PLUI	233 102,70	0,00	3
30/07/2021	FRANCE TABAC	137 441,63	0,00	0
03/09/2021	SIEGE ADMINISTRATIF CCSPN	1 011 747,99	0,00	30
25/05/2022	REHABILITATION CASERNE SDIS	108 399,40	0,00	10
12/08/2022	CRH PLAQUE VITRO CERAMIQUE	349,01	349,01	1
12/10/2022	PMN PLANTATIONS DE RIPISYLVES SUR BASSIN	3 689,40	0,00	0
07/11/2022	FRANCE TABAC ACHAT BATIMENTS A ET I	52 106,68	1 736,00	30
25/11/2022	MICRO CRECHE PROISSANS LOGICIEL CONCERTO	4 740,00	2 370,00	2
16/12/2022	FRANCE TABAC ACQUISITION MOBILIER SIEGE	46 672,63	3 111,00	15
02/02/2023	TRAVAUX REPRISES ELECTRIQUES LOCAL VEZAC	2 839,20	0,00	0
02/02/2023	TRAVAUX LOCAL VEZAC PORTE METALLIQUE	2 052,60	0,00	1
02/02/2023	SECURISATION CARREFOUR TEMNIAC RD704	6 987,65	0,00	0
02/02/2023	BUREAUX CCSPN CHANGEMENT CLIM MOBILE	414,49	0,00	1
02/02/2023	CRH POSE CLOTURE + PORTAIL	15 510,00	0,00	0
03/02/2023	RACHAT 293 ACTIONS COMMUNE BOULAZAC	591,86	0,00	0
03/02/2023	GRH + FIN CHANGEMENT SERVEUR	5 304,00	0,00	5
10/02/2023	FR TABAC SERVEUR CCSPN NOUVEAU SITE	11 574,00	0,00	5
10/02/2023	MED ECRAN PROJECTION ATELIERS NUMERIQUES	149,99	0,00	1
10/02/2023	CCSPN ONDULEUR SERVEUR SIEGE	1 053,60	0,00	1
10/02/2023	MED PRESTATION INTEGRATION RESEAU BDP24	1 230,00	0,00	1
21/02/2023	VOI ACHAT PELLE MECALAC	178 800,00	0,00	10
23/02/2023	VOI 20 BALISES POUR CARREFOURS	1 620,00	0,00	1
01/03/2023	VOI PANNEAU SIGNALTIQUE ETRIER VITRAC	108,67	0,00	1
01/03/2023	VOI 2 PANNEAUX SIGNAL PARKING DESMOURET	241,79	0,00	1
03/03/2023	ORDINATEUR HP SALLE VISIO SIEGE	274,14	0,00	1
08/03/2023	CHARIOT MENAGE LOCAUX FRANCE TABAC	693,60	0,00	1
14/03/2023	VOI PANNEAU VANDALISE	412,54	0,00	1
24/03/2023	SIEGE CCSPN BABY FOOT	638,80	0,00	1
13/04/2023	MPE ACHAT ENCEINTE	199,00	0,00	1
13/04/2023	VOI 7 PANNEAUX INFO ENTREE DE VILLE	1 639,50	0,00	1
13/04/2023	VOI POTELETS ENTRETIEN SIGNA VERTICALE	1 788,03	0,00	1
13/04/2023	VOI 12 PANNEAUX ENTRETIEN SIGNA VERTICAL	627,42	0,00	1
13/04/2023	VOI TUBES ENTRETIEN SIGNA VERT AV GRASSE	244,99	0,00	1
13/04/2023	VOI PANNEAUX SIGNA VERT COTE DE TOULOUSE	240,77	0,00	1
13/04/2023	VOI 1 PANNEAU + 1 MIROIR CHEMIN SOURCE	515,94	0,00	1
13/04/2023	VOI 8 PANNEAUX SIGNA VERT AV LA CANEDA	418,27	0,00	1
13/04/2023	VOI 6 PANNEAUX SIGNA VERT RUE BISSIERE	295,86	0,00	1
02/05/2023	VOI PANNEAUX SIGNALISATION VERTICALE	1 406,30	0,00	1
02/05/2023	VOI 13 PANNEAUX ENTRETIEN SIGNA VERTICAL	1 903,80	0,00	1
02/05/2023	VOI 4 PANNEAUX SIGNA VERT RUE BISSIERE	312,82	0,00	1
02/05/2023	VOI 1 PANNEAU RUE JEAN GABIN CROIX ALLON	57,92	0,00	1
02/05/2023	SIEGE CCSPN ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE	693,67	0,00	1
02/05/2023	VOI FOURNITURE TUBES ET BOUCHONS	777,72	0,00	1
05/05/2023	CAFETIERES SENSEO	163,96	0,00	1
11/05/2023	MED CHAUFFAGE EXTENSION BIBLIOTHEQUE	3 175,52	0,00	0
11/05/2023	VOI PANNEAUX ENTRETIEN	7 370,46	0,00	10
12/05/2023	VOI 39 DIVERS PANNEAUX	2 650,68	0,00	10
12/05/2023	VOI 8 PANNEAUX SIGNALISATION VERTICALE	1 064,42	0,00	1
12/05/2023	SIEGE CCSPN CABLES RESEAUX	711,24	0,00	1
12/05/2023	VOI 60 TUBES SIGNALISATION VERTICALE	715,68	0,00	1
12/05/2023	SIEGE CCSPN LAVE LINGE SIEMENS	500,00	0,00	1
12/05/2023	CCSPN SIEGE SECHE LINGE	560,00	0,00	1
17/05/2023	AIDE RENOVATION BASSE CONSOMMATION	5 000,00	0,00	0
24/05/2023	VOI PANNEAUX ARRET AUTOBUS	1 130,70	0,00	1
24/05/2023	PEINTURE PARKING LYCEE PRE DE CORDY	6 519,24	0,00	0
24/05/2023	VOI FOURNITURE FIXATION SIGNALISATION TV	547,02	0,00	1
24/05/2023	2 VELOS ELECTRIQUES +ACCESSOIRES CCSPN	1 103,92	0,00	1
24/05/2023	VOI 2 PANNEAUX LUMINEUX ECOLE TEMNIAC	2 208,00	0,00	1
24/05/2023	ECO PART INVESTISSEMENT 2023 SMPN	92 236,00	0,00	10
26/05/2023	CDE IPHONE XR RECONDITIONNE PR DEPANNAGE	467,88	0,00	1
01/06/2023	VOI 4 PANNEAUX SIGNALTIQUE	387,19	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée de
02/06/2023	VOI POTELETS ENTRETIEN SIGNA VERT	488,41	0,00	1
15/06/2023	VOI PANNEAUX REAMENAGEMENT PARKING AFN	1 077,85	0,00	1
16/06/2023	MCP ASPIRATEUR BALAI	169,99	0,00	1
16/06/2023	ANT ECRAN AMENAGEMENT DE POSTE	544,80	0,00	1
16/06/2023	ANT FAUTEUIL AMENAGEMENT DE POSTE	1 049,89	0,00	1
20/06/2023	SIEGE CCSPN FRANCE TABAC UPGRADE(REPORT)	10 322,84	0,00	5
21/06/2023	CRH BAC DE MANIPULATION 4 COULEURS	295,00	0,00	1
21/06/2023	CRH REPRISE BRANCHEMENT EAUX USEES	2 246,99	0,00	0
22/06/2023	ADG AJOUT LICENCES LOGICIELLES	927,46	0,00	1
27/06/2023	CRF 2 SIEGES AUTO	590,54	0,00	1
30/06/2023	VOI PANNEAUX ENTRETIEN SIGNALISATION VER	452,51	0,00	1
30/06/2023	VOI PANNEAUX SIGNA VERT HLM CHENES VERTS	148,69	0,00	1
05/07/2023	FIN FAUTEUIL SERVICE FINANCIER CCSPN	552,76	0,00	1
05/07/2023	FR TABAC PANNEAUX SIGNALISATION	1 258,80	0,00	1
05/07/2023	FRANCE TABAC SIGNALISATION PARKING	2 531,70	0,00	0
12/07/2023	CRH PIQUETS CLOTURE...	351,52	0,00	0
12/07/2023	VOI FOURNITURE MATERIEL PIEUX ANCRAGE	2 606,31	0,00	10
24/07/2023	SIEGE CCSPN 3 VITRINES	1 898,40	0,00	1
24/07/2023	MPE AMENAGEMENT D'UN WC	5 226,48	0,00	10
24/07/2023	CRH DESTRUCTEUR	167,48	0,00	1
24/07/2023	CRH ECRAN PROJECTION	147,78	0,00	1
24/07/2023	CRH SIEGE ERGONOMIQUE	199,20	0,00	1
24/07/2023	CRH 2 BANQUETTES 3 PLACES	364,01	0,00	1
24/07/2023	CRH 2 TABOURETS BAS	291,19	0,00	1
24/07/2023	CRH PLASTIFIEUSE	171,36	0,00	1
24/07/2023	MED ROMANS ADOS MAI 2023	858,92	0,00	1
24/07/2023	MED ROMANS POLICIERS - MAI 2023	1 432,05	0,00	1
24/07/2023	MED DOCUMENTAIRES BEAUX ARTS	2 659,90	0,00	8
24/07/2023	MED DOCUMENTAIRES MUSIQUE ET CINEMA	2 525,13	0,00	8
24/07/2023	CRH RENOVATION CABINES DOUCHES	2 857,28	0,00	0
24/07/2023	CRH RENOVATION PLAFOND SALLE ACT(REPORT)	4 931,40	0,00	0
24/07/2023	CRH MEULEUSE	187,39	0,00	1
24/07/2023	CRH SCIE CIRCULAIRE	276,86	0,00	1
24/07/2023	CRH TRONCONNEUSE	433,55	0,00	1
24/07/2023	CRH BATTERIE + CHARGEUR	573,71	0,00	1
24/07/2023	CRH TAILLE HAIE	227,56	0,00	1
25/07/2023	MPE REMPLACEMENT VERRIERE PORTE ENTREE	12 011,33	0,00	0
25/07/2023	MPE CHENEAU DE LA PISCINE A BALLEES	24 480,00	0,00	0
25/07/2023	MCP ETAGERE RANGEMENT COUCHES	278,20	0,00	1
25/07/2023	MCP TRANSAT/CHAISE HAUTE	187,27	0,00	1
25/07/2023	MED DVD SERIES JUIN 2023	3 775,40	0,00	8
25/07/2023	SIEGE CCSPN REFRIGERATEUR 240 L NOIR	469,99	0,00	1
26/07/2023	VOI 2 PANNEAUX POLICE PECHAURIOL	181,44	0,00	1
01/08/2023	VOI TUBES ET BOUCHON ENTRETIEN SIGNA VER	1 667,80	0,00	1
01/08/2023	CRH ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE	311,28	0,00	1
01/08/2023	VOI FOURNITURE 6 PANNEAUX BLVD E. LEROY	206,64	0,00	1
01/08/2023	VOI 4 PANNEAUX VOIE SS ISSUE AV BROSSARD	147,88	0,00	1
02/08/2023	SARLATECH MISE EN PLACE APPLICATION COSO	4 800,00	0,00	1
07/08/2023	MCP FOURNITURE ET POSE CLOTURE	3 990,00	0,00	0
07/08/2023	MED DVD HISTORIQUES JUIN 2023	3 828,61	0,00	8
07/08/2023	MED DVD COMBAT JUIN 2023	1 197,14	0,00	1
07/08/2023	MED DVD HORREUR-TERREUR JUIN 2023	1 394,04	0,00	1
07/08/2023	INF 15 PC OPTIPLEX MICRO 7010	9 774,00	0,00	5
08/08/2023	INF 10 LICENCES OFFICE STANDARD 2019	1 140,00	0,00	1
23/08/2023	MED DVD FANTASTIQUE ET SF JUIN 2023	4 346,09	0,00	8
25/08/2023	VOI 3 PANNEAUX DE POLICE ET 10 BALISES	716,71	0,00	1
25/08/2023	VOI 9 PANNEAUX POLICE ENTRETIEN	596,06	0,00	1
25/08/2023	VOI 8 PANNEAUX DE POLICE SIGNAL VERT	473,14	0,00	1
25/08/2023	VOI 13 PANNEAUX DE POLICE HLM COLOMBIER	610,46	0,00	1
29/08/2023	MED BD ADULTES - MAI 2023	1 277,78	0,00	1
29/08/2023	MED BANDES DESSINEES JEUNESSE - JUIN 2023	848,70	0,00	1
29/08/2023	VOI FOURNITURE DE 35 BALISES J11 J5 J3	1 768,27	0,00	1
04/09/2023	VOI 6 MIROIRS POUR SECURISER CIRCULATION	2 455,56	0,00	10
04/09/2023	VOI 11 PANNEAUX POLICE SIGNA VERTICALE	719,45	0,00	1
07/09/2023	MUA MEUBLES A LANGER	5 085,81	0,00	1
07/09/2023	MUA 1 MEUBLE D'HABILLAG	702,18	0,00	1
12/09/2023	ADG COMMANDE IPHONE 11 NOIR DGS ADJOINTE	595,20	0,00	1
13/09/2023	MED ROMANS PREMIERES LECTURES JUIN 2023	383,99	0,00	1
13/09/2023	MED ROMANS JEUNESSE JUIN 2023	343,84	0,00	1
13/09/2023	MED ALBUMS TOUT PETITS JUIN 2023	810,15	0,00	1
14/09/2023	VOI 20 BALISES J11 + 2 DEPOSE MINUTE	789,01	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		Durée de	
14/09/2023	SARLATECH ECRAN VISIOCONFERENCE	3 399,47	0,00	5	
14/09/2023	MED DVD POLICIERS JUIN 2023	4 972,96	0,00	8	
14/09/2023	MED DVD ACTION ET AVENTURE JUIN 2023	4 464,29	0,00	8	
14/09/2023	MED ROMANS HISTORIQUES JUIN 2023	393,48	0,00	1	
14/09/2023	MED LITTERATURE ADULTE JUIN 2023	1 010,72	0,00	1	
27/09/2023	MPE REALISATION RESEAU EAU FROID	1 818,96	0,00	0	
27/09/2023	MPE RENOVATION A NEUF WC	3 024,06	0,00	10	
27/09/2023	MED FILMS DRAMATIQUES JUILLET 2023	8 417,40	0,00	8	
29/09/2023	CRH 2 LOT TABLES D'ACTIVITES	761,76	0,00	1	
29/09/2023	VOI SARTLAT AV GAMBETTA ETUDE STRUCTURE	5 040,00	0,00	0	
29/09/2023	MED ALBUMS JEUNESSE	802,91	0,00	1	
29/09/2023	MED FILMS SENTIMENTAUX JUILLET 2023	2 364,25	0,00	1	
29/09/2023	MED DVD VIE PRATIQUE JUILLET 2023	2 108,50	0,00	1	
29/09/2023	MED DVD SCIENCES SOCIALES JUILLET 2023	3 906,70	0,00	8	
29/09/2023	MED ROMANS FEEL GOOD JUILLET 2023	476,18	0,00	1	
29/09/2023	STC 1 TABLE HAUTE CHENE	317,60	0,00	1	
29/09/2023	STC 6 CHAISES HAUTES SUN NOIRES	740,45	0,00	1	
29/09/2023	STC 6 TABLES RABATTABLES	3 042,91	0,00	15	
29/09/2023	STC 1 TABLE BASSE ANNAKA	147,91	0,00	1	
29/09/2023	STC 30 CHAISES VANILLA NOIRES	2 272,33	0,00	1	
29/09/2023	STC 1 ARMOIRE BASSE MONOBLOC A RIDEAUX	405,98	0,00	1	
29/09/2023	5 PC PORTABLES / ECRANS	7 594,80	0,00	5	
29/09/2023	CCSPN 1 TV SALLE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	4 999,00	0,00	8	
29/09/2023	CCSPN 1 TV SALLE REUNION	748,99	0,00	1	
02/10/2023	VOI ACHAT RENAULT KANGOO BLANC	27 542,00	0,00	10	
02/10/2023	ADG ACHAT RENAULT TWINGO ELECTRIQUE	20 716,76	0,00	10	
02/10/2023	MUA SIEGE D'ACTIVITES HANDICAP	596,93	0,00	1	
03/10/2023	CCSPN 6 ENCEINTES + CABLES SALLE REUNION	1 432,00	0,00	1	
04/10/2023	SIEGE CCSPN 19 EXTINCTEURS BATIMENTS	1 496,57	0,00	1	
05/10/2023	CRH TRAVAUX BASSINS PISCINE	3 696,00	0,00	0	
06/10/2023	STC 2 TABLEAUX BLANCS SALLE DE REUNION	378,48	0,00	1	
16/10/2023	MED PETITES SERIES ANIMEES JEUNESSE	7 818,50	0,00	8	
16/10/2023	MED DVD NATURE AOUT 2023	2 842,79	0,00	8	
16/10/2023	MED FILMS MUSICAUX	2 032,66	0,00	1	
23/10/2023	SIEGE CCSPN/TABLEAU AFFICHAGE	48,99	0,00	1	
23/10/2023	SIEGE CCSPN/HORLOGE MURALE	86,00	0,00	1	
24/10/2023	SARLATECH SITE INTERNET	3 312,00	0,00	2	
24/10/2023	PRIME PRECARITE ENERGETIQUE	1 930,00	0,00	1	
02/11/2023	CRF ACHAT 1 LIT SURELEVE GRIS	515,71	0,00	1	
02/11/2023	PMN TRAVAUX MOULIN DE ROFFY	14 184,00	0,00	0	
07/11/2023	VOI PANNEAU POLICE ENTRETIEN SIGNA VERT	260,46	0,00	1	
08/11/2023	MUA FAUTEUIL DE BUREAU	333,85	0,00	1	
10/11/2023	MOBILIER/MAISON DES MUSIQUES	48 781,61	0,00	15	
10/11/2023	MED SPECTACLES FILMS JEUNESSE	1 002,47	0,00	1	
10/11/2023	MED FILMS DOCUMENTAIRES TOURISME ET GEOG	4 036,34	0,00	8	
10/11/2023	MED FILMS DOCUMENTAIRES CULTURE	6 990,78	0,00	8	
10/11/2023	MED FILMS D'ANIMATION ADULTES	2 454,24	0,00	1	
10/11/2023	MED FONDS DOCUMENTAIRE 2023	2 634,20	0,00	1	
10/11/2023	MED LITTERATURE ADULTE SEPTEMBRE 2023	1 061,01	0,00	1	
10/11/2023	MED ROMANS DE TERROIR SEPTEMBRE 2023	528,63	0,00	1	
10/11/2023	MED BANDES DESSINEES ADULTES SEPTEMBRE 2	1 159,87	0,00	1	
13/11/2023	MUA TRANSAT ADULTE	129,05	0,00	1	
13/11/2023	VOI TUYAUX, GEOTEXTILE CHANTIER BEYNAC	1 470,41	0,00	1	
13/11/2023	VOI 2 PANNEAUX SIGNAL VERT RUE SURGUIER	216,00	0,00	1	
14/11/2023	123 SOLEIL 1 CARILLON VIDEO SECURITE ENT	274,94	0,00	0	
14/11/2023	MUA LAVE LINGE WHIRLPOOL	1 350,00	0,00	1	
17/11/2023	MED COMEDIES ADULTES	8 257,48	0,00	8	
17/11/2023	VOI MARQUAGE AU SOL COMANDE 2023	79 988,40	0,00	0	
28/11/2023	CRH FOURNITURE 12 TABLES PLIANTES	852,05	0,00	1	
01/12/2023	MED FILMS DOCUMENTAIRES ENFANTS	5 771,62	0,00	8	
01/12/2023	MED FILM EXPERIMENTAUX	765,29	0,00	1	
08/12/2023	SIEGE CCSPN MICRO ONDES	100,99	0,00	1	
08/12/2023	SIEGE CCSPN TABLE D'APPOIN	34,96	0,00	1	
11/12/2023	SARLATECH CHANGEMENT CLES TOUTES PORTES	1 215,25	0,00	1	
11/12/2023	BIBLIO STE NATHALENE BAC A BD 12 CASES	558,70	0,00	1	
13/12/2023	MED PREMIERES LECTURES SEPTEMBRE 2023	423,73	0,00	1	
13/12/2023	MED DOCUMENTAIRE ARTS DU SPECTACLE NOVEM	1 132,32	0,00	1	
13/12/2023	MED ALBUMS TOUT-PETITS SEPTEMBRE 2023	746,38	0,00	1	
13/12/2023	MED ROMANS SCIENCE-FICTION SEPTEMBRE 202	414,32	0,00	1	

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 Cumul des  
 Durée de  
 ID: 024-200027217-20240318-2024-015-BF



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
13/12/2023	MED BANDES DESSINEES JEUNESSE OCTOBRE 23	828,26	0,00	1
14/12/2023	SARLATECH VIDEOPROJECTEUR ACER	619,00	0,00	1
14/12/2023	SARLATECH TV ANDROID	199,00	0,00	1
15/12/2023	MED FILMS D'ANIMATION ENFANTS	6 743,09	0,00	8
15/12/2023	MED SPECTACLES FILMS ADULTES	2 591,70	0,00	8
15/12/2023	MED MOBILIER EXTENSION SAINTE NATHALENE	939,93	0,00	1
15/12/2023	MED FILMS FAMILIAUX NOVEMBRE 2023	8 106,26	0,00	8
15/12/2023	MAISON DES MUSIQUES REFRIGERATEUR	259,00	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 781 688,60</b>	<b>7 566,01</b>	

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A10.2****A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)**

**A11****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>264 168,50</b>	
60633	Fournitures de voirie	264 168,50	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>151 125,03</b>	
64111	Main d'oeuvre	151 125,03	
<b>72</b>	<b>Travaux en régie</b>		<b>415 293,53</b>
722	Immobilisations corporelles		415 293,53
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>415 293,53</b>	<b>415 293,53</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>415 293,53</b>
2151	Réseaux de voirie	415 293,53
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>415 293,53</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	
	<b>A11</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>415 293.53</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>19 093 136.60</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2,18 %</b>

## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RE  
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
ACADEMIE GARDE DE LA SALAMANDRE	300,00	SUBVENTION SICC 2023
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	6 600,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	5 000,00	SUBVENTION SICC 2023
AMICALE LAIQUE LA ROQUE GAGEAC	300,00	SUBVENTION SICC 2023
ARTEMUSE	200,00	SUBVENTION SICC 2023
ASSO MOULINS DU PERIGORD NOIR	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
ASSOCIATION DYNAMI SPORT	1 500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
ASSOCIATION ENEART	600,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
ASSOCIATION ENEART	800,00	SUBVENTION SICC 2023
ASSOCIATION VIVA VOCE	300,00	SUBVENTION SICC 2023
ATELIER SARLADAIS CULT OCCITANIE	250,00	SUBVENTION SICC 2023
AVENIR SARLAT	15 000,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
CENTRE SANTE SARLAT PERIGORD	25 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023
CIDFF DORDOGNE	1 500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
DONNA CORI	150,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
FOYER LAIQUE RURAL DE MARQUAY	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
FSE COLLEGE LA BOETIE	300,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
GROUPEMENT DES TRUFFICULTEURS	500,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
LA PELLE AUX IDEES	3 000,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
LA PELLE AUX IDEES	900,00	SUBVENTION SICC 2023
LES AMIS DU BRIGADIER	1 500,00	SUBVENTION SICC 2023
MUSIQUE EN SARLADAIS	700,00	SUBVENTION SICC 2023
SAINT ANDRE ALLAS	1 300,00	SUBVENTION SICC 2023
TOUS ENSEMBLES POUR LES GARES	150,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
TOUT CONTE FEE	800,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
VELO CLUB MONPAZIEROIS	3 000,00	SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TRESORERIE SARLAT	-1 000,00	CONTRE-PASSATION DU RATTACHEMENT 2022
TRESORERIE SARLAT	3 000,00	SUBVENTION PARTENARIAT SARLATECH RATTACH
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 650,00</b>	

**IV – ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30,00</b>	<b>24,80</b>	<b>3,80</b>	<b>28,60</b>
Adjt adm	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,80	2,80
Adjt adm Pal 1CI	C	11,00	0,00	11,00	10,80	0,00	10,80
Adjt adm Pal 2CI	C	3,00	0,00	3,00	1,50	1,00	2,50
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Attaché Pal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Pal 1CI	B	4,00	0,00	4,00	3,50	0,00	3,50
Rédacteur Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>26,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26,00</b>	<b>22,90</b>	<b>3,00</b>	<b>25,90</b>
Adjt tech	C	7,00	0,00	7,00	5,90	1,00	6,90
Adjt tech Pal 1CI	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjt tech Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent maitrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent maitrise Pal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,96</b>	<b>6,96</b>	<b>6,36</b>	<b>0,30</b>	<b>6,66</b>
Conseiller soc-ed	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Jeunes Enfants	A	5,00	0,96	5,96	5,36	0,30	5,66
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,70</b>	<b>0,00</b>	<b>4,70</b>
Auxiliaire puér CI N	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	4,00	0,00	4,00	3,70	0,00	3,70
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>
Adjt ter patr Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID: 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjt ter patrimoine Bibliothécaire	C A	3,00 1,00	0,00 0,00	3,00 1,00	3,00 1,00	0,00 0,00	3,00 1,00
<b>FILIERE ANIMATION (I)</b>		<b>11,00</b>	<b>7,30</b>	<b>18,30</b>	<b>10,96</b>	<b>5,14</b>	<b>16,10</b>
Adjt ter anim Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter anim Pal 2CI	C	6,00	2,30	8,30	3,80	2,30	6,10
Adjt ter animation	C	3,00	5,00	8,00	6,16	1,84	8,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (J)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (K) (5)</b>		<b>18,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,00</b>	<b>18,00</b>
Assistante maternelle		17,00	0,00	17,00	0,00	17,00	17,00
Médecin		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>102,00</b>	<b>8,26</b>	<b>110,26</b>	<b>75,72</b>	<b>30,24</b>	<b>105,96</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).  
% présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,2 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>		<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
Adjt adm Pal 2Ci	C	ADM	381	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt tech	C	ADM	416	0,00	3-2	CDD
Adjt ter anim Pal 2Ci	C	TECH	367	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	1104	0,00	3-1	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734	0,00	3-2	CDD
Animateur	C	ANIM	367	0,00	3-1	CDD
Assistante maternelle	B	ANIM	478	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
		OTR		349 738,20	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
Assistante maternelle		OTR		29 422,52	A	A Autres contrats
Assistante maternelle		OTR		51 274,42	3-1	A Autres contrats
Attaché	A	ADM	1464	0,00	3-2	CDD
Educateur Jeunes Enfants	A	S	570	0,00	3-2	CDD
Médecin	B	OTR		1 694,00	3-2	A Autres contrats
Technicien	B	TECH	397	0,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	401	0,00	3-2	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>6 334,93</b>		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD
Adjt adm Pal 2Ci	C	ADM	371	0,00	A	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734	0,00	3-a°	CDD
Assistante maternelle		OTR		5 999,64	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
Service civique		OTR		335,29	A SCIV-Service civique	A Autres contrats
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>438 464,07</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>
<b>C3.2</b>

### C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Social Sarlat Périgord Noir	01/01/2010	07 - 19/06/2009	SPA	Non
EPIC	OFFICE DE TOURISME SARLAT PÉRIGORD NOIR	01/01/2012	02/A - 30/09/2011	SPIC	Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget Annexe	Service Public D'Assainissement Non Collectif	11/02/2005	04 - 11/02/2005	20002721700021	spic	Non
Budget Annexe	Zone d'Activité Économique	10/01/2011	9 - 10/01/2011	20002721700039	SPA	Oui
Budget Annexe	Résidence Habitat Jeunes	09/04/2016	36 - 09/04/2016	20002721700054	SPA	Non

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	10 819 178,89	6 697 812,70	2 271 001,77	1 850 364,42
RECETTES	10 819 178,89	5 593 565,93	2 206 901,63	3 018 711,33
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	21 313 973,45	17 885 392,48	0,00	3 428 580,97
RECETTES	21 313 973,45	19 500 915,76	0,00	1 813 057,69

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

BUDGET : CDC - SPANC / N°SIRET : 20002721700021				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	89 000,00	20 581,81	0,00	68 418,19
RECETTES	89 000,00	4 545,95	0,00	84 454,05
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	246 035,28	107 332,34	0,00	138 702,94
RECETTES	246 035,28	114 930,77	0,00	131 104,51

BUDGET : CDC - ZAE / N°SIRET : 20002721700039				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	698 688,80	255 236,44	0,00	443 452,36
RECETTES	698 688,80	345 039,89	0,00	353 648,91
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	514 311,12	345 261,44	0,00	169 049,68
RECETTES	514 311,12	345 236,44	0,00	169 074,68

BUDGET : CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES / N°SIRET : 20002721700054				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	612 105,55	96 210,30	0,00	515 895,25
RECETTES	612 105,55	89,83	510 000,00	102 015,72
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	74 305,55	12 156,87	0,00	62 148,68
RECETTES	74 305,55	25 276,25	0,00	49 029,30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	12 218 973,24	7 069 841,25	2 271 001,77	2 878 130,22
RECETTES	12 218 973,24	5 943 241,60	2 716 901,63	3 558 830,01

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_015-BF



SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à ré 31/12	Crédits annulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	22 148 625,40	18 350 143,13	0,00	3 798 482,27
RECETTES	22 148 625,40	19 986 359,22	0,00	2 162 266,18
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	34 367 598,64	25 419 984,38	2 271 001,77	6 676 612,49
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	34 367 598,64	25 929 600,82	2 716 901,63	5 721 096,19

(1) Y compris les rattachements.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	12 218 973,24	7 069 841,25	2 271 001,77	2 878 130,22
RECETTES	12 218 973,24	5 943 241,60	2 716 901,63	3 558 830,01
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	22 148 625,40	18 350 143,13	0,00	3 798 482,27
RECETTES	22 148 625,40	19 986 359,22	0,00	2 162 266,18
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	34 367 598,64	25 419 984,38	2 271 001,77	6 676 612,49
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	34 367 598,64	25 929 600,82	2 716 901,63	5 721 096,19

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	92 260,00	92 260,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	519 450,00	519 309,00	0,00	141,00
Recettes	260 935,00	260 935,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	25 659 000,00	6,40	2,65	0,00	679 964,00	6,40
TFPNB	428 800,00	7,31	15,10	0,00	64 749,00	7,31
CFE	7 386 000,00	6,98	28,38	0,00	2 096 147,00	6,98
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D2

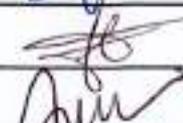
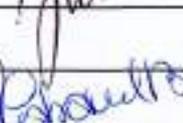
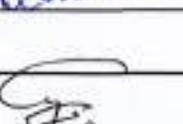
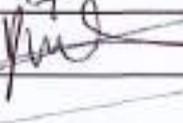
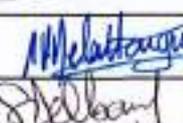
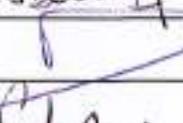
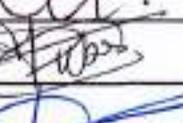
Nombre de membres en exercice : 37  
 Nombre de membres présents : 29 + 2 représentés  
 Nombre de suffrages exprimés : 31  
 VOTES : 31  
 Pour : 31  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11 mars 2024

Présenté par (1) : Jean-Jacques de Pérelli  
A , le Marçillac Saint Quentin, le 18 mars 2024

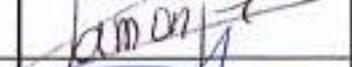
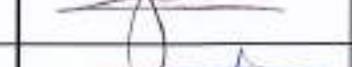
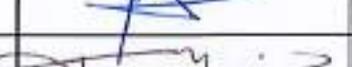
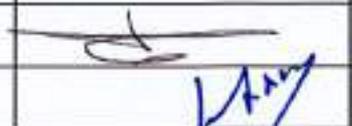
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ,  
A , le Marçillac Saint Quentin, le 18 mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
AUDIT CARINE	Présentation donnée à Patrick SAGNIÉ 
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DEVIGNE ANTOINE	Représenté par Christal PRONIS - une Adjointe
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	<i>Présentation donnée à Fabienne LAGOUBIE</i> 
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, 18

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signatures est d'écritures facultatif.

# Compte administratif 2023

## Note de Synthèse - Informations financières

(Art L2313-1 du CGCT)

Séance du Conseil Communautaire du 18 mars 2024

### SOMMAIRE

---

I.	Le Budget Principal.....	2
A.	Le résultat.....	2
B.	Fonctionnement DÉpenses .....	2
1.	Le détail par chapitre .....	2
2.	Les principaux éléments.....	2
C.	Fonctionnement recettes.....	5
1.	Le détail par chapitre.....	5
2.	Les principaux éléments.....	5
D.	L'investissement dépenses.....	7
1.	Le détail par chapitre .....	7
2.	Les faits marquants .....	7
E.	Investissement recettes .....	10
1.	Le détail par chapitre .....	10
2.	Les fait marquants.....	10
II.	La Dette. ....	12
A.	Extinction de la dette .....	12
B.	Répartition par taux .....	13
C.	Répartition par prêteur .....	13
III.	La Situation Financière. ....	14
IV.	Les budgets annexes. ....	14
A.	Le SPANC .....	14
1.	Les dépenses .....	14
2.	Les recettes .....	14
B.	La ZAE de la B 120 .....	15
1.	Les dépenses .....	15
2.	Les recettes .....	15
C.	La Résidence Habitat Jeune.....	16
1.	Les dépenses .....	16
2.	Les recettes .....	16

# I. Le Budget Principal

## A. LE RÉSULTAT

		RESULTATS 2023		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice	Fonctionnement	17 892 906,85	19 508 430,13	1 615 523,28
	Investissement	6 697 812,70	5 593 565,93	-1 104 246,77
		+	+	+
Reports exercice N -1	Fonctionnement OO2	-	1 689 802,45	1 689 802,45
	Investissement OO1	728 803,27	-	-728 803,27
		=	=	=
Résultat cumulé	Fonctionnement	17 892 906,85	21 198 232,58	<b>3 305 325,73</b>
	Investissement	7 426 615,97	5 593 565,93	<b>-1 833 050,04</b>
		TOTAL CUMULE	26 791 798,51	1 472 275,69
		+	+	+
R.A.R.	Investissement	2 271 001,77	2 206 901,63	-64 100,14
		=	=	=
<b>RESULTAT NET</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 590 524,59</b>	<b>28 998 700,14</b>	<b>1 408 175,55</b>

Dans la continuité de 2022, l'exercice a été impacté par la hausse des dépenses énergétiques, l'augmentation du coût des fournitures et des transports. Sous l'effet des mesures de revalorisation des salaires qui se sont poursuivies en 2023 et des recrutements de l'année (OPAH et SPANC) les dépenses de personnel progressent de 5,1 %. L'évolution favorable des recettes fiscales et des participations (CAF, Département) permet de maintenir l'épargne de gestion à son niveau de 2022.

## B. FONCTIONNEMENT DÉPENSES

### 1. LE DÉTAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisé
011	Charges à caractère général	2 582 562	2 254 991,88
012	Charges de personnel	6 102 880	5 856 616,73
022	Dépenses imprévues	2 600	-
023	Virement à la section d'inv.	2 643 501	-
042	Amortis. + Transferts	189 000	188 713,41
65	Autres charges de gestion	2 348 380	2 300 721,28
66	Charges financières	190 000	187 196,79
67	Charges exceptionnelles	70 100	60 846,46
014/739	Reversements fiscalité	7 184 950	7 043 820,30
68	Provsions	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>21 313 973</b>	<b>17 892 906,85</b>

### 2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS

#### a) *Charges à caractère général (chap. 011)*

**2 257 991,88 €**

En progression de 153 373 €, principalement sous l'effet des éléments suivants :

- L'assurance dommage ouvrage du Pôle Culturel (+ 45 000 €) ;
- Des achats de fournitures de voirie en hausse (+ 48 700 €) ;

- Des coûts de maintenance (principalement les installations de chauffage et
- Les prestations d'élagage sur les communes (+ 56 500 €) mais compensées par les fournitures de voirie (- 46 500) et le carburant (- 6 700 €) ;
- Mais un montant d'honoraires moins important qu'en 2022, des dépenses liées aux fluides contenues.

*b) Le Personnel (chap. 012)*

**5 856 616,73 €**

Les charges de personnel ont progressé de 284 080,84 € par rapport à 2022, principalement sous l'effet des évolutions suivantes :

- Augmentation des prestations refacturées par les communes : 47 675 € ;
- Revalorisations 2023 du SMIC et du point d'indice : 71 000 € ;
- Prime pouvoir d'achat pour 9 300 € ;
- Les recrutements sur les postes OPAH et SPANC pour 76 000 € ;
- La rémunération du chef de projet Sarlatech pour 6 000 €.

*c) Les reversements aux communes et autres structures (Chap 014)*

**7 043 820,30 €** comprenant :

- Les Attributions de Compensation (AC) : 484 876 €  
Inférieure de 37 960 € au montant comptabilisé en 2022, car suite à l'évaluation du transfert de la compétence mobilité par la CLECT nous avons pris ne compte et régularisé 6 mois de 2021.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 0 €  
Plus de versement de DSC depuis 2022.
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) : 205 541 €  
Le FPIC est un dispositif de péréquation qui a vocation à réduire les disparités de ressources entre les intercommunalités.
- La Dette des communes : 34 433 €  
Elle permet de compenser les emprunts contractés par les communes membres pour des travaux effectués sur des voies communales avant le transfert de la compétence à la CCSPN.
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 4 213 176 €  
Cette taxe, votée et perçue par la CCSPN, est entièrement reversée au SICTOM du Périgord Noir à qui la collectivité a transféré la compétence.
- La Taxe de Séjour : 1 733 497,30 €  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CCSPN perçoit la taxe de séjour et la reverse à l'Office de tourisme. Faute d'inscription budgétaire suffisante en 2022, la CCSPN a reversé début 2023 un « reliquat » de 19 403 € à l'OT, et la part départementale au CD24 pour 132 611 €.

*d) Autres charges de gestion (Chap 65)*

**2 300 721,28 € :**

- La participation au CIAS 1 100 000 € (920 000 € en 2022) ;
- Le contingent incendie à 873 203 €, en progression de 47 836 € ;
- Les subventions versées au Pays du Périgord Noir, Mission Locale, SCoT, AOSPC, pour 84 870 € ;
- La participation au SIDES pour 40 000 € ;
- Les subventions aux associations pour 72 650 €.

*e) Les charges financières (Chap 66)*

**187 196,79 €**

- Il s'agit des intérêts d'emprunts en cours (187 196,79 €) ;
- Les commissions sur emprunt contractés dont désormais comptabilisées en frais bancaires (Chapitre 011)

*f) Les charges exceptionnelles (Chap 67)*

**60 846,46 €**

- Pénalités/astreinte contentieux Rougé pour 23 100 € ;
- Remboursement avance compensation inflation 2022 pour 35 700 € ;
- Bourse mobilité stagiaire médecin pour 1 200 € ;
- Annulations de titres sur exercices antérieurs (171,46 €) ;

## C. Fonctionnement RECETTES

### 1. LE DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	1 689 802	-
013	Atténuation de charges	32 000	7 278,55
70	Produits des services	1 283 800	1 306 273,84
042 - 72	Travaux en régie	450 000	415 293,53
73	Impôts et taxes	14 760 935	14 543 690,42
74	Dotations - subventions	2 915 436	3 020 587,07
75	Autres prod	87 000	65 257,47
77	Prod exceptionnels	95 000	150 049,25
<b>TOTAL</b>		<b>21 313 973</b>	<b>19 508 430,13</b>

### 2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS

#### a) Les atténuations de charges (Chap 013)

**7 278,55 €**

Il s'agit du versement des indemnités journalières versées par la CPAM. Les reversements par l'assurance risque statutaire sont comptabilisés à l'article 77 en produits exceptionnels.

#### b) Les travaux en régie (Chap 042 – 72)

**415 293,53 €**

Ils comptabilisent la valeur de l'intervention du service voirie et les fournitures mises en œuvre sur la voirie communautaire. Cette recette vient annuler la charge de fonctionnement pour être transférée en dépense de la section d'investissement.

#### c) Les produits des services et ventes directes (Chap 70)

**1 306 273,84 €**

Dans le détail, les principaux postes :

- La participation des familles des structures PEEJ : 487 382 €, supérieures de 44 247 € à 2022 ;
- l'instruction des autorisations du Droit des Sols pour les 13 communes, 165 048 € ;
- Les prestations RH et Finances au bénéfice de la commune de Sarlat et du CIAS : 429 674 € ;
- La refacturation du personnel mis à disposition (SPANC, Pays Périgord Noir, Office du tourisme...) pour 206 745 €.

#### La fiscalité (Chap 73)

**14 543 690,42 €**

Les bases fiscales ont été réévaluées de 7,1% en 2023, CCSPN a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

La fiscalité reversée s'élève à **5 789 489,15 €** et comprend :

- La TEOM, entièrement reversée au SICTOM (4 215 943€, supérieure de 571 101 € au produit 2022) ;
- La taxe de séjour, reversée à l'Office de Tourisme, et au CD24, pour 1 573 546,15 €.

La **fiscalité nette** perçue par la CCSPN s'élève donc à **8 287 422,10 €** :

- CFE : 2 096 414 €
- Les taxes foncières (TF, TFNB, TFANB) : 790 611 €
- La taxe d'habitation : 657 530 €
- La fraction de TVA € en contrepartie de la TH : 2 371 398 €
- La fraction de TVA € en contrepartie de la CVAE : 1 075 298 €
- La TASCOM : 527 112 €
- Les IFR : 99 448 €
- Rôles supplémentaires : 79 288 €
- Le versement mobilité : 652 597,05 €

*d) Les Dotations et Subventions (Chap 74)*

**2 812 919,78 €**

- La DGF 1 277 968 € répartie ainsi :
  - Dotation d'intercommunalité : 201 542 €
  - Dotation de compensation : 1 076 426 €
- Les participations de la CAF au fonctionnement des structures PEEJ à la Petite Enfance et l'Enfance pour 1 004 766 €, ainsi réparties :
  - Prestation de service pour 845 764 €
  - Bonus Territoire 246 750 €
  - Aides ponctuelles (COVID, inclusion handicap...) 26 790 €
- La participation du Département 82 526€ (RAM, Rivière, SICC, Eté Actif)
- Les compensations de l'État (Compensation CET et TF établissements industriels) 293 396 €
- Les aides au financement des postes PVD, OPAH et Conseillère numérique 64 771 €

*e) Les autres produits de gestion courante (Chap 75)*

**65 257,47 €**

- Loyers des logements de Tamniès et de Marquay (42 499 €)
- Loyers du local artisanal de Vézac et locaux France Tabac (21 502 €)
- Antennes téléphonie France Tabac (2 822 €).

*f) Les Produits exceptionnels (Chap 77)*

**150 049,25 €**

- Remboursement IJ assurance statutaire : 120 793 €
- Annulation mandats sur exercice précédent : 21 092 €

**D. L'INVESTISSEMENT DEPENSES**1. LE DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Réalisé	Réalisation
001	Déficit reporté	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-
040	Trx en régie	415 293,53	415 293,53
1641	Rembours, Emprunts	1 230 608,97	1 230 608,97
165	Cautions	-	-
26	Augmentation capital SEMIPER	591,86	591,86
204	Sub. D'équipement versées	214 553,05	214 553,05
			-
4581	Construction Abattoir	11 587,48	11 587,48
		Réalisé	
Dépenses sur opérations		<b>4 825 177,81</b>	<b>4 825 177,81</b>
102	Pôle Culturel Jeunesse	2 396 046,47	2 396 046,47
103	Logements Marquay Tamniès	-	-
104	Cuze § Enéa	17 049,50	17 049,50
106	Ecole de Musique	-	-
107	Forêt de Campagnac		-
108	P.F.M.B.		-
112	Améngt Bureaux § bâti	53 646,53	53 646,53
114	Piscine couverte		-
115	Signalisation routière	134 567,28	134 567,28
117	Sarlotech	47 808,85	47 808,85
119	Voirie & Signalétique	1 409 274,38	1 409 274,38
121	Urbanisme PLUi	28 593,85	28 593,85
122	Petite Enfance	61 804,30	61 804,30
123	Enfance Jeunesse	34 903,38	34 903,38
124	Construction Abattoir	-	-
125	Véloroute Voie Verte	-	-
126	Aménagement Siège CCSPN	565 597,39	565 597,39
127	France Tabac	73 005,88	73 005,88
128	Gendarmerie	-	-
129	Ratz Haut	2 880,00	2 880,00
130	Maison de la jeunesse	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>6 697 812,70</b>	<b>6 697 812,70</b>

2. LES FAITS MARQUANTSa) Pôle Culturel Jeunesse (102)

- 2 396 046,47 €
  - Livres et fonds documentaire : 123 311 € ;
  - Maitrise d'œuvre, bureaux d'études et travaux : 2 235 557 € ;

- Mobilier Maison des Musiques : 37 028 € ;
- 1 533 263,79 € engagés en 2023 seront reportés sur le BP 2024.

*b) Cuze et Enéa (104)*

- **15 933 €** : Travaux sur les berges de l'ENEA et l'aménagement aquatique.

*c) Bureaux et bâtiments (112)*

- **51 276,53 €**
  - Acquisition Twingo électrique : 20 717 € ;
  - Acquisition logiciel : 2 370 € ;
  - Matériel informatique et téléphonie : 20 027 € ;
  - Mobilier : 2 051 €.

*d) Signalisation routière (115)*

- **134 567,28 €** :
  - 45 528 € de Signalisation verticale (panneaux) ;
  - 89 039 € de Signalisation horizontale (peinture routière).

*e) Préfiguration Sarlotech (117)*

- **47 808,85 €** :
  - Logiciel gestion : 8 112 € ;
  - Aménagements bureaux : 26 858 € ;
  - Mobilier, Matériel informatique et numérique : 12 738 €.

*f) La voirie (119)*

- **1 401 707,18 €** :
  - Travaux sur voies communautaires : 1 193 895 € ;
  - Acquisition pelle Mecalac 180 270 € ;
  - Acquisition Kangoo : 27 542 € ;
  - Etudes, DICT : 7 567 € ;
  - 666 795 € engagés en 2023 (principalement les travaux Avenue de la Canéda) seront reportés sur l'exercice 2024.

*g) PLUi (121)*

- **28 593,85 €** : pour les études liées à la réalisation du PLUi et du RLPi.

*h) Petite Enfance (122)*

- **60 694,30 €**
  - Réparation verrière de la Maison de la Petite Enfance : 38 310 ;
  - Divers équipements, travaux, matériels et mobiliers sur structures petite enfance (MPE, micro-crèche Proissans, locaux 1,2,3... Soleil) ;
  - 2 926 € engagés en 2022 seront reportés sur l'exercice 2023.

*i) Enfance et Jeunesse(123)*

- **34 903,38 €**
  - Divers équipements, travaux, matériels et mobiliers au Ratz Haut (34 903 €), au Centre Enéa Loisirs (0 €) et le service Jeunesse (0 €).

*j) Construction abattoir (124)*

• **Opération sous mandat SIDES depuis 2022**

*k) Siège CCSPN(126)*

• **565 597,39 €**

- Dépenses liées aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et aux travaux à hauteur de 510 665 € ;
- Equipement informatique : 30 484 € ;
- Mobilier : 9 991 €.

*l) France Tabac(127)*

• **73 005,88 € :**

- Dépenses liées aux études, diagnostics réseaux, relevés topographiques et travaux ;
- 17 523 € engagés en 2023 seront reportés sur l'exercice 2024.

*a) Ratz Haut (129)*

Pas de dépenses réglées en 202, mais une mission d'AMO commandée en 2022 auprès de l'ATD pour un montant de 10 200 €, engagement reporté en 2024.

## E. INVESTISSEMENT RECETTES

### 1. LE DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisé
021	Virement de la sect, de fonc	2 643 501	
001	Excédent reporté	-	
040	Amortissement	189 000	188 713,41
10222	FCTVA	500 000	950 566,89
1068	Excédent de fonct	1 949 543	1 949 542,65
O24	Cessions	-	
13	Subventions d'équipement (AC)	92 260	92 260,00
16	Emprunt	1 919 639	1 300 000,00
165	Cautions	-	
4582	Construction Abattoir	102 505	67 365,00
<b>Recettes opérations</b>		<b>3 422 731</b>	<b>1 045 117,98</b>
102	Pôle Culturel Jeunesse	2 062 140	661 871,69
103	Logements Marquay Tamniès	-	
104	Cuze § Enéa	187 508	60 944,35
106	Ecole de Musique	-	
107	Forêt de Campagnac	-	
108	P.F.M.B.	-	
112	Améngt Bureaux § bâti	-	
114	Piscine couverte	-	
115	Signalisation routière	-	
117	Sarlotech	31 535	
119	Voirie & Signalétique	265 000	
121	Urbanisme PLUi	72 385	6 529,00
122	Petite Enfance	-	
123	Enfance Jeunesse	16 866	7 605,61
124	Construction Abattoir	-	
125	Véloroute Voie Verte	-	
126	Aménagement Siège CCSPN	348 875	186 318,41
127	France Tabac	238 422	121 848,92
128	Gendarmerie	-	
129	Ratz Haut	-	-
130	Maison de la jeunesse	200 000	-
<b>TOTAL</b>		<b>10 819 179</b>	<b>5 593 565,93</b>

### 2. LES FAIT MARQUANTS

#### a) Réseau lecture (102)

- **661 871,69 €**
  - Versement d'acomptes de DETR, DSIL (68 217 €), de la Région Nouvelle-Aquitaine (285 000 €) de la subvention du Conseil départemental (308 654 €) ;
  - Les recettes prévisionnelles (1 400 268,65 €) sont reportées sur l'exercice 2024.

*b) Cuze et Enéa (104)*

- **60 944,35 €**
  - Versement subventions Agence de l'Eau Adour Garonne : 33 407 € ;
  - Versement subventions Conseil départemental : 19 474 € ;
  - Contribution CC Pays de Fénelon : 8 064 € ;
  - Les recettes prévisionnelles (150 094 €), dont le financement Région sur les étangs de Ladignac, sont reportées sur l'exercice 2024.

*c) Pôle économique et administratif (117)*

- **Pas de versement en 2022**
- 31 535 € (DETR) engagés depuis 2022 seront reportés sur l'exercice 2024.

*d) Voirie (119)*

- **0 €**
  - 265 000 € : fonds de concours de la commune de Sarlat pour les travaux avenue de la Canéda sont reportés sur l'exercice 2024.

*e) PLUi / RLPi (121)*

- **6 529 €** correspondant à la DGD 2023.

*f) Petite Enfance (122)*

- **Pas de versement en 2023.**

*g) Enfance et Jeunesse (123)*

- **7 065,11 €** de la CAF pour l'acquisition du logiciel Abélium en 2022.

*h) Siège CCSPN(126)*

- **186 318,41 €**
  - Solde de DETR : 93 275 € ;
  - 173 750 € : subvention Contrat de Projet de Territoire et reliquat DETR reportés en 2024.

*i) France Tabac (127)*

- **121 848,92€**
  - Solde Fonds Friche volet 1 et acompte volet 2 : 121 849 € ;
  - 105 323 € (volet 2 Fonds Friche) reportés en 2024.

## II. La Dette.

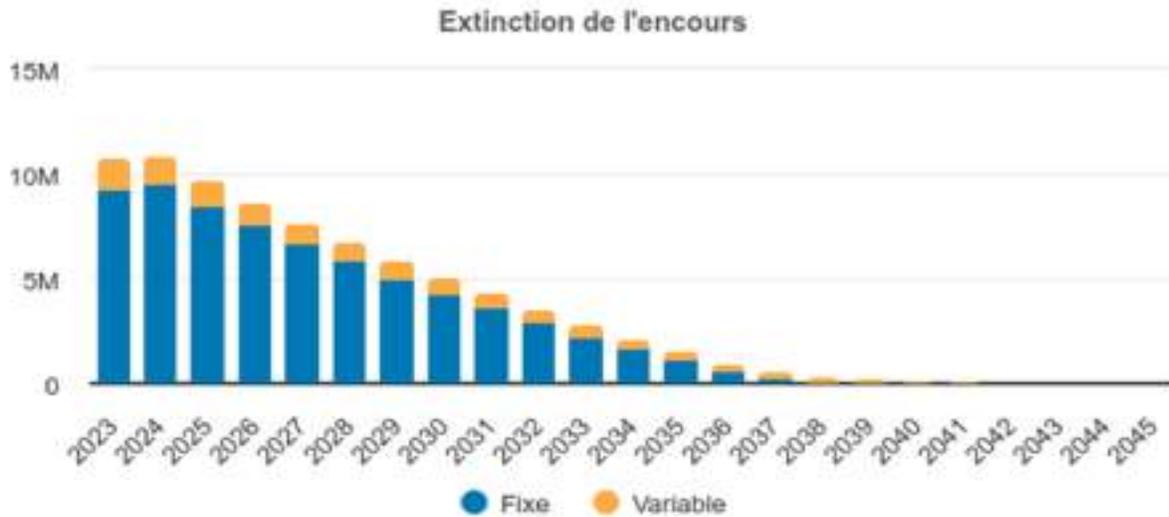
Au cours de l'exercice, la CCSPN a contracté un emprunt de 1 300 000 € pour financer les travaux d'investissement de l'exercice.

Le capital remboursé en 2023 s'élève 1 230 609 €. L'encours de la dette au 31/12/2023 s'établit à 10 873 903 € réparti sur 23 emprunts.

Le taux moyen est de 1,82 %.

### A. EXTINCTION DE LA DETTE

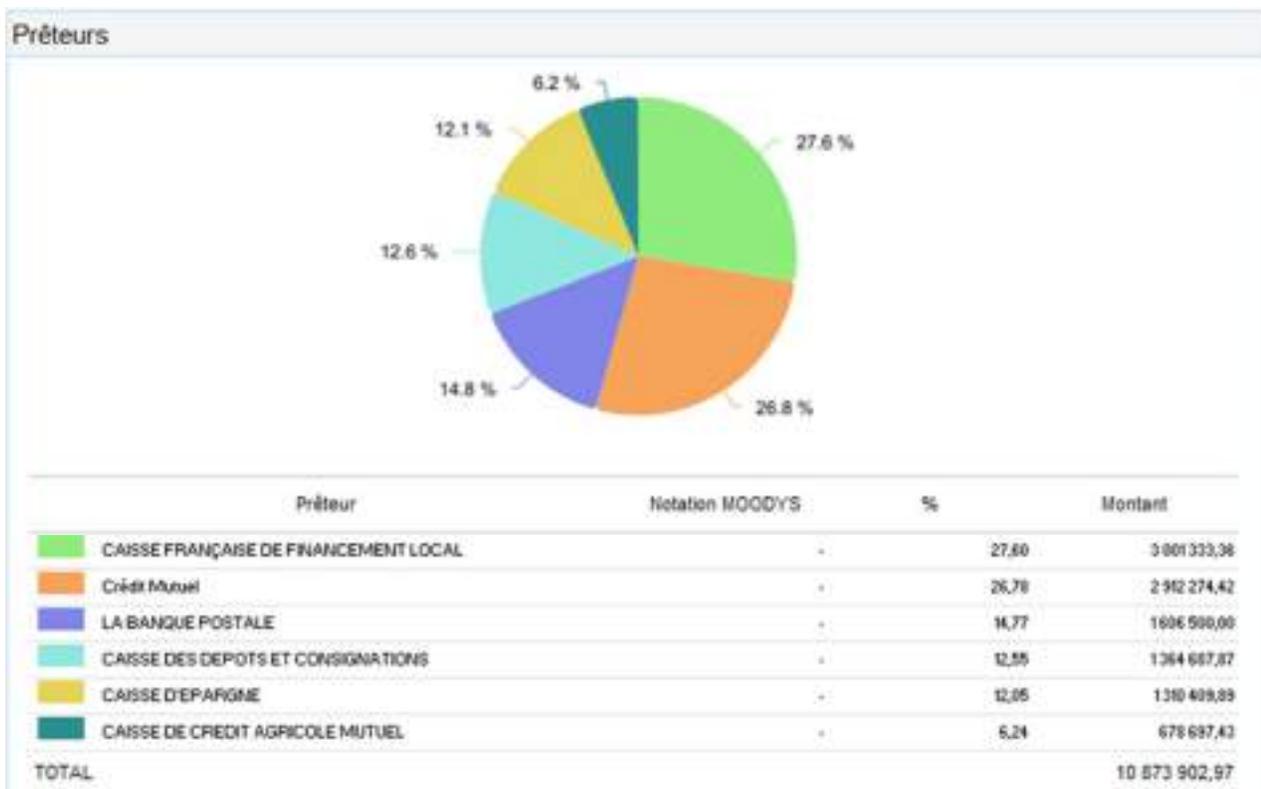
La durée résiduelle de la dette est de 22 ans.



## B. REPARTITION PAR TAUX

Index	Nb	Encours au 31/12/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FXE	8	9 597 399,76	87,53%	12 012 288,54	85,58%
LMRETA	3	1 913 398,74	10,77%	833 542,08	7,30%
LEP	1	6 188 802	13,9%	55 549,92	3,02%
EURIBOR03M	1	33 499,05	0,3%	45 426,04	3,20%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>10 873 902,97</b>		<b>1 417 805,76</b>	

## C. REPARTITION PAR PRETEUR



Tous les emprunts sont classés dans la **catégorie A-1** selon la charte GISSLER

### III. La Situation Financière.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne disponible (CAF Nette)	219 519	71 389	-484 787	42 881	98 047	158 334
Endettement au 01.01	7 300 960	7 489 452	6 785 459	9 761 558	10 300 682	10 804 512
Intégration dette Ste Nathalie	-	215 097				
Emprunt réalisé	1 034 000	-	3 890 000	1 890 000	1 800 000	1 300 000
Capital remboursé	845 508	923 985	913 900	1 354 516	1 296 260	1 230 609
ENDETTEMENT 31.12	7 489 k€	6 785 k€	9 762 k€	10 297 k€	10 805 k€	10 874 k€
Capacité de désendettement CCSPN	7,03	6,82	22,75	7,37	7,75	7,83
Soit	7 ans	6 ans et 11 mois	22 ans et 9 mois	7 ans et 4 mois	7 ans et 9 mois	7 ans et 10 mois

### IV. Les budgets annexes.

#### A. LE SPANC

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2023</b>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	107 332,34 €	114 930,77 €	7 598,43 €
INVESTISSEMENT	20 581,81 €	4 545,95 €	-16 035,86 €
<b>REPORT 2022</b>			
EXPLOITATION		127 035,28 €	
INVESTISSEMENT		19 428,46 €	
<b>RESULTAT CUMULÉ 2023</b>			
EXPLOITATION	107 332,34 €	241 966,05 €	134 633,71 €
INVESTISSEMENT	20 581,81 €	23 974,41 €	3 392,60 €
<b>TOTAL</b>	127 914,15 €	265 940,46 €	138 026,31 €
<b>RESTES A REALISER 2023</b>			
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RÉSULTAT NET 2023</b>	127 914,15 €	265 940,46 €	138 026,31 €

#### 1. LES DEPENSES

- **107 332,34 € en fonctionnement dont :**
  - 86 500 € correspondant à la mise à disposition de personnel CCSPN pour assurer les missions dévolues au service ;
  - 19 330,04 € de commission de recouvrement assainissement ;
  - 332,58 € de fournitures ;
  - 1 169,72 € de dotation aux amortissements.

#### 2. LES RECETTES

- **114 930,77 € dont € :**
  - 24 878 € de redevance d'assainissement non collectif ;
  - 90 029,27 € de redevance d'assainissement reversées par Sogedo et Véolia.

## B. LA ZAE DE LA B 120

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2023</b>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	345 261,44 €	345 236,44 €	-25,00 €
INVESTISSEMENT	255 236,44 €	345 039,89 €	89 803,45 €
<b>REPORT 2022</b>			
EXPLOITATION	159 966,72 €		-159 966,72 €
INVESTISSEMENT	344 344,40 €		-344 344,40 €
<b>RESULTAT CUMULÉ 2023</b>			
EXPLOITATION	505 228,16 €	345 236,44 €	-159 991,72 €
INVESTISSEMENT	599 580,84 €	345 039,89 €	-254 540,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 104 809,00 €</b>	<b>690 276,33 €</b>	<b>-414 532,67 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2023</b>			
INVESTISSEMENT			0,00 €
<b>RÉSULTAT NET 2023</b>	<b>1 104 809,00 €</b>	<b>690 276,33 €</b>	<b>-414 532,67 €</b>

La vocation de ce budget est de constater toutes les dépenses et les recettes liées à l'aménagement de la zone pour déterminer le prix de revient des terrains aménagés et leur prix de vente, c'est pour cela qu'il fait l'objet d'une comptabilité particulière : la comptabilité de stocks de terrains.

Toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement dans les comptes 60 et sont constatés en investissement dans des comptes dits de stocks.

### 1. LES DEPENSES

Les travaux étant achevés, les écritures passées en 2023 retracent l'annulation du Stock initial (344 344,40 €) en section d'exploitation et la constatation du stock final en section d'investissement (255 236,44 €). Suite à la comptabilisation de la vente d'un lot (voir recettes).

### 2. LES RECETTES

Enregistrement comptable de la vente d'une parcelle « Hors lot » pour 90 000 €.

## C. LA RESIDENCE HABITAT JEUNE

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2023</b>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	12 156,87 €	25 276,25 €	13 119,38 €
INVESTISSEMENT	96 210,30 €	89,83 €	-96 120,47 €
<b>REPORT 2022</b>			
FONCTIONNEMENT		48 305,55 €	48 305,55 €
INVESTISSEMENT	448 766,98 €		-448 766,98 €
<b>RESULTAT CUMULÉ 2023</b>			
FONCTIONNEMENT	12 156,87 €	73 581,80 €	61 424,93 €
INVESTISSEMENT	544 977,28 €	89,83 €	-544 887,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>557 134,15 €</b>	<b>73 671,63 €</b>	<b>-483 462,52 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2023</b>			
INVESTISSEMENT	0,00 €	510 000,00 €	510 000,00 €
<b>RÉSULTAT NET 2023</b>	<b>557 134,15 €</b>	<b>583 671,63 €</b>	<b>26 537,48 €</b>

Ce budget annexe, créé en 2016, permet une meilleure lisibilité financière pour l'ensemble des Communautés de communes partenaires : Pays de l'Homme, Vallée de la Dordogne Forêt Bessède, Pays de Fénelon, Domme Villefranche du Périgord et Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort qui participeront au financement du reste à charge.

### 1. LES DEPENSES

- **12 156,87 €** correspondant à la charge d'intérêts de l'emprunt ;
- **13 336,49 €** correspondant au remboursement en capital de l'emprunt ;
- **15 073,81 €** pour les travaux d'aménagement du bâtiment et l'ingénierie ;
- **67 800 €** d'annulation de recettes constatées par erreur sur l'exercice 2022.

### 2. LES RECETTES

- **25 276,25 €** correspondant à la contribution annuelle des 6 EPCI à l'autofinancement du projet ;
- **0 €** en recettes d'investissement, le solde de la subvention de l'Etat **160 000 €** et la globalité de la subvention Leader **350 000 €** n'ont pas été recouverts en 2023 ;
- **510 000 €** d'engagements reportés sur le budget 2024.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	30
Représentés	2
Votants	32
Abstentions	0
Exprimés	32
Pour	32
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

**Délibération N°2024-016**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

L'exécution de l'exercice 2023 du budget général laisse apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées :	17 892 906,85
Recettes réalisées :	19 508 430,13
Soit un résultat 2023 de :	<u>1 615 523,28</u>
Résultat 2022 :	1 689 802,45

**Soit un résultat cumulé de :** 3 305 325,73

**Section d'Investissement :**

Dépenses réalisées :	6 697 812,70
Recettes réalisées :	5 593 565,93

<b>Soit un solde d'exécution 2023 de :</b>	<b>- 1 104 246,77</b>
Résultat 2022 :	<u>- 728 803,27</u>
<b>Soit un solde cumulé de :</b>	<b>- 1 833 050,04</b>

Reste à réaliser en dépenses :	2 271 001,77
Reste à réaliser en recettes :	<u>2 206 901,63</u>
<b>Solde restes à réaliser</b>	<b>- 64 100,14</b>

**Déficit net de la section d'Investissement :** **- 1 897 150,18**

**Résultat global 2023** **1 408 175,55**



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter au budget général 2024, le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- En Investissement Recettes au compte 1068, la somme de 1 897 150,18 € pour couvrir le besoin de financement de l'investissement 2023
- En Investissement Dépenses au compte 001, le déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 833 050,04 €
- En Fonctionnement Recettes, au compte 002, l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 1 408 175,55 €.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	29
Représentés	2
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

**Présents :** Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

Délégation N°2024-017

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023– BUDGET ANNEXE  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(SPANC)**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2023 à l'assemblée délibérante.

Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Benoit SECRESTAT,

**Vu** l'avis du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

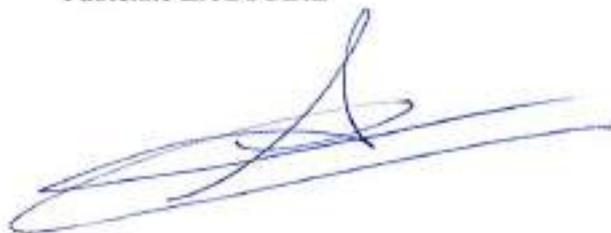
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2023</b>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	107 332,34 €	114 930,77 €	7 598,43 €
INVESTISSEMENT	20 581,81 €	4 545,95 €	-16 035,86 €
<b>REPORT 2022</b>			
EXPLOITATION		127 035,28 €	
INVESTISSEMENT		19 428,46 €	
<b>RESULTAT CUMULÉ 2023</b>			
EXPLOITATION	107 332,34 €	241 966,05 €	134 633,71 €
INVESTISSEMENT	20 581,81 €	23 974,41 €	3 392,60 €
<b>TOTAL</b>	127 914,15 €	265 940,46 €	138 026,31 €
<b>RESTES A REALISER 2023</b>			
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RÉSULTAT NET 2023</b>	127 914,15 €	265 940,46 €	138 026,31 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président de séance  
Benoît SECRESTAT




Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_017-BF



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET**  
**20002721700021**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**  
**EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT**  
**PERIGORD**

POSTE COMPTABLE DE :

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

**Compte administratif**

BUDGET : CDC - SPANC (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

## II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 16

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_017-BF



## D - Arrêté et signatures

### D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 107 332,34	G 114 930,77	G-A 7 598,43
	Section d'investissement	B 20 581,81	H 4 545,95	H-B -16 035,86

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 127 035,28 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 19 428,46 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 127 914,15	Q= G+H+I+J 265 940,46	=Q-P 138 026,31

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 107 332,34	= G+I+K 241 966,05	134 633,71
	Section d'investissement	= B+D+F 20 581,81	= H+J+L 23 974,41	3 392,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 127 914,15	= G+H+I+J+K+L 265 940,46	138 026,31

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	41 150,00	19 662,62	0,00	0,00	21 487,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 500,00	86 500,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>127 650,00</b>	<b>106 162,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 487,38</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	47 813,74				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>176 463,74</b>	<b>106 162,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 301,12</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	67 571,54				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 000,00	1 169,72			830,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>69 571,54</b>	<b>1 169,72</b>			<b>68 401,82</b>
<b>TOTAL</b>		<b>246 035,28</b>	<b>107 332,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 702,94</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	119 000,00	114 907,77	0,00	0,00	4 092,23
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>119 000,00</b>	<b>114 907,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 092,23</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	23,00	0,00	0,00	-23,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>119 000,00</b>	<b>114 930,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 069,23</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>119 000,00</b>	<b>114 930,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 069,23</b>
<b>Pour information</b>		<b>127 035,28</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINIST

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	78 000,00	20 581,81	0,00	57 418,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>78 000,00</b>	<b>20 581,81</b>	<b>0,00</b>	<b>57 418,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>89 000,00</b>	<b>20 581,81</b>	<b>0,00</b>	<b>68 418,19</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>89 000,00</b>	<b>20 581,81</b>	<b>0,00</b>	<b>68 418,19</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 376,23	0,00	-3 376,23
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>3 376,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 376,23</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>3 376,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 376,23</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	67 571,54			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 000,00	1 169,72		830,28
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>69 571,54</b>	<b>1 169,72</b>		<b>68 401,82</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>69 571,54</b>	<b>4 545,95</b>	<b>0,00</b>	<b>65 025,59</b>
	<b>Pour information</b>	<b>19 428,46</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 662,62		19 662,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 500,00		86 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 169,72	1 169,72
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>106 162,62</b>	<b>1 169,72</b>	<b>107 332,34</b>

+	<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>107 332,34</b>
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	20 581,81	0,00	20 581,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>20 581,81</b>	<b>0,00</b>	<b>20 581,81</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>20 581,81</b>
---	--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF****BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	114 907,77		114 907,77
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	23,00	0,00	23,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>114 930,77</b>	<b>0,00</b>	<b>114 930,77</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>127 035,28</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>241 966,05</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	3 376,23	0,00	3 376,23
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 169,72	1 169,72
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>3 376,23</b>	<b>1 169,72</b>	<b>4 545,95</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>19 428,46</b>
---	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>23 974,41</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>41 150,00</b>	<b>19 662,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 487,38</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	332,58	0,00	0,00	1 667,42
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6066	Carburants	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	22 800,00	19 330,04	0,00	0,00	3 469,96
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 850,00	0,00	0,00	0,00	4 850,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>86 500,00</b>	<b>86 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	86 500,00	86 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65)</b>		<b>127 650,00</b>	<b>106 162,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 487,38</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>47 813,74</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e+f</b>		<b>176 463,74</b>	<b>106 162,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 301,12</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>67 571,54</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 169,72</b>			<b>830,28</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 000,00	1 169,72			830,28
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>69 571,54</b>	<b>1 169,72</b>			<b>68 401,82</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>69 571,54</b>	<b>1 169,72</b>			<b>68 401,82</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE</b> <b>L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>246 035,28</b>	<b>107 332,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 702,94</b>
<b>Pour information</b> <b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	119 000,00	114 907,77	0,00	0,00	4 092,23
7062	Redevances assainissement non collectif	119 000,00	114 907,77	0,00	0,00	4 092,23
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		119 000,00	114 907,77	0,00	0,00	4 092,23
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	23,00	0,00	0,00	-23,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	23,00	0,00	0,00	-23,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		119 000,00	114 930,77	0,00	0,00	4 069,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		119 000,00	114 930,77	0,00	0,00	4 069,23
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		127 035,28				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	78 000,00	20 581,81	0,00	57 418,19
2151	Installations complexes spécialisées	20 000,00	1 171,55	0,00	18 828,45
21532	Réseaux d'assainissement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2182	Matériel de transport	25 000,00	19 410,26	0,00	5 589,74
2183	Matériel de bureau et informatique	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>78 000,00</b>	<b>20 581,81</b>	<b>0,00</b>	<b>57 418,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>89 000,00</b>	<b>20 581,81</b>	<b>0,00</b>	<b>68 418,19</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>89 000,00</b>	<b>20 581,81</b>	<b>0,00</b>	<b>68 418,19</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 376,23	0,00	-3 376,23
10222	FCTVA	0,00	3 376,23	0,00	-3 376,23
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>3 376,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 376,23</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 376,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 376,23</b>
021	Virement de la section d'exploitation	67 571,54			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	2 000,00	1 169,72		830,28
28182	Matériel de transport	2 000,00	1 000,00		1 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	169,72		-169,72
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>69 571,54</b>	<b>1 169,72</b>		<b>68 401,82</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>69 571,54</b>	<b>1 169,72</b>		<b>68 401,82</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>69 571,54</b>	<b>4 545,95</b>	<b>0,00</b>	<b>65 025,59</b>
<b>Pour information</b>		<b>19 428,46</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**Bersier  
Levrault

Cet état ne contient pas d'information.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

## A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	18-03-2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIELS ROULANTS DE VOIRIES	6	01/01/2000
L	INSTALLATION GENERALE ET AGENCEMENT	0	01/01/2000
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMOR.	8	01/01/2000
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMO CORPORELLES	8	18/03/2011
L	FRAIS LIES AUX DOCUMENTS D'URBANISME	3	18/03/2011
L	SUBVENTIONS DEPARTEMENT BIENS MOBILIER	10	18/03/2011
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	18/03/2016
L	LOGICIELS	2	12/03/2018
L	MATERIELS INFORMATIQUES ET DE BUREAUX	5	12/03/2018
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	12/03/2018
L	MATERIELS CLASSIQUES	10	12/03/2018
L	MATERIELS ROULANTS DE VOIRIES	8	12/03/2018
L	MOBILIER	15	12/03/2018
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	12/03/2018
L	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	10	12/03/2018
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	12/03/2018
L	Installations complexes spécialisées	30	12/03/2018
L	MATERIELS DE TRANSPORTS	10	18/03/2018

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>11 000,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>69 571,54</b>	<b>III 4 545,95</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>3 376,23</b>
10222	FCTVA	0,00	3 376,23
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>69 571,54</b>	<b>1 169,72</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	2 000,00	1 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	169,72
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	67 571,54	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>4 545,95</b>	<b>0,00</b>	<b>19 428,46</b>	<b>0,00</b>	<b>23 974,41</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 23 974,41</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 23 974,41</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 37  
 Nombre de membres présents : 29 + 2 représentés  
 Nombre de suffrages exprimés : 31  
 VOTES : 31  
 Pour : 31  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11 mars 2024

Présenté par (1), Jean-Jacques de Péretti  
 A le Marcillac Saint Quentin, le 18 mars 2024  
 (1),

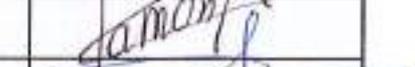
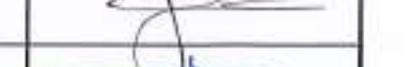
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le Marcillac Saint Quentin, le 18 mars 2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
AUDIT CARINE	Présentation donnée à Patrick SALINIE
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DEVIGNE ANTOINE	Représenté par Christian PALANIS - Vice-Président
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	<i>Précision donnée à Fabienne LAGOUBIE</i> 
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Je

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'équivalent de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	30
Représentés	2
Votants	32
Abstentions	0
Exprimés	32
Pour	32
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAINANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

Délibération N°2024-018

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(SPANC)**

L'exécution de l'exercice 2023 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif laisse apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées :	107 332,34 €
Recettes réalisées :	114 930,77 €
Soit un résultat 2023 de :	<u>7 598,43 €</u>
Résultat 2022 :	127 035,28 €
<b>Soit un résultat cumulé de :</b>	<b><u>134 633,71 €</u></b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses réalisées :	20 581,81 €
Recettes réalisées :	4 545,95 €

<b>Soit un solde d'exécution 2023 de :</b>	<b>- 16 035,86 €</b>
--	----------------------

Résultat 2022 :	19 428,46 €
-----------------	-------------

<b>Soit un solde cumulé de :</b>	<b>3 392,60 €</b>
----------------------------------	-------------------

Reste à réaliser en dépenses :	- €
--------------------------------	-----

Reste à réaliser en recettes :	- €
--------------------------------	-----

Solde restes à réaliser	- €
-------------------------	-----

<b>Excédent net de la section d'Investissement :</b>	<b>3 392,60 €</b>
--	-------------------

<b>Résultat global 2023</b>	<b>138 026,31 €</b>
-----------------------------	---------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter au budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif 2023, le résultat de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- En Investissement Recettes au compte 001, l'excédent de la section d'investissement à hauteur de 3 392,60 €
- En Fonctionnement Recettes, au compte 002, l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 134 633,71 €.

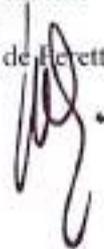
Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Jacques de Heretti




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	29
Représentés	2
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

**Présents** : Benoît SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations** : Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés** : Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

Délibération N°2024-019

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE  
ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE)**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2023 à l'assemblée délibérante.

Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Benoît SECRESTAT,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

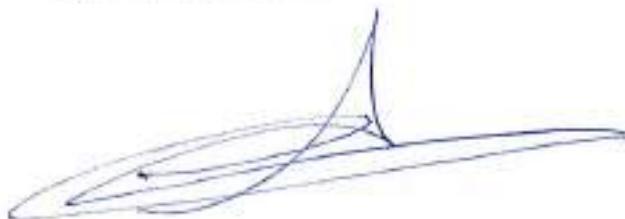
- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2023</b>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
EXPLOITATION	345 261,44 €	345 236,44 €	-25,00 €
INVESTISSEMENT	255 236,44 €	345 039,89 €	89 803,45 €
<b>REPORT 2022</b>			
EXPLOITATION	159 966,72 €		-159 966,72 €
INVESTISSEMENT	344 344,40 €		-344 344,40 €
<b>RESULTAT CUMULÉ 2023</b>			
EXPLOITATION	505 228,16 €	345 236,44 €	-159 991,72 €
INVESTISSEMENT	599 580,84 €	345 039,89 €	-254 540,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 104 809,00 €</b>	<b>690 276,33 €</b>	<b>-414 532,67 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2023</b>			
INVESTISSEMENT			0,00 €
<b>RÉSULTAT NET 2023</b>	<b>1 104 809,00 €</b>	<b>690 276,33 €</b>	<b>-414 532,67 €</b>

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président de séance  
Benoît SECRESTAT





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 024-200027217-20240318-2024\_019-BF

**AUTRE - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002721700039

POSTE COMPTABLE :

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : CDC - ZAE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

Envoyé en préfecture le 22/03/2024	
Reçu en préfecture le 22/03/2024	
Publié le 25/03/2024	Sans objet 
ID : 024-200027217-20240318-2024_019-BF	Sans objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

- C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
- C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
- C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet
- C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain Sans Objet

**D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD  
CDC - ZAE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16 685
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,05	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	5,39	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,02 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE(1)**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	345 261,44	G	345 236,44
	Section d'investissement	B	255 236,44	H	345 039,89
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	159 966,72 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	344 344,40 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>1 104 809,00</b>	= G+H+I+J	<b>690 276,33</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	505 228,16	= G+I+K	345 236,44
	Section d'investissement	= B+D+F	599 580,84	= H+J+L	345 039,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 104 809,00	= G+H+I+J+K+L	690 276,33

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 000,00	917,04	0,00	0,00	9 082,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 000,00</b>	<b>917,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 082,96</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>917,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 082,96</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	344 344,40	344 344,40			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>344 344,40</b>	<b>344 344,40</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>354 344,40</b>	<b>345 261,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 082,96</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>159 966,72</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	159 466,72	90 000,00	0,00	0,00	69 466,72
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>159 466,72</b>	<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 466,72</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>159 966,72</b>	<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 966,72</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	354 344,40	255 236,44			99 107,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>354 344,40</b>	<b>255 236,44</b>			<b>99 107,96</b>
<b>TOTAL</b>		<b>514 311,12</b>	<b>345 236,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 074,68</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	354 344,40	255 236,44		99 107,96
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>354 344,40</b>	<b>255 236,44</b>		<b>99 107,96</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>354 344,40</b>	<b>255 236,44</b>	<b>0,00</b>	<b>99 107,96</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>344 344,40</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	695,49	0,00	-695,49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	354 344,40		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>354 344,40</b>	<b>695,49</b>	<b>0,00</b>	<b>353 648,91</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>354 344,40</b>	<b>695,49</b>	<b>0,00</b>	<b>353 648,91</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	344 344,40	344 344,40		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>344 344,40</b>	<b>344 344,40</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>698 688,80</b>	<b>345 039,89</b>	<b>0,00</b>	<b>353 648,91</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	917,04		917,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		344 344,40	344 344,40
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>917,04</b>	<b>344 344,40</b>	<b>345 261,44</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>159 966,72</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	255 236,44	255 236,44
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>255 236,44</b>	<b>255 236,44</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>344 344,40</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	90 000,00		90 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		255 236,44	255 236,44
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>90 000,00</b>	<b>255 236,44</b>	<b>345 236,44</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	695,49	0,00	695,49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	344 344,40	344 344,40
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>695,49</b>	<b>344 344,40</b>	<b>345 039,89</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 000,00	917,04	0,00	0,00	9 082,96
6045	Achats études, prestat° services (terrai	10 000,00	892,04	0,00	0,00	9 107,96
63512	Taxes foncières	0,00	25,00	0,00	0,00	-25,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		10 000,00	917,04	0,00	0,00	9 082,96
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		10 000,00	917,04	0,00	0,00	9 082,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	344 344,40	344 344,40			0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	344 344,40	344 344,40			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		344 344,40	344 344,40			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		344 344,40	344 344,40			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		354 344,40	345 261,44	0,00	0,00	9 082,96
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		159 966,72				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	159 466,72	90 000,00	0,00	0,00	69 466,72
7015	Ventes de terrains aménagés	159 466,72	90 000,00	0,00	0,00	69 466,72
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		159 466,72	90 000,00	0,00	0,00	69 466,72
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		159 966,72	90 000,00	0,00	0,00	69 966,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	354 344,40	255 236,44			99 107,96
7133	Variat° en-cours de production biens	354 344,40	255 236,44			99 107,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		354 344,40	255 236,44			99 107,96
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		514 311,12	345 236,44	0,00	0,00	169 074,68
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	354 344,40	255 236,44		99 107,96
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	354 344,40	255 236,44		99 107,96
3351	Terrains	50 017,17	50 017,17		0,00
3355	Travaux	304 327,23	205 219,27		99 107,96
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>354 344,40</b>	<b>255 236,44</b>		<b>99 107,96</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>354 344,40</b>	<b>255 236,44</b>	<b>0,00</b>	<b>99 107,96</b>
<b>Pour information</b>		<b>344 344,40</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	695,49	0,00	-695,49
10226	Taxe d'aménagement	0,00	695,49	0,00	-695,49
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	354 344,40		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>354 344,40</b>	<b>695,49</b>	<b>0,00</b>	<b>353 648,91</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>354 344,40</b>	<b>695,49</b>	<b>0,00</b>	<b>353 648,91</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	344 344,40	344 344,40		0,00
3351	Terrains	50 017,17	50 017,17		0,00
3355	Travaux	294 327,23	294 327,23		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>344 344,40</b>	<b>344 344,40</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>344 344,40</b>	<b>344 344,40</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>698 688,80</b>	<b>345 039,89</b>	<b>0,00</b>	<b>353 648,91</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 024-200027217-20240318-2024_019-BF



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV  
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	599 581
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3351	Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 017
3355	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 219
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 344

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 040
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10226	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	695

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-2024\_019-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - ZAE - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 344
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 344
3351	Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 017	50 017
3355	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	294 327	294 327
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	505 228
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	917
011 Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	917
6045 Achats études, prestat° services (terrai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	892
63512 Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014 Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67 Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 344

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_019-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - ZAE - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 344	344 344
7133	Variat° en-cours de production biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 344	344 344
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159 967	159 967

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 236	345 236
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000	90 000
013 Atténuations de charges		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70 Produits des services, du domaine, vente		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000	90 000
7015 Ventes de terrains aménagés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000	90 000
73 Impôts et taxes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74 Dotations et participations		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75 Autres produits de gestion courante		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76 Produits financiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77 Produits exceptionnels		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78 Reprise sur amortissements et provisions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255 236	255 236
042 Opérat° ordre transfert entre sections		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255 236	255 236
7133 Variat° en-cours de production biens		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255 236	255 236
043 Opérat° ordre intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_019-BF



(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>
<b>A6.1</b>

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>344 344,40</b>	<b>344 344,40</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>354 344,40</b>	<b>III 695,49</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>695,49</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	695,49
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>354 344,40</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	354 344,40	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>695,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>695,49</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 344 344,40</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 695,49</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) -343 648,91</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D2

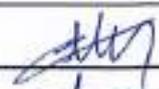
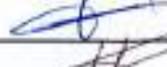
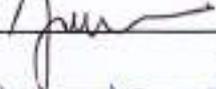
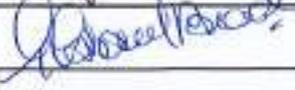
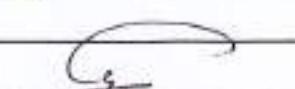
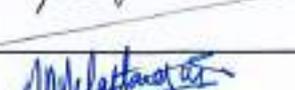
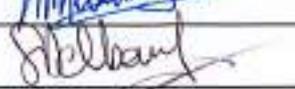
Nombre de membres en exercice : 37  
 Nombre de membres présents : 29 + 2 représentés  
 Nombre de suffrages exprimés : 31  
 VOTES : 31  
 Pour : 31  
 Contre : 0  
 Abstenions : 0

Date de convocation : 11 mars 2024

Présenté par (1) - Jean-Jacques de Pèretti  
 A , le Marçillac Saint Quentin, le 18 mars 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .  
 A , le Marçillac Saint Quentin, le 18 mars 2024

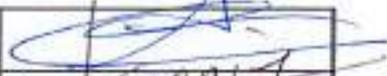
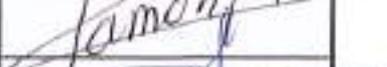
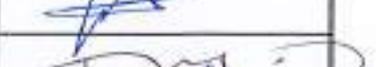
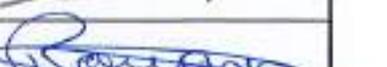
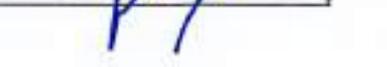
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
AUDIT CARINE	Proximité donnée à Patrick SALINIE 
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DEVIGNE ANTOINE	Représenté par Chantal DRUNIS-ten Adjointe 
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	<i>Procuration donnée à Fabienne LAGOUBIE</i> 
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Je

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	30
Représentés	2
Votants	32
Abstentions	0
Exprimés	32
Pour	32
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoît SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

Délibération N°2024-020

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE  
ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUES (ZAE)**

L'exécution de l'exercice 2023 du budget annexe Zone d'Activité Economique laisse apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées :	345 261,44 €
Recettes réalisées :	345 236,44 €
Soit un résultat 2023 de :	- 25,00 €
Résultat 2022 :	- 159 966,72 €
<b>Soit un résultat cumulé de :</b>	<b>- 159 991,72 €</b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses réalisées :	255 236,44 €
Recettes réalisées :	345 039,89 €

<b>Soit un solde d'exécution 2023 de :</b>	<b>89 803,45 €</b>
Résultat 2022 :	- 344 344,40 €
<b>Soit un solde cumulé de :</b>	<b>- 254 540,95 €</b>

Reste à réaliser en dépenses :	- €
Reste à réaliser en recettes :	- €
Solde restes à réaliser	- €

<b>Déficit net de la section d'Investissement :</b>	<b>- 254 540,95 €</b>
---	-----------------------

<b>Résultat global 2023</b>	<b>-114 532,67 €</b>
-----------------------------	----------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter au budget annexe Zone d'Activité Economique 2023, le résultat de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- En Investissement Dépenses au compte 001, le déficit de la section d'investissement à hauteur de 254 540,95 €
- En Fonctionnement Dépenses, au compte 002, le déficit de fonctionnement qui s'élève à 159 991,72 €.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques Le Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	29
Représentés	2
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

**Présents** : Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations** : Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés** : Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

**Délibération N°2024-021**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE  
RESIDENCE HABITAT JEUNES (RHJ)**

Le Conseil communautaire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2023 à l'assemblée délibérante.

Après que le Président ait quitté la salle, délibérant sous la présidence de Benoît SECRESTAT,

**Vu** l'avis du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

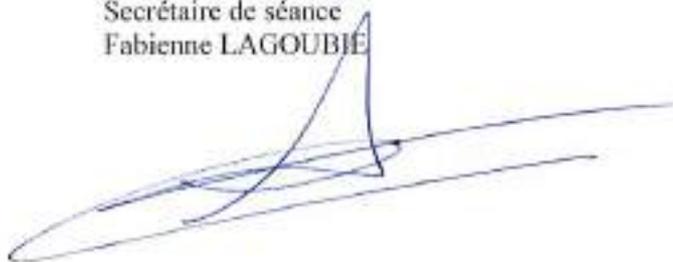
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

<b>EXÉCUTION DU BUDGET 2023</b>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT	12 156,87 €	25 276,25 €	13 119,38 €
INVESTISSEMENT	96 210,30 €	89,83 €	-96 120,47 €
<b>REPORT 2022</b>			
FONCTIONNEMENT		48 305,55 €	48 305,55 €
INVESTISSEMENT	448 766,98 €		-448 766,98 €
<b>RESULTAT CUMULÉ 2023</b>			
FONCTIONNEMENT	12 156,87 €	73 581,80 €	61 424,93 €
INVESTISSEMENT	544 977,28 €	89,83 €	-544 887,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>557 134,15 €</b>	<b>73 671,63 €</b>	<b>-483 462,52 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2023</b>			
INVESTISSEMENT	0,00 €	510 000,00 €	510 000,00 €
<b>RÉSULTAT NET 2023</b>	<b>557 134,15 €</b>	<b>583 671,63 €</b>	<b>26 537,48 €</b>

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président de séance  
Benoît SECRESTAT




**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-2024\_021-BF



**EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (2)**

Numéro SIRET : 20002721700054

POSTE COMPTABLE :

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	23
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	24
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

- |   |            |
|---|------------|
| C1.1 - Etat du personnel  | Sans Objet |
| C1.2 - Actions de formation des élus  | Sans Objet |
| C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier                | Sans Objet |
| C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement | Sans Objet |
| C3.2 - Liste des établissements publics créés   | Sans Objet |
| C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe                            | Sans Objet |
| C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe              | Sans Objet |
| C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes                    | Sans Objet |
| C3.6 - Identification des flux croisés  | Sans Objet |
| C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain | Sans Objet |

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- |  |            |
|--|------------|
| D1 - Décision en matière de taux de contributions directes | Sans Objet |
| D2 - Arrêté et signatures                                  | 25         |

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD  
CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES

Publié le 25/03/2024

CA

Bersier  
Levrault

ID : 024-200027217-20240318-2024\_021-BF

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16 685
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,73	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1,51	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,90	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,86 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	59,64 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**Bersier  
Levrault**POUR MEMOIRE(1)**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 156,87	G	25 276,25
	Section d'investissement	B	96 210,30	H	89,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	48 305,55 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	448 766,98 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>557 134,15</b>	= G+H+I+J	<b>73 671,63</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	510 000,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>510 000,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 156,87	= G+I+K	73 581,80
	Section d'investissement	= B+D+F	544 977,28	= H+J+L	510 089,83
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>557 134,15</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>583 671,63</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	510 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	510 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
66	Charges financières	20 000,00	12 156,87	0,00	0,00	7 843,13
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>40 000,00</b>	<b>12 156,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 843,13</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	34 305,55				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>34 305,55</b>	<b>0,00</b>			<b>34 305,55</b>
<b>TOTAL</b>		<b>74 305,55</b>	<b>12 156,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 148,68</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 0,00				

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>26 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 276,25</b>	<b>0,00</b>	<b>723,75</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>26 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 276,25</b>	<b>0,00</b>	<b>723,75</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 276,25</b>	<b>0,00</b>	<b>723,75</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 48 305,55				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 986,07	15 073,81	0,00	15 912,26
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 986,07</b>	<b>15 073,81</b>	<b>0,00</b>	<b>15 912,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	67 800,00	67 800,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	13 336,49	0,00	11 663,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	39 552,50			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>132 352,50</b>	<b>81 136,49</b>	<b>0,00</b>	<b>51 216,01</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>163 338,57</b>	<b>96 210,30</b>	<b>0,00</b>	<b>67 128,27</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>163 338,57</b>	<b>96 210,30</b>	<b>0,00</b>	<b>67 128,27</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>448 766,98</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	577 800,00	0,00	510 000,00	67 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	89,83	0,00	-89,83
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>577 800,00</b>	<b>89,83</b>	<b>510 000,00</b>	<b>67 710,17</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>577 800,00</b>	<b>89,83</b>	<b>510 000,00</b>	<b>67 710,17</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	34 305,55			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>34 305,55</b>	<b>0,00</b>		<b>34 305,55</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>612 105,55</b>	<b>89,83</b>	<b>510 000,00</b>	<b>102 015,72</b>

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_021-BF

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) 0,00			

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	12 156,87	0,00	12 156,87
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>12 156,87</b>	<b>0,00</b>	<b>12 156,87</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	67 800,00	0,00	67 800,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 336,49	0,00	13 336,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	15 073,81	0,00	15 073,81
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>96 210,30</b>	<b>0,00</b>	<b>96 210,30</b>
	<b>Pour information</b>			<b>448 766,98</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			<b>448 766,98</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	25 276,25		25 276,25
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>25 276,25</b>	<b>0,00</b>	<b>25 276,25</b>
<b>Pour information</b>				<b>48 305,55</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	89,83	0,00	89,83
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>89,83</b>	<b>0,00</b>	<b>89,83</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
66	Charges financières (b)	20 000,00	12 156,87	0,00	0,00	7 843,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	12 156,87	0,00	0,00	7 843,13
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>40 000,00</b>	<b>12 156,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 843,13</b>
023	Virement à la section d'investissement	34 305,55	0,00			34 305,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>34 305,55</b>	<b>0,00</b>			<b>34 305,55</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>34 305,55</b>	<b>0,00</b>			<b>34 305,55</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>74 305,55</b>	<b>12 156,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 148,68</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks – liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
74758	Participat° Autres groupements	26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		48 305,55				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	30 986,07	15 073,81	0,00	15 912,26
2313	Constructions	30 986,07	15 073,81	0,00	15 912,26
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 986,07</b>	<b>15 073,81</b>	<b>0,00</b>	<b>15 912,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	67 800,00	67 800,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	67 800,00	67 800,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	13 336,49	0,00	11 663,51
1641	Emprunts en euros	25 000,00	13 336,49	0,00	11 663,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	39 552,50			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>132 352,50</b>	<b>81 136,49</b>	<b>0,00</b>	<b>51 216,01</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>163 338,57</b>	<b>96 210,30</b>	<b>0,00</b>	<b>67 128,27</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>163 338,57</b>	<b>96 210,30</b>	<b>0,00</b>	<b>67 128,27</b>
	<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>448 766,98</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	577 800,00	0,00	510 000,00	67 800,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	67 800,00	0,00	0,00	67 800,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	89,83	0,00	-89,83
2313	Constructions	0,00	89,83	0,00	-89,83
Total des recettes d'équipement		577 800,00	89,83	510 000,00	67 710,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		577 800,00	89,83	510 000,00	67 710,17
021	Virement de la sect° de fonctionnement	34 305,55			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		34 305,55	0,00		34 305,55
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		34 305,55	0,00		34 305,55
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		612 105,55	89,83	510 000,00	102 015,72
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

TELEPHONES 024 2018  
Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 024-200027217-20240318-2024\_021-BF



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**IV**  
**A2.2**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					590 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					590 000,00									
100825_5300606 (CDC_2019_10082	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/09/2019	27/10/2019	01/10/2020	590 000,00	V	LIVRETA	0,300	2,211		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_021-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>590 000,00</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice	
					Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		526 348,37				13 336,49	12 156,87	0,00	3 646,37	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		526 348,37				13 336,49	12 156,87	0,00	3 646,37	
100825_5300606 (CDC_2019_10082)	N	0,00	A-1	526 348,37	21,50	V	LIVRETA	13 336,49	12 156,87	0,00	3 646,37	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>526 348,37</b>				<b>13 336,49</b>	<b>12 156,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 024-200027217-20240318-2024\_021-BF



(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.  
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».  
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES - CA - 2023

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_021-BF



IV – ANNEXES

IV  
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnes)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	526 348,37	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 024-200027217-20240318-2024\_021-BF





<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>
<b>A6.1</b>

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>64 552,50</b>	<b>13 336,49</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>25 000,00</b>	<b>13 336,49</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	13 336,49
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>39 552,50</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	39 552,50	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>13 336,49</b>	<b>0,00</b>	<b>448 766,98</b>	<b>462 103,47</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>34 305,55</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>34 305,55</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	34 305,55	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>510 000,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 462 103,47</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 510 000,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 47 896,53</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

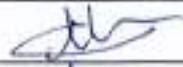
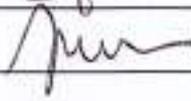
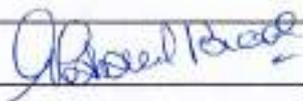
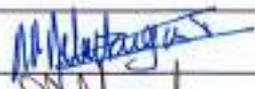
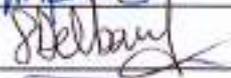
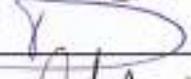
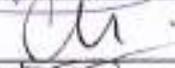
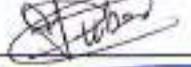
**IV**  
**D2**

Nombre de membres en exercice : 37  
 Nombre de membres présents : 29 + 2 représentés  
 Nombre de suffrages exprimés : 31  
 VOTES : 31  
 Pour : 31  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11 mars 2024

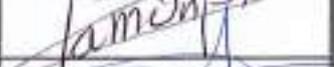
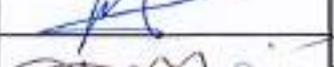
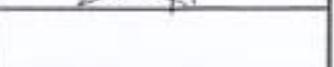
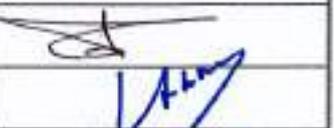
Présenté par (1) : Jean-Jacques de Peretti  
 A, le Navillac Saint Quentin, le 18 mars 2024

Délibéré par l'assemblée (2) réunie en session  
 A, le Navillac Saint Quentin, le 18 mars 2024.  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL	
ASTIE JEAN-LUC	
AUDIT CARINE Procuration donnée à Patrick SACINIE	
BOUYSSOU ELISE	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DEVIGNE ANTOINE Représenté par Chantal PRONIS-tine Adjointe	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	<i>Procurateur délégué à Fabienne LAGOUBIE</i> 
NEGREVERGNE JULIE	
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Je

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	30
Représentés	2
Votants	32
Abstentions	0
Exprimés	32
Pour	32
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

Délibération N°2024-022

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE  
RESIDENCE HABITAT JEUNES (RHJ)**

L'exécution de l'exercice 2023 du budget annexe Résidence Habitat Jeunes laisse apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées :	12 156,87 €
Recettes réalisées :	25 276,25 €
Soit un résultat 2023 de :	<u>13 119,38 €</u>
Résultat 2022 (Excédent) :	48 305,55 €
<b>Soit un résultat cumulé de :</b>	<b>61 424,93 €</b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses réalisées :	96 210,30 €
Recettes réalisées :	89,83 €

<b>Soit un solde d'exécution 2023 de :</b>	<b>- 96 120,47 €</b>
--	----------------------

Résultat 2022 :	- 448 766,98 €
-----------------	----------------

<b>Soit un solde cumulé de :</b>	<b>- 544 887,45 €</b>
----------------------------------	-----------------------

Reste à réaliser en dépenses :	- €
--------------------------------	-----

Reste à réaliser en recettes :	510 000,00 €
--------------------------------	--------------

Solde restes à réaliser	510 000,00 €
-------------------------	--------------

<b>Déficit net de la section d'Investissement :</b>	<b>- 34 887,45 €</b>
---	----------------------

<b>Résultat global 2023</b>	<b>26 537,48 €</b>
-----------------------------	--------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter au budget annexe Résidence Habitat Jeunes 2023, le résultat de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- En Investissement Dépenses au compte 001, le déficit de la section d'investissement à hauteur de 544 887,45 €
- 34 887,45 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de l'exercice 2023
- En Fonctionnement Recettes, au compte 002, l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 26 537,48 €.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	30
Représentés	2
Votants	32
Abstentions	0
Exprimés	32
Pour	32
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

Délibération N°2024-023

**COMPTES DE GESTION 2023 : BUDGET PRINCIPAL,  
BUDGET ANNEXE SPANC, BUDGET ANNEXE ZAE ET  
BUDGET ANNEXE RESIDENCE HABITAT JEUNES**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti,

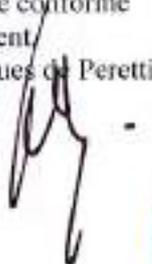
- ✓ après s'être fait présenter le Compte Administratif 2023 du Budget Principal et des budgets annexes, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer s'il y a lieu ;
- ✓ après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 : du Budget Principal et des budgets annexes ;
- ✓ après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **STATUANT** sur l'exécution ;
  - du Budget Principal
  - du Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
  - du Budget Annexe Zone d'Activité Economique (ZAE)
  - du Budget Annexe Résidence Habitat Jeunes (RHJ)de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Président  
Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SARLAT-PERIGORD NOIR**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 mars à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 11 mars 2024, à la salle des fêtes de Marcillac Saint Quentin, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	30
Représentés	2
Votants	32
Abstentions	0
Exprimés	32
Pour	32
Contre	0

**Présents :** Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Marie-Pierre DELATTAINANT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Frédéric TRAVERSE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Jean-Luc ASTIE, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Sylvie DELBARY, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Serge PARRE, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Chantal PRUNIS, Christian ROBLES, Etienne ROUQUIE, Marie-Pierre VALETTE.

**Procurations :** Carine AUDIT à Patrick SALINIE, Christophe NAJEM à Fabienne LAGOUBIE.

**Absents excusés :** Carine AUDIT, Célia CASTAGNAU, Maryline FLAQUIERE, Christophe NAJEM, Julie NEGREVERGNE, Guy STIEVENARD, Elise BOUYSSOU.

**Délibération N°2024-024**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires précédant le vote du budget primitif.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis du Bureau communautaire en date du 04 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire ayant débattu des orientations budgétaires 2024, ci-annexées, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** que les dispositions des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2024 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'exercice 2024.

Secrétaire de séance  
Fabienne LAGOUBIE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques de Peretti



# Orientations Budgétaires 2024

# Rapport d'orientations budgétaires 2024

*L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) , applicable aux EPCI conformément à l'article L5211-36 du CGCT, dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*

*Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion (article L. 2121-12 du CGCT).*

*Cette note explicative doit être suffisamment détaillée et s'articule autour des points suivants :*

- *Le contexte de la construction budgétaire*
- *L'évolution de la situation financière de la collectivité*
- *La présentation des principaux investissements*



<b>I-</b>	<b>LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024</b>	<b>3</b>
<b>A.</b>	<b>LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE</b>	<b>3</b>
1.	L'instabilité géopolitique et l'inflation jugulent la croissance	3
2.	Le redressement des finances publiques est enclenché	3
3.	Le projet de loi de finances 2024	3
4.	Les mesures relatives aux collectivités locales	4
<b>B.</b>	<b>NOTRE STRATEGIE FINANCIERE 2020-2026</b>	<b>4</b>
1.	Le résultat 2023 reste positif	5
2.	Les orientations budgétaires 2024	8
<b>II-</b>	<b>LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE : UNE VOLONTE DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SARLADAIS ET NOTRE DYNAMIQUE TERRITORIALE</b>	<b>13</b>
<b>A.</b>	<b>DES ENGAGEMENTS POUR LA QUALITE DE VIE S'APPUYANT SUR L'IDENTITE DU TERRITOIRE</b>	<b>13</b>
1.	Une qualité de vie facteur de cohésion sociale et territoriale	13
2.	Un cadre de vie vertueux pour l'avenir	20
<b>B.</b>	<b>UNE AMBITION ASSOCIANT TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>23</b>
1.	Les transitions écologiques en filigrane du projet renforcé par une nouvelle organisation du cycle de l'eau	23
2.	Une stratégie de développement économique innovante moteur du territoire	27
<b>C.</b>	<b>DES MOYENS ET INITIATIVES POUR ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE</b>	<b>32</b>
1.	Le regroupement des services dans un nouveau siège	32
2.	Un équilibre territorial renforcé	33
3.	Une montée en puissance au cœur du territoire	34
	Annexe 1 : La structure et la gestion de la dette	35
	Annexe 2 : Les relations financières entre la CCSPN et les communes	40
	Annexe 3 : La structure du personnel et l'évolution des dépenses	42

## I. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

### A. LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

#### 1. L'instabilité géopolitique et l'inflation jugulent la croissance

Depuis 2020, la crise sanitaire, suivie de la guerre en Ukraine puis de la récente crise au Moyen-Orient, créent un contexte géopolitique particulièrement instable. Pour 2024, les incertitudes persistent notamment par le durcissement du conflit Israélo-Palestinien et sa propagation à l'ensemble du Moyen-Orient, impliquant potentiellement l'Iran, très important exportateur de pétrole. Cela pourrait conduire à une aggravation de l'inflation sur les prix de l'énergie et à des mesures plus strictes de la part des banques centrales.

En matière de croissance, l'année 2023 s'achève avec une progression de +0,9%, en nette diminution par rapport à l'année précédente (2,5%). Principalement ralentie par le contexte inflationniste et l'augmentation des taux d'intérêt impulsée par la Banque centrale européenne (BCE). Malgré tout, le gouvernement anticipe pour 2024 une progression du PIB de + 1,4 %, misant sur le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décrue anticipée de l'inflation.

L'inflation s'est finalement établit de 4,9% en 2023. Favorablement orientée en début d'année par le ralentissement des prix des produits pétroliers, elle reste à un niveau élevé notamment sous l'effet de l'évolution des prix alimentaires. Le ralentissement observé en fin d'année devrait se poursuivre et correspondre avec la prévision du gouvernement pour l'année 2024 : 2,6%.

#### 2. Le redressement des finances publiques est enclenché

En 2023, malgré les incertitudes notamment liées à la situation géopolitique et une croissance légèrement plus faible qu'anticipée, le déficit est tenu à - 4,9 % du PIB, contre - 5,0 % prévu dans la loi de finances initiale. La baisse observée sur les prix de l'énergie a notamment permis de diminuer le coût des différentes mesures de soutien.

En 2024, le gouvernement anticipe une amélioration par rapport à 2023 (4,4 % du PIB), dans la trajectoire du programme de stabilité 2023-2027. Avec une croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'explique principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien. Cet effet est partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

#### 3. Le projet de loi de finances 2024 (PLF 2024)

Les priorités affichées du projet de loi de finances sont la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

La maîtrise de la dépense est également prioritaire en perspective d'une trajectoire de baisse du déficit pour atteindre un niveau inférieur à 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % du PIB en 2027.

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, le gouvernement opte pour une fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le renforcement de la lutte contre les fraudes.

#### 4. Les mesures relatives aux collectivités locales

Le total des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales représente 54,2 milliards d'euros dans la loi de finances 2024, une progression significative de 1,2 milliards d'euros par rapport à 2023. Parmi les mesures, il faut retenir celles qui impacteront les ressources du bloc communal et intercommunal:

##### Les dispositifs classiques

- La revalorisation des valeurs locatives à 3,9% ;
- La progression de 220 millions d'€ de la Dotation Globale de Fonctionnement (27,2 milliards €), orientée vers les communes (DSU et DSR) comme en 2023, et vers les EPCI avec la progression de la dotation d'intercommunalité (+ 90 M€) ;
- Les dotations de soutien à l'investissement allouées aux communes et EPCI sont stables à 1,8 milliard € dans le PLF 2024 : la DETR (1 046 M€), la Dotation Politique de la Ville (150 M€) et la DSIL (570 M€) restent à leur niveau de 2023 ;
- La dotation du Fonds de compensation de la TVA (7,1 milliards €) progresse de 300 millions €;

##### Les mesures conjoncturelles

- Reconduction et abondement (+ 500 M€ pour la rénovation des écoles) du dispositif « fonds vert » doté de 2,5 milliards € en LFI ;
- La suppression de la CVAE initialement prévue sur deux années (2023 et 2024) sera rééchelonnée sur quatre années, sans impact sur le niveau de la compensation des EPCI ;
- Maintien et augmentation de la compensation induite par les dispositifs de baisse des impôts de production (réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE sur les locaux professionnels) ;
- La reconduction du filet de sécurité inflation mais diminution du niveau d'intervention de l'Etat (400 M€ en 2024, contre 1,5 milliard € en 2023)

#### B. NOTRE STRATEGIE FINANCIERE 2020-2026

Dans la continuité de 2022, l'exercice 2023 a été impacté par les effets directs et indirects de l'inflation. Malgré une augmentation de 7,4% de ses charges de fonctionnement, la collectivité n'a pas bénéficié du dispositif de compensation inflation de l'Etat. L'épargne nette est juste positive mais insuffisante pour autofinancer nos projets.

La prise en compte de missions nouvelles (OPAH, Mobilité), le regroupement des services dans le nouveau siège et l'ouverture de Sarlatech induisent des charges nouvelles, que la collectivité devra assumer en année pleine dès 2024.

Si les incertitudes sur l'évolution des dépenses énergétiques s'éloignent, que l'inflation tend à se stabiliser à 4%, les charges de fonctionnement progresseront encore de manière sensible en 2024. A commencer par les charges de personnel sous l'effet des mesures de revalorisation de la rémunération des agents (prime pouvoir d'achat, CIA) et de l'augmentation de 1,4 % du SMIC au 1er janvier 2024.

Comme en 2023, nos recettes fiscales 2024 bénéficieront, pour partie, de la revalorisation des bases fiscales prévue au PLF 2024 (+ 3,9%). Mais les mesures engagées par l'Etat pour diminuer les impôts de production des entreprises (suppression CVAE, exonérations de CFE) perturbent nos prévisions de recettes provenant de la fiscalité économique. Le niveau de la compensation 2023 s'est avéré inférieur à nos recettes 2022 et, surtout, il ne tient pas compte de la dynamique de l'activité économique de notre territoire constaté post-Covid et celle attendue pour les prochains exercices.

Ces tendances haussières de nos dépenses de fonctionnement, combinées aux incertitudes sur nos recettes, fragilisent notre capacité d'épargne. A cela s'ajoute le renchérissement durable des conditions du recours à l'emprunt auprès des établissements bancaires qui contraint la collectivité à prioriser ces projets d'investissement.

Dans ces conditions, l'enjeu prioritaire reste de ne pas affaiblir davantage la situation financière de la communauté de communes. Il faut garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour poursuivre la réalisation des projets d'investissement.

## 1. Le résultat 2023 reste positif

### Le résultat budgétaire 2023

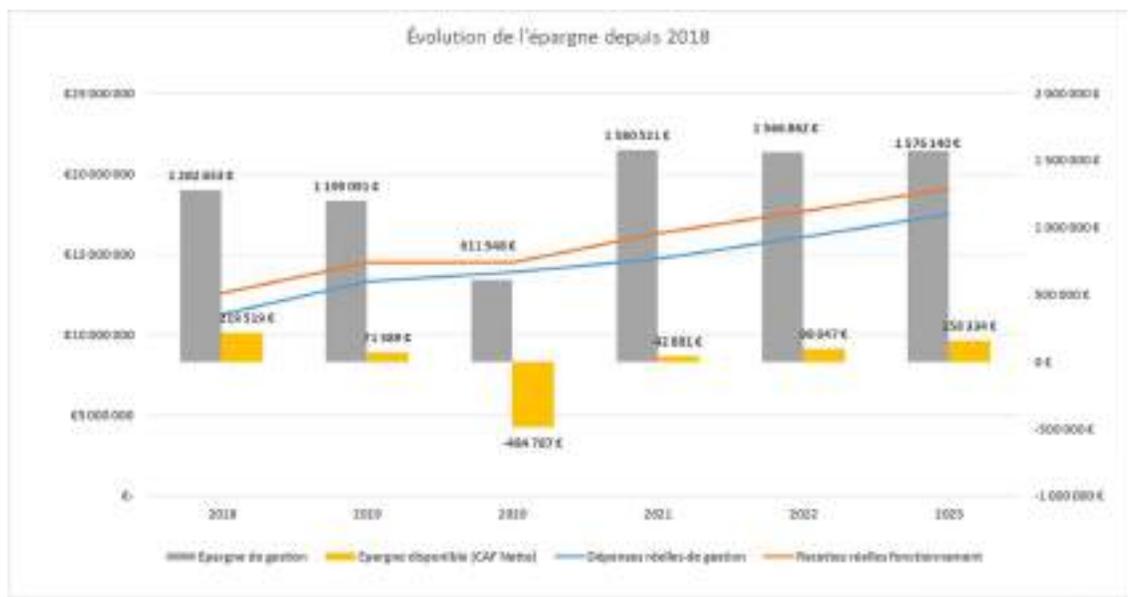
		RESULTATS 2023		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice	Fonctionnement	17 885 392,48	19 500 915,76	1 615 523,28
	Investissement	6 697 812,70	5 593 565,93	-1 104 246,77
		+	+	+
Reports exercice N-1	Fonctionnement OO2	-	1 689 802,45	1 689 802,45
	Investissement OO1	728 803,27	-	-728 803,27
		=	=	=
Résultat cumulé	Fonctionnement	17 885 392,48	21 190 718,21	3 305 325,73
	Investissement	7 426 615,97	5 593 565,93	-1 833 050,04
	TOTAL CUMULE	25 312 008,45	26 784 284,14	1 472 275,69
		+	+	+
R.A.R.	Investissement	2 271 001,77	2 206 901,63	-64 100,14
		=	=	=
<b>RESULTAT NET</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 583 010,22</b>	<b>28 991 185,77</b>	<b>1 408 175,55</b>

Les conditions réglementaires d'équilibre budgétaire et financier sont respectées, même en intégrant les budgets annexes (situation consolidée). Le fond de roulement du budget principal au 31 décembre 2023 s'élève à 1 472 000 € (2 910 000 € fin 2022).

Il est le résultat de notre excédent cumulé de fonctionnement (3 305 000 €) diminué du déficit de la section d'investissement (1 833 000 €).

### Le résultat financier 2023

RESULTAT FINANCIER						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dépenses réelles de gestion</b>	<b>11 308 710</b>	<b>13 320 403</b>	<b>13 913 708</b>	<b>14 746 051</b>	<b>16 124 374</b>	<b>17 509 482</b>
Charges à caractère général	1 035 299	1 418 930	1 502 607	1 423 472	2 101 619	2 247 478
Charges de personnel	2 342 531	5 181 245	5 569 894	5 460 819	5 572 536	5 856 617
Autres charges de gestion	1 807 593	1 997 522	2 153 721	1 988 197	2 051 477	2 300 721
Reversements de fiscalité	6 123 287	4 722 705	4 626 448	5 628 268	6 378 384	7 043 820
Charges exceptionnelles	-	1	61 037	245 294	20 359	60 846
<b>Recettes réelles fonctionnement</b>	<b>12 591 363</b>	<b>14 519 494</b>	<b>14 525 256</b>	<b>16 326 572</b>	<b>17 691 236</b>	<b>19 085 622</b>
Atténuation de charges	283 694	237 027	70 774	99 315	31 959	7 279
Produits des services	553 666	1 199 993	1 057 374	1 315 099	1 301 697	1 306 274
Travaux en régie						
Impôts et taxes	10 174 443	10 386 804	10 505 520	12 070 850	13 391 044	14 543 690
Dotations - subventions	1 525 669	2 631 511	2 798 663	2 698 583	2 812 920	3 020 587
Autres produits	45 810	60 104	57 898	61 033	84 699	65 257
Produits exceptionnels	8 081	4 055	35 027	81 691	68 917	142 535
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 282 653</b>	<b>1 199 091</b>	<b>611 548</b>	<b>1 580 521</b>	<b>1 566 862</b>	<b>1 576 140</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 065 027</b>	<b>995 373</b>	<b>429 113</b>	<b>1 397 397</b>	<b>1 394 307</b>	<b>1 388 943</b>
<b>Taux d'épargne brute CCSPN</b>	<b>8,46%</b>	<b>6,86%</b>	<b>2,95%</b>	<b>8,56%</b>	<b>7,88%</b>	<b>7,28%</b>
<b>Annuité de la dette</b>	<b>1 063 134</b>	<b>1 127 702</b>	<b>1 096 335</b>	<b>1 537 640</b>	<b>1 468 815</b>	<b>1 417 806</b>
Frais financiers	217 626	203 718	182 435	183 124	172 555	187 197
Remboursement capital	845 508	923 984	913 900	1 354 516	1 296 260	1 230 609
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Epargne disponible (CAF Nette)</b>	<b>219 519</b>	<b>71 389</b>	<b>-484 787</b>	<b>42 881</b>	<b>98 047</b>	<b>158 334</b>
<b>Endettement au 01.01</b>	<b>7 300 960</b>	<b>7 489 452</b>	<b>6 785 459</b>	<b>9 761 558</b>	<b>10 300 682</b>	<b>10 804 512</b>
<b>Intégration dette Ste Nathalie</b>	<b>-</b>	<b>215 097</b>				
<b>Emprunt réalisé</b>	<b>1 034 000</b>	<b>-</b>	<b>3 890 000</b>	<b>1 890 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 300 000</b>
<b>Capital remboursé</b>	<b>845 508</b>	<b>923 985</b>	<b>913 900</b>	<b>1 354 516</b>	<b>1 296 260</b>	<b>1 230 609</b>
<b>ENDETTEMENT 31.12</b>	<b>7 489 k€</b>	<b>6 785 k€</b>	<b>9 762 k€</b>	<b>10 297 k€</b>	<b>10 805 k€</b>	<b>10 874 k€</b>
<b>Capacité de désendettement CCSPN</b>	<b>7,03</b>	<b>6,82</b>	<b>22,75</b>	<b>7,37</b>	<b>7,75</b>	<b>7,83</b>
<b>Soit</b>	<b>7 ans</b>	<b>6 ans et 11 mois</b>	<b>22 ans et 9 mois</b>	<b>7 ans et 4 mois</b>	<b>7 ans et 9 mois</b>	<b>7 ans et 10 mois</b>



### Les principaux éléments d'analyse :

Dans le prolongement de 2022, l'exercice 2023 a été marqué par des dépenses énergétiques à un niveau élevé, un accroissement des charges de fonctionnement induit par l'occupation de nouveaux locaux, des dépenses de personnel en progression par suite de la poursuite des mesures de revalorisation des salaires (augmentation du point d'indice et du SMIC) et des recrutements sur les missions OPAH, Sarlotech et SPANC.

Des recettes en augmentation (revalorisation inédite des bases fiscales) ont permis de limiter l'impact de ces tendances haussières sur le niveau d'épargne de la collectivité en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Les charges à caractère général sont supérieures de 146 k€ à celles de 2023, elles intègrent l'assurance dommage ouvrage du Pôle Culturel, des charges de maintenance en hausse. La progression des dépenses liées aux fluides et aux fournitures qui avaient fortement progressé en 2022 est contenue.

Les dépenses de personnel progressent de 284 k€ par rapport à 2022. La masse salariale (rémunération des agents titulaires et contractuels) augmente de 223 k€, les refacturations de personnel de 61 k€.

Les recettes fiscales progressent de 1 153 k€ par rapport à 2023, mais cette augmentation concerne principalement la TEOM (+571 k€) et la taxe de séjour (+115 k€) qui sont reversées au SICTOM et à l'Office de Tourisme. Restent, en propre recette de la CCSPN la perception des taxes foncières (+248 k€, le versement mobilité (+107 k€), la fraction de TVA reversée qui compense la perte de produit de la taxe d'habitation (+61 k€) et désormais de la CVAE (+94 k€). Le FPIC diminue légèrement (-6 k€).

Aussi, l'épargne disponible reste positive et progresse légèrement à 158 k€.

Les dépenses d'investissement pour un montant de 6 698 k€ progressent de 1 600 k€. Le remboursement en capital est stable (1 230 k€), les travaux sur opérations ont fait l'objet de paiements de 4 825 k€, 2 400 k€ concernaient le Pôle Culturel Jeunesse, les dépenses de voirie à 1 400 k€ et le siège pour 566 k€. Les engagements financiers reportés sur 2024 représentent 2 271 k€.

Au cours de l'exercice, la collectivité a contracté un emprunt de 1 300 k€, qui permet de maintenir le montant de la dette à 10 875 k€. **La capacité de désendettement se situe à moins de 8 ans.**

## L'évolution des recettes fiscales et des dotations



### 2. Les orientations budgétaires 2024

*(En l'état actuel des informations et des projections dont nous disposons)*

Pour 2024, l'objectif prioritaire consistera à ne pas dégrader notre épargne désormais positive. Pour autant, notre collectivité est en phase de croissance et il faut désormais intégrer des dépenses de fonctionnement induites par le nouveau siège, Sarlatech, la maison des musiques, et prochainement la médiathèque. Et porter financièrement les engagements pour l'habitat et les mobilités.

En complément de la progression « mécanique » des recettes fiscales, la communauté de communes devra engager, avec ses partenaires, une démarche d'optimisation financière (recherche de financements, bases fiscales) pour garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour poursuivre la réalisation des projets d'investissement en limitant le recours à l'emprunt et stabilisant notre capacité de désendettement.

#### 2.1. Les principales dépenses de fonctionnement

##### Les charges de gestion courante

Les dépenses constatées en 2023 (2 247 k€) sont reconduites en 2024. L'enveloppe financière du chapitre 011 est majorée de 300 k€ pour tenir compte :

- ✓ Des dépenses de fonctionnement (loyer, fluides, honoraires) de la préfiguration SarlaTech (40 k€), de la maison des musiques (50 k€), du siège de la CCSPN (35 k€)
- ✓ Du reste à charge pour la collectivité de la mission d'animation de l'OPAH : 25 k€
- ✓ 50 k€ de dépenses d'honoraires pour les recours PLUi

**Ainsi le niveau des charges liées au fonctionnement des services est évalué pour 2024 à 2 550 000 €.**

##### Les frais de personnel

Le montant prévisionnel du chapitre s'élève à 6 150 k€, en progression de 294 k€ en comparaison du réalisé 2023.

En 2024, les faits marquants seront les suivants :

- ✓ Fonctionnement de SarlaTech - Fab Lab manager et chef de projet : 104 k€
- ✓ Le recrutement de 3 Assistantes maternelles en mars 2024 : 122 k€
- ✓ Une provision de 40 k€ pour anticiper la probable revalorisation du SMIC.

### Les frais financiers

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette. Pour 2024, ils seront de 202 k€, en progression 15 k€ sous l'effet du taux de l'emprunt 2023. Le taux moyen de la dette est à 1,82% (1,59% début 2023).

Les éléments détaillés sont en annexe 1 : structure et gestion de la dette.

### Les autres charges de gestion et les reversements

Au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) :

- ✓ La contribution SDIS est évaluée à 908 k€ (+ 4 %) ;
- ✓ L'enveloppe des subventions attribuées aux associations (y compris Pays du Périgord Noir, Mission locale, AOSPC) est reconduite à hauteur de 130 k€ ;
- ✓ Le montant de la subvention proposée pour le CIAS est stable à 1 100 k€.

Au chapitre 014 (Atténuation de produits) :

- ✓ Le reversement de la TEOM au SICTOM pour 4 450 k€ ;
- ✓ Le reversement à l'Office de Tourisme pour 1 650 k€ correspondant au produit attendu de la Taxe de séjour (1 574 k€ en 2023).
- ✓ Le reversement de l'attribution de compensation pour 485 k€, nouveau montant intégrant l'impact du transfert de compétence mobilité (CLECT d'avril 2022).
- ✓ Contribution au FPIC à hauteur de 230 k€.

## **2.2. Les principales recettes de fonctionnement**

### Produits des services

Il s'agit des recettes provenant de la participation des familles au structures PEEJ (450 000 €), de la facturation aux communes membres du coût du service instruction de l'urbanisme (150 000 €), de la refacturation des services communs RH et Finances (385 000 €), du remboursement du personnel mis à disposition de l'office de Tourisme, du Pays du Périgord Noir.

### La fiscalité des ménages

Pour rappel depuis 2021 nous percevons en compensation de la suppression de la taxe d'habitation une fraction de la TVA nationale, un reliquat de TH sur les résidences secondaires et une partie de la taxe foncière acquittée par les propriétaires. A ce stade, nos prévisions de recettes fiscales sont évaluées par l'application de la revalorisation des bases fiscales à 3,9% pour 2024.

Les recettes attendues s'élèvent à 3 950 000 €, en progression de 250 000 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Produit TH	2 426 308 €	2 491 640 €	2 526 770 €	584 930 €	596 569 €	638 924 €	665 000 €
Fraction de TVA				2 106 563 €	2 167 473 €	2 371 398 €	2 465 000 €
Produit TF	594 373 €	607 783 €	618 421 €	614 189 €	637 377 €	679 964 €	706 500 €
Produit TFNB	55 717 €	57 304 €	57 588 €	57 947 €	60 507 €	64 749 €	67 300 €
Produit TAFNB	37 924 €	38 838 €	38 577 €	39 670 €	41 504 €	44 611 €	46 500 €
<b>Fiscalité Ménages</b>	<b>3 114 322 €</b>	<b>3 195 565 €</b>	<b>3 241 356 €</b>	<b>3 403 299 €</b>	<b>3 503 430 €</b>	<b>3 799 646 €</b>	<b>3 950 300 €</b>



### La fiscalité des entreprises

La suppression progressive de la CVAE se traduit par l'attribution, depuis 2023, d'une fraction de TVA à hauteur du produit moyen sur la période 2020-2022. Cette quote-part progresse au rythme de l'inflation.

Le produit de la CFE, malgré le maintien de l'exonération de 50% des valeurs locatives des locaux industriels, devrait cette encore progresser sensiblement car une partie des bases imposables (25%) bénéficieront de la revalorisation des VL (3,9%). Pour les mêmes raisons, le niveau de compensation évoluerait favorablement.

Le produit du versement mobilité complète désormais le « volet » fiscalité des entreprises. Le produit prévisionnel de 653 000 € correspond aux recettes perçues en 2023.

Produit CFE	1 994 310 €	2 016 153 €	2 078 767 €	1 947 949 €	1 959 119 €	2 096 147 €	2 180 000 €
Produit CVAE	1 006 543 €	1 018 559 €	1 022 433 €	996 619 €	983 796 €	1 075 298 €	1 117 500 €
Produit des IFR	72 855 €	73 723 €	76 091 €	84 804 €	96 452 €	99 448 €	103 500 €
Produit TASCOM	434 473 €	461 517 €	429 261 €	457 098 €	510 701 €	504 692 €	524 500 €
Produit Versement Mobilité				262 639 €	545 989 €	652 597 €	653 000 €
<b>Fiscalité Economique</b>	<b>3 508 181 €</b>	<b>3 569 952 €</b>	<b>3 606 552 €</b>	<b>3 749 109 €</b>	<b>4 096 057 €</b>	<b>4 428 182 €</b>	<b>4 578 500 €</b>

Les recettes attendues s'élèvent à 4 578 500 €, en progression de 150 000 €.

### Les dotations et subventions

Au court des années écoulées la dotation de compensation diminue d'environ 2% par an alors que la dotation d'intercommunalité progresse de 10%. Le produit de DGF attendu est estimé à 1 292 000 €.

### Le FPIC

La Communauté de communes a retrouvé son éligibilité en 2022 et bénéficié d'un reversement de 228 000 €. Il est probable que nous restions éligibles en 2024, avec un montant similaire. A défaut, les règles de sortie progressive ayant évolué avec le PLF 2023, nous conserverions 90% du montant 2023.

### La taxe de séjour

Le produit 2024 est évalué à 1 650 000 €, en progression par rapport à 2023.

## 2.3. L'investissement

Les reports et les crédits affectés à l'investissement en 2024 permettront de poursuivre les travaux de construction du Pôle Culturel et Jeunesse, l'aménagement des abords et de l'esplanade. Il est prévu d'inscrire 500 k€ en complément des dépenses déjà engagées, pour financer les travaux qui n'avaient pas été budgétés en 2023 (Panneaux photovoltaïques, évolution des révisions de prix).

A proximité de la Maison des musiques, la collectivité conserve le projet de réhabiliter un bâtiment pour accueillir le service Jeunesse. Une enveloppe prévisionnelle de 400 k€ est à prévoir au BP 2024.

Des travaux complémentaires sur le siège de la CCSPN sont programmés pour améliorer l'accessibilité (ascenseur extérieur) et accroître la performance énergétique du bâtiment (installation de panneaux photovoltaïques). Travaux évalués à 450 k€. Il convient d'inscrire sur cette même opération des crédits destinés à l'aménagement des locaux du service voirie communautaire, à hauteur de 400 k€.

La poursuite de l'opération de réhabilitation de France Tabac nécessite une inscription budgétaire de 200 k€.

La somme de 400 k€, non réalisée en 2023, est reconduite en prévision de l'acquisition du terrain pour la construction de la future caserne de gendarmerie.

L'enveloppe financière dédiée à l'investissement de voirie est maintenue (1 000 k€). Elle englobe la participation à l'aménagement d'un rond-point à l'entrée de l'entreprise Rougier pour desservir le futur atelier d'abattage de volailles grasses mais aussi pour améliorer l'accessibilité au site France Tabac.

La programmation prévisionnelle des investissements actualisée est synthétiquement proposée dans les tableaux ci-après.

### Pôle Culturel Jeunesse

Projets (Montants TTC)	Estimation TTC	2022	2023	2024
Pôle Culturel et Jeunesse	7 200 k€	906 k€	2 059 k€	934 k€
Équipement PCJ (Collections, Mobilier, Informatique, véhicule)	1 200 k€	26 k€	168 k€	710 k€
Abords PCJ	774 k€	547 k€	12 k€	215 k€
Esplanade	199 k€		155 k€	44 k€
<b>DÉPENSES</b>		<b>1 479 k€</b>	<b>2 395 k€</b>	<b>1 903 k€</b>
Pôle Culturel et Jeunesse	4 359 k€	283 k€	662 k€	973 k€
Équipement PCJ (Mobilier, Informatique, véhicule)	490 k€	0 k€	0 k€	58 k€
Abords PCJ	337 k€		0 k€	273 k€
Esplanade	184 k€	30 k€	0 k€	154 k€
FCTVA		243 k€	393 k€	312 k€
<b>RECETTES</b>		<b>555 k€</b>	<b>1 055 k€</b>	<b>1 770 k€</b>
<b>DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>924 k€</b>	<b>1 340 k€</b>	<b>134 k€</b>

### Projets en cours de réalisation

Projets (Montants TTC)	Estimation TTC	2023	2024	2025	2026
Voirie/Signalisation		1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€
Travaux siège CCSPN	1 200 k€	566 k€			
France Tabac (Hypothèse Reste à charge CCSPN 210 000 €)	760 k€	73 k€	275 k€	275 k€	37 k€
Déploiement Fibre	1 000 k€	94 k€	94 k€	94 k€	
Travaux Centre de secours Sarlat	432 k€	108 k€	108 k€		
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		127 k€	127 k€	127 k€	127 k€
Investissement courant (PEEJ, Rivières, Infra/Bât, Informatique...)		200 k€	200 k€	200 k€	200 k€
SARLATECH Préfiguration	70 k€	48 k€	22 k€		
<b>DÉPENSES</b>		<b>2 215 k€</b>	<b>1 826 k€</b>	<b>1 696 k€</b>	<b>1 364 k€</b>
Subvention Friche (Sur opération France Tabac)	550 k€	122 k€	105 k€		
Subventions Siège CCSPN	358 k€	93 k€	174 k€		
SARLATECH Préfiguration		31 k€	18 k€		
FCTVA		325 k€	261 k€	257 k€	203 k€
<b>RECETTES</b>		<b>571 k€</b>	<b>557 k€</b>	<b>257 k€</b>	<b>203 k€</b>
<b>DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 644 k€</b>	<b>1 268 k€</b>	<b>1 438 k€</b>	<b>1 161 k€</b>



## Projets à financer

Projets (Montants TTC)	Estimation TTC	2024	2025	2026
Bâtiment Voirie CCSPN	200 k€	200 k€		
Siège CCSPN : Ascenseur + Photovoltaïque	510 k€	300 k€	210 k€	
Maison de la jeunesse	500 k€	200 k€	300 k€	
Construction caserne Gendarmerie (Acquisition terrain)	400 k€	400 k€		
Vélo Route Voie verte (MOA Office de Tourisme)	6 582 k€	300 k€	500 k€	1 500 k€
Ratz-Haut (ALSH)	5 040 k€	50 k€	500 k€	1 000 k€
<b>DÉPENSES</b>		<b>1 150 k€</b>	<b>1 010 k€</b>	<b>1 000 k€</b>
Bâtiment Voirie CCSPN	50 k€	50 k€		
Siège CCSPN : Ascenseur + Photovoltaïque	273 k€	100 k€	173 k€	
Maison de la jeunesse	200 k€	100 k€	100 k€	
Construction caserne Gendarmerie (Acquisition terrain)	100 k€	100 k€		
Vélo Route Voie verte (MOA Office de Tourisme)	1 650 k€	300 k€	250 k€	300 k€
Ratz-Haut (ALSH)	2 100 k€	50 k€	500 k€	500 k€
FCTVA		123 k€	166 k€	164 k€
<b>RECETTES</b>		<b>523 k€</b>	<b>939 k€</b>	<b>664 k€</b>
<b>DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>627 k€</b>	<b>71 k€</b>	<b>336 k€</b>

De nouvelles subventions, principalement des partenaires institutionnels, permettront de financer partiellement les investissements pour un montant évalué à 250 k€.

Les dépenses nettes d'investissement de l'exercice 2024 sont évaluées à un peu plus de 2 millions d'€. Comme en 2023, les taux des prêts bancaires devraient rester élevés, la CCSPN prévoit de financer en priorité ses projets par le fonds de roulement (1 472 k€ au 31/12/2023) pour limiter le montant de l'emprunt à contracter à hauteur de 1,3 millions d'€ afin de ne pas endetter plus la collectivité en restant au niveau du remboursement du capital déjà emprunté.

## **II. LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE : UNE VOLONTÉ DE RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU SARLADAIS ET NOTRE DYNAMIQUE TERRITORIALE**

Les orientations budgétaires s'inscrivent cette année encore dans un contexte économique incertain dans lequel nous continuons à subir une hausse des dépenses contraintes (énergie, services (assurance, maintenance), salaires, etc.) malgré un léger ralentissement de l'inflation.

Par ailleurs, comme déjà indiqué, la hausse des taux d'intérêt des emprunts oblige les collectivités à faire preuve de la plus grande attention dans l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement afin de préserver une capacité d'autofinancement indispensable à la poursuite des investissements.

Pour autant, afin de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire et d'avoir une action volontariste pour renforcer la dynamique territoriale et l'attractivité, la Communauté de communes a construit sa stratégie financière en décidant d'un niveau d'engagement et d'investissement qui permet de soutenir l'activité économique et de conforter les services.

L'enjeu était d'élaborer une stratégie financière permettant la mise en œuvre du projet politique : organiser la transition écologique, sociale et énergétique du territoire et exercer pleinement toutes ses politiques publiques avec une trajectoire financière raisonnée.

S'appuyant sur l'évaluation des projets achevés et la dynamique des projets en cours, il s'inscrit avec pertinence dans les dispositifs proposés par l'Etat et s'articule autour des compétences et de l'identité de la collectivité. Il associe l'ensemble des domaines concourant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire (santé, culture, patrimoine, numérique, tourisme, solidarité...) et il intègre la transition écologique comme dimension transversale.

### **A. DES ENGAGEMENTS POUR LA QUALITE DE VIE L'IDENTITE DU TERRITOIRE**

#### **1. Une qualité de vie facteur de cohésion sociale et territoriale**

##### **1.1 L'offre et la qualité de service**

###### **➤ La cohésion sociale – Le CIAS**

Le CIAS Sarlat-Périgord Noir porte l'action sociale communautaire en collaboration avec les communes du territoire. Il anime une politique de lutte contre l'exclusion, de prévention, de développement social local et de coordination des acteurs locaux du secteur social. En réaction aux difficultés générées par la crise sanitaire et économique qui affectent les plus fragiles, il a pris en compte l'évolution des besoins, la fragilisation accentuée de la population et notamment des seniors et a tenté de développer des réponses adaptées, innovantes, et compatibles avec une contrainte financière pesant sur la collectivité.

L'action sociale intercommunale représente un véritable enjeu. C'est pourquoi la CCSPN assure une grande partie des ressources de fonctionnement du CIAS sous forme d'une dotation annuelle. Prenant en compte les besoins croissants, elle devrait s'élever pour 2024 au-delà de 1 100 k€.

## ➤ **Le Pôle Culturel et Jeunesse**

Le projet global s'articule autour de la construction d'une médiathèque et de la réhabilitation du bâtiment qui accueille la Maison des musiques. L'aménagement paysager des abords (rue Jean Baptiste Delpeyrat, rue Emmanuel Lasserre) et la création d'une esplanade complètent la réalisation. Un projet de maison des jeunes est également en réflexion dans les anciens locaux de la main forte.

### ○ **La maison des musiques**

La Communauté de communes a décidé d'offrir aux musiciens du territoire un lieu unique et adapté pour la pratique de toutes les musiques. C'est ainsi que la Maison des Musiques a ouvert le 1er septembre 2023.

Installée rue Jean-Baptiste Delpeyrat, la Maison des musiques est située dans le cadre du nouveau Pôle Culturel aux côtés de la médiathèque, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 2024 et avec laquelle elle partage une salle d'exposition et d'audition.

L'objectif de cette nouvelle structure est de permettre un travail de coopération dans la bienveillance, le partage et le partenariat. Elle accueille l'antenne sarladaise du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) mais aussi toutes les associations musicales de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et tous les musiciens du territoire qui souhaitent bénéficier de ce nouvel équipement.

Avec ses 7 salles, la Maison des musiques favorise les pratiques musicales multiples. Les studios et salles bénéficient des acoustiques nécessaires et conformes à leurs utilisations : orchestres, musiques amplifiées, ensembles musicaux, instruments solos.

Nouveau lieu coopératif qui privilégie les liens pédagogiques et artistiques entre tous, la Maison des musiques tend à développer le collectif, dans l'enseignement comme dans le projet artistique.

Perspectives 2024 : conforter l'organisation et notamment avec les utilisateurs, communiquer autour du service et participer à la préparation l'ouverture de la médiathèque.

### ○ **La médiathèque**

Les élus de la CCSPN ont souhaité offrir au plus grand nombre la possibilité de bénéficier d'espaces culturels accessibles, avec des horaires élargis et des services modernes, adaptés à des besoins pluriels.

Elle proposera une palette d'actions culturelles variées et régulières qui participeront pleinement du vivre ensemble, de l'insertion sociale et de la réduction de la fracture numérique.

C'est ainsi que le projet d'une nouvelle médiathèque est né et que sa conception architecturale a été confiée au cabinet Coulon.

Après de nombreuses difficultés : sciage de la falaise, mise au point des fondations et des murs banchés, COVID19, incendie sur coffrages, durée de rotation des élévations plus longue que prévue, flambée des prix des matériaux en 2022, résiliation du marché du lot n°4 Etanchéité, les travaux se poursuivent et la réception des travaux est programmée pour le printemps 2024.

L'ouverture de la médiathèque est désormais envisagée à l'automne 2024.

### ○ **L'esplanade et les abords**

Il faut noter par ailleurs que l'esplanade, espace paysager attenant au Pôle Culturel et Jeunesse, après un marché de travaux infructueux en 2022 et une conception de l'espace totalement revue en 2022/2023, a également vu le jour en milieu d'année 2023. Il s'agit d'un espace de convivialité constitué d'espaces verts.

Les travaux d'aménagement des abords, consistant en l'aménagement urbain et paysager des rues Jean-Baptiste Delpeyrat et Emmanuel Lasserre et de l'impasse des Clarisses, ont, eux, débutés en 2022. La rue Emmanuel Lasserre va être traitée comme une rue jardin. Les aménagements se sont poursuivis en 2023 pour envisager une reprise des travaux des abords en janvier 2024.

#### ○ **L'évolution du service jeunesse**

L'année 2023 a permis d'engager une forte réflexion sur l'organisation du service jeunesse et l'évolution de son fonctionnement.

Une nouvelle direction a été proposée pour ce service, en lien étroit avec le projet de réhabilitation d'un bâtiment dans le cadre du pôle culturel et jeunesse pour en faire une maison des jeunes,.

L'objectif est désormais de proposer aux jeunes du territoire un lieu qu'ils puissent s'approprier : un lieu par, pour et avec les jeunes. La maison des jeunes (MDJ) sera un lieu ouvert, accessible et sans contrainte. Dans l'esprit d'un foyer, elle sera un carrefour d'information, d'écoute, un espace d'échanges, de prise en charge des besoins et des projets des jeunes. Ce sera un lieu de passage et de progression vers l'autonomie. Sous la responsabilité de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, avec le soutien d'animateurs diplômés, la maison des jeunes pourra également offrir aux adolescents la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives...

Perspectives 2024 : ouverture d'une maison des jeunes dans les locaux actuels et engagement des travaux pour le nouveau site.

#### ➤ **L'accompagnement numérique**

En 2021, dans le cadre du plan de relance, l'Etat finançait le recrutement de 4 000 conseillers numériques. La CCSPN s'est alors positionnée et sa candidature a été retenue. Une conseillère numérique a ainsi intégré le service de lecture publique intercommunal pour aider les habitants dans l'apprentissage des outils numériques et la prise en main d'un équipement informatique quel que soit leur niveau de compétences. À l'occasion de rendez-vous individuels et d'ateliers thématiques en petits groupes, elle aide notamment les usagers à découvrir les outils et le vocabulaire numérique, à protéger leurs données personnelles, détecter les arnaques...

Les demandes d'accompagnement ne faiblissant pas après 2 ans de fonctionnement, la CCSPN a choisi de prolonger la mission de la conseillère numérique pour 3 ans supplémentaires. Avec l'ouverture en parallèle de SarlaTech, la CCSPN s'engage ainsi fortement pour le développement des pratiques numériques.

Perspectives 2024 : conforter l'élargissement du public et donner une dimension SarlaTech au poste.

Éléments financiers : aides de l'Etat de 2021 à 2023 100 % soit 25 000 €/an puis 2023-2024 : 70% soit 17 500 €/an, et de 2024 à 2025 : 50 % soit 12 500 €/an.

### ➤ L'engagement pour la santé

Le CLS constitue un outil participatif mobilisant l'ensemble des acteurs pour réaliser un diagnostic détaillé puis définir les priorités locales et un plan d'actions sur trois ans coordonné avec la politique régionale de Santé. Réalisé à l'initiative des 6 Communautés de communes du Périgord Noir et de l'Agence Régionale de Santé, le Contrat Local de Santé (CLS) est un programme qui vise à faciliter l'accès à la santé, optimiser l'offre de soins et promouvoir les bonnes habitudes en matière de santé.

D'une manière générale, cette opération vise à améliorer l'état de santé des habitants du territoire en conduisant des opérations basées sur des thématiques telles que l'amélioration de l'offre de soins, des actions en direction des personnes vulnérables, des personnes âgées ou en perte d'autonomie, enfin des actions ayant trait à la santé environnementale et à la santé mentale.

Initialement lancé en 2017, il a été renouvelé depuis cette date par période de trois ans et le dernier contrat arrivait à échéance en septembre 2023. Les élus ont décidé qu'il soit prolongé, dans des conditions identiques, pour une nouvelle période de trois ans supplémentaires.

En parallèle de ce dispositif, les élus de la CCSPN ont décidé de s'engager encore plus fortement sur les sujets de la santé et en particulier de l'offre de soin.

S'agissant d'un enjeu majeur en termes d'attractivité et de maintien de la population sur le territoire, l'objectif est de travailler à promouvoir le Sarladais pour attirer de nouveaux praticiens.

C'est ainsi qu'un groupe de travail s'est constitué et que de premières actions ont été engagées.

En 2023, des élus accompagnés de professionnels de la santé et en lien étroit avec l'hôpital, ont par exemple assuré la permanence d'un stand de la CCSPN sur le marché de Sarlat durant la période estivale. Des contacts ont également été pris avec le conseil départemental et le collège de Sarlat afin de pouvoir proposer un logement à des stagiaires, des remplaçants... Une réflexion enfin a été menée sur le recrutement par la CCSPN d'un chasseur de tête qui aurait pour mission de trouver des médecins généralistes.

Perspectives 2024 : conventionnement pour la location de l'appartement au collège, rencontre avec les acteurs de la santé et recrutement d'un chasseur de tête.

Éléments financiers : CLS : Un coordonnateur/animateur à temps plein est recruté par la CC Domme-Villefranche avec un financement acté par l'Agence Régionale de Santé de 45 000 €. Les 6 Communautés de communes viennent assurer l'autofinancement de l'ordre de 31 000 € par an. Le coût global de l'opération sur trois ans est de 136 820 €.

Animation santé : 25 000 €/an de subvention au centre de santé / 40 000 €/an => Loyer du logement avec charges, chasseur de tête, communication.

### ➤ **Le pôle petite enfance, enfance, jeunesse**

Le Pôle petite enfance, enfance et jeunesse propose une multiplicité de service en fonction des âges, des besoins des publics accueillis et de leurs familles. Ces modes de gardes permettent ainsi aux administrés de bénéficier d'une offre large et de qualité qui participe pleinement à l'attractivité du territoire.

De 0 à 17 ans, des services sont proposés pour accueillir les enfants. Une crèche, une micro-crèche, une crèche familiale ou encore un RPE et un lieu d'accueil enfants parents (1,2,3 soleil) permettent d'accompagner les tous petits de 0 à 6 ans.

Trois centres de loisirs et un service jeunesse permettent eux d'accueillir les enfants et adolescents de 3 ans à 17 ans. Un Point Information Jeunesse (PIJ) vient compléter cette proposition déjà très riche pour accompagner les jeunes en leur permettant, de 14 à 25 ans, en recherche d'informations, d'être informés ou orientés vers le bon interlocuteur. Ce service s'inscrit comme une passerelle permettant d'établir un lien entre le public et l'ensemble des partenaires du territoire.

Les services de ce pôle sont accompagnés par des institutions qui, chacune dans son domaine, est garante de la qualité d'accueil et d'encadrement des enfants, de la pertinence des projets éducatifs et pédagogiques et de l'égalité des chances et de l'équité sociale.

### ➤ **Le Déploiement de la fibre**

Le déploiement de la fibre optique (construction de réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Dordogne) est piloté par le Syndicat Mixte Périgord Numérique. Depuis 2015, la CCSPN adhère au SMPN, contribue chaque année à l'investissement et participe au fonctionnement de l'organisme.

La construction du réseau FFTH a débuté dès 2018. La phase 1 du projet s'est achevée en 2021. La phase 2 a démarré l'année dernière, avec l'objectif d'assurer une couverture intégrale du département d'ici la fin 2025, conformément au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

Eléments financiers : La participation financière de la CCSPN aux travaux de la phase 2 s'élève à 94 286 €/an. Elle sera versée, sous la forme d'une contribution à l'investissement, à compter de 2022 et jusqu'en 2026 compris. La participation de la CCSPN au fonctionnement du SMPN est prolongée pour la même durée, à hauteur de 17 250 € par an.

Au terme du déploiement, l'engagement financier de la Communauté de communes, pour l'investissement et le fonctionnement, avoisinera le million d'euros.



## 1.2 Des investissements pour le bassin de vie

### ➤ La rénovation du centre de loisirs du Ratz-Haut

La Communauté de communes envisage de réhabiliter et de redynamiser le site et les locaux du Ratz-Haut. Ce projet prendra en compte une réflexion sur l'opportunité de regrouper tous les accueils de loisirs petite enfance sur le même site.

L'ATD a réalisé une étude de faisabilité en 2020. La phase de diagnostic met en évidence la vétusté des bâtiments et les difficultés induites pour respecter l'évolution des normes. Le projet d'aménagement s'articule autour de la création d'un ALSH d'une capacité d'accueil de 220 enfants. Les démarches ont été engagées avec nos partenaires (institutionnels, CAF) pour définir le plan de financement et inscrire la programmation financière de cette opération majeure dans le PPI de la collectivité. La mission d'AMO confiée à l'ATD est en cours.

Perspectives 2024 : poursuite des études nécessaires à la poursuite du projet.

### ➤ La réalisation d'une piscine couverte en Sarladais

En avril 2021, le département de la Dordogne a lancé un vaste Plan Piscines pour développer les activités nautiques, et assurer l'apprentissage (obligatoire) de la natation. Il s'agit d'apporter un soutien financier pour rénover les piscines existantes, mais vieillissantes, et de créer de nouveaux bassins notamment la piscine couverte du Périgord Noir à Sarlat.

Concernant le portage juridique et financier du projet, le département assurera la maîtrise d'ouvrage et une participation au fonctionnement du futur établissement sera demandée aux EPCI du pays du Périgord Noir. La participation de la CCSPN est estimée à 200 000€/an.

### ➤ La construction d'une caserne de gendarmerie

La Gendarmerie Nationale envisage la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie destinée à regrouper en un même site les unités de la compagnie de Sarlat et les hébergements des gendarmes affectés. Le projet prévoit, sur une nouvelle emprise sur la commune de Sarlat, la construction de locaux pour les services qui sont actuellement répartis en 3 lieux et de logements pour héberger les 53 militaires et leurs familles.

La Communauté de communes a confirmé l'opportunité de principe le 12 avril 2021. La maîtrise d'ouvrage de l'opération devrait être assurée par un office d'habitat.

L'évaluation financière et le portage juridique du projet étant finalisés en liaison avec le Préfet et la direction Générale de la Gendarmerie Nationale, un terrain a alors été identifié sur la commune de Sarlat-La Canéda, allée des acacias.

L'année 2023 a permis d'engager les négociations avec le propriétaire du terrain pour aboutir à un accord en fin d'année.

Les conditions du portage ont également été confirmées. Il est envisagé que cette construction soit assurée par un organisme HLM, celui-ci ayant toute la connaissance dans la construction et la gestion de logements. Ainsi, la CCSPN achètera le terrain qu'elle mettra à disposition gratuite de l'office HLM.

Le Conseil Départemental de la Dordogne et la CCSPN se sont par ailleurs engagés à assurer les garanties d'emprunt.

Perspectives 2024 : acquisition du terrain et choix de l'AMO.

➤ **La modernisation du centre de secours de Sarlat**

Des travaux d'extension et de restructuration de la caserne de pompiers de Sarlat ont été programmés en 2020 avec pour objectif de permettre l'amélioration des conditions de travail et de vie des pompiers sarladais. Construits en 1983, les locaux n'étaient plus adaptés. Les travaux ont finalement débuté en 2022 pour s'achever au printemps 2023.

Ce projet d'un peu plus d'1,5 millions d'euros a été cofinancé par le Service départemental d'incendie et de secours et par l'ensemble des communes défendues en premier appel par le centre sarladais.

La Communauté de communes a pris en charge la contribution en lieu et place des communes. C'est ainsi que sur 4 années (2021/2024) elle aura engagé 432 000 € pour financer ces travaux.



### ➤ **Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot)**

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

L'élaboration du SCOT est portée par le Syndicat mixte regroupant les 6 Communautés de communes constituant le Pays du Périgord Noir.

La consultation pour le recrutement d'un bureau d'études a été réalisée en 2023. Elle a permis le recrutement d'un bureau d'étude qui sera en charge de l'élaboration du SCoT.

Perspective 2024 : lancement du Diagnostic de territoire.

Éléments financiers : cotisation de 0,80 €/habitant.

## **3.2 Le soutien au logement résidentiel et à la rénovation énergétique**

### ➤ **Le Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2023/2027 est un dispositif visant à requalifier l'habitat privé ancien en incitant les propriétaires occupants ou bailleurs à réhabiliter leur logement. C'est un programme partenarial entre l'Etat, l'ANAH et la collectivité contractante pour une durée de 3 à 5 ans. L'OPAH permet de proposer une ingénierie et des aides financières aux propriétaires.

Avec un début effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le recrutement d'un animateur OPAH en charge de l'accompagnement des propriétaires occupants ou bailleurs ayant des projets de rénovation de leur habitat a permis à la Communauté de communes et aux 13 communes de la CCSPN d'accompagner ainsi ces propriétaires bailleurs ou occupants dans la rénovation de leur habitat.

L'accompagnement technique de la Communauté de communes et les aides financières de la Communauté de communes et des communes concernent des travaux de :

- rénovation énergétique (isolation, système de chauffage, ventilation...)
- réhabilitation et mise aux normes d'un logement dégradé, comme l'assainissement, l'électricité, le gros œuvre...
- adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés, aménagements intérieurs...)
- remobilisation d'un logement vacant.

En 2023, 109 contacts ont été initiés, 51 dossiers déposés sur la plateforme ANAH, 20 dossiers accordés et déjà 5 projets terminés avec paiement de prime. Plus 530 000 € de travaux ont ainsi été engagés par les propriétaires grâce à l'accompagnement de l'OPAH.

Perspectives 2024 : appropriation du nouveau dispositif Mon Accompagnateur Rénov' MAR, communication auprès des professionnels du secteur en lien avec la rénovation énergétique par le biais d'Apérorénov' et poursuite du travail sur le recensement des logements vacants.

Éléments financiers : le financement prévisionnel sur le territoire est de l'ordre de 3,5 millions d'euros. La participation financière de la CCSPN s'élève à 800 k€, à la fois en aides versées et en participation au fonctionnement.

### ➤ **Facilaréno**

La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir s'est engagée dans l'accompagnement des rénovations énergétiques performantes de l'habitat en répondant à un appel d'offre régional en intégrant le réseau Doremi et le dispositif Facilaréno. Ce dispositif permet d'accompagner les particuliers, et de former les artisans sur chantier réel et d'atteindre une baisse minimum de facteur 4 sur les factures énergétiques.

Le premier chantier réalisé était sur la commune de Sarlat. Il s'agit d'une rénovation globale du logement par un groupement d'entreprises formées en chantier réel. Ce projet a permis de passer le logement d'une classe F à A et près de 40 000 € d'aides ont été mobilisées. Le chantier a été lancé en octobre 2022 et s'est terminé en mai 2023.

Perspective 2024 : Constitution d'un deuxième groupement d'artisans.

### ➤ **La Plateforme de rénovation énergétique (PRE)**

Les EPCI du Pays du Périgord Noir ont candidaté à l'AMI « plateforme de rénovation énergétique » des services de la Région Nouvelle Aquitaine et ont été retenus. Cette plateforme est complémentaire au projet d'OPAH. Elle est le guichet unique local sur le thème de la rénovation énergétique à destination de la population (Facilaréno, OPAH, ma Prim Rénov'). Elle a été lancée début 2022.

Trois thermiciens œuvrent désormais sur cette structure « Périgord Noir Rénov' » pour le compte des 5 EPCI du Pays du Périgord Noir, la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ayant souhaité se retirer du groupement d'EPCI.

La PRE, en 2023, a reçu 463 appels, réalisé 159 entretiens et 13 diagnostics à domicile sur le territoire de la communauté de communes.

Perspectives 2024 : la Région Nouvelle Aquitaine lance un nouvel appel à manifestation d'intérêts pour le financement des Espaces Conseils France Rénov'. Les 5 Communautés de communes du Périgord Noir ont donc décidé de répondre à l'AMI de la Région et de poursuivre le portage de cette opération par la CCVH.



## **B. UNE AMBITION ASSOCIANT TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1. Les transitions écologiques en filigrane du projet renforcé par une nouvelle organisation de la gestion du cycle de l'eau**

#### **1.1 La transition écologique comme dimension transversale**

##### **➤ Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Conscients des enjeux écologiques, les élus de la Communauté de communes ont souhaité en 2017 prescrire un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de façon volontaire et sans obligation légale. Ses objectifs sont de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables. Il est, dès lors, l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

La réalisation du PCAET s'inscrit dans la démarche collective initiée par le SDE 24, qui porte le marché d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre à destination des EPCI de la Dordogne.

Approuvé en 2021, il vise à aménager durablement l'espace et se décline en 5 axes.

La réduction de l'impact carbone des bâtiments, la mobilité, l'aménagement durable et les énergies renouvelables, la protection des ressources sont des exemples d'axe soutenus dans le cadre du PACET.

L'OPAH, le travail sur le Sarlat Bus, la réflexion sur les déchets, les travaux de restauration des zones humides sur le Ladignac ou encore les travaux sur le recensement des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sont autant d'exemples d'actions qui se sont déjà concrétisées.

Perspective 2024 : réaliser le bilan à mi-parcours du PCAET. Il a lieu 3 ans après son approbation.

##### **➤ La mobilité**

En 2021, se référant à la loi d'orientation des mobilités qui prévoyait la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), en favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions, la Communauté de communes a délibéré pour se saisir de la compétence et devenir AOM. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la CCSPN organise la mobilité sur le territoire communautaire. Toutefois, elle a choisi de déléguer la gestion du transport scolaire à la Ville de Sarlat-La Canéda jusqu'alors organisatrice.

Le service urbanisme et aménagement durable a ainsi désormais un agent en charge de la mobilité. Il s'occupe notamment du Sarlat bus et du projet vélo route voie verte.

D'autres actions ont également été lancées : une étude sur le covoiturage, la carte interactive des mobilités, le travail sur la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable « La Flow Vélo » ou encore la validation du contrat Opérationnel de Mobilité à l'échelle du bassin de mobilité du Périgord Noir.

De façon un peu plus large, il faudra engager une réflexion sur le taux du Versement Mobilité et sur son élargissement car il n'est prélevé à ce jour que sur les entreprises de la commune de Sarlat.

### ➤ La création d'une Véloroute Voie verte en Vallée de la Dordogne

Le développement des Véloroutes s'appuie sur un schéma directeur national (le SN3V). Il s'inscrit dans la continuité d'itinéraires européens et se décline au niveau régional. La création d'une Véloroute Voie verte en Vallée de la Dordogne permettra de consolider l'offre dédiée à l'itinérance douce et de compléter l'offre touristique en matière de tourisme nature et d'activités de plein air.

Dans le prolongement du tronçon Sarlat-Cazoulès aménagé sur le tracé de l'ancienne voie ferrée, la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir prépare actuellement la réalisation de la portion de cette véloroute qui traversera le territoire communautaire.

Le projet, à l'échelle de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir, consiste à relier Sarlat-la-Canéda à Saint-Vincent-de-Cosse via la vallée de la Cuze et les communes des berges de la Dordogne (Vitrac, La Roque Gageac, Vézac et Beynac et Cazenac), soit une distance approximative de 24 kilomètres.

L'année 2023 a permis de finaliser les études de tracé et de rencontrer les propriétaires riverains de la CUZE pour débiter le 1er tronçon Sarlat – Vitrac.

Perspectives 2024 : recruter le maître d'œuvre, consolider le plan de financement et réaliser les premières acquisitions foncières.

Éléments financiers : vélo route - 25 000 € de MO/ ATMO 5 520 €/ convention SAFER foncier : 8 820 € / premières acquisitions : 100 000 €/ financements Agence de l'eau Adour Garonne-région-département-Etat.

### ➤ Le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Pour faire face aux enjeux soulevés par la pandémie, l'État a instauré une approche partenariale qui vise à accompagner la relance dans les territoires. Signé le 16 décembre 2021 par le Préfet et les présidents des six communautés de communes du Périgord Noir, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) entérine ainsi une approche partagée entre l'État et les collectivités des ambitions du territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le projet propre au Périgord Noir, formalisé dans ce cadre, marque une inflexion vers un territoire à la fois plus robuste dans son développement et plus sobre dans la gestion de ses ressources environnementales. Ce fil rouge se décline en quatre orientations stratégiques :

1. Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique,
2. Soutenir le développement de l'économie productive du Périgord Noir,
3. Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire,
4. Améliorer l'employabilité des actifs.

Ce contrat, d'une durée de six ans, court jusqu'au 16 décembre 2027.



## 1.2 Les enjeux spécifiques autour de l'eau

### ➤ Le petit cycle de l'eau : l'Eau et Assainissement

La loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018 a permis aux communautés de communes de se donner un délai supplémentaire dans la préparation des transferts de compétence Eau potable et Assainissement, avec une échéance pouvant être reportée du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour autant, la Communauté de communes avait mandaté le SATESE pour réaliser l'examen du transfert de la compétence assainissement collectif afin d'anticiper ses impacts financiers, organisationnels et juridiques.

Cette première étude, livrée en 2019, qui a permis de mettre en évidence l'importance d'une bonne connaissance de l'état des ouvrages avait amené à conclure à la nécessité de se donner un temps supplémentaire avant de planifier les transferts.

En 2022, la CCSPN a donné mandat à l'ATD pour définir un calendrier d'études et de diagnostics dans la perspective de la programmation du transfert de la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans cette perspective, l'année 2023 a permis de lancer une consultation afin de recruter un bureau d'études pour accompagner la CCSPN sur le transfert de la compétence eau potable. En fin d'année 2023, le bureau d'étude a été choisi et son travail de collecte des données débutera au printemps 2024.

S'agissant, de la compétence assainissement, une actualisation de l'étude réalisée en 2019 a été lancée. En 2023 les données ont donc été mises à jour et en fin d'année une première présentation a été faite aux services.

En dehors du fait qu'ils sont obligatoires, ces transferts ont plusieurs objectifs. Ils vont permettre :

- ✓ la mise en place d'une véritable gestion patrimoniale des réseaux
- ✓ l'harmonisation des pratiques et la montée en compétences des agents
- ✓ et la mise en cohérence de ces politiques avec les autres compétences (voirie, urbanisme, économie, tourisme...).

Il faut noter par ailleurs le renforcement de l'engagement de la CCSPN sur ces sujets. Il est de plus en plus fort chaque année, alors même que les compétences ne sont pas encore transférées. Ainsi, on peut noter le suivi par le service des marchés et travaux en cours sur la ville de Sarlat, du renouvellement du contrat d'affermage et du choix du délégataire pour la ville de Sarlat ou encore le suivi de la mise en place d'un contrôle de gestion sur les contrats d'eau potable et d'assainissement de la ville de Sarlat.

La phase 2 du schéma directeur d'assainissement (SDAC) et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) pour la ville de Sarlat a également été lancée en 2023.

Ces travaux contribuent bien évidemment à une meilleure anticipation et donc à une meilleure gestion des sujets liés à la gestion patrimoniale et au traitement de la ressource, gestion assurée demain par la CCSPN.

Le petit cycle de l'eau est un enjeu majeur qui est donc bien intégré comme une priorité dans les réflexions en cours et à venir.

Perspectives 2024 : finalisation de l'étude pour le transfert de la compétence assainissement, production de la phase 1 de l'étude du transfert de la compétence eau potable, finalisation du SDAC et du SDGEP.

➤ **Le grand cycle de l'eau : la mise en œuvre de la GEMAPI et de la GEPU à Sarlat**

Afin de préserver la qualité des milieux, la ressource en eau, de maîtriser les écoulements et d'assurer une valorisation paysagère du bassin versant de l'Énéa, la CCSPN a engagé des travaux d'entretien, de renaturation et de plantations d'arbres en ripisylve ...

La prorogation de la Déclaration d'Intérêt Général du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de l'Énéa jusqu'en 2024 a été obtenue et a permis de poursuivre l'entretien des plantations et de réaliser de nouveaux travaux : comme la restauration des ouvrages de répartition des eaux du moulin de Roffy à Sainte Nathalène.

Dans le cadre du PPG, les investissements réalisés sont financés à près de 75% par l'Agence de l'eau, le conseil départemental et la Région. L'autofinancement est réparti entre les 2 communautés de communes traversées par l'Énéa. Le fonctionnement et l'animation sont financés dans les mêmes proportions.

Par ailleurs, un chantier d'envergure a été engagé sur la Cuze à Sarlat, au niveau du parking Pierre Brossolette. Il s'agissait de réaménager l'espace pour remettre à l'air libre le cours de la Cuze et créer en centre-ville une zone humide permettant d'absorber les déversements en cas de crue, désimpermeabiliser les sols et favoriser la biodiversité.

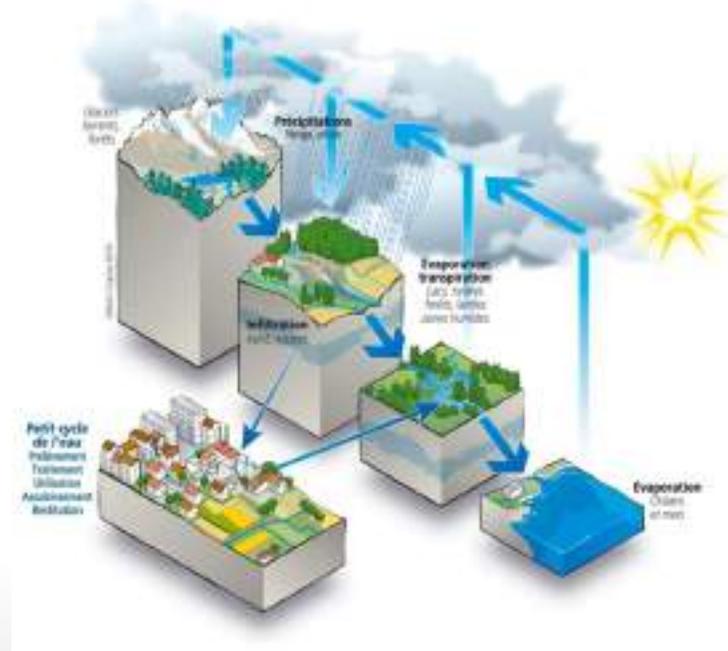
Ce chantier s'est achevé en 2023. Les travaux ont été réceptionnés et un travail avec les écoles de Sarlat a été mené avec la plantation d'arbres fruitiers afin de créer un verger partagé. Une animation dans le cadre de Croquez Sarlat a également eu lieu.

De plus, l'année 2023 a permis la candidature de la CCSPN à un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine, pour la restauration des zones humides du ruisseau de Ladignac à Proissans. Une réponse favorable a été obtenue.

Cette année a également permis un engagement plus fort sur la prospection foncière des zones humides de la Cuze en parallèle du projet de Vélo Route Voie Verte.

Il faut noter enfin, que pour financer l'exercice de cette compétence, les communautés de communes peuvent instaurer la taxe GEMAPI. Prévues à l'article 1530 bis du code général des impôts, cette taxe est facultative et plafonnée. Elle doit être utilisée pour les missions relevant de la compétence GEMAPI. A ce jour elle n'est pas instaurée par la CCSPN et une réflexion doit être menée sur sa mise en place.

Perspectives 2024 : clôture du PPG Énéa , démarrage des travaux de restauration des zones humides du Ladignac, suivi du schéma directeur des eaux pluviales de Sarlat , suivi de la démarche foncière engagée sur la Cuze et suivi des travaux sur le réseau pluvial de la Grande Rigaudie.



## 2. Une stratégie de développement économique innovante moteur du territoire

### 2.1 Un développement économique dynamique ...

#### ➤ SARLATECH

Le projet de SarlaTech, initialement prévu dans un des bâtiments de France Tabac, s'est vu réorienté. Il a été décidé de proposer dès 2023 une « préfiguration de SarlaTech » dans un bâtiment composé de deux plateaux de 200 m<sup>2</sup> chacun, avenue de Selves à Sarlat, à proximité du centre-ville.

C'est ainsi que ce nouveau service de la Communauté de communes a ouvert en septembre 2023. C'est un espace de 400m<sup>2</sup>, à proximité du centre-ville, où se trouve un écosystème complet pour les entrepreneurs. Une gamme diversifiée de services destinés aux entreprises, créateurs d'entreprises, étudiants, porteurs de projets et bien d'autres.

Le projet se décline en plusieurs espaces :

- ✓ Un espace de coworking équipé avec des bureaux ergonomiques, une connexion Internet et du Wifi gratuit
- ✓ Des espaces de travail individuels (bureaux)
- ✓ Un espace Incubation
- ✓ Un Fab-Lab
- ✓ Un espace de Formation
- ✓ Des salles de réunion entièrement équipées pour vos événements professionnels

Perspectives 2024 : lancement des parcours d'incubation, ouverture du Fab Lab et de l'espace de formation.

Eléments financiers : 165 000 € avec des financements Europe, région et département.

#### ➤ ZAE de la borne 120 : fin de la commercialisation et recherche de fonciers économiques

La zone d'activité de « la Borne 120 », vise à offrir de nouveaux espaces viabilisés susceptibles d'accueillir des entreprises sur l'axe stratégique Sarlat/A89. A vocation commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle, située sur la commune de Marcillac Saint Quentin, la zone a été inaugurée en décembre 2019.

Cet équipement, d'une superficie de 4 hectares, permet d'accueillir des entreprises au sein d'une zone déjà existante de 6 hectares et 110 emplois.

En 2023, 3 compromis de ventes ont été signés pour les lots 6, 9 et 10. Il reste le lot 8, de 2 400 m<sup>2</sup> à la vente.

Perspectives 2024 : vente du dernier lot et recherche de foncier économique.

Eléments financiers : 10 lots viabilisés d'une surface de 1850 m<sup>2</sup> à 3550 m<sup>2</sup> pouvant être regroupés si besoin. Prix : 10€ HT/m<sup>2</sup>.

### ➤ France Tabac et en particulier le projet de cinéma

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), pour le portage financier du projet d'acquisition des bâtiments de France Tabac, pour une durée de 5 ans. Cette acquisition a été réalisée le 13 septembre 2021.

Initialement la propriété d'une seule entreprise, il s'agit de réfléchir à adapter le site, composé de 14 bâtiments et d'une superficie de 9 hectares, à l'accueil de plusieurs activités économiques. Le site sera aménagé en plusieurs phases.

Ce site accueille depuis juin 2023 le nouveau siège de la Communauté de communes, et à terme, des activités économiques.

Par ailleurs, l'association Ciné-Passion, le conseil départemental et la SEMIPER, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir se sont associés autour d'un projet ambitieux : reconvertir une partie des anciens locaux en studio de cinéma.

La région Nouvelle-Aquitaine est dépourvue de tout équipement structurant concernant les studios de tournage (excepté ceux de TSF à Bègles, 400 m<sup>2</sup> et 8 mètres de hauteur utile). De plus, elle est la 2<sup>ème</sup> région de France, derrière l'Île-de-France, par l'importance de son soutien à la filière cinéma et audiovisuel.

Pour mémoire, l'ensemble de la Région a accueilli en moyenne 1 177 jours de tournages entre 2017 et 2021 et compte plus de 150 prestataires couvrant les besoins des équipes de production.

C'est donc forts de ces éléments, avec un dossier orienté sur la mise en œuvre d'un écosystème autour de la formation spécifique des techniciens liés aux métiers du cinéma, qu'il a été décidé proposer la candidature de Sarlat à un appel à projet « la grande fabrique de l'image - France 2030" porté par le CNC. Articulé avec la création d'un studio de tournage à usage mixte répondant à la demande nationale et aux enjeux de formation, le projet prévoit également une recyclerie ressource.

Cette candidature a été retenue en mai 2023. La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, en déplacement à Sarlat dans le cadre du festival du film, a confirmé que l'État verserait 1,5 million d'euros, permettant ainsi de rentrer dans la phase opérationnelle du projet.

Perspectives 2024 : vente des bâtiments du site pour des activités économiques et poursuite du projet de création d'un studio de cinéma.



➤ **France ruralités revitalisation (FRR), un nouveau moyen pour renforcer l'attractivité**

La CCSPN souffre de ne pas être classée en ZRR. Sachant que les Communautés de communes voisines le sont, cela génère une forte distorsion. De nombreux porteurs de projets ont ainsi choisi de s'installer sur le bassin de vie du sarladais mais sur un autre territoire communautaire, profitant d'un effet d'aubaine.

La fusion de trois zonages ruraux dans un nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) a été actée par la loi de finances. En modifiant les critères cela semble ouvrir la voie à ce classement pour l'ensemble des communes de la CCSPN au 1 juillet 2024. Elle crée « France ruralités revitalisation » (FRR) qui sera opérationnel à compter du 1er juillet 2024. Ce nouveau zonage permettra de maintenir l'aide au développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales.

Les communes répondant à certains critères seront classées de droit en FRR. De plus, les préfets de région peuvent proposer le classement « à titre complémentaire » des communes appartenant à certains bassins de vie sur des critères équivalents.

S'agissant des communes de la CCSPN, elles sont ainsi pressenties pour intégrer la liste des communes éligibles proposées par le Préfet au Préfet de région. Un zonage supplémentaire dit le zonage FRR+ concernera les communes des EPCI déjà classés en FRR mais « confrontés sur une période d'au moins dix ans à des difficultés particulières ». Ce zonage renforcé sera donc déterminé ultérieurement.

Le classement d'une commune en zone FRR ou FRR+ donnera droit à des conditions harmonisées et simplifiées d'exonérations fiscales pour les entreprises. Sous certaines conditions, les entreprises pourront bénéficier d'exonération de l'impôt sur les bénéfices, d'exonérations de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour l'embauche des premiers salariés, de possibilités d'exonérations de TF, CFE et CVAE.

Ce nouveau classement étant souvent déterminant pour le choix des lieux d'installation des entreprises et notamment pour les professionnels de santé, il sera un atout majeur pour notre territoire et un nouveau moyen de renforcer notre attractivité.

## 2.2 ...et partagé à l'échelle du territoire

### ➤ La construction d'un abattoir de volailles grasses sur le territoire de la CCSPN

La Dordogne est le dernier département de France à produire du foie gras d'oie. Forte de cette identité, la Communauté de communes s'est engagée avec des producteurs locaux pour l'implantation d'un abattoir de volailles grasses du Périgord Noir sur le site de l'entreprise Rougié à Sarlat.

Il a pour objectif de structurer et de consolider la filière locale du « gras » en répondant à l'ensemble des questions sanitaires et en favorisant l'activité des différents acteurs du projet.

Ce futur abattoir porté par le SIDES, moderne et adapté, permettra l'accès à l'assainissement collectif et à l'évacuation des effluents vers une station d'épuration. Le pôle agroalimentaire visera les 300 000 volailles par an. Ce nouvel abattoir est un moyen de soutenir toute une filière locale.

Le permis de construire a été déposé en juillet 2023 et le projet se poursuit avec l'intégration de nouveaux apporteurs et la transformation de la SCICA en SAS SCOP.

Perspectives 2024 : obtention du permis de construire et consultation des entreprises.

Éléments financiers : travaux : 1 868 000 € / équipements : 669 000 € / études 412 000 €.

### ➤ L'extension de la Zone d'Activité de Vialard et la création d'une voirie

Le projet consiste en une extension de la zone d'activité de 12 hectares et la création de 800 mètres de voirie nouvelle, avec la modification du tracé de l'actuelle RD 704 qui se raccorderait sur le Rond-Point de la zone d'activité. Ce projet est porté par le SIDES.

Les études préliminaires sont en cours et notamment l'étude d'impact sur l'environnement, l'étude loi sur l'eau. Les premiers rapports et restitutions du cabinet en charge de la mission ont permis de confirmer la faisabilité du projet, sous réserve que des mesures de compensation soient réalisées.

Perspective 2024 : Poursuite des études et acquisition des terrains.

Éléments financiers : Montant indicatif des études : 280 000 € financées à 40 % par le CD 24 / Coût global de l'opération (hors subvention et vente des lots) : 6 200 000 € dont 3 915 000 € à la charge du syndicat (acquisition de terrains 925 000 €, travaux 2 700 000 €, études honoraires 290 000 €) et 2 290 000 € à la charge du CD24 (travaux 2 100 000 €, honoraires et études 190 000 €).



### ➤ **Construction d'une pépinière d'entreprise à vocation Agro-alimentaire**

En partenariat avec l'Agropole situé à Agen et l'entreprise Euralis Gastronomie, il s'agit de créer une pépinière d'entreprise à vocation agro-alimentaire sur le site de l'entreprise Rougié (Euralis Gastronomie) à Sarlat-la Canéda.

D'une superficie totale de 1 200 m<sup>2</sup>, elle se compose de trois cellules, d'un espace dédié à une activité de laverie et d'un espace commun composé de vestiaire, d'une salle de pause, d'un sas hygiène.

Perspective 2024 : Poursuite du projet de création de la pépinière.

### ➤ **L'Action Collective de Proximité (ACP)**

Le Pays du Périgord Noir porte la stratégie Artisanat Commerce et le dispositif « ACP » (Action Collective de Proximité) en faveur des commerçants et artisans du territoire. La Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Dordogne et les 6 communautés de communes se mobilisent financièrement. Ce dispositif permet aux entreprises du Périgord Noir de bénéficier d'aides financières pour :

- soutenir la modernisation de l'outil de production des entreprises,
- accompagner le développement digital,
- soutenir les entreprises qui réduisent leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO<sub>2</sub>,
- faciliter la transmission reprise d'entreprise.

L'ACP comprend donc un plan d'actions composé d'une sélection d'actions collectives, d'aides directes aux entreprises, de bilans conseils et d'une animation dédiée. Ce plan d'action est programmé pour une durée d'environ 3 ans (décembre 2021 à décembre 2024).

A noter, une action collective sur le numérique #PérigordNoirOnLine a eu beaucoup de succès en 2023 en proposant des ateliers et conférences gratuits au chef d'entreprises afin de développer leur présence numérique.

En 2023, 25 dossiers ont été validés pour 178 108,67 € d'aides attribués.

Sur ces 25 dossiers, 8 font partis de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

Perspectives 2024 : attribution de subventions et poursuite de l'étude des dossiers.

## C. DES MOYENS ET INITIATIVES POUR ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### 1. Le regroupement des services dans un nouveau siège

Les services de la Communauté de communes étaient répartis sur plusieurs sites (Place Marc Busson, Hôtel de Ville, Rue Fénelon), dans des locaux qui ne permettaient pas de répondre aux enjeux de la collectivité, aux attentes du personnel voire aux exigences en matière de conditions de travail.

Dans le cadre du projet de requalification du site de France Tabac, la Communauté de communes a donc choisi de réhabiliter l'ancien bâtiment administratif pour accueillir les services communautaires. Le projet de réhabilitation de cet immeuble permet d'accueillir désormais 35 postes de travail, des espaces communs et deux salles de réunion.

Les travaux se sont achevés en avril 2023 et les agents ont intégrés le nouveau siège fin mai.

Ces nouveaux locaux permettent d'accueillir en un même lieu l'ensemble des services communautaires : urbanisme et aménagement du territoire, habitat et mobilité, eau, assainissement et rivière, voirie, développement économique, enfance et jeunesse, administration générale et secrétariat, directions générale et des services techniques et ressources humaines et finances.

Le rassemblement des services permet des synergies plus grandes et une plus grande efficacité dans les fonctionnements. La communauté de communes bénéficie ainsi d'une identité plus forte avec une meilleure visibilité.

Sur ce même site, la réhabilitation d'un bâtiment permettra d'accueillir prochainement les agents et les matériels du service de voirie communautaire. Des études et diagnostics ont été poursuivis en 2023, permettant de définir le périmètre des travaux à réaliser.

Il faut noter enfin, qu'il a été décidé d'installer un ascenseur, à l'arrière du bâtiment du nouveau siège pour permettre l'accès à l'étage et desservir la grande salle de réunion et les services et, que dans un souci de performance et d'autonomie énergétique du bâtiment, il a également été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Perspectives 2024 : consultation des entreprises et lancement des travaux.

Éléments financiers : installation de l'ascenseur : 110 000 € H/ installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture : 310 000 € HT/ Opération globale ave MO, études 425 000 € HT.

## 2. Un équilibre territorial renforcé

Le choix a été fait de proposer une organisation qui soit garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

Les liens sont nombreux et variés entre la Communauté de communes et ses communes. Que ce soit sous forme de mutualisation, avec les services supports comme l'urbanisme, le renfort en ingénierie au besoin, les relations entre les administrations (réunions avec les secrétaires de mairie...) ...les échanges sont riches et participent du bon fonctionnement, d'une gouvernance stable et d'une organisation collective active.

Dans un souci d'efficacité et pour permettre la consolidation du projet communautaire, des organisations spécifiques ont été décidées. Ainsi, l'organisation alternativement des conseils dans les communes, le rythme soutenu des réunions de bureau communautaire, l'organisation de séminaires thématiques, des commissions nombreuses avec parfois la constitution de groupes de travail, la participation des communes à la gouvernance de la communauté de communes avec la représentation de chaque commune au bureau communautaire et dans les commissions, la recherche d'une cohérence dans la désignation des représentants dans les divers syndicats et organismes extérieurs...confortent et renforcent le projet communautaire et la gouvernance partagée.

La Communauté de communes s'inscrit par ailleurs dans tous les dispositifs qui peuvent lui permettre ou permettre à ses communes d'être plus fortes.

Les réponses à des appels à projets, les diverses sollicitations auprès des financeurs, l'émargement aux divers dispositifs nationaux qui sont pertinents ou son soutien pour les faire évoluer (ZRR) sont autant d'engagements qui lui donne, ou à ses communes, des moyens d'actions supplémentaires.

Le Programme Petites Ville de Demain qui vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité dans la concrétisation de leurs projets de territoire a donc retenu toute l'attention des collectivités et s'est ainsi que la ville de Sarlat et la CCSPN se sont portées candidates et ont été retenues.

Le dispositif bénéficiant à toutes les communes de l'intercommunalité, il renforce encore les synergies.

La convention-cadre (qui vaut Opération de Revitalisation du Territoire), fixe cinq orientations stratégiques, à l'échelle de la CCSPN, à savoir :

1. Augmenter l'offre et la qualité des logements résidentiels notamment en centre-ville de Sarlat,
2. Renforcer l'attractivité économique et la diversité de l'offre commerciale,
3. Vivre l'espace urbain et public en renforçant les mobilités,
4. Conforter la présence des équipements et services publics,
5. Partager les outils et les effets d'une attractivité renforcée à l'échelle communautaire.

En 2023, des projets identifiés dans le programme tels que par exemple la préfiguration SarlaTech ou la poursuite des travaux sur la création d'une vélo route/ voie verte de Sarlat à Saint Vincent de Cosse, ont été accompagnés et ou portés par le dispositif qui permet de renforcer les équipes et les élus dans la construction des projets

### 3. Une montée en puissance au cœur du territoire

Sur les 10 dernières années, la CCSPN est passée de 35 agents à 125. Elle compte aujourd'hui 18 services. L'action sociale, la lecture publique, l'urbanisme, la politique de la ville, le développement économique, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et plus récemment la mobilité sont autant de compétences qui sont désormais centralisées à la communauté de communes.

La Communauté de Communes a créé des services communs qui ont permis de mutualiser les moyens humains et financiers, d'accroître la coordination des missions et la cohérence des actions. Elle a conforté les organisations mutualisées à chaque transfert de compétences renforçant ainsi les synergies entre la CCSPN et communes.

Au-delà de son propre périmètre, elle est au cœur du bassin de vie et elle est, de par sa centralité, un moteur pour tout le territoire.

La CCSPN est un acteur fort qui participe activement au développement territorial en s'inscrivant dans toutes les démarches supra communautaires et en soutenant les dispositifs et les démarches portées à l'échelle du Pays du Périgord Noir: Territoires d'industries, le CLS, la PRE... Elle a développé de nombreux partenariats (mission locale pelle aux idées.) et elle soutient activement les associations locales. Elle porte des projets tels que la plateforme du bâtiment ou la résidence Habitat jeunes, elle renforce le soutien aux entreprises, son engagement dans Sarlatech ou encore son action dans le cadre du SIDES sont autant d'exemples qui montre la force de la Communauté de communes.

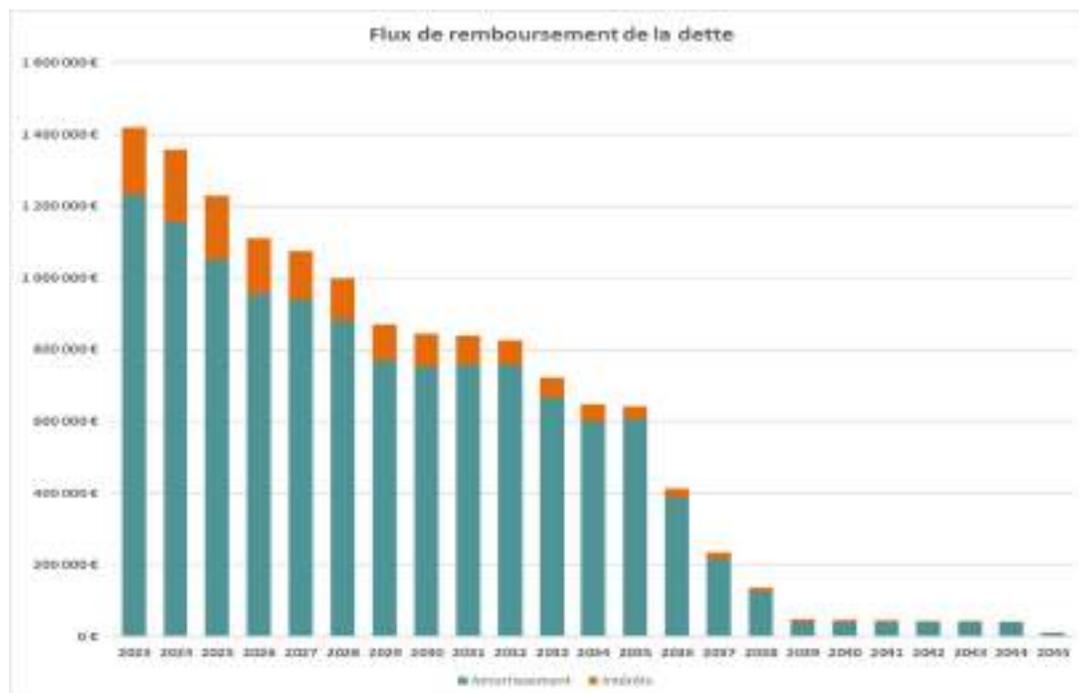
Les enjeux auxquels elle répond, l'oblige nécessairement à réfléchir à l'organisation de son ingénierie et en particulier à se doter de technicités propres supplémentaires.



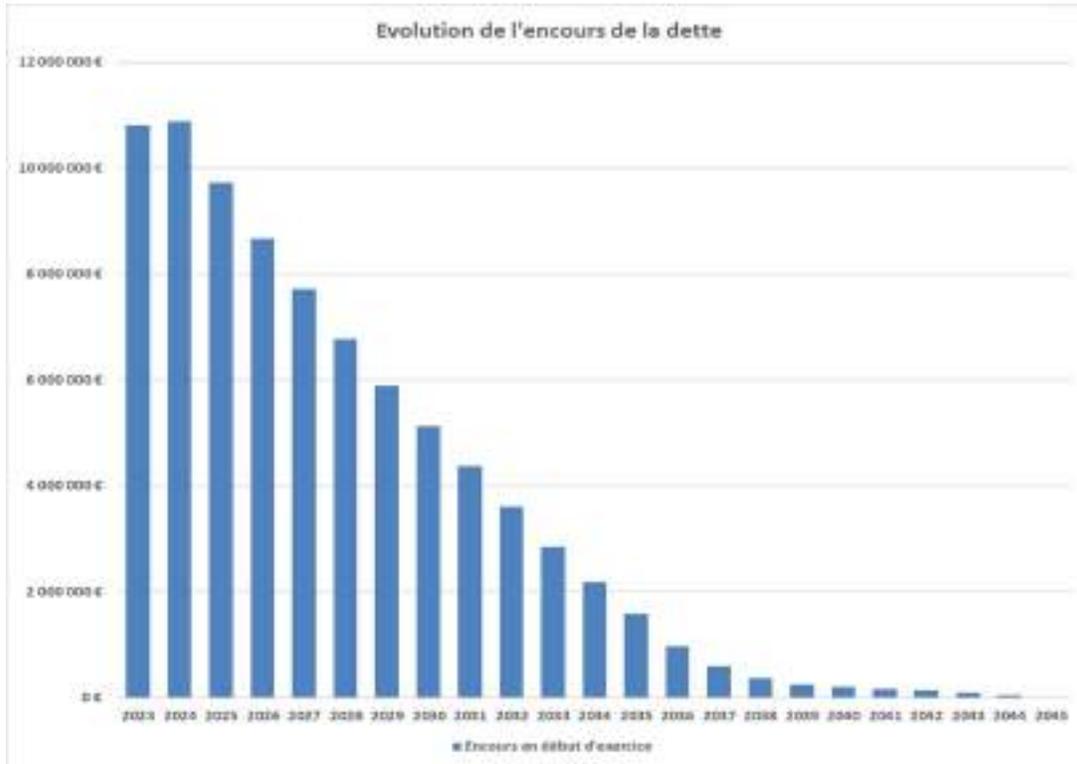
## ANNEXE 1 : LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024

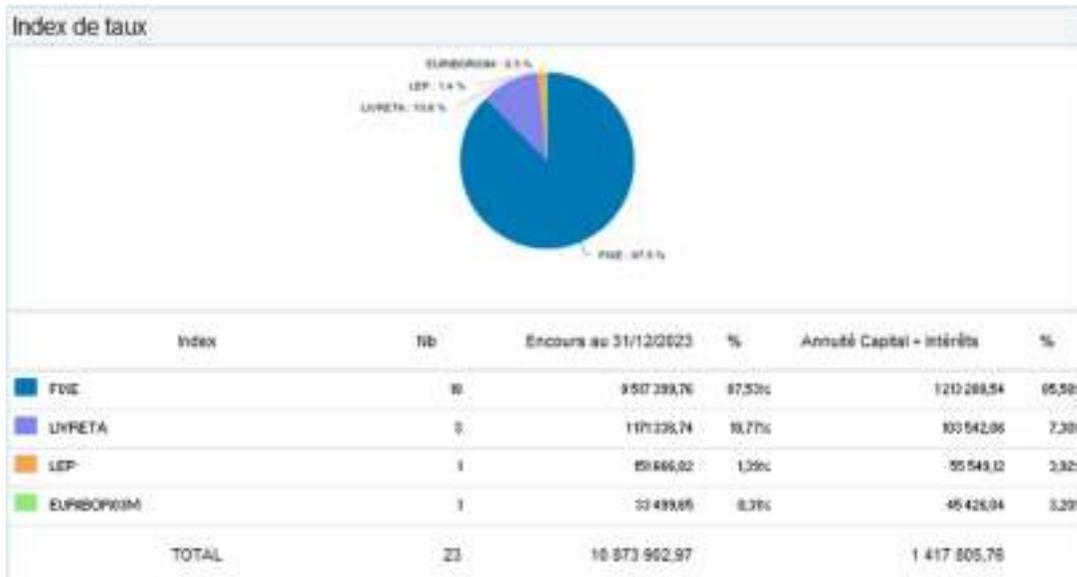
### Flux de remboursement



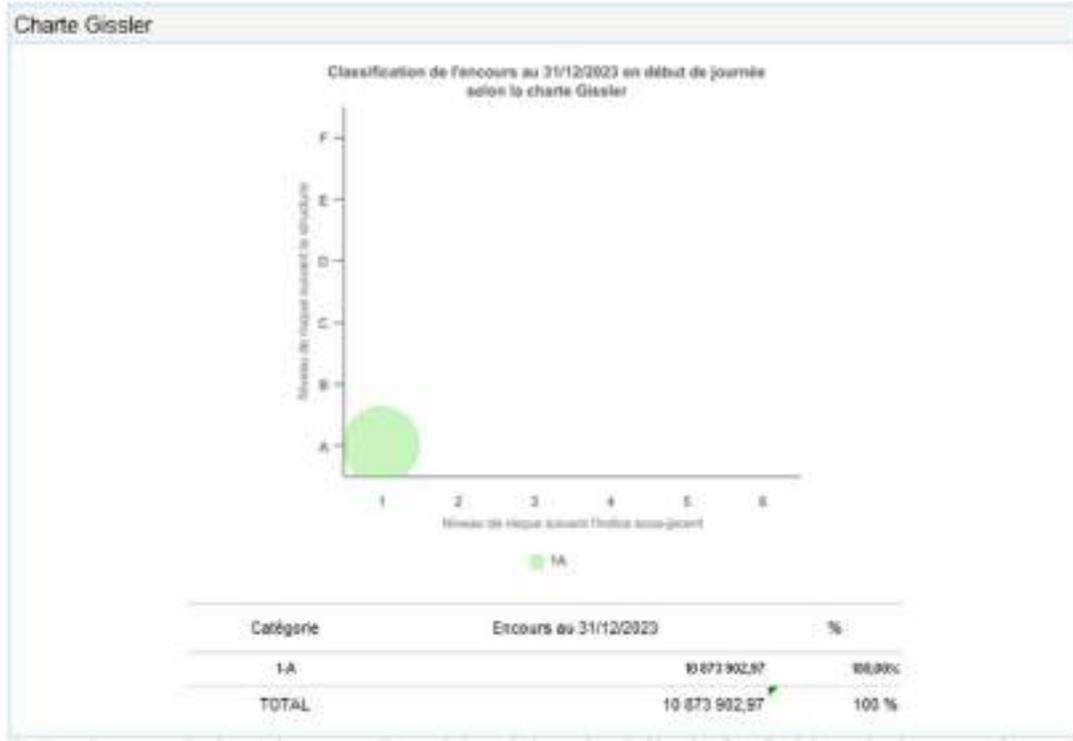
Évolution de l'encours



Répartition de la dette par type de taux



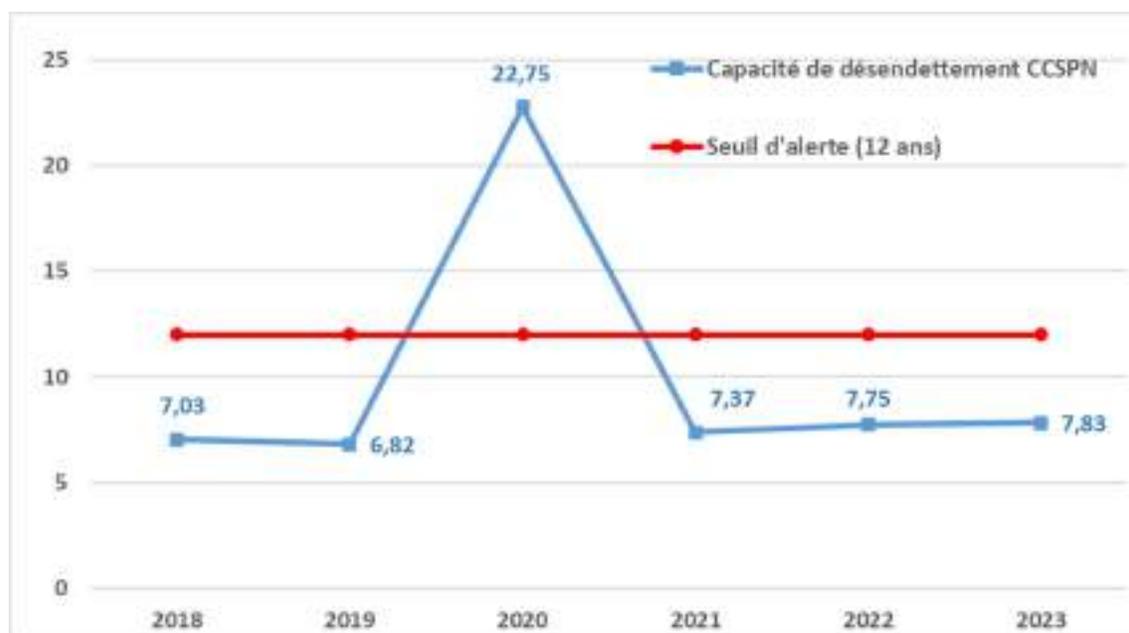
Charte Gissler



Répartition de la dette par prêteur



Capacité de désendettement



Dette par habitant (Population DGF)



## ANNEXE 2 : LES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA CCSPN ET LES COMMUNES

Les relations financières entre les collectivités sont denses et particulièrement avec la ville de Sarlat. Le principe d'un fonctionnement fortement mutualisé avec la ville centre a nécessairement un impact fort sur les flux financiers entre les deux collectivités. Ceci procède d'un choix politique qui vise à renforcer les synergies et à éviter les doublons de fonction notamment avec les services supports.

Les impacts des transferts de compétences se mesurent avec les attributions de compensation et les remboursements de dette.

Après une augmentation en 2023, les flux avec la commune de Ste Nathalène devraient désormais être stables et globalement les mouvements financiers varient peu. La seule variation est liée aux remboursements de dettes dans le cadre des transferts.

S'agissant plus particulièrement des flux avec la ville de Sarlat, l'année 2023 a été marquée par les évolutions en terme de locaux : déménagement du siège de la CCSPN - près de 18 000 €, déménagement de l'école de musique- plus de 19 000 € soit une économie d'environ 37 000 € avec en même temps un loyer versé à la commune de 36 0000 € par/an pour le service Sarlatech.

Ces changements auront aussi un impact sur la facturation de la prestation de service notamment avec l'augmentation des interventions du service entretien ou encore des services techniques.

L'importance des flux, leur fragilité et la montée en puissance de l'intercommunalité obligent à se questionner sur la pertinence de ces fonctionnements et obligent à une nécessaire évaluation des dispositifs de mutualisation.

**RÉALISATIONS 2023**

	Beynac & Cazenac	Marcillac St Quentin	Marquay	Proissans	La Roque Gageac	St André Allas	Ste Nathalène	St Vincent de Cosse	St Vincent Le paluel	Sarlat La Canéda	Tamniès	Vézac	Vitrac	TOTAL
<b>Dépenses CCSPN</b>														
Dettes	13 292,00 €				3 012,00 €	2 787,00 €		1 175,00 €				8 459,00 €	5 708,00 €	34 433,00 €
Attributions compensation fonctionnement					48 761,00 €	33 190,00 €		62 666,00 €		71 998,00 €		145 967,00 €	122 294,00 €	484 876,00 €
Prestation de service Petite Enfance - Enfance - Jeunesse				34 631,66 €			99 957,09 €			457 659,38 €				592 248,13 €
Compétence mobilité										277 005,36 €				277 005,36 €
Prestation de services 2022										145 970,78 €				145 970,78 €
Mise à disposition personnel Ecole de Musique										42 666,08 €				42 666,08 €
Loyers garages CTM										28 579,08 €				28 579,08 €
Loyer Siège										9 326,92 €				9 326,92 €
Loyer Ecole de musique										13 706,56 €				13 706,56 €
Loyer Sarlatch (Avenue de Selves)										36 000,00 €				36 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 292,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>34 631,66 €</b>	<b>51 773,00 €</b>	<b>35 977,00 €</b>	<b>99 957,09 €</b>	<b>63 841,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 082 912,16 €</b>	<b>- €</b>	<b>154 426,00 €</b>	<b>128 002,00 €</b>	<b>1 664 811,91 €</b>
<b>Recettes CCSPN</b>														
Dettes	8 034,00 €				11 741,00 €			13 019,00 €						32 794,00 €
Attributions compensation fonctionnement	9 129,00 €	59 889,00 €	16 430,00 €	69 400,00 €			51 752,00 €		11 487,00 €		10 054,00 €			228 141,00 €
Attributions compensation investissement				5 686,00 €			7 273,00 €			79 301,00 €				92 260,00 €
Urbanisme	5 770,93 €	8 232,01 €	6 081,71 €	12 334,55 €	5 056,14 €	10 697,15 €	5 078,47 €	4 100,35 €	4 520,02 €	80 371,98 €	7 086,98 €	6 763,97 €	8 953,71 €	165 047,97 €
Mise à disposition personnel Accueil de loisirs							12 006,68 €							12 006,68 €
Prestations service Finances et Ressources Humaines										387 986,03 €				387 986,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 933,93 €</b>	<b>68 121,01 €</b>	<b>22 511,71 €</b>	<b>87 420,55 €</b>	<b>16 797,14 €</b>	<b>10 697,15 €</b>	<b>76 110,15 €</b>	<b>17 119,35 €</b>	<b>16 007,02 €</b>	<b>547 659,01 €</b>	<b>17 140,98 €</b>	<b>6 763,97 €</b>	<b>8 953,71 €</b>	<b>918 235,68 €</b>

**PRÉVISIONS 2024**

	Beynac & Cazenac	Marcillac St Quentin	Marquay	Proissans	La Roque Gageac	St André Allas	Ste Nathalène	St Vincent de Cosse	St Vincent Le paluel	Sarlat La Canéda	Tamniès	Vézac	Vitrac	TOTAL
<b>Dépenses CCSPN</b>														
Dettes	8 861,00 €				2 008,00 €	1 858,00 €		784,00 €				5 639,00 €	3 805,00 €	22 955,00 €
Attributions compensation fonctionnement					48 761,00 €	33 190,00 €		62 666,00 €		71 998,00 €		145 967,00 €	122 294,00 €	484 876,00 €
Prestation de service Petite Enfance - Enfance - Jeunesse				36 000,00 €			105 000,00 €			470 000,00 €				611 000,00 €
Compétence mobilité										280 000,00 €				280 000,00 €
Prestation de services 2023										150 000,00 €				150 000,00 €
Mise à disposition personnel Ecole de Musique										44 000,00 €				44 000,00 €
Loyers garages CTM										30 450,00 €				30 450,00 €
Loyer Sarlatch (Avenue de Selves)										36 000,00 €				36 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 861,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>50 769,00 €</b>	<b>35 048,00 €</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>63 450,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 082 448,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>151 606,00 €</b>	<b>126 099,00 €</b>	<b>1 515 885,00 €</b>
<b>Recettes CCSPN</b>														
Dettes	8 034,00 €				11 741,00 €			13 019,00 €						32 800,00 €
Attributions compensation fonctionnement	9 129,00 €	59 889,00 €	16 430,00 €	69 400,00 €			51 752,00 €		11 487,00 €		10 054,00 €			222 411,00 €
Attributions compensation investissement				5 686,00 €			7 273,00 €			79 301,00 €				92 260,00 €
Urbanisme	5 682,74 €	7 005,16 €	5 434,59 €	10 589,99 €	4 177,82 €	9 297,75 €	5 860,58 €	3 914,81 €	2 831,92 €	79 569,39 €	3 030,11 €	6 516,68 €	6 273,00 €	155 885,00 €
Mise à disposition personnel Accueil de loisirs							13 000,00 €							13 000,00 €
Prestations service Finances et Ressources Humaines										400 000,00 €				400 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 845,74 €</b>	<b>66 894,16 €</b>	<b>21 864,59 €</b>	<b>85 675,99 €</b>	<b>15 918,82 €</b>	<b>9 297,75 €</b>	<b>77 885,58 €</b>	<b>16 933,81 €</b>	<b>14 318,92 €</b>	<b>558 870,39 €</b>	<b>13 084,11 €</b>	<b>6 516,68 €</b>	<b>6 273,00 €</b>	<b>1 018 800,00 €</b>

ID: 024-2000027217-20240318-2024-024-BF  
 Publié le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 22/03/2024  
 Envoyé en préfecture le 22/03/2024



## ANNEXE 3 : LA STRUCTURE DU PERSONNEL ET L'ÉVOLUTION DES DEPENSES

### I- Notre organisation

La CCSPN s'est organisée pour exercer pleinement ses compétences et s'est dotée de deux Etablissements Publics dédiés : le Pôle de Cohésion Sociale (Etablissement Public Administratif CIAS), et l'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir (Etablissement Public industriel et commercial).

#### A. La Communauté de communes

L'organisation de la Communauté de communes s'articule autour d'une Direction et d'une administration générale qui coordonnent l'activité des services mutualisés (Ressources humaines, finances, instruction des Autorisations du Droit du sol) et des services opérationnels (Urbanisme, Préservation des milieux naturels, Voirie, Médiathèque-Réseau de lecture, Ecole de musique, Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse).

Elle s'appuie sur des moyens financiers (surface financière équivalente à 30 millions d'€uros), humains (130 agents) et des moyens techniques (essentiellement des véhicules et équipements de voirie).

##### 1. Les services mutualisés

Ils résultent de la recherche d'une efficacité et d'une économie d'organisation grâce à une mutualisation avec la ville centre dans le cadre d'une convention de prestation de services avec un suivi analytique permettant une facturation au plus juste.

- **L'instruction des Autorisations du Droit du Sol**
- **La gestion des Ressources Humaines et des Finances**

##### 2. Les services opérationnels

Par leur action, ils permettent à la CCSPN de conduire les missions relevant des compétences communautaires, d'effectuer des prestations ou interventions sur le territoire et de proposer des services aux usagers.

- **Un Réseau de lecture publique et une Maison des Musiques**
- **Un service voirie**
- **Un service dédié à l'environnement : politique rivière et le SPANC**
- **Un service dédié à la planification, à l'habitat et aux mobilités**
- **Un Pôle Petite enfance – Enfance – Jeunesse Citoyenneté**
- **Un espace dédié au Numérique (Coworking – Incubateur - Fab Lab)**

#### B. Le pôle de cohésion sociale (CIAS) et l'office de tourisme Sarlat Périgord Noir (OTSPN)

- **Le pôle de cohésion sociale**
- **L'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir**

### C. Un engagement nécessaire des collectivités pour la Qualité de Vie et des conditions de travail (QCVT) des agents

La mobilisation des services, leur engagement et leur disponibilité sont la 1<sup>ère</sup> force des collectivités. La concrétisation des projets et des initiatives n'est possible que grâce à leur réactivité et à leur engagement fort pour le service public.

La Qualité de Vie au Travail repose sur l'idée qu'il est possible et nécessaire de conjuguer recherche de la qualité du travail et du bien-être des agents.

Afin d'améliorer la vie au travail, de les fidéliser et de favoriser les équilibres travail-vie personnelle, la CCSPN a depuis plusieurs années décidé de s'engager dans des actions favorisant la Qualité de Vie et des conditions de travail (QCVT).

Plusieurs initiatives ont été mises en place. On peut par exemple citer :

- L'inscription de la collectivité dans la semaine nationale de la QVCT avec plusieurs actions : séquences sportives, culturelles, moments de convivialité...
- Des coachings sportifs avec l'organisation de séquences gratuite à destination des agents
- La mise en Place de la minute des initiatives et la désignation d'une référente QVCT
- L'organisation de moments de convivialité (repas de Noël...)
- La mise en place d'un nouveau protocole du temps de travail
- Le renforcement de la communication interne (newsletters, intranet, boîtes à idée...)
- Une mission confiée à l'APAVE pour analyser les questions liées à la QVCT
- Des rencontres interservices
- L'organisation d'un accueil des nouveaux agents
- Le partage de savoirs
- Le renforcement de la formation des encadrants intermédiaires : gestion du temps de travail...

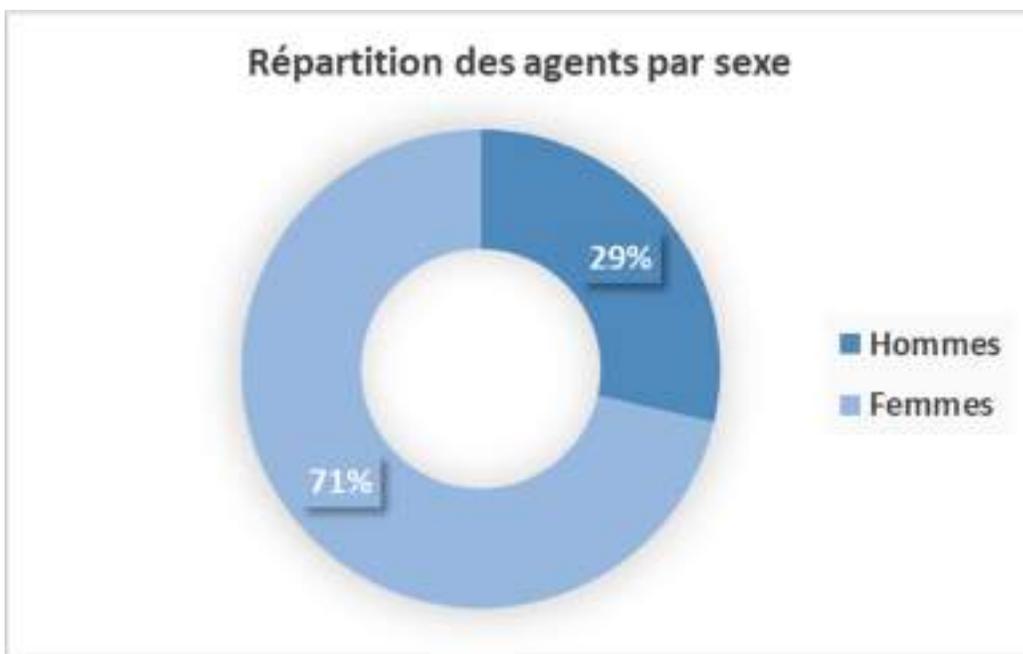
## II- L'évolution des dépenses et la structure du personnel (au 31.12.2023)

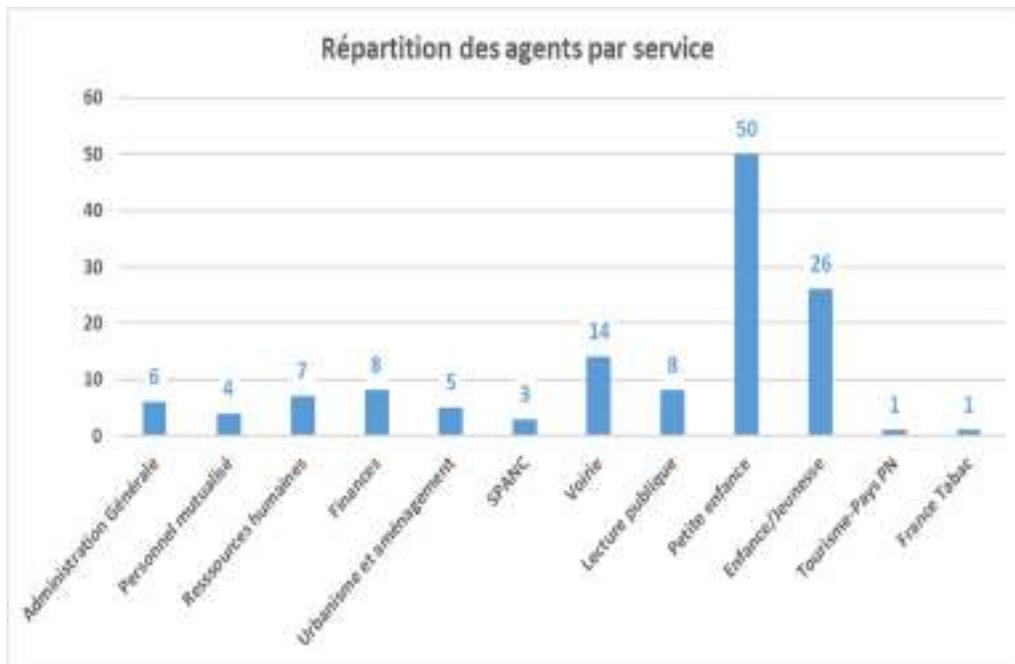
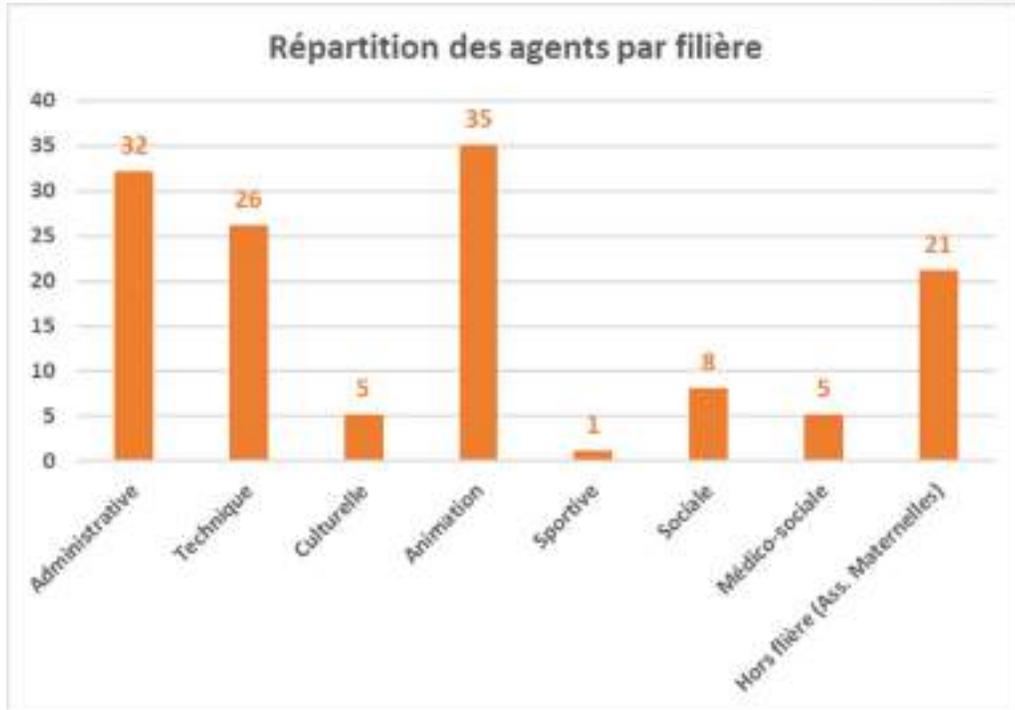
### ✓ Des éléments statistiques

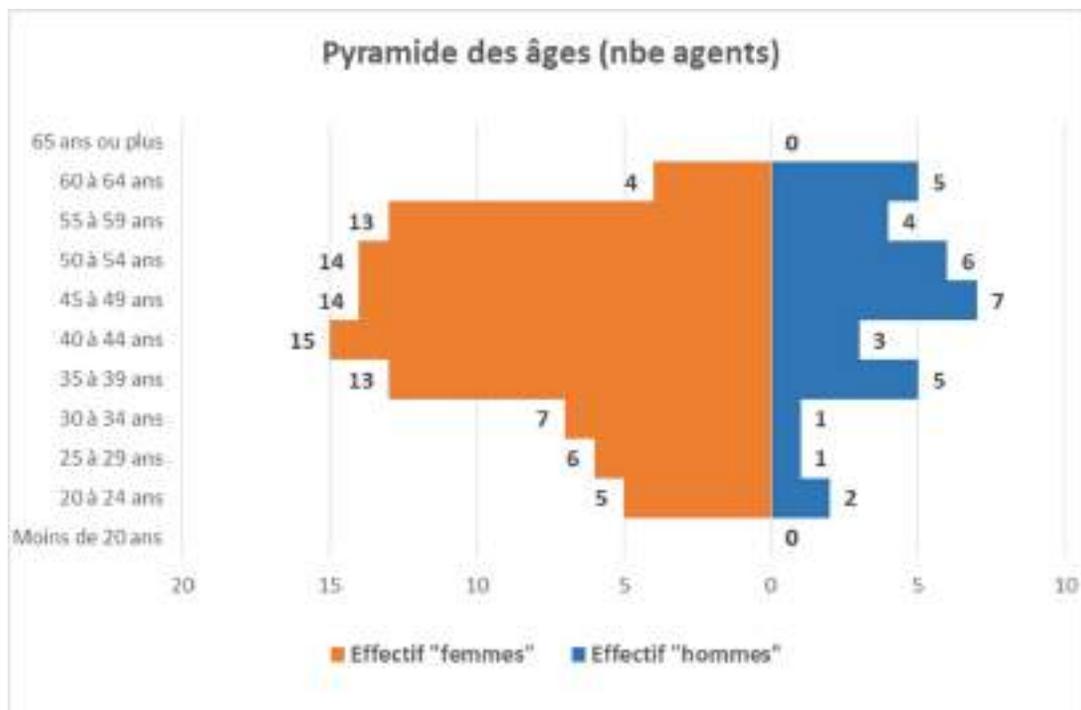
#### [L'évolution des dépenses de personnel \(Chapitre 012\)](#)



[La structure du personnel](#)







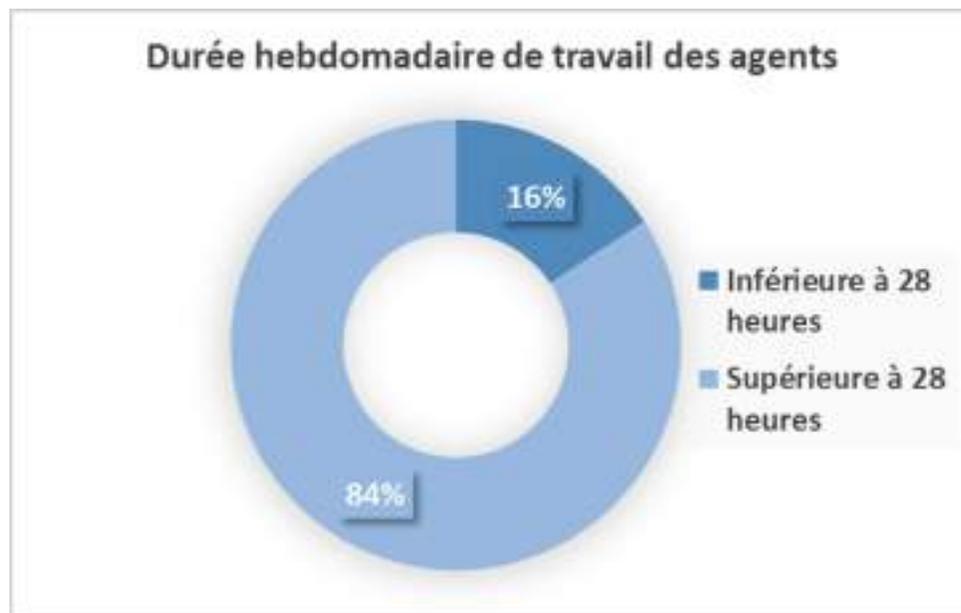


### La durée du travail

La réflexion sur le temps de travail répond à de multiples enjeux. Cette démarche résulte notamment de l'obligation faite aux collectivités de se mettre en conformité avec les obligations légales imposées par l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Deux enjeux s'inscrivent en filigrane de la refonte du temps de travail : la qualité du service public et l'organisation des services. En effet, repenser le temps de travail, c'est engager une réflexion à la fois sur la nécessaire adaptation aux besoins évolutifs des usagers (amplitudes horaires, agents à disposition....) et sur l'organisation du temps de travail des agents (cycles et méthodes de travail, moyens mis à disposition...)

La Communauté de communes s'est pour cela dotée d'un protocole du temps de travail applicable depuis le 1er janvier 2023 permettant ainsi d'assurer la continuité du service public et de proposer de la souplesse, avec la mise en adéquation des besoins des services et des attentes des agents, notamment en facilitant l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, contribuant ainsi à la qualité de vie au travail.



[Les rémunérations 2023 \(part traitement indiciaire et régime indemnitaire\)](#)

